LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

Une belle façon de réussir...

collège marie-victorin

7000, rue marie-victorin
montréal, H1G 2J6

(514) 325-0150
institution privée de niveau collégial

Vol. LXXI — No 48 Neige. Maximum – 8. Montréal, mercredi 27 février 1980 25 CENTS



M. Robert Coates

Carter est vainqueur au New Hampshire

CONCORD (New Hampshire) (AFP) — Le président Jimmy Carter a battu le sénateur Edward Kennedy, et l'ancien gouverneur de Californie Ronald Reagan l'a emporté sur l'ancien chef de la C.I.A., M. George Bush, lors des élections primaires du New Hampshire, selon des premières estimations faites hier soir une demi-heure après la fermeture des bureaux de vote.

Les électeurs démocrates et républicains votaient pour la désignation des délégués aux conventions nationales de leurs partis pour l'investiture des candidats aux élections présidentielles de 1980.

Selon les résultats en provenance de 52 pour cent des bureaux de vote, le président Carter a obtenu 50 pour cent des voix démocrates contre 37 pour cent au sénateur Kennedy et 9 pour cent au gouverneur de la Californie Edmund Brown. Chez les républicains, M. Reagan a obtenu 56 pour cent des voix, M. Bush 20 pour cent, et le sénateur du Tennessee Howard Baker 12 pour cent.

Ces résultats apportent 10 délégués démocrates à M. Carter contre 9 à M. Kennedy, ne laissant aucun délégué aux autres candidats démocrates à l'investiture. M. Reagan obtiendrait à ce stade 16 délégués républicains, contre 4 à M. Bush et 2 à M. Baker.

Conformément à une tradition établie en 1960, les 23 électeurs du hameau de Dixville Notch, dans le New Hampshire, ont été les premiers Américains à voter aux élections primaires dans cet État.

A la suite d'une erreur de décompte, le favori du Parti républicain, M. Ronald Reagan, qui s'était vu attribuer six voix, avait cru un moment gagner ce scrutin «psychologique» sur M. George Bush, que tous les sondages donnent à présent également comme un favori du parti. Le résultat corrigé du scrutin leur a donné cinq points chacun.

Du côté démocrate, le président Jimmy Carter maintenait son avance sur M. Edward Kennedy, avec trois voix contre deux pour le sénateur du Massachusetts. Cette «défaite» démocrate s'explique par

Voir page 12: Carter

AU SOMMAIRE

■ Pour le référendum, Bédard s'en remet au jugement des policiers.

■ Aucune responsabilité criminelle dans l'accident du Mississipi à La Ronde. — page 3

■ Carole Devault a collaboré avec la police jusqu'en 1975. — page 4

■ Négociations rompues chez Gaz Métropolitain. — page 7

■ Arrestations massives à Kaboul — page 8

■ L'urgence d'une réforme électorale: un éditorial de Michel Roy. — page 10

■ Les Québécois devront-ils rester au fond des mines? — page 13

Pour chacun des deux comités

Les dépenses référendaires limitées à $2.1 millions

QUÉBEC — S'ils veulent intervenir dans le cours de la campagne référendaire, le gouvernement du Canada et ceux des autres provinces devront se conformer aux règles de dépenses établies dans la loi sur les consultations populaires.

Voilà l'avis émis hier par le directeur général du financement des partis politiques, M. Pierre-Olivier Boucher, au cours d'une conférence de presse convoquée pour expliquer les critères généraux qui régiront le financement de la campagne référendaire et les dépenses que les comités nationaux du OUI et du NON seront autorisés à effectuer.

Le rôle de M. Boucher sera capital tout au long de la campagne référendaire puisqu'il sera en quelque sorte le principal surveillant des revenus et dépenses des représentants des deux grandes options. À ce titre, il devra contrôler les sources de financement de chacun, de même que la somme totale des dépenses qu'ils engageront dans leurs campagnes respectives.

Or, il estime que toute dépense effectuée sur le territoire du Québec au moment de la campagne référendaire tombera sous le couvert de la loi, peu importe que cette dépense soit réalisée par les comités nationaux du OUI ou du NON ou encore qu'elles soient faites à titre autonome par des individus ou des gouvernements en provenance de d'autres parties du pays.

Pour ce qui est des dépenses, la loi 92, qui régira la tenue du référendum sur la souveraineté-association, dit deux choses:

■ d'abord que les comités nationaux représentant le OUI ou le NON seront autorisés à dépenser un maximum de 0.50 cents par électeur en vue de défendre leur option, ce qui représente, dans chacun des cas, $2.1 millions;

■ la loi prévoit que tout citoyen ou tout groupe qui veut engager des dépenses au moment du référendum sans que ces dernières soient comptabilisées dans le $2.1 millions mentionnés plus haut pourra le faire à condition que le montant de la dépense ne dépasse pas $300 à chaque occasion.

Cette disposition veut dire que si un citoyen, qu'il soit québécois ou en provenance d'une autre partie du pays, ou encore une association ou un gouvernement veut tenter d'influencer l'opinion des électeurs au moment du référendum, il pourra le faire à condition soit que son geste soit approuvé par le comité national de son option — auquel cas la dépense entrera dans l'enveloppe globale du comité —, soit encore que la somme dépensée soit égale ou inférieure à $300.

Ces règles ne s'appliquent évidemment qu'à partir de l'émission des brefs référendaires, prévue pour le début du mois de mai. Actuellement, elles n'ont pas cours.

S'appuyant sur ces dispositions de la loi, M. Boucher affirme ainsi que le gouvernement canadien et ceux des autres provinces devront, s'ils veulent intervenir dans le cours de la campagne référendaire, ou bien obtenir l'aval du comité national de leur option ou bien se limiter à une dépense de $300 pour chacune de leurs interventions.

Ceci veut dire, dans son esprit, que le premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau, ou encore les ministres fédéraux ou encore les porte parole des divers gouvernements provinciaux du pays devront se conformer intégralement aux règles de la loi au moment de la campagne référendaire.

«Ces gouvernements ou ces individus ne sont pas au-dessus de la loi, quelque soit leur poste ou leur responsabilité. Ils devront donc se conformer aux exigences de la législation sous peine de se voir imposer les amendes prévues en cas d'infractions», a dit M. Boucher.

Or, ce dernier estime que tout geste posé au moment de la campagne référendaire en vue de défendre l'une ou l'autre des deux options en présence sera considéré à son niveau comme une dépense référendaire et sera donc sujet aux exigences de la loi.

Ceci veut dire, par exemple, que si le gouvernement du Canada demande à ses principaux porte-parole d'effectuer des tournées au Québec au moment du référendum ou encore décider d'expédier à chaque citoyen une brochure expliquant les bienfaits du régime fédéral, ce geste sera considéré comme une dépense référendaire et tombera sous le couvert de la loi 92.

Donc, dans son esprit, si M. Trudeau ou ses ministres font ouvertement campagne en faveur du NON ou si le gouvernement

Voir page 12: Dépenses

Clark entend rester chef

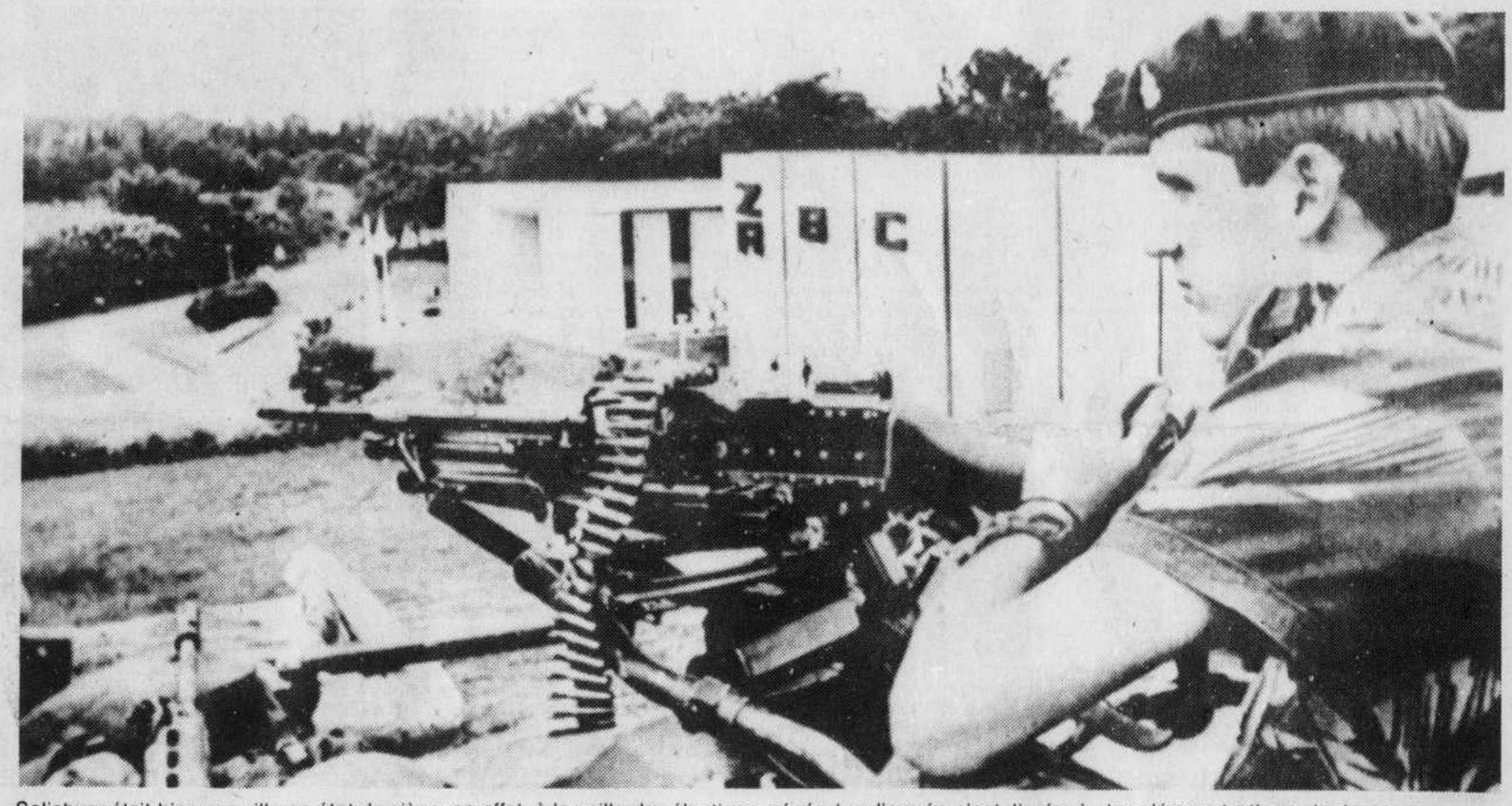
OTTAWA (d'après CP) — Le premier ministre, M. Joe Clark, dont le gouvernement a été défait il y a neuf jours, a laissé entendre hier qu'il voulait conduire son parti aux prochaines élections générales, dans quatre ans environ.

C'est ce qu'a révélé hier le président du Parti progressiste-conservateur, M. Robert Coates, en ajoutant que le parti se réunirait en congrès général à l'automne et qu'il demanderait alors un vote de confiance à l'endroit de M. Clark.

M. Coates croit que les députés conservateurs élus de même que les candidats conservateurs défaits accorderaient encore une fois leur appui à M. Clark, «Je le ferai moi-même», a-t-il ajouté.

Les conservateurs, a-t-il ajouté, sont évidemment déçus d'avoir été battus après si peu de temps au pouvoir, mais ils ne tiennent aucunement M. Clark responsable de leur défaite de la semaine dernière.

Voir page 12: Clark



Salisbury était hier une ville en état de siège: en effet, à la veille des élections générales, l'armée s'est livrée à des démonstrations de force, comme ici devant le principal poste de radio-diffusion, pour dissuader tout acte de violence. Voir informations en page 9 (Photolaser AP)

La normalisation avec Israël est contestée plus que prévu en Égypte

par Victor Cygielman

correspondance particulière

JÉRUSALEM — La présentation des lettres de créance du premier ambassadeur égyptien en Israël au président Navon, à Jérusalem, et du premier ambassadeur israélien en Égypte au président Sadate, au Caire, a été accueilli avec satisfaction, certes, mais sans exubérance en Israël, où aucun quotidien n'a consacré son éditorial du jour à l'événement.

La colère du monde arabe des Palestiniens, dans les territoires occupés, n'a pas vraiment étonné l'opinion israélienne, habituée à ce genre de réactions dirigées, somme toute, autant contre l'Égypte, et même plus, que contre l'État hébreu.

Cela dit, les Israéliens sont assez surpris par la vague de protestations indignées en Égypte même, où quelque deux cents avocats ont brûlé le drapeau israélien, au Caire, devant le bâtiment du barreau égyptien, sur le balcon duquel flottait le drapeau palestinien.

Les correspondants israéliens au Caire rapportent que l'ampleur de cette vague de protestations, qui touche les milieux les plus divers, commence à préoccuper les autorités égyptiennes.

Dans l'entourage du président Sadate, on s'attendait, sans doute, à ce que les milieux de l'extrême-droite musulmane ainsi que les fidèles du «Rassemblement progressiste» (deux députés au Parlement) représentant l'extrême-gauche égyptienne, manifestent leur mécontentement à cette occasion.

Cependant, des voix critiques se sont également élevées dans d'autres groupes parlementaires dont le «parti du peuple socialiste» qui occupe 30 sièges à l'Assemblée nationale égyptienne et constitue en quelque sorte «l'opposition loyale de sa majesté».

Ce parti respectait jusqu'ici les règles du jeu du régime dit de «démocratie guidée», en se contentant de présenter des amendements mineurs aux lois proposées par le gouvernement, sans jamais oser intervenir et encore moins critiquer le domaine réservé au président Sadate, c'est-à-dire les grandes questions politiques.

Par ailleurs, un «appel au peuple égyptien», signée par une série de personnalités politiques et intellectuelles, dont deux anciens vice-présidents d'Abdel Nasser et un ancien premier ministre, demande aux Égyptiens de s'opposer à toute présence israélienne au Caire.

L'appel met en garde la population égyptienne contre «l'invasion sioniste» et qualifie la normalisation de «danger le plus grave» qu'ait connu jusqu'à aujourd'hui le pays du Nil éternel, parce que l'échange d'ambassadeurs finalise la coupure entre l'Égypte et le monde arabe dans tous les domaines — national, culturel, économique et religieux.

Il faut donc continuer le boycottage d'Israël, affirme le document signé entre autres, par le barreau égyptien, l'union des travailleurs de la presse, l'association des médecins, la fédération des syndicats égyptiens, etc.

Voir page 12: Normalisation

Le patronat d'accord pour abolir la retraite à 65 ans

OTTAWA — Le patronat canadien n'a aucune objection majeure à ce que ses employés continuent à travailler après 65 ans, si tel est leur désir.

Une enquête effectuée par le Conference Board du Canada auprès de plus de 220 entreprises révèle que la suppression de la retraite obligatoire à 65 ans n'aurait que peu de conséquences sur les employeurs, sur leurs régimes de retraite, sur l'offre de main-d'oeuvre en général.

Le «Centre de recherche en rémunération» du Conference Board, qui a réalisé cette étude au début de 1979, estime qu'au plus 23,000 travailleurs sont contraints chaque année de prendre leur retraite à 65 ans. Ils ne représentent que 0.2% de la main-d'oeuvre canadienne.

L'âge obligatoire de la retraite est une conséquence indirecte de la multiplication des régimes privés de retraite. 54% des travailleurs sont actuellement à l'emploi d'entreprises, des secteurs public et privé, ayant un régime supplémentaire de retraite. Ceux-là sont soumis à la règle de la retraite obligatoire. Les

Voir page 12: Patronat

Le livre beige et le rapport Pepin-Robarts

3) Le statut particulier

par Léon Dion

LE rapport de la Commission de l'unité canadienne aussi bien que le livre beige reconnaissent que le champ d'action des appareils gouvernementaux est devenu vaste et complexe, que l'exécutif prend de plus en plus d'importance et que, dans un régime fédéral, les deux niveaux de gouvernement sont étroitement interdépendants, d'autant plus que les compétences respectives sont souvent impossibles à délimiter de façon précise et définitive. Bien que les auteurs des deux documents, en partant de critères aussi rigoureux que possible se soient efforcés d'identifier les champs de responsabilité qui seraient de la compétence exclusive du palier fédéral ou encore de celui des provinces, dans les deux cas, devant la complexité de certaines situations, ils ont dû créer une troisième catégorie de compétences, celle où le pouvoir est concurrent aux deux niveaux de gouvernement. En outre, l'examen de la nature de ces divers champs d'action leur permet d'établir que ces pouvoirs concurrents seront, selon les cas, partagés également entre les deux niveaux de gouvernement ou encore en prépondérance fédérale ou provinciale.

C'est surtout dans le vaste domaine d'activités en prépondérance provinciale que des difficultés surviennent. Ce domaine comprend les affaires culturelles, l'éducation, la recherche scientifique, les communications, la santé, les services sociaux, le mariage et le divorce, l'immigration, les ressources humaines, l'administration de la justice, les affaires municipales, etc.

Or, la plupart de ces domaines sont reliés, de façon plus ou moins étroite, à la culture et c'est précisément à leur propos que se pose le problème de savoir s'il est possible d'accommoder le Québec, en tant que foyer principal de la culture française au Canada, par des ajustements qui vaudront pour l'ensemble des provinces ou s'il est plutôt requis de lui conférer des prérogatives spéciales. Depuis le début des années 1960, de nombreux Québécois se sont fait les protagonistes d'un «statut particulier» et cette formule a même eu l'approbation plus ou moins officielle de différents gouvernements. Par contre, à l'extérieur du Québec, exception faite d'adhésions timides en 1968 ou même avant de la part de porte-parole du Parti progressiste-conservateur et du Nouveau Parti démocratique, elle soulève la réprobation générale. Les raisons qui fondent cette attitude se rattachent à l'incapacité viscérale des anglophones de reconnaître que la réalité sociologique des «deux nations» ou des «deux sociétés» puisse revêtir un contenu juridique et politique. Pour eux, en effet, procurer un statut particulier au Québec, même dans le seul domaine culturel, entraînerait une inégalité de statut juridique et politique injustifiable entre cette province et les provinces anglophones. Et cette conclusion est logique dans la mesure même où le Québec leur apparaît comme une province comme les autres et où, par conséquent, l'égalité juridique est perçue en fonction des relations entre les individus plutôt que des rapports entre les deux sociétés.

Il existe deux façons de trancher ce désaccord fondamental entre le Québec et le reste du pays. Ou procéder à la sécession du Québec ou s'efforcer de remanier le fédéralisme de façon à ce que le Québec obtienne pour la culture française des garanties constitutionnelles suffisantes sans qu'il n'en découle un statut particulier juridique pour cette province. La Commission de l'unité canadienne et le livre beige se sont l'une et l'autre appliqués fort studieusement à cette tâche mais les voies de solution qu'ils préconisent sont bien différentes.

La Commission de l'unité canadienne, de son côté, tout en renonçant à proposer pour le Québec un statut particulier au plan juridique — ce qu'à coup sûr les autres partenaires jugeraient inacceptable — préconise néanmoins une formule susceptible de faire du Québec une province différente des autres. La commission, dans son rapport, s'exprime à ce sujet dans des termes si bien choisis qu'il vaut la peine de les reproduire intégralement.

«Si notre perception de la dualité canadienne, dans une perspective politique, correspond à l'expression de deux réalités dont aucune n'est supérieure à

Voir page 2: Le livre beige

Articles religieux

Desmarais & Robitaille
60 ouest, rue Notre-Dame
845-3194

Rôtisserie
Au Poulet Doré
340 est, rue Sainte-Catherine
288-2441
près de Saint-Denis

Le livre beige et le rapport Pepin-Robarts/le statut particulier

suite de la première page

l'autre, reconnaître alors le caractère particulier de chacune ne signifie pas accorder pour autant un statut ou «particulier» ou «privilégié» à l'une ou l'autre. Chacune est aussi «particulière» que l'autre. Le seul aspect vraiment différent réside dans le fait qu'un élément de cette dualité s'exprime, en termes politiques, par l'ensemble de neuf gouvernements provinciaux, tandis que l'autre s'exprime par un seul. Il nous apparaît plus sage, dans les circonstances, d'abandonner l'interprétation de l'expression «statut particulier» dans le sens de traitement de faveur. Et si l'on tient compte de la variété d'accommodements particuliers dont bénéficient diverses provinces — par exemple la représentation dans certaines institutions fédérales ou encore les transferts fiscaux d'Ottawa aux provinces — des accommodements tous jugés acceptables, alors il serait tout aussi convenable de reconnaître le rôle distinctif du gouvernement du Québec en sa qualité de gouvernement de la seule province à majorité de langue française. Il n'y a rien là d'incompatible avec nos traditions. En réalité, n'avons-nous pas depuis 1867 appris à accepter que le Québec dispose déjà d'un degré assez important de spécificité? Son droit civil, la reconnaissance du français comme langue officielle, et les trois juges obligatoirement québécois parmi les neuf juges de la Cour suprême, n'en sont-ils pas la preuve?

Exprimons notre conviction avec force: le Québec est différent et devrait détenir les pouvoirs nécessaires à la préservation et au développement de son caractère distinct au sein d'un Canada viable. Toute solution politique qui ne répondrait pas à cette attente signifierait l'éclatement du Canada.

Quelles sont les implioations de cette conviction quant au partage des compétences? Nous avons le choix entre deux voies. La première aboutit à l'assignation de compétences législatives au Québec refusées aux autres provinces, dans des matières reliées à la culture, la langue, l'immigration, la politique sociale, les communciations et à certains aspects des affaires internationales.

L'autre voie nous semble de beaucoup préférable. Elle donne à toutes les provinces accès aux compétences dont le Québec a besoin pour préserver sa culture et son héritage particuliers, mais d'une manière qui leur permette, si c'est leur volonté, de ne pas exercer ces compétences et d'en confier l'exercice à Ottawa. Deux méthodes permettent d'emprunter cette voie. L'une grouperait ces matières sous le manteau de la compétence concurrente, assortie de la prépondérance provinciale, ce qui aurait pour effet de laisser aux provinces le choix d'exercer ou non leur pouvoir prépondérant en ces domaines. L'autre méthode consisterait à inscrire dans la constitution un mécanisme de délégation législative ou interparlementaire».

Plus loin, tout en notant les fortes réticences exprimées au Canada anglais à l'égard de la délégation législative ou interparlementaire en raison du risque de déséquilibre constitutionnel qui pourrait s'ensuivre, le rapport n'en préconise pas moins cette formule:

«Pour notre part, nous sommes d'avis que des dispositions autorisant la délégation des pouvoirs législatifs, à condition qu'elles soient accompagnées de garanties suffisantes, constitueraient un moyen utile non seulement de réaliser une plus grande flexibilité, mais aussi de répondre aux besoins particuliers des différentes provinces (le Québec surtout), sans avoir à appliquer à toutes les provinces l'accord ou la mesure faisant l'objet de la délégation.

Nous proposons donc que la nouvelle constitution reconnaisse aux gouvernements central et provinciaux le droit de se déléguer mutuellement, après entente, tout pouvoir législatif, à condition que cette délégation soit assujettie à un examen périodique et qu'elle s'accompagne d'une compensation d'ordre fiscal lorsque la situation s'y prête».

La Commission de l'unité canadienne en arrive de la sorte à la proposition d'un fédéralisme dit «asymétrique» par lequel les provinces, tout en ayant les mêmes compétences juridiques dans les matières culturelles comme dans le domaine économique, ne les exerceraient pas toutes de la même manière. Le Québec jugerait sans aucun doute plus avantageux que les provinces anglophones de ne pas déléguer au palier fédéral ses pouvoirs législatifs dans le large domaine de la culture et il en résulterait pour lui une sorte de «statut particulier» de fait susceptible d'être acceptable aux autres provinces parce qu'il ne serait pas fondé en droit. Cette solution n'a rien d'extraordinaire ou de surprenant puisque c'est la règle de l'asymétrie plutôt que celle de l'uniformité qui prévaut dans chacune des quelque vingt fédérations groupant plus d'un milliard de personnes qui existent aujourd'hui dans le monde.

Ce n'est pas dans l'énoncé de principe concernant les garanties à octroyer au Québec pour lui permettre d'affirmer sa personnalité distincte que le livre beige se différencie du rapport de la Commission de l'unité canadienne. Il y est dit en effet que l'objectif de l'égalité des deux peuples se réalisera «par l'octroi au Québec de garanties propres à faciliter la protection et l'affirmation de sa personnalité distincte. Ces garanties ne devront pas se confiner étroitement au seul champ de la politique culturelle. Elles ne devront pas, par contre, contredire le principe selon lequel tous les partenaires devront être fondamentalement égaux au sein de la fédération».

La divergence d'orientation entre les deux documents découle du fait que, dans les aménagements pratiques du régime fédératif qu'ils proposent, le principe de l'égalité des partenaires est interprété bien différemment. Tandis que la Commission de l'unité canadienne, dans son interprétation de l'égalité, retient la notion de la dualité des cultures et qu'elle s'efforce d'accommoder le statut politique des provinces anglophones et du Québec en conséquence, le livre beige part d'une conception de l'égalité la plus stricte possible des provinces et il tente de sauvegarder la dualité des cultures par les moyens de la décentralisation politique et de la déconcentration administrative.

Sans doute, le livre beige favorise le maintien de la procédure actuelle de délégation de pouvoirs administratifs entre niveaux de gouvernement et il préconise également la délégation par les provinces de certains pouvoirs législatifs et administratifs à des agences interprovinciales. Mais, en toute cohérence avec une conception de l'égalité fondamentale entre les provinces qui doit prévaloir sur tout autre ordre de considérations, il se montre très réticent à l'endroit de la délégation législative de pouvoirs entre les provinces et le fédéral:

«Il n'existe pas dans la pratique constitutionnelle actuelle de mécanisme par lequel les provinces et le Parlement central pourraient se déléguer mutuellement leurs compétences législatives propres. Employé largement, ce mécanisme présente certains dangers car il risque, du moins en théorie, de modifier l'équilibre de la fédération. Cependant, nous croyons qu'un tel mécanisme, employé de façon limitée pour régler des problèmes spécifiques et dans un cadre bien précis, introduirait un nouvel élément de souplesse dans la constitution canadienne.

En raison donc du caractère particulièrement délicat de la délégation interparlementaire laquelle peut aboutir à des amendements constitutionnels déguisés, nous suggérons que le Conseil fédéral ratifie toutes les délégations législatives du Parlement central aux provinces et vice versa. Ces délégations devraient être limitées quant à leur durée et porter sur des programmes législatifs précis. Enfin, pour éviter que les gouvernements qui choisiraient de ne pas déléguer de pouvoirs ne supportent indirectement le coût de ces délégations, nous proposons que soit respecté le principe de la responsabilité financière de chaque ordre de gouvernement. En d'autres termes, le gouvernement qui délégue temporairement son pouvoir législatif continuerait d'assumer le fardeau financier des activités visées par la délégation interparlementaire.»

Au lieu d'opter pour une formule de délégation législative par laquelle, du moins peut-on le présumer, le gouvernement fédéral se verrait octroyer par les provinces anglophones une compétence législative dans le vaste champ de la culture, le livre beige opte plutôt pour accorder, dans une nouvelle constitution, au gouvernement fédéral une responsabilité législative s'étendant à toutes les provinces. Le Québec se trouverait de la sorte empêché d'exercer en exclusivité sa propre compétence comme ce serait le cas, bien entendu s'il le souhaitait, avec la méthode proposée par la Commission de l'unité canadienne. Selon la formule du livre beige, il lui serait donc impossible d'atteindre un statut particulier de fait grâce auquel on peut croire qu'il serait mieux en mesure de préserver les traits distinctifs de sa personnalité. Malgré des efforts certains de décentralisation au profit des provinces, le livre beige, bien légitimement d'ailleurs, octroie au palier fédéral des compétences législatives considérables. Il en arrive à peu près aux mêmes propositions que le rapport de la Commission de l'unité canadienne quant à la nature des compétences partagées entre le fédéral et les provinces. Et l'on doit présumer que le gouvernement fédéral ne se gênerait pas pour exploiter à fond ses prérogatives législatives, d'autant plus qu'il conserverait son pouvoir de dépenser. Dès lors, la question se pose de savoir comment le gouvernement du Québec parviendrait quand même à s'acquitter de ses responsabilités inaliénables envers les citoyens de cette province notamment en ce qui concerne le vaste domaine de la culture.

Certes, en vertu de la formule de délégation administrative, le Québec pourrait, comme c'est d'ailleurs le cas actuellement, gérer lui-même, en recevant une pleine compensation financière, certains programmes fédéraux. Comme toutes les autres provinces, il pourrait également, dans des cas particuliers, pour une durée limitée, et avec l'assemtiment du Conseil fédéral, se voir octroyer le droit de substituer ses lois propres à celles du gouvernement fédéral. En recourant à la technique du retrait facultatif, le Québec userait comme d'un droit de veto, ce qui lui permettrait sans doute d'éviter que des mesures politiques fédérales viennent nuire à ses intérêts dans le domaine de la culture. Mais la protection réalisée serait bien moindre que dans le cas de la formule préconisée par la Commission de l'unité canadienne et surtout elle n'octroierait pas la pleine compétence législative qui, seule, peut assurer l'épanouissement des Québécois conformément à leur génie propre. Enfin, par l'exercice du pouvoir de ratification, en certains cas par un vote des deux tiers, des mesures adoptées par le gouvernement fédéral en vertu de ses pouvoirs unilatéraux (d'urgence, et de dépenser), le Conseil fédéral détiendrait un rôle d'une très grande portée mais ce dernier est conçu dans une optique provincialiste et polyarchique plutôt que dualiste.

À défaut d'adhérer à une forme de délégation législative propre à sauvegarder la personnalité culturelle du Québec, le livre beige propose un certain nombre de mesures dualistes susceptibles d'instituer une certaine mesure d'égalité entre les deux peuples. C'est ainsi, par exemple, qu'il réclame de l'exécutif fédéral de même que des organismes fédéraux exerçant une fonction réglementaire et de surveillance qu'ils réflètent «le dualisme et le régionalisme canadiens». Le Québec se voit en outre octroyer 25% des sièges au Conseil fédéral et un comité dualiste serait institué qui exercerait les pouvoirs de ratification du Conseil fédéral relatifs à l'usage et au statut des langues officielles et à certaines nominations aux organismes fédéraux à caractère culturel. Enfin, dans les dossiers constitutionnels ou à incidence constitutionnelle, l'une ou l'autre des parties pourra exiger la création d'un banc dualiste «composé d'un nombre égal de juges en provenance du Québec et de juges des autres provinces auxquels viendra s'ajouter pour présider le banc, le juge en chef de la Cour suprême».

Toutes ces mesures, certes, tendent à la reconnaissance de la dualité canadienne et il ne fait nul doute que si elles étaient rigoureusement mises en vigueur il en résulterait plus d'égalité politique que ce n'est le cas aujourd'hui entre les deux sociétés. Mais de nombreuses personnes les jugent insuffisantes parce qu'elles sont bien loin de procurer au Québec la «souveraineté culturelle» que les gouvernements du Québec ont si souvent réclamée dans le passé.

Dans une perspective québécoise, il faut donner raison à ces critiques. En effet, sauf en ce qui a trait au banc constitutionnel de la Cour suprême, en ce qui concerne le Québec, la garantie d'égalité ne va pas bien loin.

Il est étonnant, par exemple, de voir le problème des communications, devenu si épineux depuis au moins les revendications autonomistes de Jean-Paul L'Allier, être relégué au chapitre des Transports et pour ainsi dire vidé de sa dimension culturelle sous le prétexte, insoutenable aussi bien dans un souci de protection de la culture canadienne-anglaise que de la culture canadienne-française, qu'une nouvelle constitution devra éviter «d'attribuer de façon directe ou indirecte, à l'un ou à l'autre des paliers de gouvernement fédéral ou provinciaux, une quelconque juridiction sur le contenu transmis par les médias électroniques». Et que deviendra la dualité au sein de l'exécutif et des organismes fédéraux une fois qu'on aura également tenu compte de la dimension régionale? Par ailleurs, se voir actroyer 25% des sièges au Conseil fédéral ne constitue pas une affirmation bien ferme de la dualité quand on considère que la proportion des Québécois dans l'ensemble de la population dépasse aujourd'hui ce pourcentage et que l'Ontario aurait également 25% des sièges. Quant au comité dualiste du Conseil, il reflète une vision canadienne-française plutôt que québécoise de l'égalité puisqu'il serait composé «à parts égales de délégués francophones et anglophones. Les francophones hors Québec et les anglophones du Québec s'y verraient assurer une représentation garantie équitable. Concrètement, environ 80% des délégués francophones viendraient du Québec, alors que l'autre 20% viendraient des autres provinces». De toute façon, le comité dualiste octroierait une bien faible protection à la langue et à la culture françaises au Québec même puisque, on l'a vu plus haut, la constitution se bornerait à affirmer les droits du français et de l'anglais au niveau fédéral de même que ceux des minorités françaises dans les provinces anglophones et ceux de la minorité anglaise au Québec. Etant donné la façon du livre beige de considérer la question linguistique, on doit même prévoir des cas où les décisions du comité dualiste infirmeraient des orientations que le Québec se serait donné. Enfin, s'il est vrai que le banc constitutionnel serait aussi rigoureusement dualiste que possible, il ne procurerait pas au Québec sa sécurité que l'on estime devoir par là assurer puisque les juges devront prononcer leurs jugements par référence à une constitution qui, dans le domaine de la langue et de la culture, brimerait les élans, pourtant bien légitimes, des Québécois et de leurs gouvernements.

Plus encore peut-être qu'aucun autre document produit jusqu'ici sur la révision de la constitution canadienne, le texte de la Commission du Parti libéral du Québec intitulé «Une nouvelle fédération canadienne» démontre combien est mince la possibilité de changer concrètement le système politique canadien. Ce n'est plus le choix des grands objectifs qui fait problème. De plus en plus nombreux en effet sont les Canadiens qui acceptent qu'une constitution renouvelée devra s'inspirer des principes de la dualité et de l'égalité. On accepte également de plus en plus volontiers que, pour que la langue et la culture françaises survivent et s'épanouissent au Canada et au Québec même, il faut imaginer des cadres institutionnels propres à assurer aux collectivités francophones la sécurité dont elles sont privées en raison de leur statut de minorité permanente. Mais la langue et la culture françaises sont majoritaires au Québec. La Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme a clairement posé le dilemme canadien des deux majorités et des deux minorités. Mais elle a échoué à le résoudre et de profondes divergences subsistent quant au choix des orientations et des moyens institutionnels propres à le solutionner. Le dilemme consiste en ceci que le statut social des deux minorités et des deux majorités diffère radicalement de sorte que les mesures juridiques et politiques susceptibles d'accommoder une des minorités ou des majorités seraient préjudiciables à l'autre minorité et à l'autre majorité. En proposant les deux concepts opératoires de l'asymétrie et de l'équivalence (ou du partage) des coûts et des bénéfices, la Commission de l'unité canadienne ouvre une voie de solution qui mérite au moins d'être scrutée à fond.

La question se pose de savoir comment il se fait qu'entre le rapport de la Commission de l'unité canadienne et le Livre beige il existe de si profondes divergences. Ce fait étonne d'autant plus que les auteurs de ce dernier document n'ont pas jugé bon de s'expliquer là-dessus comme d'ailleurs ils n'ont pas cru utile de s'expliquer pour le mépris manifesté à l'endroit des orientations autonomistes traditionnelles des gouvernements québécois depuis Maurice Duplessis, à l'égard desquelles la Commission de l'unité canadienne, de son côté, s'est montrée si compréhensive.

Le livre beige s'applique à résoudre le dilemme canadien en s'efforçant de considérer le problème des langues et des cultures à partir de l'ensemble canadien et de le résoudre en haussant à la limite de ce que ses auteurs estiment possible dans un régime fédéral le niveau des compétences des provinces. Mais, considéré sous une optique strictement québécoise, cet effort se révèle un échec parce que, sous une constitution telle que le préconise le livre beige, le Québec n'obtiendrait pas les garanties institutionnelles requises pour que la collectivité francophone dans cette province ait la conviction que la langue et la culture françaises sont pleinement protégées. Pour tout dire — et j'en reviens ainsi à mon propos initial — le livre beige paraît avoir grandement mésestimé l'importance du facteur psychologique.

Le caractère éminemment discutable du libre beige se révèle surtout en ceci qu'en dernière analyse il fait reposer sur les hommes politiques la responsabilité de garantir les droits de la langue et de la culture françaises au Québec. La marge d'incertitude que laisserait subsister une constitution du genre préconisé dans le livre beige demeurerait très grande. Il faudrait supposer la présence en permanence au Québec d'une volonté politique jalousement autonomiste qui, sans aucun doute, existerait dans un gouvernement dirigé par Claude Ryan, mais dont l'histoire a amplement montré qu'elle n'est pas toujours bien vive et, quand elle l'est, qu'elle est rarement efficace.

Si le livre beige représentait la seule solution constitutionnelle possible au dilemme canadien, il faudrait douter de la possibilité d'en arriver un jour à des changements institutionnels qui conviennent vraiment au Québec. Heureusement tel n'est pas le cas. Entre le livre blanc «sécessionniste» et le Livre beige «intégrationniste», il y a le rapport de la Commission de l'unité canadienne qui, une fois revu et corrigé, pourrait bien constituer encore aujourd'hui, comme l'estimait naguère dans un autre contexte le co-président Jean-Luc Pépin, «une charte de la troisième voie».

La francisation en marche

La francisation touche déjà
• plus de 1 000 grandes entreprises
• plus de 300 000 travailleurs
D'ici à janvier 1981, plus de 5 000 autres entreprises auront amorcé le processus de francisation.

Qu'en est-il de votre entreprise?
Si votre établissement québécois compte plus de 50 employés, vous avez déjà mis en oeuvre un programme de francisation – ou vous devrez bientôt y travailler.
Il est possible que vous éprouviez quelque difficulté à mettre au point soit une terminologie spécialisée, soit un programme de francisation adapté à vos besoins.
Si tel était le cas, rappelez-vous que l'Office de la langue française offre les services de spécialistes qui sont en mesure de vous aider.

N'hésitez pas à communiquer avec nous aux numéros de téléphone suivants:
(514) 873-7032 – entreprise comptant 100 employés et plus
(514) 873-7226 – entreprise comptant de 50 à 99 employés.

Gouvernement du Québec
Office de la langue française

CECM
LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL

Inscription des élèves pour septembre 1980
Écoles françaises seulement

L'inscription des enfants qui fréquenteront pour la première fois une école française de la C.E.C.M. en septembre 1980 aura lieu aux dates et endroits suivants:
Dates: **du 3 au 7 mars**
Heures: **de 9:00 à 11:30**
de 14:00 à 16:00
Endroit: l'école élémentaire du quartier
Âge requis: pour la maternelle: 5 ans avant le 1er octobre 1980
pour la 1ère année: 6 ans avant le 1er octobre 1980
Documents requis: un original du certificat de baptême de l'enfant

R.E.E.R. sans frais
comptes d'épargne
12½% composé mensuellement
équivalent
13.24%
renseignez-vous sur nos taux élevés pour les C.P.G. de 1-5 ans
FIDUCIE CONTINENTAL
(514) 866-8885
1201, Place du Canada
Toronto (416) 366-9161 Vancouver (604) 684-7542
taux sujets à changements
Membre de la Société d'Assurance-Dépôts du Canada

PROBLÈMES dus à l'ALCOOL?
• problèmes familiaux?
• problèmes professionnels?
Peut-être pouvons-nous vous aider...
Discrétion assurée
AUBERGE DU NOUVEAU POINT DE VUE
Rawdon
834-6793 ou 834-3297



Gaétan Boucher, de Sainte-Foy, gagnant d'une médaille d'argent en patinage de vitesse aux récents Jeux d'hiver de Lake Placid, a été reçu hier à l'hôtel de ville de Québec par le maire Jean Pelletier. Boucher ambitionne remporter trois médailles d'or aux Jeux d'hiver de Sarajevo en 1984. (Photolaser CP)

Pour le référendum, Bédard s'en remet au jugement des policiers

Le ministre de la Justice du Québec, Me Marc-André Bédard a déclaré hier, qu'il s'en remet au bon jugement des policiers et de leurs dirigeants qui décideront ensemble de leur engagement pendant la période référendaire.

Le ministre a expliqué aux quelque 400 participants au colloque organisé par la Commission de police du Québec, à Montréal, qu'il a refusé de céder aux pressions des personnes qui voulaient carrément interdire toute participation publique de la police à la campagne référendaire à la faveur d'une formule plus réaliste mais aussi plus difficile à faire respecter.

«La concertation est nécessaire entre les directions et les fraternités de police afin d'en arriver à une position qui assurera la crédibilité de la police et maintiendra une image de neutralité», a déclaré M. Bédard, en réponse à une question d'un chef de police.

La loi de la police interdit toute activité politique mais Me Bédard a rappelé dans son discours, que la Loi sur les consultations populaires place le référendum au-dessus de considérations partisanes, en dehors des lignes de partis politiques. C'est pourquoi, le policier pourra s'engager dans la campagne référendaire après avoir bien réfléchi et en tenant compte de la nature de son travail.

«L'obligation de neutralité et d'impartialité du policier dans son travail demeure absolument valable et toutes les règles administratives qui la régissent s'appliquent», a précisé le ministre en insistant sur la nécessité que son engagement dans cette campagne ne doit nullement influencer son travail et ses décisions.

Le discours du ministre de la Justice n'a pas cependant porté sur le message référendaire de son gouvernement mais surtout sur la nécessité d'impliquer davantage le policier dans la communauté afin de lutter contre toutes sortes de comportements violents, y compris la violence dirigée contre les femmes.

Cependant les policiers ont paru plus intéressés à parler de leurs régimes de retraite et de la proclamation prochaine de certains amendements de la loi de la police. Un policier a demandé au ministre s'il pouvait s'engager à proclamer ces modifications ce printemps, ce à quoi, Me Bédard n'a pu s'empêcher de répondre en souriant: «Je suis dans une période où c'est bien difficile de dire non... il ne faut pas en abuser!»

C'est sur un ton beaucoup plus sérieux toutefois, que le ministre a enjoint les policiers à améliorer leur action pour lutter contre les crimes violents commis contre les femmes, et surtout le viol.

«C'est certainement un domaine où l'action policière gagnerait en efficacité à être plus scientifique, plus minutieuse», a-t-il indiqué. Les victimes de viol hésitent encore souvent avant de porter plainte afin d'éviter la publicité et les tracasseries de telles causes, mais cela doit cesser, selon le ministre, parce qu'elles doivent se rendre compte qu'elles sont des collaborateurs de l'appareil policier et que leur action risque d'éviter que d'autres crimes soient commis.

Les policiers doivent faire leur part en se montrant compréhensifs et en portant une grande attention à toutes les plaintes reçues, même s'il apparaît que la preuve est insuffisante dans un cas précis. «Il faudra se rappeler que cette preuve, ce dossier pourra permettre d'agir dans un autre dossier, ou qu'éventuellement la preuve disponible dans un second dossier permettra d'agir dans le premier», a-t-il dit.

M. Bédard a également reproché aux policiers de ne pas faire d'enquêtes sur toutes les plaintes qui leur sont adressés dans des cas de violence familiale. «Ni le mariage ni la cohabitation ne donne le droit à l'un ou à l'autre des époux de frapper, blesser, menacer son conjoint», a-t-il rappelé. Il a souligné que la violence qui s'installe dans une maison peut fort bien prendre des dimensions plus grandes.

Tous les comportements violents inquiètent le ministre de la Justice, y compris la violence dans le sport. Me Bédard a confié aux journalistes que les policiers et les procureurs de la couronne de la province doivent surveiller de très près les activités sportives et déposer des plaintes lorsque cela s'avère nécessaire.

Le ministre a surtout demandé aux policiers de se fixer de nouveaux objectifs en signalant qu'ils doivent retenir en priorité l'analyse de certains aspects de la violence qui ont été bien identifiés lors des 11 congrès régionaux qui se sont déroulés au cours des derniers mois.

Assassinat et vol à Place Bonaventure: cinq arrestations

Deux femmes et trois hommes ont été arrêtés et questionnés par la police de la CUM hier, au sujet du vol à main armée survenu lundi matin à Place Bonaventure et qui a coûté la vie à un gardien de sécurité de la compagnie Brinks.

Un détective de la section des crimes contre la personne du service, qui préfère l'anonymat, a dit qu'aucune accusation n'avait été portée jusqu'ici contre les prévenus.

M. Raymond Vince, âgé de 55 ans, qui travaillait pour la Brinks depuis plus de 30 ans, a été tiré à bout portant devant plusieurs témoins horrifiés, vers 9 h 30, au moment ou en compagnie d'un collègue, il faisait la cueillette des recettes de la fin de semaine. Ce dernier s'en est tiré indemne.

Les deux bandits, le visage caché par des masques de l'Halloween, ont pris la fuite avec un butin estimé entre $15,000 ou $18,000.

M. Vince a été atteint à l'estomac et à une épaule. Il est mort dans l'ambulance qui le transportait à l'hôpital.

Selon des témoins, quatre ou cinq coups de feu ont été tirés quand les gardiens ont été pris en embuscade dans la section commerciale du complexe, au moment où ils s'apprêtaient à emprunter une sortie vers l'extérieur.

Un dirigeant de la Brinks a dit qu'on offrirait une récompense à quiconque fournirait un renseignement susceptible de permettre la capture des apaches, mais il n'a pas voulu préciser le montant.

La compagnie offre actuellement $100,000 de récompense pour tout renseignement suite à la mort d'un autre de ses employés, M. Maurice Prudhomme, 30 ans, tué lors d'un vol à main armée à Hull en décembre dernier. Les bandits, qui avaient alors fait main basse sur une somme de $400,000, courent toujours en liberté.

Au cours d'un autre vol à main armée, M. Bernard Babeu, 50 ans, de la compagnie Alliance Sécurité Blindée, avait été tué en août dernier, lors d'une livraison de fonds à la Caisse populaire des employés dans l'édifice de Radio-Canada.

Le chavirement qui a coûté la vie à trois personnes à La Ronde

Aucune responsabilité criminelle dans l'accident du Mississipi (le coroner)

QUÉBEC (d'après CP) — Aucune responsabilité criminelle ne peut être retenue dans l'accident du Mississipi à Terre des Hommes, survenu en soirée du 8 juillet dernier. Mais des poursuites judiciaires devraient être intentées contre les propriétaires du navire.

C'est l'essentiel d'un verdict de 17 pages rendu public hier par Me Stanislas Déry, coroner ad hoc dans cette tragédie qui a coûté la vie à trois personnes et qui aurait facilement pu tourner au désastre, 53 autres passagers ayant réussi à survivre au chavirement qui s'est produit sur le lac des Dauphins, à La Ronde.

Me Déry a ajouté que par «leur attitude, leurs omissions et leur désintéressement, certains organismes et individus ont contribué aux causes éloignées de l'accident».

Il recommande que des poursuites en vertu des lois tant fédérales que provinciales soient intentées contre Les amusements Mirabel Inc. et son propriétaire, M. Gérard Blanchette. Ceux-ci ont en effet opéré le Mississipi sans les certificats requis par la Loi de la marine marchande canadienne et la loi provinciale.

Le coroner a également été sévère à l'endroit de Transports Canada et son service d'inspection des bateaux, pour ne pas avoir inspecté le Mississipi en 1979, et à cet effet, il recommande des procédures de surveillance plus rigoureuses.

Il a été prouvé que le navire n'avait non seulement subi aucune inspection cette année-là et qu'il naviguait en contravention de la loi, mais bien qu'ayant subi certaines inspections en 1977 et 1978, il n'avait pas les permis l'autorisant à naviguer pour ces deux années.

Le Mississipi avait subi des transformations importantes en 1974. Sa capacité fut à cette époque portée de 35 passagers à 60. Le plan de réaménagement avait alors été approuvé à la condition que soit effectué entre autres un essai de stabilité. Or, le dossier d'inspection du navire ne fait mention ni d'un essai de stabilité, ni même des modifications apportées.

Parmi ces modifications, on trouve une plaque de tôle entre les deux pontons et qui a pu, selon M. Robin Burnside, architecte naval et inspecteur de navires pour Transports Canada, retenir une masse d'eau à l'intérieur de la coque. Or, toujours selon M. Burnside, l'eau pouvait facilement passer par dessus les pontons surtout à cause des vagues provoquées par les skieurs nautiques sur le lac des Dauphins, d'où le chavirement.

M. Déry est particulièrement sévère à l'endroit de l'Association montréalaise d'action récréative et culturelle (AMARC) — l'organisme chargé par la ville de Montréal d'administrer Terre des Hommes — affirmant que l'accident ne se serait probablement jamais produit si ses dirigeants avaient surveillé davantage l'observance des lois et règlements par les concessionnaires. Il recommande donc à l'ANARC d'exercer désormais une surveillance plus adéquate de ces derniers à TdesH.

Le coroner recommande par ailleurs au service d'inspection des navires de Transports Canada d'effectuer une surveillance plus stricte des navires et de leur utilisation lorsqu'une irrégularité y aura été constatée.

M. Déry note, par ailleurs, que l'équipage du Mississipi, en ce soir fatidique, ne se composait que d'un jeune homme sans expérience âgé de 18 ans, qui avait travaillé sur le bateau durant quelques semaines en 1978 et en était à l'un de ses premiers voyages en 1979.

Il trouve également inacceptable que la sécurité à TdesH soit partagée conjointement par l'AMARC et la police de la CUM. Suite à l'accident, cette responsabilité partagée avait d'ailleurs provoqué un débat pour savoir qui devait avoir le dernier mot. M. Déry recommande que TdesH soit dotée de son propre service de sécurité et qu'on ne fasse appel à la police que dans les cas jugés nécessaires.

la vie nous concerne
Mars, mois de la Croix-Rouge

Vol de capsules thermométriques à la centrale de Gentilly II

Des capsules thermométriques, ne comportant apparemment aucun danger, ont été volées dans un bâtiment du réacteur nucléaire de Gentilly II, à Bécancour, dont les travaux sont actuellement suspendus.

D'une valeur globale d'environ $31,000, ces 73 capsules étaient munies d'un cube d'argent à 99.9% pur à l'une des extrémités. Commis entre les 19 et 21 février dernier, le vol a entraîné des dommages pour quelque $30,000.

«Les capsules ne sont sûrement pas dangereuses parce que le réacteur n'est pas encore en opération», a dit hier au DEVOIR un porte-parole de la Sûreté du Québec à Bécancour.

Il a par ailleurs été impossible d'atteindre l'enquêteur de la SQ dans cette affaire, l'agent Richard Tétreault, non plus que le lieutenant Lafrenière, du service de sécurité de l'Hydro-Québec à Gentilly. Toute personne ayant des renseignements confidentiels sur ce vol est cependant invitée à les leur communiquer, le premier à (819) 298-2211, le second à (819) 298-2666, poste 263.

On sait que le gouvernement fédéral avait décrété, il y a environ un an, l'arrêt des travaux à Gentilly II dans le cadre de ses coupures budgétaires. Le gouvernement battu de M. Joe Clark avait offert $200 millions à celui du Québec en guise de compensation, peu de temps avant sa défaite au Parlement qui a entraîné les élections générales du 18 février dernier.

OBLIGATIONS
À
RENDEMENT EXCEPTIONNEL

1 AN **13¾%**
13½%
4 ANS 5 ANS **13¼%**

Ces obligations municipales et scolaires portant intérêt entre 7½% et 10% vous sont offertes à escompte pour vous rapporter un rendement brut exceptionnel et elles sont encore plus avantageuses après impôt.

LÉVESQUE, BEAUBIEN INC.

POUR PLUS D'INFORMATIONS VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC NOUS

Montréal	879-2222	Québec	529-1771
Ottawa	232-9681	Chicoutimi	549-8888
Sherbrooke	569-5583	St-Hyacinthe	774-5354
Trois-Rivières	379-0000	Victoriaville	758-3131
Moncton	855-9926	Joliette	759-0160
Rouyn-Noranda	762-4347	Rivière-du-Loup	862-9341
Granby	372-3177	Bedford	248-2531
St-Jean	348-4720	Valleyfield	371-0368
Toronto	363-1396	Val-d'Or	824-3687

Certains enseignants menacent de débrayer

Les 600 enseignants attachés à la commission scolaire régionale Honoré-Mercier pourraient débrayer à nouveau la semaine prochaine s'ils ne reçoivent pas leur salaire pour les cinq jours au cours desquels ils ont respecté les lignes de piquetage des employés de soutien.

Tel est le sens d'un vote pris lundi soir par les enseignants du Haut-Richelieu à une majorité de 54%. C'est lundi soir prochain que la commission scolaire doit arrêter sa position là-desus mais il est légitime de penser que la direction générale fera aux commissaires une recommandation à l'effet de couper les salaires.

Les 10,000 employés de soutien affiliés à la CSN ont débrayé le 25 janvier dernier alors que la CEQ, elle, embarquait dans la mêlée le 28; de plus les employés de soutien sont rentrés quelques jours après les enseignants, dans ce cas-ci quatre jours plus tard.

La Fédération des commissaires scolaires catholiques du Québec (FCSCQ) laisse en principe chaque commission «apprécier la situation localement».

Elle les invite à prendre en considération les faits suivants: que l'employé doit faire son possible pour se présenter au travail et que l'employeur doit assurer dans la mesure du possible le libre accès aux employés qui se présentent au travail.

Les lignes de piquetage étaient rarement infranchissables mais dans tous les cas elles ont été respectées.

La Commission scolaire Honoré-Mercier n'est pas la seule à laisser planer des coupures de salaire à la suite d'un conflit qui ne touchait pas les enseignants. Certaines, dont celle de Carignan, dans la région de Sorel-Tracy, sont finalement revenues sur leur position après avoir obtenu en échange une récupération partielle et officieuse de certains des cours perdus.

Des problèmes de rentrée, non sans lien avec les menaces de coupures pour les jours de grève du soutien, subsistent aussi dans les Laurentides et à Rimouski.

Subvention aux bibliothèques de l'U du Q

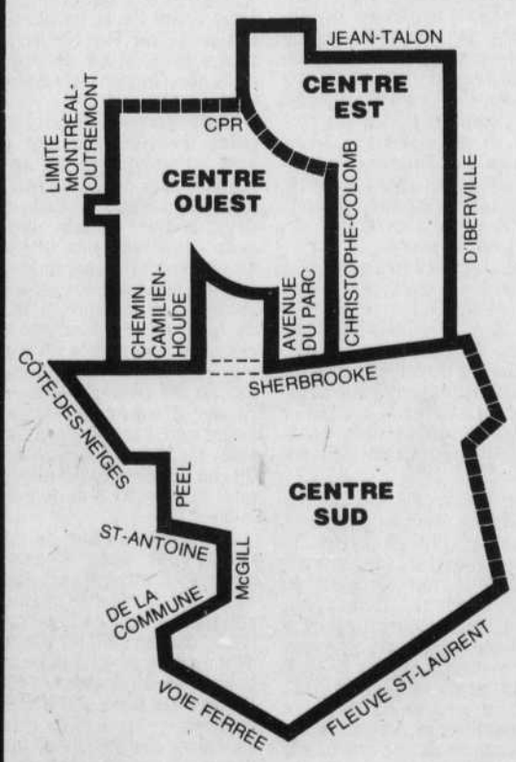
QUÉBEC (PC) — Une subvention de $3,640,000 a été accordée afin d'accélérer le développement des bibliothèques du réseau de l'Université du Québec et de la bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal.

C'est ce que vient d'annoncer le ministère de l'Éducation du Québec en précisant que la bibliothèque universitaire doit bénéficier d'un financement particulier lorsque l'exige la création d'une nouvelle faculté ou de nouveaux programmes.

Un comité d'évaluation technique a pu vérifier que les étudiants des Universités du Québec situées dans les régions excentriques devaient se passer d'une bonne partie de la documentation normalement accessible aux universitaires de Québec et Montréal.

Une étude datant de 1977 démontre de plus que les bibliothèques des Universités du Québec sont toutes moins bien pourvues que celles des autres institutions universitaires.

on vous aidera
au Centre d'emploi du Canada



Trois nouveaux Centres d'emploi du Canada ouvrent leurs portes le 3 mars prochain pour mieux servir les Montréalais.

Chaque Centre offrira à la population de son territoire *tous les services d'emploi et d'assurance-chômage* jusqu'ici dispensés séparément par les Centres de main-d'oeuvre du Canada et par les Bureaux d'assurance-chômage.

Voici les noms et adresses de ces nouveaux centres:

Centre d'emploi du Canada
Montréal Centre-Est
5800, rue St-Denis
Montréal H2S 3L5
Tél.: services d'emploi: 276-3657 employeurs
274-2491 travailleurs
services d'assurance-chômage: 283-3801

Centre d'emploi du Canada
Montréal Centre-Ouest
4205, rue St-Denis, 3e étage
Montréal H2J 2K9
Tél.: services d'emploi: 283-4525
services d'assurance-chômage: 283-2839

Centre d'emploi du Canada
Montréal Centre-Sud
2085, rue Union, 2e étage
Montréal H3A 2C5
Tél.: services d'emploi: 283-4444
services d'assurance-chômage: 283-3464

À noter: que les bureaux de main-d'oeuvre et d'assurance-chômage situés au 4205 et 5800 St-Denis, de même que ceux du 2085 Union et 5250 Ferrier seront fermés les jeudi 28 février dès midi et vendredi 29 février afin de permettre le réaménagement des bureaux.

Le Centre d'emploi du Canada, pour mieux vous servir

Emploi et Immigration Canada
Employment and Immigration Canada
Canada

La SQ informait le gouvernement comme si bombes et communiqués n'émanaient pas de Mme Devault

À en croire les témoignages assermentés entendus hier devant la commission Keable, les policiers et l'État-major de la Sûreté du Québec «ne se souviennent pas» avoir jamais été informés que les communiqués «officiels» du FLQ étaient rédigés par un agent de la police en 1970-71 ou que la bombe de la rue Papineau avait pu être fabriquée avec de la fausse dynamite fournie par la police de Montréal.

Selon le chef du service de sécurité de la SQ, M. Léonard Bergeron, ce serait donc en toute bonne foi qu'il avait affirmé au ministre de la Justice, en juin 1971, que le FLQ se préparait à faire suivre les enlèvements de Cross et Laporte par une vague «d'assassinats sélectifs».

«Présentement, concluait-il dans son rapport transmis à M. Jérôme Choquette, nous sommes au courant que quatre cellules du FLQ sont formées dans la région de Montréal et que, probablement, deux autres sont en formation. On leur fait crédit d'une bombe qui a été déposée au bureau des Postes royales du Canada, rue Papineau, à Montréal. D'après certains communiqués qui nous sont déjà parvenus, il est clair que le FLQ entend mener la lutte jusqu'au bout et par tous moyens.»

L'adjoint immédiat de M. Bergeron à l'époque, M. Jean Coutelier, a aussi nié formellement avoir jamais appris qu'une source de la police de Montréal informait à l'avance les policiers des communiqués qu'elle allait rédiger.

Pressé de questions sur les informations qu'il aurait pu transmettre personnellement à ses supérieurs hiérarchiques ou au ministre de la Justice lui-même, M. Coutelier s'est écrié: «Je n'ai jamais été informé que le service de la police avait rédigé des communiqués du FLQ».

M. Jean Keable lui a alors fait remarquer que la commission ne parlait pas de la police elle-même mais de Mme Devault, informatrice contrôlée par le lieutenant-détective Julien Giguère. Ce à quoi le policier a rétorqué d'une voix forte: «Mais c'est tout comme! Une source, c'est à la solde du service de la police!»

Même s'il était personnellement membre du «comité de surveillance» chargé de coordonner l'activité des trois principaux corps policiers pendant la Crise d'octobre et même si ce comité s'est réuni au moins onze fois en présence de M. Giguère en 1971, M. Coutelier a nié avoir jamais été informé de la fausse dynamite ou du rôle de Mme Devault dans la rédaction des communiqués du FLQ.

Lui-même en charge de l'enquête sur l'enlèvement de M. Pierre Laporte, M. Coutelier affirme maintenant n'avoir jamais été informé du rôle que Robert Comeau ou Mme Devault avait pu jouer dans la rédaction du fameux communiqué du 14 novembre 1970. Le FLQ y avait nargué la police en expliquant comment les frères Paul et Jacques Rose avaient échappé à une perquisition, se dissimulant dans un placard truqué avant de s'enfuir avec les armes des policiers.

Quoi qu'il en soit, le commissaire Keable a affirmé hier que la commission suspendrait maintenant ses audiences jusqu'à ce que la Cour d'appel du Québec tranche le litige légal qui l'empêche d'interroger certains autres informateurs de la police qui étaient actifs dans le FLQ à cette époque.

A l'issue de l'audience, certains membres de la commission ont avoué aux journalistes qu'ils n'avaient absolument rien appris de neuf pendant ces audiences publiques mais qu'ils avaient pu au moins informer le public du rôle qu'avait joué Mme Devault dans la Crise d'octobre. «Si cette partie de la preuve n'avait pas été donnée qu'à huis clos, personne n'aurait cru notre rapport à sa sortie», a indiqué l'un d'eux.

Incidemment, le gouvernement du Québec a confirmé hier que le mandat de la commission Keable est prolongé jusqu'au 15 mai.

Chose certaine, à peu près tous les policiers entendus jusqu'à maintenant, hormis M. Giguère lui-même, ont plaidé complète ignorance des événements survenus à l'époque lorsqu'ils n'ont pas déploré plutôt les défaillances de leur mémoire après tant d'années.

Jeudi dernier, le détective Claude Marcotte de la police de Montréal avait fait une légère entorse à cette règle en confirmant une information selon laquelle la police avait saisi une grande quantité de papier officiel du FLQ, rue des Récollets. M. Keable a même affirmé à quelques reprises que M. Julien Giguère rédigeait ses brouillons de rapports sur ce papier du FLQ.

Hier, pourtant, M. Marcotte est revenu sur son premier témoignage pour affirmer, sur la foi des rapports officiels, qu'aucun papier de ce genre n'avait été trouvé là où M. Cross avait été détenu. Tout au plus, dit-il, avait-on trouvé des brouillons déchirés...

Le même policier avait aussi déclaré jeudi dernier que Mme Cross avait sans doute été confrontée à des photos de M. Nigel Hamer (un présumé ravisseur qui n'a jamais été importuné par la police) avant qu'elle ne s'envole pour l'Angleterre.

Hier, M. Marcotte est venu avouer qu'il ne peut identifier les policiers de la SQ et de la GRC qui l'accompagnaient lorsqu'il a présumément soumis cette photo à l'attention de Mme Cross. Il n'a pas davantage été capable de produire la photo de M. Hamer qui aurait été utilisée à l'occasion mais il dit croire qu'elle avait été prise lors d'une manifestation à l'Université McGill.

M. Marcotte a aussi soumis des rapports de police selon lesquels des photos de M. Hamer avaient été prises dès 1969 mais, cette fois encore, il est incapable de retrouver l'épreuve. Les rapports de l'époque énumèrent un certain nombre d'individus dont la photo a été soumise à Mme Cross mais le nom de Hamer n'y figure pas.

M. Marcotte reconnaît n'avoir rien fait pour identifier formellement M. Hamer et obtenir des preuves contre lui en 1972 et en 1973, lorsque la police a obtenu de nouvelles informations sur la présumée participation à l'enlèvement de M. Cross.

M. Marcotte dit aussi ne pas avoir procédé à l'arrestation des auteurs d'un attentat contre la Brinks, en janvier 1971, parce que la police n'avait pas été témoin de l'incident. Les policiers savaient pourtant à l'avance l'identité des coupables et elle avait observé le même groupe distribuer par la suite un communiqué du FLQ revendiquant l'attentat.

Me Jean Keable a toutefois affirmé qu'il détient la preuve que M. Julien Giguère, son supérieur immédiat, a personnellement assisté à cet attentat. Il a demandé aussitôt à M. Marcotte s'il en avait été avisé. Pris par surprise, ce dernier s'est écrié: «Giguère n'a jamais vu personne lancer le cocktail-molotov!»

Carole Devault a collaboré avec la police jusqu'en 1975

L'ex-indicatrice de police Carole Devault a révélé, dans une entrevue diffusée hier soir à *Télémag* (Radio-Canada) que sa collaboration avec la police s'était poursuivie jusqu'au début de 1975 mais qu'elle ne savait plus, à l'époque, pourquoi «ils» (les policiers) la gardaient comme indicatrice. Pas de chichi donc; le contrat fut rompu sur simple conversation téléphonique. Carole Devault, témoin-clé devant la commission d'enquête Keable, s'était portée volontaire le 6 novembre 1970 comme «agent d'information», en se rendant au poste de police no 17.



Carole Devault

L'entrevue de 27 minutes, menée par Pierre Olivier, constitue un résumé des propos tenus par Mme Devault devant les enquêteurs. Elle y insiste sur le fait que le lieutenant Giguère, son contrôleur, était un policier «peut-être pas dans le style classique», qu'il lui a paru «intelligent, vif d'esprit, prompt». Carole Devault aurait été convaincue, en consultant des documents que l'on disait en provenance de la police, que ces policiers n'avaient pas joué un jeu honnête avec elle, qu'ils attribuaient au matricule 945-171 (son numéro de code d'indicateur) des choses qui ne pouvaient provenir d'elle.

Un exemple serait qu'à l'automne 1971, alors qu'elle était en brouille avec Robert Comeau, elle ne pouvait être citée comme ayant rapporté à la police que Comeau lui disait telle ou telle chose. Les policiers savaient «énormément de choses» et, après près de dix ans, Mme Devault ne s'explique pas tout à-fait que ces policiers aient laissé continuer l'action d'un FLQ qu'ils auraient pu décapiter en procédant à l'arrestation des membres de la cellule Viger.

Quant à l'effectif du Front de Libération du Québec (FLQ), l'interviewé l'établit à environ 35 personnes au nombre desquelles se seraient trouvés «quatre ou cinq informateurs»!

Pierre Olivier a tenté de découvrir les motifs qui ont ainsi poussé Carole Devault à se transformer en indicateur, et pour quelle raison elle avait décidé de s'ouvrir de son action devant la commission d'enquête Keable.

Les réponses de Mme Devault font mention du fait que sa personnalité s'était «divisée en deux», qu'elle n'avait pas l'impression de livrer des «amis» mais plutôt de désamorcer l'action «d'adolescents attardés» qui trouvaient une certaine excitation à provoquer la police... par le dépôt de bombes, notamment. En somme, les felquistes qu'elle a connus lui ont semblé «bizarres»... sauf une felquiste qui devint son amie et au sujet de laquelle Carole Devault dit avoir tenté de «parler de ses motivations».

Il y eut certes des moments tragiques, avoue l'interviewée, mais si elle a parlé c'est qu'il fallait se décharger d'un «secret lourd à porter». Sa déposition devant le commissaire Keable, soutient-elle, a contribué à «démystifier et le FLQ et la police».

Elle dit souhaiter qu'on en vienne à posséder une police «honnête», mais répond peu après que toute police aura besoin d'indicateurs et, en toute fin, quand on lui demande si elle recommencerait, sa réponse est: «Je pense que oui».

Pierre Olivier a déclaré hier n'avoir eu aucune difficulté à obtenir cette entrevue mais, comme Carole Devault n'a pas de domicile connu et qu'elle est sous la protection de la commission Keable, il a fallu passer par la commission pour entrer en contact avec elle. Une fois acquis son consentement, l'entrevue eut lieu sans réticence de la part de Carole Devault, au domicile du journaliste.

Qu'apporte de neuf cette télémission aux explications déjà fournies sur une partie de la crise d'Octobre? En gros, l'interview sert à condenser en moins d'une demi-heure un témoignage qui avait dû s'étaler sur plusieurs jours. Pour ce qui est du rôle joué par les forces policières, Mme Devault suggère de s'adresser aux policiers qui avaient peut-être des raisons de prolonger cette «espèce de climat»...

Le conflit dans les cégeps: des «espérances»

QUÉBEC (PC) — Le gouvernement et la CSN ont repris le dialogue hier avec l'espoir de mettre un terme à un conflit qui paralyse 21 cégeps du Québec depuis cinq semaines.

Du côté patronal, on indiquait que les pourparlers avec les employés de soutien des cégeps, suspendus pour la fin de semaine et repris lundi soir, ont fait naître des «espérances».

M. Lucien Bouchard, le principal négociateur du gouvernement, a mentionné qu'un déblocage pourrait se produire au cours des prochaines heures. Les deux parties devaient d'ailleurs se rencontrer à nouveau à la fin de la journée.

Il devait préciser cependant qu'il était beaucoup trop tôt pour parler d'une entente de principe.

Les 2,300 employés de soutien de la CSN qui travaillent au niveau collégial ont entrepris leur cinquième semaine de grève.

Leurs lignes de piquetage empêchent la reprise des cours dans 21 des 40 cégeps au Québec mais le gouvernement exclut tout recours à une loi spéciale dans leur cas.

M. Bouchard a affirmé en effet que le décret ne constitue pas une façon de tirer un syndicat d'un mauvais pas, et qu'il ne recommandera pas au gouvernement d'intervenir d'autorité dans ce conflit.

Incidemment, le rapport de M. Bouchard doit être communiqué ce matin au conseil des ministres.

Les principaux points sur lesquels n'ont pu s'entendre le syndicat et l'employeur sont: la reconnaissance de l'ancienneté dans les mouvements de personnel, l'abolition des postes, les horaires de travail et la procédure de grief.

Représentations sur sentence dans l'affaire Sky Shops

Plusieurs sommités défilent à la barre des témoins

Plusieurs sommités ont défilé à la barre des témoins hier, devant le juge Melvin Rothman, de la Cour supérieure, afin d'appuyer les représentations sur sentence, formulées par les procureurs de l'ancien président de la Ligue nationale de hockey, Clarence Campbell, et de l'homme d'affairee Gordon Brown, récemment reconnus coupables d'avoir comploté pour verser un pot-de-vin de $95,00 au sénateur libéral Louis de Gonzague Giguère, dans le but d'obtenir la prolongation du bail de la boutique Sky Shops à l'aéroport de Dorval.

Ont notamment comparu hier, l'ancien gouverneur général du Canada et ex-président de la Chambre des communes, M. Roland Michener, M. Wayne Wirtz, de l'organisation des Black Hawks de Chicago, Sam Pollock, ancien gérant du club Canadien, et le sénateur Hartland de M. Molson, sénateur et ancien président du club de hockey Canadien.

Si M. Michener a vu dans Clarence Campbell un «grand Canadien», M. Wirtz devait dire que celui-ci était le meilleur commissaire des sports en Amérique du Nord du temps qu'il occupait la présidence de la LNH, alors que pour M. Pollock, l'accusé n'était pas seulement le président de la LNH mais qu'il était la LNH, tout en ayant à coeur le bien-être des joueurs.

Pour sa part, le sénateur Molson devait reconnaître que, peu après être devenu président du Club Canadien, en 1957, il n'avait pu s'empêcher de voir en Clarence Campbell un homme intègre de qui on pouvait prendre la parole.

De son côté, un avocat du West Island, Me James Hamsons, a rappelé que si le Lakeshore General Hospital était là aujourd'hui, on le devait surtout à Clarence Campbell, qui s'était dévoué sans retenue pour amasser les fonds à cet effet.

Quant au Dr Neil Coleman, il a affirmé que M. Campbell souffrait d'une variété de maladies étonnantes, telles l'asthme, l'hypertension, le diabète, un manque d'oxygène au cerveau, de même que de cataractes et d'insuffisance cardiaque. Il devait ajouter que Campbell, qui a maintenant 74 ans, devait coucher dans un lit d'hôpital et que le seul fait de l'obliger à franchir les grilles d'une prison pouvait constituer un très grand risque pour sa vie.

Quant à Gordon Brown, il a eu droit à quelques coups d'encensoir de la part de William Brown (aucun lien de parenté), du maire de LaSalle, M. Gerald Raymond, et d'un administrateur de Marsh Shipping, qui tous trois ont affirmé qu'il était un homme généreux, qui respectait toujours sa parole.

Son procureur, Me Harvey Yarosky, a précisé que Brown était né en 1915 et que, par la suite, grâce à son travail acharné, il avait pu passer de simple commis junior jusqu'au rang de surintendant à la Eastern Canada Stevedoring. Durant la guerre 39-45, il s'était enrôlé dans la RCAF, mais au bout de six jours, vu son intelligence nettement supérieure, de dire le procureur, on le rendit au marché du travail, conscient qu'il y serait plus utile, et il fut installé à Halifax, où il devint en charge des frets pour tout le Canada. Selon l'avocat, le nom de Gordon Brown est aussi relié au projet Dew Line et au chemin de fer reliant Sept-Iles à Schefferville.

Par ailleurs, revenant à Clarence Campbell, son avocat, Me A.J. Campbell, a dit de celui-ci qu'il avait vu le jour en Saskatchewan et, qu'en 1940, il s'était engagé dans l'Armée canadienne, pour y gravir tous les échelons jusqu'au rang de colonel. En 1946, on retrouvait ensuite Campbell parmi la célèbre batterie d'avocats de la poursuite dans l'historique procès de Nuremberg. Enfin, ayant occupé la présidence de la Ligue nationale de hockey, entre 1947 et 1976, Campbell fut identifié par son procureur, comme étant celui qui avait mis sur pied le plan de gestion pour les joueurs, tout en créant un fonds d'urgence pour ceux-ci et les officiels, lequel a distribué pas moins de $700,000.

Oeuvrant pour la Couronne, Me Bernard Beaudry a tout d'abord révélé que Campbell avait retiré de la transaction des parts de Sky Shops pas moins de $106,000 de profit, alors que Gordon aurait bénéficié de $158,000.

Tout en réclamant une peine d'emprisonnement (ils sont passibles de cinq ans), Me Beaudry a soutenu que la corruption dans laquelle les deux accusés étaient impliqués constituait une atteinte au fondement même de notre société, étant donné que celle-ci s'est exercée auprès d'un fiduciaire de cette même société, en l'occurence un sénateur. «Si on ne désapprouve pas un tel geste par une sentence d'emprisonnement ayant un caractère de dissuasion et d'exemplarité, a-t-il dit, on donnera carte blanche pour la répétition de tels méfaits».

Il n'a pas manqué de faire remarquer que Charles-Édouard Campeau, pris dans une cause semblable, avait été condamné à l'emprisonnement, malgré qu'il ait souffert de gangrène et qu'il était amputé. Il devait également citer le cas d'un homme d'affaires ontarien, qui, en plus d'être âgé, avait des tendances suicidaires et qui a écopé de 18 mois de prison.

Après ces représentations, qui ont duré toute la journée, le juge Rothman a fixé au 7 mars le prononcé de sa sentence.

Un nouveau gisement d'or en Alaska

ANCHORAGE, Alaska (AFP) — Un nouveau gisement d'or a été découvert en Alaska à 200 km environ au nord d'Anchorage dans le bassin d'une rivière inexplorée, a annoncé un fonctionnaire de l'Agence fédérale de géologie.

Assemblée nationale du Québec
Bureau du financement des partis politiques

RAPPORT SOMMAIRE DES DÉPENSES ÉLECTORALES
(article 112)

SOMMAIRE

Claude Ananou
Nom de l'agent officiel

David Levine
Nom du candidat officiel

Parti Québécois
Nom du parti ou indépendant

D'Arcy McGee
District électoral

16 novembre 1979
Date de l'élection

	$
1. Publicité	9150.53
2. Services	6591.27
3. Articles fournis	1509.38
4. Location de locaux	711.25
5. Frais de voyage et de repas	1082.52
Sous-total	**19044.95**
6. Dépenses personnelles encourues du candidat	$210.00
7. Créances contestées	nill
Total des dépenses électorales	**$19254.95**

Tout électeur peut examiner le rapport de dépenses électorales produit par l'agent officiel ainsi que les pièces justificatives correspondantes, et en prendre des extraits ou copies, durant les 180 prochains jours, à l'adresse suivante:

Claude Ananou
Agent officiel

25 février 1980
Date

La présidente d'élection
Florence Friedman,
a/s Friedman, Berbrier & Cappel,
Suite 622, 1010 Ste-Catherine ouest
Montréal



Nous sommes cinquante travailleuses de six succursales de la Banque Royale au Saguenay-Lac St-Jean, les premières à se syndiquer au Québec. Nous sommes en grève depuis le 22 septembre 1979. Nous voulons améliorer nos conditions de travail et mettre un terme à un système de promotion qui favorise les abus sexistes.

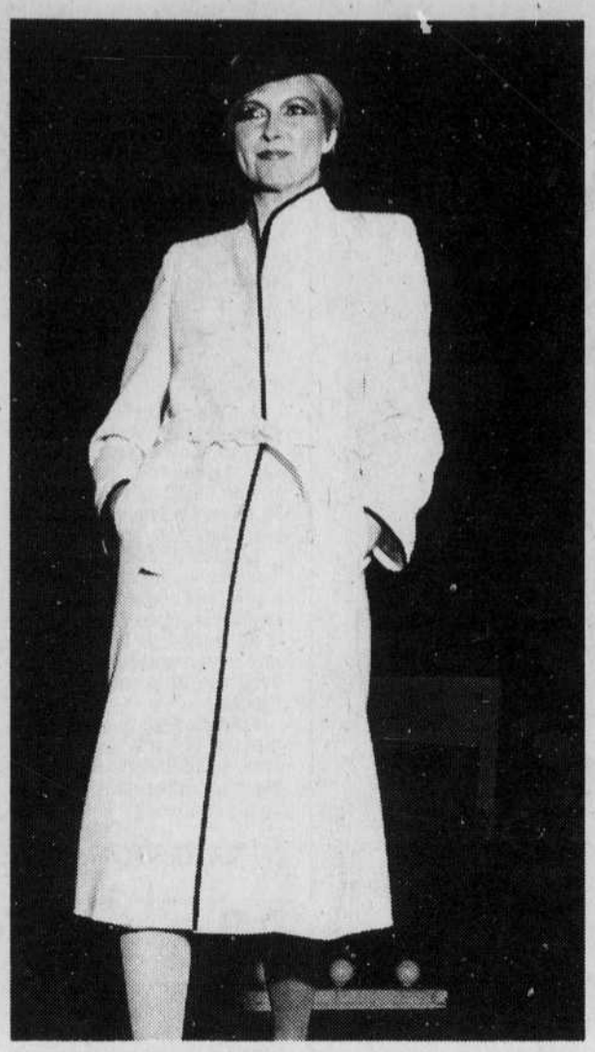
La Banque Royale tente par tous les moyens de briser notre syndicat: refus de négocier, intimidation, congédiements, emploi de scabs, injonctions.

Nous lutterons jusqu'au bout pour notre droit légitime de nous syndiquer.

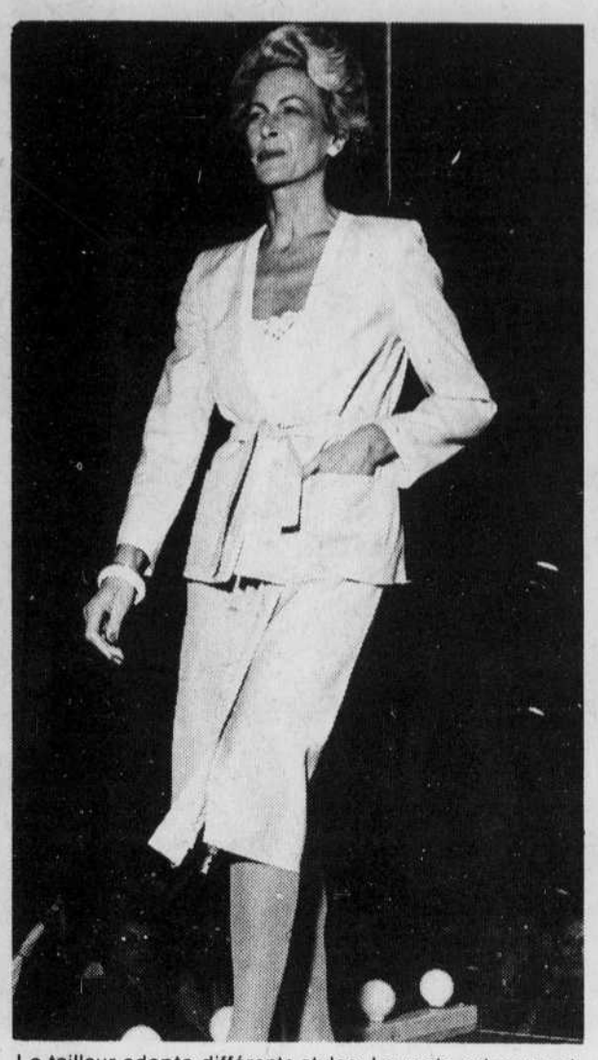
VOUS POUVEZ NOUS AIDER *tant que ce n'est pas réglé, mettez donc vos sous ailleurs!*



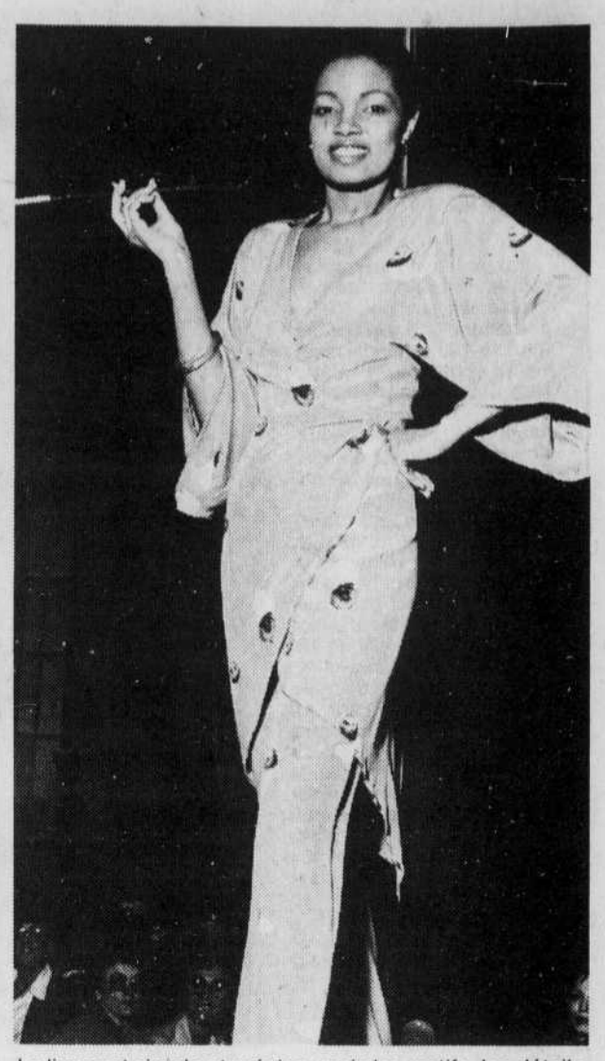
La maison Eaton, qui présentait hier sa collection printemps-été, définit ainsi la silhouette 1980. Les épaules, moins larges, s'arrondissent en douceur. La taille varie suivant les envies: dans l'ensemble, elle demeure cintrée. L'ourlet remonte pour frôler le genou: pour la plage ou le sport, la longueur est ultra-courte. Les matières les plus populaires sont la gabardine et la popeline, les cuirs et daims souples, ainsi que tous les cotons et tissus naturels comme le lin ou la soie. Cette petite robe imprimée à carreaux, signée Léo-Chevalier, est un bon exemple de cette mode nette qui permet encore les superpositions inventives et personnelles.



Les couleurs, ce printemps, sont souvent utilisées dans un esprit géométrique, en bicolore ou tricolore. Beaucoup de blanc et de noir. Des couleurs vives et tranchées comme framboise, jaune, bleu acide, rouge ainsi que toute la gamme du fuschia au violet. Les pastels sont recherchés pour les vêtements sports et pour les imprimés. Les manteaux adoptent la coupe classique; la carrure masculine est encore présente, mais en douceur. Celui-ci, tout droit, en lainage blanc, est ourlé de noir. C'est une création Auckie Sanft.



Le tailleur adopte différents styles. La veste est souvent courte et coupée au carré ou alors légèrement cintrée. On la porte sur une jupe droite ou un pantalon. Quant la veste se transforme en chemise, elle tombe sur les hanches et accompagne une jupe légèrement évasée. À noter: un retour du pantailleur, si populaire il y a quelques années. Ce tailleur jaune Dejac est un retour à une mode classique. Pour le soir, la sandale à talons hauts conserve sa place: les bas sont blancs opaques ou noirs. Pour le jour, on porte des mocassins ou des talons plats.



La ligne est simple et précise, mais les motifs, les détails de toutes sortes, et les accessoires jouent un rôle important dans la mode printemps-été 1980. Pour les robes et vêtements du soir, les matières sont douces et soyeuses, mais les vraies vedettes sont les couleurs qui font le style: vives, acides, fraîches ou tendres. La ligne dominante, comme en témoignent ce pantalon et tunique Halston, imprimés vert, adopte l'asymétrie. Accessoires indispensables: grands peignes, épingles à cheveux, plumes. Les bijoux gadgets sont omniprésents: bracelets entassés au poignet, colliers courts en quantité et boucles d'oreilles immenses.

Pourquoi le référendum? — CBC tente une réponse

Pourquoi le Québec en est-il venu à un référendum sur la souveraineté-association? La télévision de CBC consacre ce soir une heure, à 22 h, à refaire la fiche historique de revendications et d'affrontements qui, sous Duplessis et ses six successeurs à l'Assemblée nationale, sous-tendent les grandes lignes d'un état de la question précisé au fil des années.

Le réalisateur Michel Lavoie utilise essentiellement des films d'archives et quelques entrevues: à Solange Chaput-Rolland, à Jean Lesage, à Eric Kierans, à Pierre Bourgault, à Marcel Rioux et à Edward McWhinney, etc.

Peu importe les résultats de la consultation auprès des Québécois, dit le narrateur, ce référendum «made in Québec» couvait depuis passablement longtemps. On peut se demander, comme le narrateur, si ce référendum constitue une conséquence logique de la Révolution tranquille. Jean Lesage est là pour préciser que jamais, dans l'utilisation du slogan «Maîtres chez nous», il n'avait songé à la complète indépendance politique du Québec.

Une erreur de l'équipe de CBC fait entrer les États généraux du Canada français dans un survol d'événements survenus en 1968; or, ces États généraux se sont tenus en mars 1969.

Avec Maurice Duplessis, le nationalisme québécois revêtait une forme défensive, souligne ce documentaire, surtout par une attitude réticente face aux changements, et par un attachement aux valeurs rurales et agricoles. Le sage vint en 1960, avec son «équipe du tonnerre» et un nationalisme «positif, agressif, centré sur la croissance». McWhinney notera qu'Ottawa avait choisi la rigidité vis-à-vis de sa composante québécoise, à un stade où «c'était la mauvaise réponse», il soulignera que bien peu de solutions «imaginatives» provenaient d'Ottawa, ce pouvoir central un peu passif, dans l'attente selon lui, des gestes posés par les dirigeants québécois.

Quelques dates sont indispensables pour comprendre le dossier: CBC choisit de mettre en vedette la cassure que représente la grève de Murdochville (1957) et l'attitude qu'y adoptèrent les antiduplessistes Jean Marchand (aujourd'hui sénateur) et Pierre Elliott Trudeau; la campagne électorale de 1962 où les libéraux québécois feront accepter la nationalisation des compagnies d'électricité; l'apparition du «terrorisme» en 1963 et un extrait d'entrevue accordée par René Lévesque (1964) à Larry Zolf et Pierre Elliott Trudeau. «Êtes-vous séparatiste?» demande Zolf à Lévesque qui répond: «Je ne suis pas convaincu que ce soit la bonne solution» et Trudeau fait observer que «le séparatisme est une force de désordre» et dit craindre un «blacklash»...

1965 est marquée par la publication du rapport de la commission Laurendeau-Dunton. André Laurendeau pose la question-clé: il s'agit de savoir si deux peuples ont la volonté de «vivre ensemble». On voit aussi l'entrée en politique fédérale des Trudeau, Marchand et Pelletier (Gérard) «pour convaincre les Québécois que le Canada est à eux». Vient ensuite Daniel Johnson et sa formule: Égalité ou indépendance. Puis de Gaulle et son cri du balcon de l'hôtel de ville de Montréal, l'élection de Trudeau comme chef du Parti libéral du Canada puis comme premier ministre, suivie d'une Saint-Jean (1968) agitée, certains craignent de parler de confrontation, commente Trudeau mais si l'on n'y voit pas, le nationalisme «se nourrit par lui-même» et grossit démesurément.

Le documentaire s'attarde sur les circonstances qui poussent René Lévesque à quitter le Parti libéral du Québec et à former le Mouvement souveraineté-association, puis le Parti québécois; sur l'impact de la législation en matière de langue, de la conférence de Victoria et de la crise d'octobre. Claude Morin et Marc Lalonde établissent chacun à leur manière le bilan des pourparlers entre Québec et Ottawa.

1976 a été l'année où le PQ a été porté au pouvoir pour sa promesse d'un «bon gouvernement». Juxtaposés, tous ces éléments donnent un documentaire serein sur le référendum. Les deux comités-parapluie pourront jauger différemment cette télémission qui donne toutefois à chaque camp l'occasion de présenter son point de vue.

16 municipalités du Québec manquent d'eau

QUÉBEC (PC) — En début de semaine, au Québec, 16 municipalités étaient identifiées par les Services de protection de l'environnement comme souffrant d'un manque en eau potable.

Elles sont plus nombreuses encore, mais il est presque impossible actuellement d'en déterminer le nombre de façon exacte.

Phénomène surprenant si l'on songe que les réserves d'eau douce québécoises comptent pour 10% des réserves mondiales.

Les municipalités affectées sont pour la plupart des petites ou moyennes agglomérations, des villages ou des paroisses, disséminées à travers le territoire québécois, et dont les corporations municipales s'efforcent généralement de dissimuler à la curiosité des médias et du gouvernement ce malheur, comme s'il s'agissait là d'une «maladie honteuse».

Les municipalités dont les cas ont été identifiés par l'Environnement sont: Saint-Jean-Port-Joli, dans le comté de l'Islet, Saint-Philémon et La Durantaye, dans Bellechasse, Saint-Ludger, Audet et Lambton dans Frontenac, Saint-Pierre de Broughton et Bernierville dans Mégantic, Saint-Joseph, Saint-Honoré de Shenley en Beauce, Irlande, Saint-Aimé-du-lac-des-Iles, Saint-Didace, Saint-Jean-de-Rathe, Notre-Dame-du-Nord, Saint-Prime au Lac-Saint-Jean et Laurier-Station dans Lotbinière.

Les cas de Saint-Jean-Port-Joli et de Laurier-Station semblent être les plus sérieux.

Les puits d'où ces deux municipalités captent leur eau potable ne répondent plus à la demande.

En période sèche, durant l'été, l'eau nécessaire aux citoyens de Saint-Jean-Port-Joli doit être transportée par camion à partir de L'Islet-sur-Mer.

À Laurier-Station, on s'emploie depuis un an et demi à trouver de nouvelles sources, et pour ce faire, on a jusqu'à maintenant dépensé $30,000.

Les recherches de solution en ces deux endroits commencent à donner des résultats, semblerait-il.

Quant aux autres municipalités, ce sont surtout des problèmes passagers de gel découlant de l'absence d'une couche suffisante de neige au sol.

«Aussi longtemps que ces municipalités peuvent le faire, de dire un représentant du ministère de l'Environnement, elles cachent leur problème et tentent, souvent avec les moyens du bord, de le régler elles-mêmes.»

Le ministère dit ardemment souhaiter que la méfiance séculaire des municipalités à son endroit, particulièrement forte en milieu peu populeux face aux interventions gouvernementales, disparaisse au plus tôt afin qu'une franche collaboration s'installe, puisque l'enjeu, affirmet-on, est la santé même des citoyens.

RÉGIMES ENREGISTRÉS

Épargne-retraite

(souscrire avant le 1er mars 1980)

12 5/8 %* annuellement — termes de 1 et 2 ans

12 3/8 %* annuellement — termes de 3-4 et 5 ans

AUCUNS FRAIS MINIMUM $500.

AUTRES OPTIONS
Régimes:
"Capital-actions",
"Obligations-hypothèques",
"Épargne" garanti. 12¾%

Adressez-vous auprès des Fiduciaires.

UN ATOUT DANS VOTRE VIE
Fiduciaires
LE TRUST DE LA BANQUE D'ÉPARGNE

*Taux sujets à changement. Les certificats émis n'en sont jamais affectés.

MONTRÉAL: 1253, av. McGill College 878-3351
6633 est, rue Sherbrooke 253-1720
ROSEMÈRE: 401, boul. Labelle 621-0710

Assemblée nationale du Québec
Bureau du financement des partis politiques

RAPPORT SOMMAIRE DES DÉPENSES ÉLECTORALES
(article 112)

SOMMAIRE

Cecil April
Nom de l'agent officiel

Herbert Marx
Nom du candidat officiel

Parti libéral du Québec
Nom du parti ou indépendant

D'Arcy McGee
District électoral

26 novembre 1979
Date de l'élection

	$
1. Publicité	15168.12
2. Services	1564.48
3. Articles fournis	2439.67
4. Location de locaux	875.65
5. Frais de voyage et de repas	Nil
Sous-total	**20047.92**
6. Dépenses personnelles encourues du candidat	Nil
7. Créances contestées	Nil
Total des dépenses électorales	**20047.92**

Tout électeur peut examiner le rapport de dépenses électorales produit par l'agent officiel ainsi que les pièces justificatives correspondantes, et en prendre des extraits ou copies, durant les 180 prochains jours, à l'adresse suivante:

Herbert Marx
Agent officiel

25 février 1980
Date

La présidente d'élection
Florence Friedman,
a/s Friedman, Berbrier & Cappel,
Suite 622, 1010 Ste-Catherine ouest
Montréal

L'AUBERGE DES GOUVERNEURS DE SAINTE-FOY

C'EST OUVERT À NOUVEAU!



«La Direction de l'Auberge des Gouverneurs a le plaisir de vous annoncer la réouverture de l'Auberge de Sainte-Foy. Dans un décor tout à fait nouveau et une ambiance des plus chaleureuses, vous serez reçus avec le même accueil et le même service qui depuis 15 ans ont fait notre réputation.»

On vous attend à nouveau!

AUBERGE DES GOUVERNEURS
3030, BOUL. LAURIER, SAINTE-FOY

Pour réservation, composer sans frais: 1-800-463-2820

L'EACL transporte de l'uranium «militaire» à travers le Canada

Par crainte qu'une organisation criminelle ne détourne les quelque 100 kg d'uranium 235 presque pur (enrichi à 93%) qu'elle reçoit chaque année des États-Unis, l'Énergie atomique du Canada (EACL) refuse de donner la moindre indication sur l'itinéraire des convois qui lui apportent ce matériau stratégique si utile à quiconque voudrait fabriquer des bombes atomiques.

Ces convois partent des laboratoires américains d'Oak Ridge (Tenessee) pour aller livrer leur délicate cargaison à Chalk River, quelque 150 milles au nord d'Ottawa.

Un porte-parole de l'EACL a confirmé au DEVOIR que le fonctionnement des deux «réacteurs de recherche» NRX et NRU de Chalk River consomment annuellement à peu près un dixième de tonne d'uranium «de qualité militaire». Ce métal est livré normalement en deux chargements à peu près égaux chaque année.

Des mesures de sécurité très strictes sont prises pour assurer la protection de ces envois puisque chacun d'eux permettrait de construire au moins deux bombes atomiques. L'opération serait d'autant plus tentante que l'Uranium 235 pur est très radioactif. On peut le manipuler et le travailler avec des précautions minimes.

Selon Mme Nancy Thomson de l'EACL, le métal stratégique est ensuite réexpédié à Port-Hope, près de Toronto, pour être transformé en éléments de combustible qui lui enlèveront tout intérêt pour un fabricant de bombe.

Pour limiter les risques pendant ce nouveau trajet de plus de 200 milles, l'EACL a réparti le métal en un grand nombre de petit envois. De la sorte, un détournement ne donnerait à ses auteurs qu'une quantité d'uranium trop faible pour fabriquer une bombe. Un premier vol entraînerait des mesures de sécurité considérables et les voleurs ne pourraient se procurer le reste de l'uranium nécessaire pour fabriquer leur bombe.

Les deux réacteurs de Chalk River ont été fabriqués au départ pour fabriquer du plutonium que le Canada vendait aux États-Unis pour l'assemblage de bombes atomiques. Officiellement, ces ventes ont cessé depuis 1963 et les réacteurs ne servent plus qu'à tester divers composants pour les centrales nucléaires canadiennes et pour fabriquer des sources radioactives utilisées en médecine.

Depuis 1963, les deux réacteurs sont alimentés avec un alliage d'aluminium et d'uranium 235. Cela permet, dit-on, de maintenir dans l'enceinte des flux de neutrons beaucoup plus intéressants pour les expériences. En outre, il n'y a plus qu'une production infime de plutonium puisque ce métal fissile synthétique est fabriqué à partir de l'uranium 238, presque absent du combustible actuel.



Depuis près d'un an, qui dit sécurité des réacteurs nucléaires dit Three Mile Island. Mais on peut aussi penser à Chalk River, Gentilly, Pointe Lepreu, Pickering, etc.

Ce qui suscite une vive controverse en Ontario depuis un mois, ce n'est pourtant pas ce transport d'uranium de «qualité militaire»; ce serait plutôt le transport de la tonne de combustible irradié qu'on retire chaque année des deux réacteurs et qu'on réexpédie aux États-Unis pour recyclage.

L'an dernier, l'EACL a renvoyé 1.4 tonne de combustible irradié depuis Chalk River jusqu'à la Savanah River Plant de Barnwell, en Caroline du Sud. Cette usine militaire récupère alors l'uranium 235 qui reste et prend charge des produits de fission dangereux.

Le combustible irradié est beaucoup plus fortement radioactif que l'uranium métallique et il constitue un danger beaucoup plus important pour la sécurité et la santé des populations établies le long du trajet.

L'an dernier, selon l'EACL, ces réexpéditions ont nécessité 14 envois différents. Le contrat de transport par camion a été accordé à la National Lead Industries d'Albany (NY) et cette compagnie a elle-même confié le travail à un sous-traitant, la firme Tri-State Motor Transit. Cette autre compagnie a connu, depuis 1974, 152 accidents impliquant du matériel radioactif.

À cela, l'EACL réplique que ses expéditions ont toujours été offertes à sous-contrat et qu'aucun accident n'a jamais affecté la transport des déchets radioactifs canadiens. Plus exactement, on ne note aucun accident depuis que les déchets sont transportés par camion. Avant 1963, par contre, il y a eu au moins deux problèmes assez sérieux lorsque les produits étaient déplacés par train.

Mme Thomson a précisé au DEVOIR que la sécurité du transport des produits radioactifs a été améliorée depuis qu'on a choisi de laisser reposer le combustible pendant quatre mois avant de le transporter. De la sorte, dit-elle, le niveau des radiations est plus faible et la protection contre les radiations est facilitée d'autant. Les conteneurs spéciaux actuels ne contiennent plus d'écran protecteur liquide comme les conteneurs d'autrefois. Les risques de fuite sont donc réduits.

En ce moment, précise-t-elle, les normes nationales prévoient qu'on ne doit pas mesurer de radiation supérieure à 200 millirems par heure au contact du contenant. Or, selon elle, l'EACL n'a jamais mesuré de radiation supérieure à 40 millirems par heure à la surface de ses contenants spéciaux.

Certains groupes de citoyens de l'Ontario ont aussi soutenu que ces échanges de combustible pouvaient être un moyen pour le Canada de continuer à fournir aux militaires américains le plutonium nécessaire à leurs bombes. L'EACL nie ces allégations et précise que le combustible irradié contient à peine 2% ou 3% de plutonium lorsqu'il est retiré du réacteur.

Le Canada, pour sa part, n'a aucune usine de retraitement du combustible et il n'est donc pas outillé pour récupérer l'uranium 235 restant. Le taux d'enrichissement à la sortie du réacteur est encore voisin de 45%.

Le Canada n'est pas davantage outillé pour stocker les déchets liquides hautement radioactifs issus de ce recyclage. On souligne donc, à l'EACL, que les Américains nous rendent service dans l'échange.

Ce «service», incidemment, est fourni sur une base commerciale puisque le Canada paie son uranium «pur» \$45,000 le kilo et revend son uranium usagé à peine \$23,000 le kilo. On n'a pu nous préciser si le Canada assume d'autres frais pour le recyclage et le stockage des déchets de fission.

Les réacteurs NRX et NRU de Chalk River sont des réacteurs à eau lourde assez primitifs dans lesquels on a testé depuis plusieurs années des combustibles nouveaux qui pourraient servir à des réacteurs CANDU commerciaux améliorés et presque surrégénérateurs.

En prévision de l'épuisement des réserves d'uranium naturel, on songe à utiliser un mélange de thorium et de plutonium. Les réserves de thorium sont plus abondantes que celles d'uranium et cet élément peut se transformer en uranium 233 fissile lorsqu'il est bombardé par des neutrons. Le thorium peut donc se transformer en combustible dans le réacteur lui-même.

Jusqu'à maintenant, on a testé le comportement de plusieurs types de «combustible évolué» dans les réacteurs NRX et NRU mais on doit passer à une nouvelle étape au cours des prochains mois: il s'agit cette fois de fabriquer de plus grandes quantités du combustible qui a donné les meilleurs résultats pour en placer six grappes d'un coup dans le NRX.

L'anglais au travail, le français au déjeuner

OTTAWA (PC) — Dans un mémo qu'il a fait parvenir le 15 février à ses quelque 500 employés, le directeur de la filiale d'Ottawa de la National Grocers Company Ltd., M. L.E. Ellis, rappelle que «la langue de travail sera l'anglais».

«... les employés sont encouragés à se servir de la langue de leur choix à la pause-café et au déjeuner», précise le mémo de M. Ellis, mais, pour le reste «la langue de travail sera l'anglais».

Le même document explique que «notre langue de travail interne pour les employés, et en fait la langue d'expression de la compagnie en ce qui concerne les affaires, est et a toujours été l'anglais».

Compte tenu cependant de clients importants dans la «notre province soeur» et de certains autres dans l'Est ontarien, la compagnie, poursuit le mémo, maintient au sein de sa main-d'oeuvre une «représentation» pour communiquer avec ces clients dans leur langue.

Mais autrement, la langue de communication interne est l'anglais, contrairement à l'usage qui s'est répandu au cours des années de faire usage des deux langues.

La filiale d'Ottawa de la National Grocers Company Limited emploie présentement quelque 500 travailleurs dont plus de la moitié sont d'expression française. Dans certains secteurs, comme à l'entrepôt, les francophones forment à peu près 80% de la main-d'oeuvre.

Les raisons invoquées pour ce rappel à l'ordre, c'est que l'utilisation de deux langues «ne sert pas au mieux les intérêts de notre filiale». De plus, une telle situation ne permet pas aux employés «qui ne sont déjà pas bien entraînés dans notre langue de travail de développer leur talent en expression orale et écrite ce qui, à toutes fins pratiques, les empêche de recevoir des promotions au sein de la compagnie.

De fait, a affirmé une employée, «si tu es français ici, tu ne vaux pas grand'chose et tu n'as pas de promotion».

Selon elle, les francophones rendent différents services parce qu'ils parlent les deux langues, et ils devraient être payés davantage pour ces services supplémentaires.

Le mémo de M. Ellis a créé une «ambiance terrible» chez National Grocers, dit encore la même employée. «Il s'est créé comme une barrière entre les francophones et les anglophones, et même entre les francophones eux-mêmes. On est mal à l'aise, on ne sait plus à qui parler. On a peur».

Implication dans le débat référendaire

La FTQ prend la température

HULL (PC) — Les dirigeants de la Fédération des travailleurs du Québec se sont penchés, lundi soir, sur une éventuelle implication de la centrale syndicale dans la lutte référendaire au Québec.

Les 150 syndiqués présents à l'assemblée se sont majoritairement prononcés en faveur de la participation de la FTQ sans toutefois préciser, du moins ouvertement pour l'instant, laquelle des deux options (OUI-NON) serait celle choisie par la centrale.

Ce choix, comme l'a expliqué le président de la FTQ, M. Louis Laberge, se fera à l'occasion du congrès spécial qui devrait se tenir à Québec le 19 avril. Entretemps, M. Laberge et le secrétaire général de la centrale, M. Fernand Daoust, poursuivront leur tournée du Québec afin de «prendre la température de l'eau», comme le disait M. Daoust.

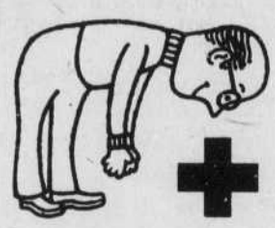
Même si la tournée de MM. Laberge et Daoust n'en est qu'à ses débuts, il est permis de croire que c'est du côté du OUI que s'orientera la machine de la FTQ. «Si vous me demandez si le congrès va dire OUI, je vous répondrai que si on suit le cheminement de la FTQ vous n'avez pas besoin de me poser la question», de répondre M. Laberge, en admettant qu'il serait «forcé» d'accepter le NON si jamais le congrès le lui ordonnait.

MM. Laberge et Daoust ont cependant répété en maintes occasions que la centrale ne se rangerait pas sous les comités parapluie qui viennent coordonner le travail des partisans de l'une ou l'autre des options constitutionnelles offertes aux Québécois. «La FTQ comme telle ne sera pas impliquée dans le comité du OUI et encore bien moins dans celui du NON. On veut avoir les mains libres», de dire le président Laberge, en expliquant que le travail se ferait au sein de la centrale même pour sensibiliser les syndiqués à la position choisie par la FTQ.

Quant à lui, le secrétaire général de la FTQ a tenu à dénoncer les autres centrales du Québec qui ont décidé de rester muettes lors du référendum. «Nous, à la FTQ, il ne faut plus avoir de complexe sur notre légitimité. On n'attendra pas après les autres centrales», d'expliquer M. Fernand Daoust.

Pour sa part, M. Laberge estime que ses troupes sont maintenant assez matures pour entreprendre un débat comme celui du référendum. «C'est une démarche courageuse que nous allons entreprendre et il faudra qu'après le débat nous restions unis et solidaires».

M. Laberge prétend qu'il est du devoir de la FTQ de s'impliquer sur la question nationale. «Il est devenu impossible pour un syndicat de ne pas faire de la politique», a ajouté M. Laberge, estimant que c'est avec des «yeux de travailleurs» que les syndiqués doivent entrer dans le débat.



Services au troisième âge

Inclure le Labrador dans la carte électorale

Un citoyen de Grondines, dans le comté de Portneuf, affirme que le territoire du Labrador doit être inclus «obligatoirement et nécessairement», par la Commission de la représentation électorale du Québec, dans la nouvelle carte électorale qu'elle a mandat de préparer.

M. Paul de Bané, frère du député ministériel fédéral de Matapédia-Matane, M. Pierre de Bané, a en effet soutenu, lors des audiences publiques que tenait la Commission dans la métropole ces jours derniers, que deux lois adoptées au Parlement canadien, en 1898 et 1912, justifient cette décision.

Ces deux lois, touchant l'agrandissement territorial du Québec, n'ont jamais été contestées par le gouvernement de la Grande-Bretagne lequel, Terre-Neuve étant alors colonie britannique, aurait pu les déclarer nulles.

M. de Bané cite en cela un discours que prononçait l'ex-juge en chef de la Cour supérieure du Québec, M. Frédéric Dorion, alors qu'il était député indépendant de Charlevoix-Saguenay le 6 février 1948. M. Dorion concluait que les deux lois ayant été tacitement confirmées par le gouvernement britannique et tacitement approuvées par les autorités de Terre-Neuve, le Labrador appartenait au Québec.

L'ex-ministre des Finances du cabinet de M. Joe Clark, M. John Crosbie, lui-même député de Terre-Neuve à Ottawa, répondait récemment à M. de Bané que ses travaux «devraient être abordés dans le cadre des pourparlers au niveau fédéral-provincial pour le renouvellement de la constitution».

MAITRISE EN DEVELOPPEMENT REGIONAL

L'institution
L'Université du Québec à Rimouski, dont l'un des axes principaux de développement est le domaine des études et interventions régionales, offre près de quarante programmes de premier cycle et six programmes de deuxième cycle.

Le programme
La maîtrise en développement régional offerte par l'Université du Québec à Rimouski a été la première au Québec à porter sur les régions périphériques. En affirmant au point de départ que le sous-développement n'est que la face cachée du développement des régions centrales et métropolitaines, ce programme scrute l'ensemble de cette problématique de dépendance dans ses dimensions économiques, politiques, culturelles et spatiales.

Le programme comprend 45 crédits dont 24 sont consacrés à des cours séminaires et 21 à la thèse.

Le milieu d'étude
L'Est du Québec a connu la première expérience de développement planifié avec participation populaire: le BAEQ (1963-1966). Depuis, cette région périphérique n'a cessé de susciter des initiatives et des expérimentations de diverses natures: qu'il suffise de penser aux Opérations-Dignité, au projet JAL.

Champion pour son taux de chômage, dernier pour le taux d'activités et pour le revenu per capita, l'Est du Québec pose avec acuité le problème du *développement inégal*. A partir de cette réalité, les activités de recherche et d'enseignement mettront en lumière la logique de ce développement inégal et adopteront une perspective comparative qui impliquera la prise en considération des autres régions périphériques du Québec et l'intervention de plusieurs sciences humaines telles l'*économie*, la *géographie*, l'*histoire* et la *sociologie*.

Les conditions d'admission
Le candidat doit avoir obtenu, avec une moyenne «B«, un baccalauréat de premier cycle en sciences humaines ou dans une autre discipline pertinente.
Les demandes d'admission seront reçues jusqu'au 1er avril 1980.
Des informations supplémentaires sont disponibles auprès de:

Monsieur Bernard Marinier
Doyen des études avancées et de la recherche
300, avenue des Ursulines, Rimouski, Qué. G5L 3A1
Téléphone: (418) 724-1540

Université du Québec à Rimouski

L'eau potable c'est important

AQTE

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER
625, Ave du Président Kennedy
Montréal - 845-7126

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Robic, Robic
ET ASSOCIÉS
1514, avenue McGregor
Montréal H3G 1X5 934-0272

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
JACQUES BRANCHAUD, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
210 St-Jacques
Suite 300 845-4194

samson, bélair & associés
Comptables agréés

MONTRÉAL — QUÉBEC — RIMOUSKI — SHERBROOKE — TROIS-RIVIÈRES
OTTAWA — SEPT-ÎLES — SAINT-HYACINTHE — COATICOOK — MATANE

BACCALAURÉAT EN PHYSIQUE
(ORIENTÉ VERS LES SCIENCES DE L'ATMOSPHÈRE)

OBJECTIFS DU PROGRAMME
Le programme vise à assurer à l'étudiant une base étendue de connaissances en physique complétée par l'acquisition de connaissances relatives à l'atmosphère axées sur le souci de préparer ce dernier à oeuvrer dans des champs d'activités reliés:

- À L'ENVIRONNEMENT: contrôle de la qualité de l'air, transport, dispersion des polluants: identification et mesure des polluants; réduction et/ou élimination des émissions (fumée, gaz, particules).
- À LA PRÉVISION DES CONDITIONS ATMOSPHÉRIQUES: (L'UQAM est la seule université francophone à offrir un tel programme de 1er cycle. Le service fédéral de l'environnement recrutera des diplômés de ce programme pour combler ses besoins en prévisionnistes francophones).
- AUX SCIENCES DE L'ATMOSPHÈRE: problèmes reliés aux différents types de précipitation: brouillard, pluie, neige; modifications artificielles des conditions météorologiques ou climatiques; océanographie dans l'aspect de l'interaction air-mer; hydrologie, etc.

CONDITIONS D'ADMISSION:
Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent ou être agé d'au moins 22 ans, posséder une expérience pertinente et des connaissances appropriées.

CONDITIONS PARTICULIÈRES:
Le postulant détenteur d'un D.E.C. doit avoir suivi et réussi les cours du profil d'accueil de Sciences pures et Appliquées. Le candidat adulte admissible qui ne possède pas l'équivalent des cours de niveau collégial devra suivre et réussir un ou des cours d'appoint.

INFORMATION:
Module de Physique
1200, rue St-Alexandre
C.P. 8888, Succursale A
Montréal, Québec
H3C 3P8
Tél.: 282-7824

DEMANDES D'ADMISSION:
Service de l'admission
Université du Québec à Montréal
1187, rue de Bleury, local 2930
Montréal, Québec
H3C 3P8
Tél.: 282-7161

DATES LIMITES DES DEMANDES D'ADMISSION:
SESSION D'AUTOMNE:
Temps complet: 1er mars
Temps partiel: 1er juillet

Université du Québec à Montréal

DES QUATRE COINS DU PAYS



Les changements politiques de la semaine dernière se font sentir jusque dans la décoration des bureaux, surtout du bureau de presse du premier ministre, où Mme Evelyn Dion a accroché hier des photos du nouveau maître de céans. (Photolaser CP)

■ *Pas de parachutage*

Un porte-parole de M. Trudeau a nié hier que le Parti libéral pourrait essayer de présenter des candidats venant des provinces de l'Ouest à des élections partielles au Québec résultant de la démission «télécommandée» d'un certain nombre de députés québécois élus le 18 dernier. Cette hypothèse avait été exprimée lundi par le député libéral de Saint-Boniface, M. Bob Bockstael, qui voudrait trouver moyen de faire siéger des représentants des provinces de l'Ouest au sein du cabinet. Cette rumeur, a expliqué le porte-parole de M. Trudeau, a été lancée à Montréal il y a quelques jours, et a transpiré jusque dans les provinces de l'Ouest à force d'avoir trop couru.

■ *Et pas de manipulation*

M. Trudeau se rendra coupable de manipulation politique s'il nomme des sénateurs au sein de son cabinet pour y représenter les provinces de l'Ouest. C'est ce que maintient le chef du Nouveau Parti démocratique en Colombie-Britannique, M. Dave Barrett. Les électeurs de la Colombie-Britannique, a expliqué M. Barrett, ont conduit à Ottawa 16 députés conservateurs et 12 députés du NPD. «Nous versons à ces gens de bons salaires pour nous représenter à Ottawa aux Communes, et nous ne voulons personne d'autre comme représentant que ceux pour qui nous avons voté».

■ *Les bons comptes...*

Il y aura dépouillement judiciaire des bulletins de vote déposés dans la circonscription de Joliette le 18 février. Les électeurs de cette circonscription ont été les seuls au Québec à élire un député conservateur, M. Roch LaSalle, qui l'a emporté par une majorité de 393 voix sur son adversaire libéral, M. Gilles Ratelle. M. LaSalle avait obtenu 22,300 voix, M. Ratelle 21,907, et à la demande du Parti libéral, tous les bulletins déposés dans les urnes de la circonscription de Joliette seront recomptés en présence d'un juge. La présidente de l'Association libérale de Joliette, Mme Françoise Gagnon, a déclaré que certaines irrégularités avaient été constatées, après le premier dépouillement du scrutin. Près de 800 bulletins annulés auraient été comptés dans les résultats officiels.

■ *Nyet Kanada*

Onze des 35 employés soviétiques de l'ambassade du Canada en URSS, à Moscou, ont quitté leur emploi depuis le début de l'année, et l'agence soviétique chargée de leur trouver des remplaçants n'a encore présenté aucun candidat à l'ambassade. Le porte-parole du ministère des Affaires extérieures qui a confirmé hier ces onze départs a précisé que rien ne permettait de les relier à l'expulsion de trois employés de l'ambassade soviétique au Canada il y a quelques semaines. À Moscou, on a expliqué que plusieurs des employés démissionnaires étaient des femmes dont les maris venaient d'être mutés à des postes hors de la capitale de l'URSS.

■ *Payez maintenant*

Des pourparlers ont débuté hier à Ottawa entre des représentants de l'URSS et du Canada au sujet des six millions de dollars que réclame Ottawa pour avoir cherché, trouvé et emporté les débris radioactifs d'un satellite qui s'est écrasé il y a deux ans dans les Territoires du Nord-Ouest. L'URSS a toujours refusé toute responsabilité pour la désintégration de son satellite au-dessus du Canada en janvier 1980. Moscou a toutefois accepté le mois dernier de revoir la demande canadienne. Des experts financiers, militaires et scientifiques se feront entendre pour Ottawa et Moscou. Les pourparlers doivent durer au moins jusqu'à vendredi.

■ *Délicate question*

La Commission canadienne des droits de la personne devra convaincre la division d'appel de la Cour fédérale qu'elle n'a fait preuve d'aucune partialité en s'occupant d'une plainte déposée par Mlle Isabelle Cadieux, petite-cousine du commissaire en chef adjoint de cet organisme de défense des droits, Mme Rita Cadieux. La Commission a interjeté appel hier d'une décision rendue en novembre par le juge A.L. Cattanach lui ordonnant de laisser tomber une plainte logée par Mlle Cadieux, petite-cousine du commissaire en chef adjoint. Cette décision avait été prise après que la compagnie Eldorado Nuclear ait demandé au tribunal de trancher la question parce qu'elle redoutait que la Commission n'ait fait preuve de partialité dans sa décision touchant Mlle Cadieux. Cette dernière avait accusé Eldorado Nuclear de discrimination après son congédiement du poste qu'elle occupait dans une équipe de prospection minière à l'été de 1978. Eldorado avait invoqué à l'époque pour congédier Mlle Cadieux qu'elle n'était pas assez mûre pour travailler au sein d'une équipe avec des hommes et que son comportement avait nui au rendement des membres masculins de cette équipe et aussi que des fêtes dans la tente des femmes avaient dérangé le sommeil de l'équipe. Mlle Cadieux s'était plainte pour sa part devant la Commission qu'elle avait été congédiée illégalement, et qu'Eldorado avait fait preuve de discrimination au sujet de son sexe et de son âge. Les membres masculins de l'équipe, a reconnu l'Eldorado, sont à blâmer dans la même mesure que Mlle Cadieux, mais ils n'ont subi aucune mesure disciplinaire.

■ *Les lendemains gris*

Les défenseurs de l'environnement craignent que le nouveau gouvernement libéral accorde moins d'importance aux questions d'environnement que le gouvernement conservateur et que le ministère de l'Environnement perde de l'importance et donc une partie de son budget. Le dernier gouvernement libéral, rappelle le président de la Fédération canadienne de la faune, avait au cours des dernières années réduit les effectifs et le budget du ministère. Les quatre prochaines années, craint M. Ken Brynaert, seront encore pires. Le ministre conservateur de l'Environnement, J. John Fraser, soulignent des représentants de diverses agences de protection de la faune et de l'environnement, a été le seul depuis presque dix ans à s'intéresser à son ministère et a chercher des solutions aux nombreux problèmes dont il a la responsabilité. Un excellent candidat à ce portefeuille, dit-on, serait le député de York West, M. Jim Fleming, ancien secrétaire parlementaire du ministre de la Pêche et de l'Environnement, M. Roméo LeBlanc. Ce dernier se préoccupait surtout de pêche, et M. Fleming des questions d'Environnement.

Négociations rompues chez Gaz Métropolitain

À une offre qualifiée de «finale» déposée lundi soir par les représentants de la partie patronale, les 525 employés de Gaz Métropolitain en grève depuis le 14 février dernier ont répondu en rompant les négociations.

Leurs représentants syndicaux (CSN) ont en effet décidé de mettre un terme aux pourparlers qui se déroulaient sans interruption depuis le 16 février en présence de deux conciliateurs du ministère québécois du Travail et de la Main-d'oeuvre, et ce malgré l'arrêt de travail en cours.

«La grève aurait pu être évitée n'eut été de la lenteur de la partie patronale à discuter sérieusement avant le déclenchement de la grève», affirme M. Fernand Valiquette, président du syndicat.

«Entre le 14 octobre, soit deux semaines après l'échéance de notre convention collective, et le 14 janvier, il n'y a eu que 23 séances de négociations d'une demi-journée, soit 11-12 jours en tout. L'employeur tournait en rond et tentait d'étirer ça, malgré nos avertissements. Il a simplement manqué de temps, malgré une tentative ultime de notre part d'en arriver à un règlement négocié.»

Selon M. Valiquette, l'écart entre l'offre de Gaz Métropolitain et les demandes de ses employés syndiqués porte essentiellement sur l'aspect monétaire et l'indexation qui y est reliée. Au début, le syndicat demandait un salaire horaire maximum de $16.14 l'heure.

«Nos membres nous ont fait part de leurs exigences et nous ont donné le mandat, par tous les moyens jugés nécessaires y compris la grève, de rencontrer ces demandes, ajoute-t-il. Il n'est pas question pour l'instant de retourner en assemblée générale. Mais nous sommes toujours prêts à reprendre les négociations, à condition cependant que la partie patronale change d'attitude.»

Rompues le 14 janvier, les négociations avaient repris le 4 février en présence des conciliateurs, MM. Chagnon et Béliveau, et se sont poursuivies jusqu'à lundi soir.

Entretemps, tel que le stipule la loi, les employés doivent assurer les services essentiels aux quelque 175,000 clients de Gaz Métropolitain. À cet effet, une équipe d'une soixantaine de travailleurs a été mise sur pied dans le but d'assurer la santé et la sécurité du public.

La semaine dernière, le syndicat accusait justement la compagnie de profiter de cette situation pour étirer les négociations.

Un mouvement étudiant pour un collège francophone en Ontario

OTTAWA — Direction-Jeunesse, un organisme provincial au service des jeunes Franco-Ontariens, endosse pleinement la position prise par les étudiants de l'Université Laurentienne à Sudbury et insiste sur «l'urgence» d'un regroupement travaillant à l'établissement d'une institution post-secondaire francophone en Ontario.

En fait, ce regroupement prendra peut-être forme au cours du prochain week-end alors qu'une réunion d'information d'une vingtaine d'étudiants représentants 10 universités et collèges où les francophones sont présents.

Cela pourrait être l'amorce d'une offensive en vue d'obtenir cette institution post-secondaire exclusivement francophone.

Pour sa part, Direction-Jeunesse a déjà fait une demande en ce sens au gouvernement ontarien l'an passé, mais la suggestion fut repoussée par les autorités gouvernementales pour diverses raisons, dont l'existence d'un collège bilingue, celui d'Algonquin et bien sûr pour des motifs financiers.

Étant donné le très grand éparpillement des francophones sur le territoire ontarien, Direction-Jeunesse proposait une formule assez semblable à celle de l'Université du Québec, c'est-à-dire une institution fort décentralisée, dotée de sections satellites qui auraient pu être logées dans des collèges existants.

La nouvelle démarche que l'on entreprend maintenant comprend notamment l'examen des diverses formules possibles en vue par la suite de dégager un consensus que pourrait appuyer la très grande majorité des Franco-Ontariens.

Pour l'année scolaire 1978-1979, il y avait 8,142 étudiants francophones dans 10 collèges et universités de l'Ontario. On parle ici des institutions où il y a une certaine concentration d'étudiants francophones. Le nombre total d'étudiants inscrits dans ces 10 institutions était de 29,719. Leur répartition est la suivante:

- Collège Algonquin (Ottawa): 1,642
- Collège Cambrian (Sudbury): 400
- Collège Canadore (North Bay): 140
- Collège Niagara (Welland): 61
- Collège Northern (Timmins): 118
- Collège Northern (Kikland Lake): 61
- Collège St-Laurent (Cornwall): 168
- Collège de Hearst: 35
- Collège Glendon (Toronto): 197
- Université d'Ottawa: 4,770
- Université Laurentienne: 550

Cet inventaire du personnel étudiant selon la langue fut effectué à partir d'une question sur la langue maternelle; il ne tient pas compte du fait qu'un certain nombre de ces étudiants dits francophones est considéré par Direction-Jeunesse comme étant dans un degré plus ou moins avancé d'assimilation.

Quoiqu'il en soit, cet examen de la situation des étudiants franco-ontariens doit être perçu comme une prise de conscience. Il ne serait pas étonnant de voir apparaître avant longtemps un mouvement de caractère plus politique pour donner une plus grande sécurité aux étudiants franco-ontariens. Cela pourrait devenir peut-être un Penetang multiplié par 10 ou par 100. Cela dépendra de la réaction des Franco-Ontariens eux-mêmes.

LESAGE LAMOTHE COSSETTE
OPTICIENS D'ORDONNANCES

ASSOCIÉS JACQUES LAMOTHE O.O.D.
MARC COSSETTE B.A. O.O.D.
PRESCRIPTIONS DE LUNETTES
LENTILLES CORNÉENNES SOUPLES OU RIGIDES
LENTILLES PROGRESSIVES

MONTRÉAL
- 3425 rue St-Denis (Métro Sherbrooke)
- POLYCLINIQUE DE MONTRÉAL 12245 rue Grenet (Cartierville)
- 5000 Boul. St-Laurent (Boul. St-Joseph)

LAVAL
- POLYCLINIQUE MÉDICALE CONCORDE 300 est Boul. de la CONCORDE (Duvernay)

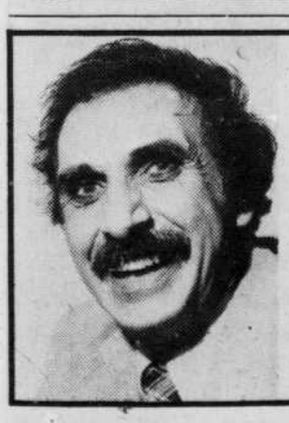
UN SEUL NUMÉRO DE TÉLÉPHONE
845-4221

Braniff laisse le Concorde

LONDRES (AFP) — La compagnie aérienne américaine «Braniff» n'envisage plus d'utiliser le supersonique «Concorde» sur Panama et l'Amérique du Sud, a annoncé hier à Londres son président, M. Russel Thayer.

M. Thayer a expliqué que «l'énorme hausse des produits pétroliers» était à l'origine de ce renoncement. Il a cependant ajouté que les vols trihebdomadaires organisés entre Washington et Dallas/Fort Worth (Texas) sont une réussite et que cette liaison était en passe d'être amortie.

«Braniff International» utilise «Concorde» depuis le 1er janvier 1979 sur cette ligne intérieure américaine grâce à un accord passé avec «Air France» et «British Airways».



ALEX TANOUS

Le 28 février à 20 h 00, en la salle du Gésu (1200 rue Bleury Montréal) se tiendra la conférence du Dr. Alex Tanous intitulée: "L'ÉVOLUTION DE LA CONSCIENCE SPIRITUELLE". L'admission est de: $5.00 adulte et $4.00 étudiant. Billet en vente à l'entrée. (Salle 800 sièges)

Le livre du Dr. Tanous intitulé "Au-delà du hasard" sera en vente sur place. Il y aura une séance de signature avec le Dr. Tanous.

Le 29 février, à 20 h 00, jusqu'au 2 mars 12 h 00 le Dr. Alex Tanous dispensera de son cours "INTRODUCTION À LA PARAPSYCHOLOGIE 1". Les participants s'initient à divers tests d'application, tels la psychométrie et le voyage astral. Chacun reçoit l'analyse de sa photographie "KIRLIAN". On y apprend l'interprétation des rêves, les auras, la guérison et la méditation, compréhension du domaine psychique, fonction des côtés droit et gauche du cerveau. Seulement 40 personnes sont admises pour le cours de fin de semaine.

INFORMATIONS: 688-6884, 739-9302

Les certificats de placement garantis par la Banque de Montréal

12½%

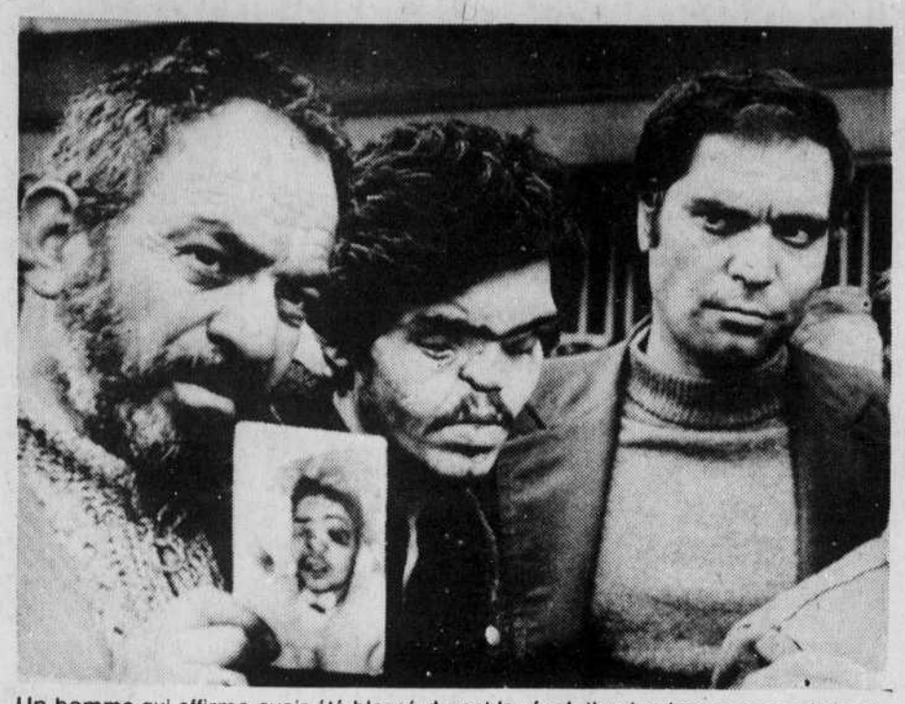
Taux pour une durée de un à cinq ans*, avec paiement annuel des intérêts.

- Capital et intérêt **garantis sans condition** par la Banque de Montréal.
- Placement **minimum** de $5 000.
- **Rendement élevé** pour tous les modes de placement (taux variant selon la durée et la fréquence des versements d'intérêt).
- Durée: **de un à cinq ans**, au choix.
- Intérêt versé **une ou deux fois** par année.
- Capital et intérêt **payables à échéance**, à toute succursale de la Banque de Montréal.

Renseignez-vous à toute succursale de la Banque de Montréal.

Banque de Montréal

Taux sujet à changement sans préavis.



Un homme qui affirme avoir été blessé durant la révolution iranienne, se rend témoigner devant la commission internationale d'enquête sur les crimes du chah. À sa gauche, un ami brandit une photo prise lors de l'hospitalisatiion du blessé. (Photolaser AP)

La commission internationale entend les victimes de la Savak

TÉHÉRAN (d'après AFP et Reuter) — Les membres de la commission internationale d'enquête ont passé plus de quatre heures hier à recueillir les témoignages des «victimes de la Savak» au bureau de l'ONU à Téhéran, après avoir rencontré le ministre iranien des affaires étrangères, M. Sadegh Ghotzadeh.

Cent cinquante «témoins» environ ont défilé, par groupes de 10 à 30, devant les membres de la commission, qui se sont déclarés très émus par ce qu'ils ont pu voir et entendre au cours de la journée. Ils ont souligné qu'ils avaient vu un échantillon très représentatif, de différentes origines géographiques, des sévices subis pendant différentes périodes du régime du chah.

Les autocars, les minibus et les voitures se sont succédés devant le petit immeuble qui abrite les locaux de l'ONU dans le nord de Téhéran. Quelques responsables répétaient aux témoins: «Vous devez témoigner sérieusement, si vous avez été blessés dans un accident, vous ne devez pas témoigner et dire n'importe quoi».

Avec une infinie patience, les handicapés, soutenus par leurs parents, poussés dans des chaises roulantes ou appuyés sur des béquilles, ont raconté aux journalistes puis à la commission les tortures qu'ils avaient subies dans les prisons du chah où les blessures reçues pendant la révolution. Ils avaient apporté des photos de martyrs et des affiches.

Le ton de cette rencontre a été tout à fait différent de celui du meeting organisé avec le secrétaire général des Nations Unies Kurt Waldheim, le 3 janvier. Ce dernier avait alors promis de «transmettre ce message de souffrance» à la communauté internationale. Ce jour-là, une foule, estimée à quelque 2,000 personnes et un peu agressive, s'était réunie dans une grande salle de l'ancien Club des officiers qui ressemblait à une cour des miracles.

Hier, les «victimes du régime du chah» ont en revanche manifesté une patience et une dignité remarquables. Après avoir attendu de longues minutes dehors, dans la neige, elles sont entrées en silence dans l'édifice, conscientes, ont-elles indiqué, qu'elles venaient aider à un travail sérieux.

«Nous sommes satisfaits de la venue de la commission à Téhéran, déclarait un vieil homme ajoutant toutefois — ce qui reflétait l'opinion de nombreux Iraniens — qu'il attendait d'elle qu'elle fasse revenir le chah en Iran pour qu'il y soit jugé.

En fin d'après-midi, les membres de la commission ont rencontré le procureur général, M. Karimpour, avec qui, selon le porte-parole de la Commission, ils se sont entretenus des violations des droits de l'homme sous le régime du chah, et ont rencontré M. Ali Rez Nobari, gouverneur de la Banque centrale, qui leur a parlé des transactions financières de l'ancien régime.

D'autre part, le ministère iranien des Affaires étrangères est actuellement en pourparlers avec les étudiants qui occupent l'ambassade américaine à Téhéran et avec la commission internationale d'enquête pour organiser une rencontre entre les otages et la commission, a déclaré M. Sadegh Ghotbzadeh, ministre des affaires étrangères.

Le porte-parole du conseil de la révolution, M. Hassan Habibi, avait déclaré dimanche que le gouvernement n'avait aucune objection à ce que la commission rende visite aux otages, mais uniquement pour les entendre comme témoins dans le cadre de son enquête.

Les «étudiants islamiques» ont pour leur part déclaré lundi qu'ils n'avaient pas encore décidé s'ils laisseraient les membres de la Commission rencontrer les otages.

Les otages américains n'ont que «très peu» de chances d'être libérés dans les une ou deux semaines à venir, a indiqué hier un haut fonctionnaire du département d'État.

Cette indication, nettement plus pessimiste que celles données à Washington au cours des derniers jours, faisait suite aux déclarations du président Abolhassan Banisadr à une chaîne de télévision ouest-allemande selon lesquelles la commission internationale d'enquête n'avait d'autre mission que d'enquêter sur le régime de l'ex-chah.

Par ailleurs, le porte-parole du département d'État, Hodding Carter, qui s'est gardé de tout commentaire sur les dernières déclarations du président Banisadr «afin de protéger le processus en cours depuis quelques jours», a réaffirmé que cette commission était, aux yeux de Washington, également chargée de résoudre au plus vite le différend américano-iranien.

Enfin, le conseil révolutionnaire a donné son accord à la réadmission en Iran de journalistes américains, qui avaient été frappés d'interdit le mois dernier, la presse américaine étant accusée alors de rendre compte de manière tendancieuse des événements iraniens.

Mais tous les journalistes américains ne seront pas de nouveau les bienvenus à Téhéran. M. Habibi a en effet souligné «ceux qui parmi les journalistes dont l'impartialité est reconnue par les diplomates iraniens en poste à l'étranger, peuvent revenir».

Carter pour un Afghanistan neutre

Arrestations massives à Kaboul

KABOUL (AFP) — Au sixième jour de la grève générale des commerçants et des fonctionnaires, des difficultés d'approvisionnement commencent à se faire sentir dans la capitale afghane. Sous la pression des autorités, certains magasins d'alimentation ont dû cependant rouvrir leurs portes hier.

Dans sa première allocution publique depuis les émeutes anti-soviétiques du 22 février et l'entrée en vigueur de la loi martiale, le président Babrak Karmel a déclaré que le pays connaissait de graves problèmes sociaux, culturels et économiques notamment en matière agricole.

Hier matin, le quotidien officiel Kabul New Times affirmait que «la situation s'était normalisée» dans la capitale afghane tandis que Radio-Kaboul appelait les grévistes à reprendre le travail, les menaçant de sanctions.

Les forces de sécurité afghanes patrouillent dans les rues enneigées, vérifient les identités des passants, et perquisitionnent à la recherche d'armes. Des chars soviétiques, avec parfois des équipages afghans, sont stationnés à chaque carrefour important. Comme chaque nuit depuis près d'une semaine, on entend des habitants scander «Allah O Akbar» (Dieu est grand), malgré une mise en garde officielle.

Les autorités de Kaboul ont commencé à arrêter des membres de la communauté musulmane chiite de la capitale, ce que certains observateurs perçoivent comme un effort pour faire des chiites les boucs émissaires des récentes manifestations anti-soviétiques, a-t-on appris hier à New Delhi selon des informations dignes de foi provenant de Kaboul.

Selon ces informations (dont l'une, non confirmée, fait état d'arrestations massives), les autorités de Kaboul ont bouclé deux quartiers pauvres de la capitale afghane, ceux de Jadi Maiwand (au sud) et de Dashi-F-Barchi (au sud-ouest), habités en majorité par les chiites, qui semblent avoir joué un rôle majeur dans l'organisation des dernières manifestations.

Connus en Afghanistan sous le nom de Hazaras, les chiites représentent 10 pour cent de la population musulmane afghane (à dominante sunnite) et ont conduit l'opposition au gouvernement marxiste. Certains observateurs n'écartent pas que les chiites aient été «inspirés» dans leur action par l'ayatollah Khomeiny, le «guide» chiite de la révolution iranienne.

Le mouvement rebelle Hezbi Islami a par ailleurs annoncé à Peshawar (Pakistan) que de violents combats ayant fait plusieurs morts ont opposé hier des maquisards aux troupes gouvernementales dans les provinces du Laghman et du Kunnar, limitrophes du Pakistan.

Du côté soviétique, une dépêche de l'agence Tass rend responsable des émeutes de vendredi dans la capitale afghane les États-Unis, la Chine, l'Égypte et le Pakistan. Cependant, M. Leonid Zamiatine, haut fonctionnaire du comité central soviétique, a écrit dans la Gazette littéraire que l'URSS était «prête, et même décidée à édifier ses relations avec les États-Unis sur la base des principes d'égalité et de sécurité identique, car les deux pays sont appelés à vivre ensemble».

Les États-Unis sont prêts à se joindre aux voisins de l'Afghanistan pour garantir une véritable neutralité de ce pays, si les troupes soviétiques s'en retirent rapidement, a déclaré le président Jimmy Carter dans une lettre adressée lundi au chef de l'État yougoslave, le maréchal Tito.

Ces dernières déclarations pourraient marquer l'amorce d'une reprise du dialogue avec l'Union soviétique, estime-t-on dans les milieux diplomatiques de Washington. Dans une interview avec des directeurs de journaux, le chef de l'exécutif américain avait précédemment assuré que les États-Unis n'avaient joué en Afghanistan aucun rôle qui puisse inquiéter l'Union soviétique pour sa sécurité. Il ajoutait que son gouvernement ne souhaitait ni une confrontation avec l'URSS, ni un retour à la guerre froide.

En dépit des mises en garde officielles, il est difficile de ne pas voir dans ces déclarations plutôt conciliantes une réponse de Washington au discours de vendredi dernier dans lequel le président Leonid Brejnev indiquait que l'Union soviétique retirerait ses troupes d'Afghanistan si elle avait la garantie que les «ingérences étrangères» cesseraient en Afghanistan.

Il y a encore un fossé entre la position de M. Brejnev et celle de M. Carter. Le premier réclame des garanties de non-ingérence comme condition du retrait des troupes. Le second fait du retrait des troupes un préalable à l'octroi de garanties. Mais il reste qu'après la période de l'affrontement, des invectives et des sanctions, les deux super-puissances commencent à parler du fond du problème.

Les observateurs diplomatiques voient dans la publication successive le même jour des deux déclarations du président Carter sur l'Afghanistan la preuve qu'il s'agit d'une opération diplomatique concertée visant indirectement Moscou.

Il est en effet curieux, relève-t-on dans ces milieux, que M. Carter adresse un message sur l'Afghanistan au maréchal Tito au moment où celui-ci est à l'agonie. Il est tout aussi inhabituel que la Maison-Blanche relève la teneur d'un tel message le lendemain de son envoi à un chef d'État étranger.

Dans plusieurs ambassades européennes, on se demande si les «signaux» ainsi faits par le président Carter au Kremlin ne sont pas le résultat de la tournée la semaine dernière du secrétaire d'État Cyrus Vance dans quatre capitales d'Europe occidentale.

M. Vance n'avait pas obtenu le soutien unanime des alliés européens pour les mesures de représailles prises par les États-Unis contre l'URSS après le «coup de Kaboul». À Bonn comme à Paris, ses interlocuteurs avaient au contraire insisté sur la nécessité de négocier avec Moscou pour tenter de rétablir l'équilibre rompu dans le Sud-Ouest asiatique.

Le changement de tactique de Washington aurait également pu être favorisé, par l'impression que les difficultés croissantes rencontrées sur le terrain par l'URSS en Afghanistan pourraient l'amener à chercher une «porte de sortie» diplomatique à une aventure militaire menacée de faillite.

Le département d'État n'encourageait toutefois pas hier les spéculations sur l'imminence d'une reprise du dialogue avec Moscou. Il n'est pas prévu que M. Vance reçoive M. Anatoly Dobrynine, l'ambassadeur d'URSS, dans les jours prochains, a dit le porte-parole.

Rivière
polluée,
eau potable
en
DANGER!
ASSOCIATION QUÉBECOISE DES TECHNIQUES DE L'EAU

Quatre ans après

Le paradoxe sahraoui

AU DELÀ DE TINDOUF (AFP) — Quatre ans après sa proclamation, le 27 février 1976, la République arabe sahraouie démocratique (RASD) vit une situation paradoxale: elle est en passe de se faire reconnaître sur le plan inter-africain, mais son assise territoriale reste contestée et la majeure partie de sa population vit en exil dans la région de Tindouf, dans le sud algérien.

L'exode dramatique de cette population résulte d'un choix politique fait par le Front Polisario en réponse à la «marche verte» organisée par le roi Hassan II du Maroc en 1975, à la suite de la décision de l'Espagne de se retirer de son ancienne colonie. Son objectif était alors de soustraire cette population à l'emprise de l'armée marocaine et en faire le «vivier» de la lutte de libération qui s'amorçait et qui s'annonçait de longue haleine.

Un remarquable effort d'organisation politique et administrative a été déployé dans les camps de réfugiés afin de mettre sur pied les institutions du futur État pour lequel le mouvement Sahraoui combat depuis sa création, le 20 mai 1973. Un embryon d'État fonctionne déjà aveo son administration centrale, ses écoles, hôpitaux, ateliers d'artisanat, magasins d'approvisionnement, son état civil, sa justice et sa sécurité intérieure.

Malgré l'apparence du désordre, le visiteur étranger s'aperçoit rapidement que la vie quotidienne de ces camps de toile éparpillés dans le désert obéit à des règles non écrites mais strictes. Les comités qui les animent politiquement et socialement sont omniprésents.

Dans ce système original, l'économie monétaire est inexistante pour le moment. Les produits disponibles sont distribués en fonction des besoins, le travail n'est pas rémunéré. En l'absence de la plupart des hommes, mobilisés pour la lutte armée, les femmes jouent un rôle prépondérant dans cette économie de pénurie et de guerre. La plus grande partie de l'approvisionnement alimentaire et des fournitures médicales viennent de l'aide extérieure, où l'Algérie, la Libye, les pays scandinaves et les organisations humanitaires d'Europe occidentale tiennent la première place.

Les chemins de la chance
mènent aux kiosques
6/36

Le 6/36 ne coûte qu'un dollar

6/36

COURS DE MATHÉMATIQUES
Enseignement par correspondance

Quelque soit le genre d'études dans lesquelles vous êtes engagés, nous pouvons vous offrir une garantie absolue de réussite.

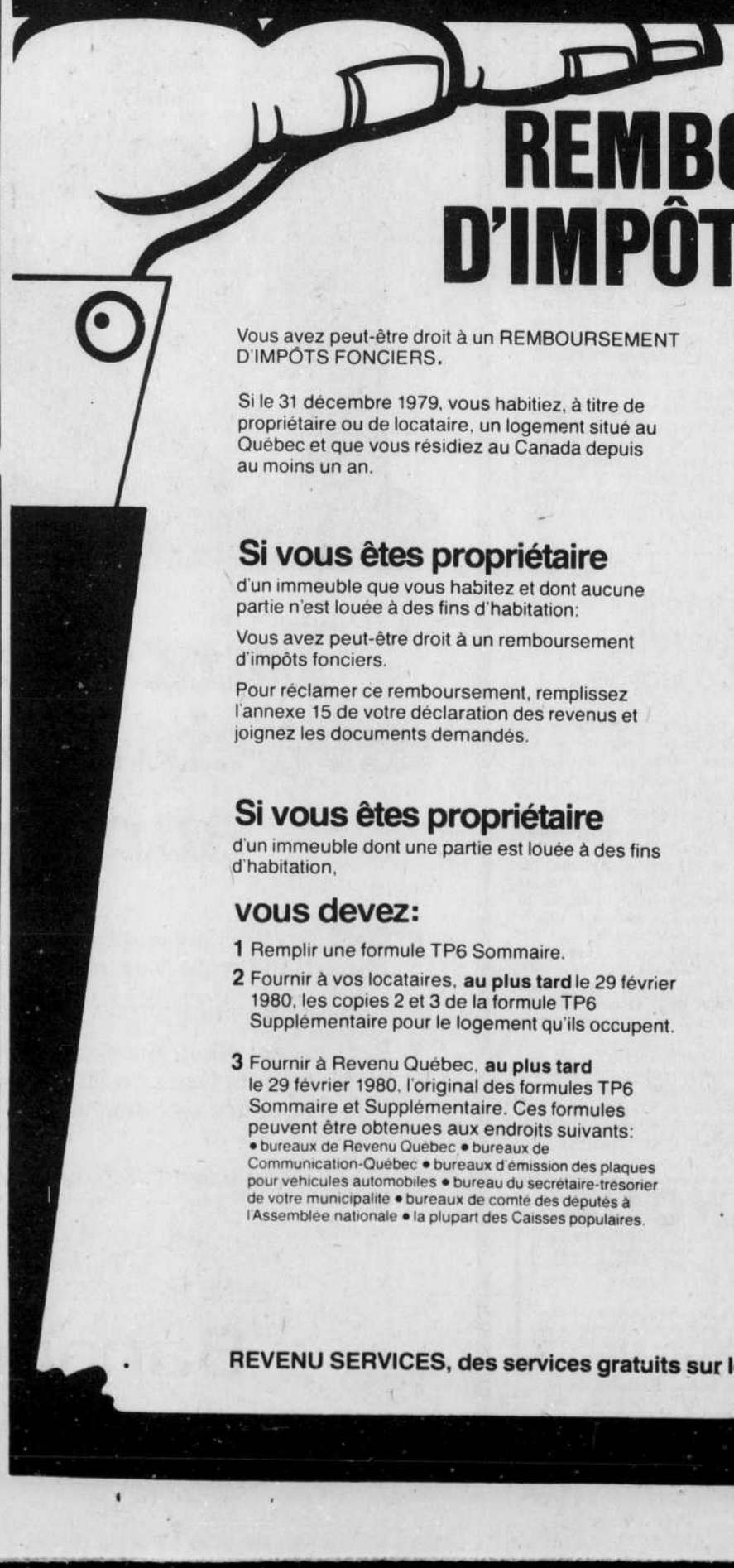
Des **institutions** et des **associations** aussi prestigieuses que les suivantes font appel à nos services:

- **l'A.E.P. (École Polytechnique)**
- **l'A.E.C.U.H.E.C. (Hautes Études Commerciales)**
- **Collège Jean-de-Brébeuf**

Les résultats obtenus par nos étudiants témoignent de la qualité nettement supérieure de notre mode d'enseignement.

Pour renseignements: Les Éditions Campus Inc. tél.: 271-2141

revenu services



C'est... de l'information sur le
REMBOURSEMENT D'IMPÔTS FONCIERS

Vous avez peut-être droit à un REMBOURSEMENT D'IMPÔTS FONCIERS.

Si le 31 décembre 1979, vous habitiez, à titre de propriétaire ou de locataire, un logement situé au Québec et que vous résidiez au Canada depuis au moins un an.

Si vous êtes propriétaire
d'un immeuble que vous habitez et dont aucune partie n'est louée à des fins d'habitation:

Vous avez peut-être droit à un remboursement d'impôts fonciers.

Pour réclamer ce remboursement, remplissez l'annexe 15 de votre déclaration des revenus et joignez les documents demandés.

Si vous êtes propriétaire
d'un immeuble dont une partie est louée à des fins d'habitation,

vous devez:

1 Remplir une formule TP6 Sommaire.
2 Fournir à vos locataires, **au plus tard** le 29 février 1980, les copies 2 et 3 de la formule TP6 Supplémentaire pour le logement qu'ils occupent.
3 Fournir à Revenu Québec, **au plus tard** le 29 février 1980, l'original des formules TP6 Sommaire et Supplémentaire. Ces formules peuvent être obtenues aux endroits suivants:
• bureaux de Revenu Québec • bureaux de Communication-Québec • bureaux d'émission des plaques pour véhicules automobiles • bureau du secrétaire-trésorier de votre municipalité • bureaux de comté des députés à l'Assemblée nationale • la plupart des Caisses populaires.

Si vous êtes locataire vous devez:

1 Vous assurer d'obtenir de votre propriétaire, une formule TP6 Supplémentaire pour le logement que vous habitiez le 31 décembre 1979.
2 Remplir l'annexe 15 de votre déclaration des revenus et y joindre copie de la formule TP6.
S'il y a lieu, ajoutez les comptes de taxes municipales et scolaires que vous devez payer vous-même.

Enfin, notez bien que:

1 Pour obtenir un remboursement d'impôts fonciers, il faut remplir une déclaration d'impôt.
2 Les impôts fonciers remboursables se rapportent à un exercice financier municipal ou scolaire ayant commencé en 1979.
3 La demande de remboursement d'impôts fonciers peut être faite par l'un ou l'autre des conjoints, mais non par les deux.
4 Le calcul du remboursement est relié au revenu.
5 Dans le cas d'un ménage, le revenu est celui de la personne qui demande le remboursement, additionné à celui du conjoint.
6 Le revenu servant de base au calcul du remboursement est le revenu provenant de toutes sources, à l'exception des allocations familiales. Pour plus de détails, lisez la page 28 du "Guide 1979 de la déclaration des revenus des particuliers".
7 Les personnes de 65 ans et plus qui recevaient un remboursement d'impôt scolaire auront droit à un montant au moins égal à celui qu'elles recevaient, **pourvu qu'elles en fassent la demande.**
8 Des spécialistes de Revenu Québec sont à votre service pour tout renseignement supplémentaire. Consultez-les. Mieux, téléphonez. Si vous devez utiliser l'interurbain, faites le "0" et demandez **ZENITH 6-6360.** C'est gratuit!

REVENU SERVICES, des services gratuits sur lesquels vous pouvez compter!

Revenu Québec

La pression sur Sakharov s'accentue

MOSCOU (AFP) — L'académicien Andrei Sakharov a été exclu des réunions de l'Académie des sciences, a indiqué hier son épouse, Helena Bonner, qui a donné lecture d'une déclaration de son mari à des journalistes occidentaux à Moscou.

Mme Bonner, arrivée, lundi, de Gorki où son mari est assigné à résidence depuis le 22 novembre, a précisé que son mari n'avait pas reçu d'invitation pour la prochaine session de l'Académie des sciences, qui doit se tenir à Moscou les 4, 5 et 6 mars prochains. De même, l'académicien, a-t-elle indiqué, ne reçoit plus les publications de l'académie. M. Sakharov a adressé un télégramme au président de l'Académie des sciences pour lui demander des explications, mais aucune réponse ne lui est parvenue.

Ceci est en contradiction avec les affirmations des autorités, après l'exil de M. Sakharov à Gorki, selon lesquelles l'académicien pourrait poursuivre ses travaux comme par le passé.

Dans sa déclaration, M. Sakharov a indiqué que les autorités de Gorki ont porté sur sa carte d'identité la mention: autorisation de résidence permanente (Propiska) à Gorki, alors que jusqu'à présent l'académicien était enregistré à Moscou. M. Sakharov a affirmé que ceci était une violation de la loi et a rendu son document aux autorités.

L'académicien a rappelé que seul le décret le privant de ses titres universitaires et de ses décorations lui avait été communiqué mais qu'il n'avait jamais pu prendre connaissance de textes selon lesquels il était relégué à Gorki. M. Sakharov a demandé à nouveau le droit d'être jugé.

L'académicien s'est également élevé contre la campagne menée contre lui dans la presse, les menaces dont il est l'objet à Gorki et l'arbitraire dont les autorités font preuve (L'académicien a récemment été battu dans un poste de police de Gorki). «Tout ceci, a-t-il ajouté, donne la possibilité de prendre contre moi des mesures dont personne ne sera responsable».

Selon Mme Bonner, qui doit retourner à Gorki, samedi prochain, l'état de santé de son mari donne quelques inquiétudes. Souffrant depuis longtemps d'insuffisances cardiaques, il lui est très pénible, dans le quartier très venteux où ils habitent à Gorki, de sortir dans la rue.

D'autre part, Amnesty International a eu connaissance de quelque 500 cas de «prisonniers d'opinion» en Union soviétique depuis la conclusion des accords d'Helsinki sur la coopération et la sécurité en Europe (CSCE) en 1975, ont déclaré hier à Genève, des représentants de l'organisation d'aide aux prisonniers politiques au cours d'une conférence de presse.

Une atmosphère de siège à la veille des élections générales en Rhodésie

SALISBURY (AFP) — La capitale rhodésienne a pris hier l'allure d'une ville en état de siège avec un déploiement exceptionnel de force de l'armée, tandis que les partis politiques africains faisaient leurs dernières déclarations avant le début des élections générales ce matin.

Pendant que les journalistes attendaient M. Robert Mugabe, le chef de la principale armée de guérilla, dans le jardin de sa résidence dans un ancien quartier blanc de Salisbury, des automitrailleuses fabriquées en Afrique du Sud sous licence française Panhard, munies de canons de 90mm, et des camions équipés de canons et de mitrailleuses, et transportant des soldats casqués, sont passés plusieurs fois dans la rue à faible vitesse.

Des engins similaires ont été placés aux carrefours stratégiques de la ville — une scène jamais vue au plus fort de la guerre. Le haut commandement rhodésien a justifié ce déploiement par des mesures de sécurité supplémentaires pour les élections, mais de nombreux Africains parlaient de «manoeuvre d'intimidation».

M. Mugabe a décrit cette démonstration de force comme «injustifiée» à la veille d'un scrutin et a demandé le retour immédiat de ces troupes dans leurs casernes.

Plus de 60,000 réservistes blancs ont été rappelés à la veille des élections, doublant le nombre d'hommes dans les forces de sécurité pour cette occasion, tandis que les 22,000 guérilleros nationalistes sont cantonés aux points de rassemblement.

Deux des trois principaux candidats aux élections, M. Mugabe et l'évêque Abel Muzorewa, ont donné hier leurs dernières conférences de presse avant le scrutin, et se sont mutuellement accusés d'avoir faussé la campagne électorale.

M. Mugabe, qui a reçu les journalistes après une longue rencontre avec le gouverneur, lord Soames, qu'il a qualifiée de «bonne» a également accusé l'évêque Muzorewa de chercher à truquer le scrutin avec de faux bulletins de vote.

Il a affirmé que les forces auxiliaires favorables à l'évêque Muzorewa tentaient d'empêcher les électeurs de quitter leurs maisons pour voter dans les districts connus pour leur soutien à son parti, l'Union nationale africaine du Zimbabwe-Front Patriotique (ZANU-PF).

Il s'est déclaré confiant de remporter la majorité des sièges malgré ce qu'il a décrit comme une «campagne difficile» en raison des nombreux «tours» employés pour tenter d'empêcher son parti de gagner. Il a affirmé que l'administration rhodésienne et des éléments dans l'armée en étaient responsables, et a indiqué que près de 10,000 de ses partisans ont été arrêtés.

M. Mugabe s'est déclaré convaincu qu'il pourrait former un gouvernement avec le Front patriotique de M. Joshua Nkomo, son ancien allié pendant la guerre, malgré les tensions entre les deux partis pendant la campagne électorale.

De son côté, l'évêque Abel Muzorewa, premier ministre sortant qui pourrait arriver troisième aux élections, a refusé de s'engager à respecter les résultats du scrutin, contrairement à une clause en ce sens dans l'accord de paix qu'il a signé à Londres en décembre. Il a répondu «pas de commentaires» à toutes les questions à ce sujet, après avoir lancé une violente diatribe contre MM. Nkomo et Mugabe.

Les putschistes du Surinam prêts à remettre le pouvoir aux civils

LA HAYE (Reuter) — Les militaires qui ont renversé lundi le gouvernement du Surinam (ancienne Guayane hollandaise) semblaient décidés hier à remettre le pouvoir à des autorités civiles.

Le conseil national militaire, à l'origine du putsch, est composé de huit membres, dont on sait que six d'entre eux sont sergents, un autre sergent-major, et le dernier lieutenant.

Selon un communiqué de ce conseil publié hier par l'agence du Suranam S.N.A., la vie du pays retourne à la normale. Selon les autorités néerlandaises, ce coup d'État a fait une dizaine de morts et des douzaines de blessés, lors de combats qui se sont produits essentiellement dans une caserne et autour du principal commissariat de Paramaribo, la capitale.

Selon des informations diffusées lundi soir par la télévision nationale, les militaires ont l'intention de mettre en place un conseil civil, chargé de certaines fonctions administratives.

Selon des sources proches du gouvernement néerlandais, le président Johann Ferrier pourrait jouer un rôle-clé dans la formation d'un futur gouvernement d'union nationale.

Le président, qui jouit d'une influence importante dans son pays, est resté dans son palais au cours de ces événements et son appel au calme lancé à la population le jour du putsch a été largement suivi. M. Olton Van Genderen, vice-premier ministre, et M. Jaggernath Lachmon, dirigeant de l'opposition, s'étaient joints à cet appel.

On ignore toujours ce qu'est devenu M. Henk Arron, expremier ministre, dont le gouvernement a été victime du putsch. La S.N.A., contrôlée par les rebelles, a simplement déclaré lundi soir qu'il n'était pas à Paramaribo. Les rebelles lui reprochent d'avoir «échoué dans les moments critiques».

L'origine immédiate de la rébellion militaire a été l'interdiction par M. Arron de former des syndicats de soldats. Mais une situation économique difficile est en fait à l'origine du mécontentement général: le taux de chômage oscille entre 15 et 17 pour cent, et les exportations du bauxite représentent pratiquement l'unique source de devises du pays, lequel est encore largement dépendant de l'aide économique des Pays-Bas.

Ceux-ci ont prévu en 1975 des crédits de 3,5 milliards de florins (1,82 milliard de dollars) pour un plan de développement de quinze ans, mais jusqu'à présent 260 millions de dollars seulement ont été débloqués.

Pour leur part, les États-Unis ont exprimé hier leur «inquiétude face aux actes de violence et à la menace qui pèse sur le gouvernement élu du Surinam» au lendemain du soulèvement.

Le Département d'État ne dispose toutefois d'aucune information sur le nombre exact de victimes enregistré au cours des dernières 24 heures.

Le porte-parole, M. Hodding Carter, avait fait état lundi de la mort de six à huit personnes au cours de combats entre les rebelles et la police de la capitale de cette ancienne colonie néerlandaise, Paramaribo.

La situation dans l'ensemble du pays est «extrêmement confuse et le gouvernement de Washington est actuellement en contact tant avec le gouvernement élu du Surinam qu'avec les rebelles afin de s'assurer que les ressortissants américains qui s'y trouvent ne sont pas en danger», a dit le porte-parole.

M. Carter a d'autre part démenti certaines informations en provenance de Paramaribo selon lesquelles des «marines» américains se seraient trouvés à proximité de la capitale surinamienne peu avant le soulèvement militaire. Les seuls militaires américains au Surinam, a-t-il souligné, étaient une équipe de cartographes de l'armée de l'air américaine qui effectuait «une mission de routine» dans la région.

Le référendum andalou de demain suscite des remous

SÉVILLE (AFP) — La stabilité du gouvernement de M. Adolfo Suarez risque d'être remise en cause par le référendum sur le statut d'autonomie de l'Andalousie, qui a déjà provoqué de très sérieux remous au sein du parti au pouvoir, l'Union du centre démocratique (UCD), estiment les observateurs hier à Séville, à deux jours du scrutin.

Si, il y a quatre mois, les autonomies des Pays basques et de la Catalogne avaient été acceptées unanimement par le gouvernement et l'opposition, la campagne électorale pour l'autonomie andalouse a suscité de violents débats et a fait renaître de vieilles passions politiques qu'on croyait éteintes, 'au moins au niveau des grands partis de l'Espagne post-franquiste.

Demain, les 4,300,000 électeurs des huit provinces andalouses, représentant la plus grande région espagnole, un sixième du territoire national, se prononceront pour ou contre l'accès à un régime qui doit leur permettre de se doter d'une assemblée législative et d'un gouvernement autonome. Les observateurs soulignent que c'est la première fois, dans l'histoire, qu'un gouvernement organise un référendum et appelle à voter non ou à s'abstenir.

Pour les divers partis politiques, l'enjeu politique de cette consultation dépasse, de loin, le cadre de la région. Pour l'UCD, partisan d'une autonomie moins large et obtenue moins rapidement, et qui a fait campagne sur le thème «Andalou, ce référendum n'est pas le tien, c'est celui des marxistes», c'est le modèle même de la société en Espagne qui est en jeu.

Un de ses hauts responsables a pu affirmer pendant la campagne: «La victoire du oui, c'est le Front populaire en Andalousie». La décision de l'UCD d'appeler à voter non avait provoqué la démission du ministre de la Culture et de 80 responsables du parti en Andalousie.

Pour l'opposition de gauche et des autonomistes andalous, regroupés notamment au sein du Parti socialiste andalou (P.S.A.), l'autonomie de cette région, la plus pauvre d'Espagne, marquerait la véritable «rupture démocratique» par rapport au régime franquiste, en accélérant le processus qui doit permettre le passage de l'État centralisé du général Franco à l'État des autonomies imaginé par les artisans de la constitution de 1978.

Les autonomistes affirment que l'attitude de l'UCD est dictée par la crainte de voir accéder les partis de gauche au gouvernement autonome des diverses régions. M. Suarez «a peur de n'être bientôt plus que le président de la Castille» affirmait un dirigeant du P.S.A.

Alors que les partis de gauche ont déplacé leurs états-majors en Andalousie pendant la campagne et mobilisé tous leurs militants pour la victoire du oui, le gouvernement n'a pas envoyé moins de huit ministres pour faire campagne pour le non. En mobilisant ainsi ses forces, le gouvernement a engagé totalement sa responsabilité, ce qui a fait dire à M. Felipe Gonzalez, secrétaire général du Parti socialiste ouvrier espagnol, que si le oui triomphait, il devrait démissionner.

La victoire du oui sera cependant extrêmement difficile. Pour que soit enregistré la volonté de l'Andalousie d'accéder à l'autonomie, il faudra, en effet, que 50 pour cent des électeurs inscrits (et non des votants) de chacune des huit provinces andalouses, plus un électeur votent oui. Par ailleurs, les Andalous devront répondre à la question jugée machiavélique par l'opposition: «Donnez-vous votre accord pour la ratification de l'initiative prévue à l'article 151 de la constitution afin qu'elle soit l'objet du procédé établi par ledit article?».

Tito: le coeur flanche

BELGRADE (AFP) — Le coeur flanche... cette brutale révélation contenue dans le bulletin de santé publié hier par les médecins du président Tito a ravivé l'angoisse des Yougoslaves, qui depuis plusieurs jours semblaient reprendre espoir.

Les défaillances cardiaques du chef de l'État avaient été mentionnées pour la dernière fois dans le communiqué médical du 13 février. Hier, les praticiens ont fait état de «troubles du rythme cardiaque» de plus en plus fréquents et de faiblesses cardiaques persistantes. La pneumonie dont le patient souffrait depuis plusieurs jours n'a pu, d'autre part, être jugulée, «malgré une thérapie intensive appropriée».

Ces graves complications s'ajoutent aux troubles rénaux mentionnés à plusieurs reprises dans les bulletins de santé et qui avaient nécessité l'emploi d'un rein artificiel. C'est donc tout l'organisme du malade qui est maintenant gravement déficient, mais la force de résistance du maréchal, amputé d'une jambe le mois dernier à près de 88 ans, est telle que personne ne peut encore prévoir si l'issue fatale est une question d'heures ou de jours.

Le jour même où cette nouvelle détérioration de l'état de santé du maréchal était annoncée, le président Jimmy Carter répondait à l'ultime message que ce dernier lui avait adressé pour tenter, par delà la mort peut-être, de sauver la paux du monde.

colloque nbj 1980
«la nouvelle écriture»

Le vendredi 29 février de 9h00 à 18h00

Ouvert au public / entrée libre

Communications et participation de

André Beaudet — Hugues Corriveau
Victor-Lévy Beaulieu — Roger DesRoches
Claude Beausoleil — Philippe Haeck
Normand de Bellefeuille — Francine Saillant
Nicole Brossard — France Théoret
François Charron — Marie-Claire Vaillancourt
Collectif étudiant — Yolanile Villemaire

Animateur: Michel Beaulieu

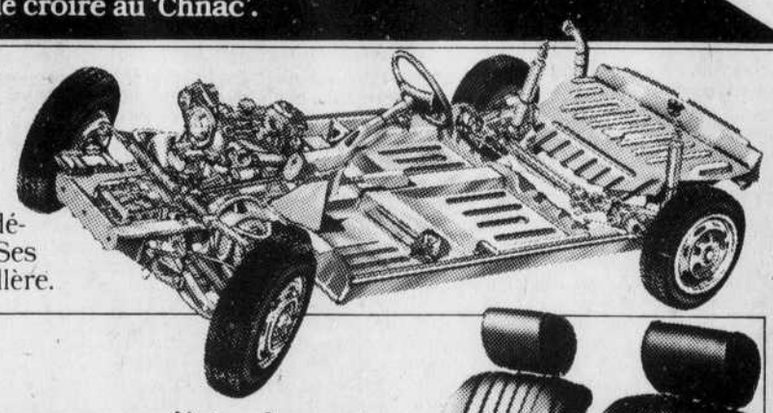
À L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Pavillon Hubert Aquin — Pièce AM 050 (niveau métro)

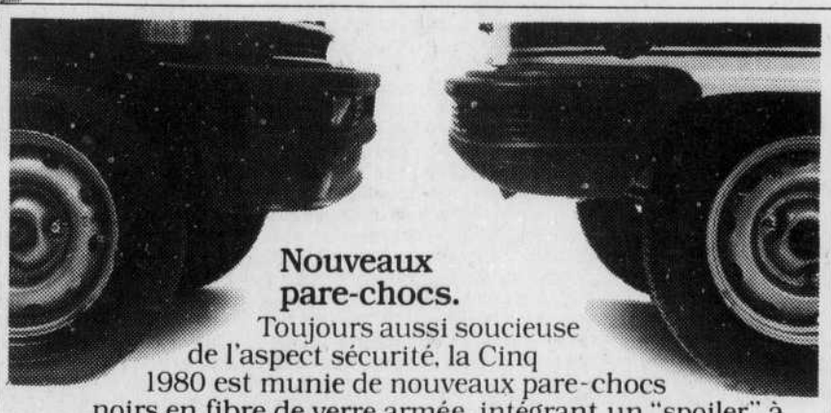
Colloque organisé par La Nouvelle barre du jour en collaboration avec le Module Études littéraires de l'UQAM

Depuis quelques semaines, certaines rumeurs circulent
à propos de la nouvelle Renault 5 1980.
Renault est fier de vous dévoiler aujourd'hui:

Toute la vérité sur la nouvelle Cinq 1980
ou: Les 7 nouvelles raisons de croire au 'Chnac'.

La base de notre réputation.
Nous ne pouvions changer la base et la mécanique de la Renault 5: elle a prouvé, depuis longtemps, par ses rendements et ses performances, son haut degré de fiabilité et de solidité. Grâce à sa traction avant: son moteur 4 cylindres 1289 cc. Bloc moteur en fonte. Sa suspension indépendante aux 4 roues, barres de torsion et barres anti-roulis. Ses pneus radiaux ceinturés d'acier Michelin. Sa direction à crémaillère.

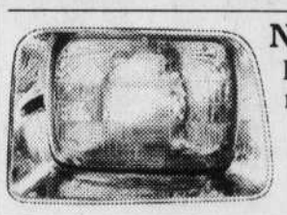




Nouveaux pare-chocs.
Toujours aussi soucieuse de l'aspect sécurité, la Cinq 1980 est munie de nouveaux pare-chocs noirs en fibre de verre armée, intégrant un "spoiler" à l'avant pour une plus grande économie de carburant.



De nouveaux sièges baquets.
Les nouveaux sièges de la Cinq 1980, conçus dans les laboratoires d'ergonomie Renault, viennent confirmer une fois de plus, la haute renommée du confort de la Cinq. Autre innovation, les sièges sont maintenant munis d'appuis-tête amovibles et très confortables.



Nouveaux phares.
La calandre de la Cinq 1980 a été modifiée intégrant deux nouveaux phares rectangulaires facilement disponibles et économiques par leur standardisation nord-américaine.



De nouvelles couleurs.
À l'intérieur de sa métamorphose, la Cinq ne pouvait oublier de se présenter, cette année, avec un choix de nouvelles couleurs. Voici les 4 nouvelles teintes 1980: agathe, tilleul, argent, épicea. La Cinq est également disponible en rouge, vert foncé et ardoise.

Nouveau rétroviseur.
La Cinq 1980 est munie d'un nouveau rétroviseur extérieur de style "drapeau" qui lui confère une allure noble et sportive.



Un nouveau tableau de bord.
Le tableau de bord a été complètement redessiné. Conçu et construit selon des critères d'esthétisme et d'efficacité, le tableau de bord de la Cinq 1980 se situe vraiment dans la ligne des voitures de luxe "anti-gadget".





Le résultat.
Mesdames et messieurs, la voici: la nouvelle Renault 5 1980! Plus belle que jamais et toujours aussi économique. Quand vient le temps de faire le plein d'essence, la Cinq sait se contrôler, elle consomme si peu: 6,4 litres font rouler la Renault 5 TL pendant 100 KM. (Transports Canada: *Guide sur la consommation de carburant 1980*).
Venez admirer, faire l'essai et constater les autres transformations de la Cinq 1980 chez l'un des 50 concessionnaires situés partout au Québec. Et, profitez de l'occasion pour lui demander plus de renseignements au sujet de la Ligue du 'Chnac'....vous aussi, pourriez en devenir membre!

JE CROIS AU CHNAC 5

RENAULT

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910 | Rédacteur en chef: Michel Roy | Rédacteurs en chef adjoints: Jean Francoeur, Lise Bissonnette | Directeur de l'information: Pierre Loignon | Trésorier: Bernard Larocque

L'urgence d'une réforme électorale

Il n'est pas d'argument qui plaide plus impérieusement pour la réforme électorale que les résultats du 18 février. La démocratie n'y trouve pas son compte et les déséquilibres de la fédération canadienne ne peuvent que s'aggraver. On l'a vu depuis une semaine: l'Ouest ressent durement son isolement au moment où vont s'ouvrir avec l'Alberta des négociations sur le pétrole qui seront déterminantes pour l'économie et l'avenir politique du pays. Le Québec a plébiscité son héros mais n'a plus qu'un seul porte-parole dans l'Opposition. Le NPD est absent dans les Maritimes où sa clientèle n'est pourtant pas négligeable. En somme, la composition de la nouvelle Chambre ne reflète pas équitablement la volonté populaire comme le démontre amplement la répartition des suffrages dans chacune des provinces. Tel qu'il est maintenant, ce Parlement n'est pas le choix véritable des électeurs.

■

MM. Broadbent et Trudeau l'ont vite compris. Dès la semaine dernière, le leader du NPD et le nouveau premier ministre avaient un entretien au cours duquel ils ont envisagé non seulement d'introduire dans le système des éléments de la proportionnelle afin de corriger les distorsions les plus criantes, mais encore de procéder sans plus attendre à ces changements qui viendraient pondérer les résultats du 18 février de manière rétroactive, si l'on peut dire, à la faveur d'une session spéciale, convoquée au début de mars. Car on sait le chef néo-démocrate et le leader libéral ont déjà reconnu la nécessité d'une telle réforme que la Commission de l'unité canadienne (Pepin-Robarts) a recommandée avec insistance dans son rapport de 1979 pour conjurer la menace d'une désintégration éventuelle du régime.

Mais, pour exécuter aussi rapidement un projet d'une pareille envergure, fût-il urgent, encore fallait-il que MM. Trudeau et Broadbent obtiennent le consentement de M. Clark, désormais chef de l'Opposition officielle. Le leader du NPD s'est porté au cours de la fin de semaine chez son adversaire du PC, alors convaincu que celui-ci ne pourrait refuser de modifier un régime électoral dont il a beaucoup de raisons de se plaindre. Celui-ci semblait personnellement acquis à l'idée. Mais, 24 heures plus tard, ayant consulté ses collègues, il rendait une réponse négative à M. Broadbent: le Parti conservateur pourrait peut-être accepter le recours à la proportionnelle tempérée, mais dans le cadre d'une révision plus globale de l'institution parlementaire qui devrait venir à son heure. Entretemps, pour remédier à l'insuffisance, sinon à l'absence de représentation libérale dans l'Ouest, M. Clark suggérait à M. Trudeau de faire appel à des sénateurs des Prairies et de Colombie-Britannique, tout comme M. Clark, s'agissant du Québec, avait appelé au Cabinet MM. de Cotret et Martial Asselin. Ancien leader des conservateurs aux Communes, M. Walter Baker exprime davantage le sentiment majoritaire de sa formation quand il dit qu'il faut changer plutôt l'attitude de Pierre Trudeau envers l'Ouest que la représentation de l'Ouest aux Communes.

Moins d'une semaine après la consultation électorale, les intérêts étroitement régionaux des partis refont surface et repoussent la réforme nécessaire à plus tard: pour les conservateurs, l'Ouest est une chasse-gardée qu'ils ne veulent pas partager avec les libéraux, quelle que soit la valeur objective d'une réforme démocratique du système. Les libéraux sont théoriquement acquis à la proportionnelle mitigée, mais pourquoi se hâteraient-ils de l'implanter si M. Clark n'en veut plus et si, de toutes manières, la guerre doit éclater avec l'Ouest sur les prix du pétrole? Bref, les deux grands partis vont tenter d'exploiter à leur avantage les inégalités du système. Le NPD, traditionnellement réformiste en matière de régime électoral et qui préconise depuis longtemps la proportionnelle au Canada, trouverait évidemment plus d'intérêt que les deux autres groupes dans un tel changement.

Mais, sur le fond, M. Broadbent a cent fois raison d'insister sur le recours à la proportionnelle mitigée, seule méthode éprouvée pour enrayer les écarts sensibles entre les suffrages recueillis par les partis et les sièges qu'ils obtiennent dans chacune des régions. Diverses méthodes ont été proposées, la plus récente émanant de M. Broadbent et qui aurait un caractère expérimental: aux 282 sièges déjà pourvus seraient ajoutés 50 sièges, à raison de 10 par région, attribués aux partis suivant le pourcentage de voix recueillies. L'intérêt de la suggestion réside justement dans son caractère expérimental; après un essai, il serait loisible au Parlement de le modifier.

Juste et cohérent, le projet d'un professeur de science politique de l'Université Queens, M. Williams Irvine, tend plus à éliminer les distorsions produites par le système actuel qu'à ajouter simplement des députés suivant les pourcentages, ce que propose M. Broadbent et qui risque d'accentuer dans certains cas les inégalités. D'après cette proposition, 60 députés seraient désignés après le scrutin sur la base des suffrages recueillis dans chacune des provinces. De la sorte, les libéraux auraient eu droit à 20 députés dans les quatre provinces de l'Ouest; le Québec aurait été représenté par 10 conservateurs de plus, trois néo-démocrates et deux créditistes. Le gouvernement Trudeau aurait conservé la majorité avec 173 voix contre 123 aux conservateurs, 44 aux néo-démocrates et deux aux créditistes. La proportionnelle mitigée selon la formule du professeur Irvine, retenue par la commission Pepin-Robarts, ne risque pas de multiplier les gouvernements minoritaires, donc d'accroître l'instabilité gouvernementale. Les adversaires de cette proposition et du recours à la proportionnelle partielle estiment qu' un tel arrangement, fût-il plus équitable, donne naissance à deux catégories de députés, les uns élus à la majorité des voix, les autres désignés par les partis et inscrits sur une liste, les premiers issus du peuple, les seconds d'une élite privilégiée. Cet argument relève d'une conception bornée et superficielle de la démocratie parlementaire. Le régime des listes procure aux diverses formations l'avantage de recruter des hommes et des femmes de valeur qui s'offrent à servir la collectivité durant quelques années. C'est ainsi que des hommes comme Marcel Faribault en 1968 et Robert de Cotret en 1980 auraient pu entrer aux Communes. Du reste, n'existe-t-il pas deux catégories de députés dans notre régime actuel, ceux qui sont élus sans coup férir sur la seule couleur de leur parti, comme M. Yanakis dans Berthier et Lalonde dans Outremont; ceux qui doivent livrer des luttes laborieuses et difficiles; ceux que le leader national doit venir épauler et ceux qui sont élus comme s'il s'agissait d'une simple formalité.

■

M. Broadbent n'a pas réussi le coup rapide qu'il a tenté de réaliser après le scrutin du 18. Mais rien ne l'empêche, quand les Communes se réuniront en avril, de revenir à la charge pour forcer les députés de toutes les formations à se prononcer. Certes, pour introduire la proportionnelle, il serait souhaitable que tous les partis donnent leur accord, mais les voix libérales et néo-démocrates suffiraient largement à l'adoption d'un projet de loi en ce sens, projet qui pourrait être déféré à une commission parlementaire durant quelques mois dans l'espoir que se dégage un consentement largement majoritaire.

L'urgence de cette réforme s'impose et ce n'est pas la présence de quelques sénateurs de l'Ouest dans le Cabinet de M. Trudeau qui pourra conférer au gouvernement libéral une légitimité qui lui sera refusée à l'ouest de l'Ontario.

Michel ROY



ACTUALITÉ

Cérémonie expiatoire en Iran

par Bertrand de la Grange

Jamais, depuis le 4 novembre, la libération des 50 otages de l'ambassade américaine à Téhéran n'a semblé si éloignée. Alors que la commission internationale d'enquête sur les crimes du chah est plongée dans l'étude des innombrables documents et témoignages qui prouvent, sans l'ombre d'un doute, la barbarie du régime impérial au cours des trente-cinq dernières années, on sait déjà que les otages ne verront pas la fin de leur épreuve avant plusieurs semaines et peut-être même davantage.

La partie qui se joue depuis plusieurs mois entre l'Iran et les États-Unis est devenue encore plus délicate au cours des dernières semaines à cause de la multiplication des acteurs. Aux étudiants islamiques et à Washington se sont en effet ajoutés le gouvernement panaméen, qui étudie l'extradition du chah, le nouveau pouvoir iranien issu des élections présidentielles avec M. Bani Sadr, et enfin la commission internationale d'enquête. De plus, les deux pays concernés au premier chef sont en campagne électorale, ce qui ne facilite guère les choses.

Le président Carter, qui a amplement profité de la situation sur le plan électoral, ne peut pas se permettre un faux pas au moment où il a toutes les chances d'éliminer son principal concurrent démocrate dans le cadre des élections primaires. Toute concession de sa part dans l'affaire des otages serait inévitablement interprétée comme un aveu de faiblesse, dont ses adversaires n'hésiteraient pas à tirer profit. On imagine cependant difficilement que M. Carter fasse traîner l'affaire jusqu'aux élections de novembre, ne serait-ce que parce que l'on pourrait alors lui reprocher de ne pas avoir réussi à trouver une solution en un an.

Il n'en demeure pas moins qu'il sera très périlleux pour le président américain de satisfaire les exigences minimales de l'Iran sans donner l'impression de céder au chantage. Il semble en effet exclu de voir M. Carter lui-même présenter des excuses pour l'action des États-Unis en Iran au cours du règne du chah, même s'il n'est pas personnellement en cause puisque, pour l'essentiel, les interventions américaines ont eu lieu à une époque où il n'était pas au pouvoir. Le grief le plus sérieux des Iraniens à l'égard de Washington date de 1953, lorsque la CIA remit le chah sur son trône après avoir renversé le gouvernement nationaliste de M. Mossadegh.

Pour l'instant, M. Banisadr s'est laconiquement borné à exiger «une autocritique» des États-Unis, auxquels il reproche de n'avoir rien compris à la révolution iranienne. Dans une entrevue récemment accordée à un quotidien français, le président iranien mettait les États-Unis en garde contre la façon dont ils avaient interprété son élection à la présidence: «ils n'ont toujours pas compris que l'occupation par les étudiants de l'ambassade américaine et mon élection constituent les deux faces de la même monnaie: la volonté d'indépendance de notre peuple. S'ils admettent ce fait, il nous serait aisé de libérer les otages dans de brefs délais, peut-être même dans les prochains jours».

L'optimisme de M. Banisadr doit bien sûr être tempéré, compte tenu de la position délicate dans laquelle lui-même se trouve. Élu avec 75% des voix, il détient une légitimité populaire dont ne peuvent pas se prévaloir les étudiants de l'ambassade américaine, et il ne s'est pas privé de le dire à maintes reprises. Cependant, même s'il lui a accordé un appui sans équivoque, l'ayatollah Khomeiny n'en a pas pour autant condamné les étudiants. De son lit d'hôpital, qui lui permet de garder une certaine distance par rapport aux problèmes quotidiens du pouvoir, le chef religieux croit sans doute que les otages constituent encore un moyen de pression indispensable pour obtenir une condamnation des États-Unis par la communauté internationale, la récupération de la fortune du chah et même —obsession qui ne l'a pas quitté — l'extradition de ce dernier.

La marge de manoeuvre de M. Banisadr reste donc étroite, du moins tant que les élections législatives n'auront pas définitivement mis en place les institutions qui permettront le retour à une vie politique normale. L'ayatollah Khomeiny a déjà indiqué qu'il laissait au futur parlement le soin de décider du sort des otages, ce qui lui évitera d'avoir à le faire lui-même et lui permettra de ne pas donner l'impression d'avoir cédé. Si l'on en croit leurs deux porte-parole interviewés lundi par CBC, les étudiants seraient prêts à obéir à un ordre du parlement. Celui-ci ne se réunira cependant pas avant le début avril, ce qui n'est guère encourageant pour les otages.

Au cours des prochains jours, nous aurons l'occasion de lire et d'entendre les témoignages des victimes de la terrible police politique, la Savak, qui aurait détenu entre 25,000 et 100,000 personnes dans ses centres de tortures. Il est hors de doute que le rapport de la commission internationale d'enquête sera accablant pour le régime du chah et ne pourra pas passer sous silence la responsabilité des États-Unis qui avaient sur place plus de 20,000 experts militaires et civils. Mais plus encore que les accusations elles-mêmes qui sont déjà connues, c'est le fait d'être enfin entendus par la communauté internationale qui pourra satisfaire les Iraniens. La commission jouerait en quelque sorte le rôle d'une cérémonie expiatoire qui effacerait les taches d'un passé qu'il faudra bien un jour oublier.

LIBRE OPINION

Sonder et prêcher dans le désert

par Robert Décary

Outre M. Clark, les grands perdants du 18 février auront été l'Institut canadien d'opinion publique et les éditorialistes des plus importants quotidiens du pays.

L'Institut, en effet, qui se vante, preuves à l'appui, de l'exactitude de ses sondages, dix-neuf fois sur vingt, à quelque quatre points de pourcentage près, a échoué lamentablement dans sa plus récente évaluation. Ayant établi, en décembre dernier, à 20% l'écart qui séparait libéraux et conservateurs, puis à 21% en janvier, et de nouveau à 20% à quelques jours du scrutin, son Gallup a raté la cible par près de la moitié, les résultats du 18 février donnant aux libéraux une avance de 10.9% (43.9% contre 33%). Jamais, depuis l'élection de 1951, alors qu'il n'avait pu prévoir la majorité de M. John Diefenbaker, le Docteur Gallup n'avait-il commis si mauvais diagnostic.

Cet écart est d'autant plus surprenant que le réseau CTV, utilisant, semble-t-il, une technique moins rodée et moins perfectionnée, était arrivé pile, prédisant que les libéraux recueilleraient 43% des voix, et les conservateurs, 33%. La crédibilité de l'Institut en a donc pris pour son rhume. Si ce n'était que de cela, l'incident serait clos, jusqu'à la prochaine élection.

Mais n'y a-t-il pas lieu, suite à un tel échec, de se demander de quel droit une institution de ce genre, si vénérable soit-elle, peut, à quelques jours d'un scrutin, venir induire en erreur, sur la foi de données dites sérieuses, une population qui s'apprête à voter? Nous ne saurons évidemment jamais si la publication de ce sondage a aidé davantage le Parti libéral que le Parti conservateur, en termes de changement d'intention de vote, d'autant plus qu'il y a quelques années, un autre sondage Gallup indiquait que 57% des gens se disaient non influencés par les sondages. Nous savons, cependant, que ce sondage a considérablement refroidi l'ardeur des troupes de M. Clark et soulevé de joie celles de M. Trudeau. Nous savons aussi que tous les journaux du pays ont fait état de ce sondage à la une dans leurs éditions du samedi, tandis que le sondage CTV, de réputation moins fiable et dont les détails n'avaient été rendus publics que dimanche soir,avait peine à se frayer un chemin dans les journaux du lundi, jour d'élection. Le service de marketing de CTV doit d'ailleurs se mordre les pouces d'avoir attendu si tard...

Ce qui est en jeu, dans cette affaire, ce n'est pas tant le droit de faire des sondages et de les rendre publics, que l'importance démesurée que les médias leur attachent, et le danger de les publier dans les jours qui précèdent immédiatement le scrutin. Les politiciens sont déjà suffisamment influencés par les sondages, sans qu'il soit besoin que la population n'en devienne esclave à son tour. Il reste un juste milieu à trouver, surtout quand la seule institution de sondage qui était vraiment fiable, vient de faire la preuve qu'elle ne l'est pas toujours.

Du côté des éditorialistes, la déroute a été à peu près aussi totale, du moins dans l'est du pays. Des quinze principaux quotidiens recensés, onze, en effet, avaient incité leurs lecteurs à donner une seconde chance à M. Clark (le *Vancouver Sun*, le *Vancouver Province*, le *Winnipeg Free Press*, qui abandonnait les libéraux pour la première fois depuis soixante ans, le *Tribune* de Winnipeg, le *London Free Press*, le *Toronto Sun*, le *Globe and Mail*, le *Ottawa Journal*, le *Ottawa Citizen*, le *Montreal Gazette* et le *Soleil* de Québec); trois se prononçaient en faveur de M. Trudeau (le *Toronto Star*, la *Presse* de Montréal et le *Droit*, de Hull-Ottawa); un seul, LE DEVOIR, appuyait les néo-démocrates. M. Trudeau aurait eu toutes les raisons au monde de crier à la persécution, d'autant plus que le seul «accident» de parcours dont il ait été victime au cours de sa campagne, fut causé, comble de malheur, par l'autobus qui transportait les journalistes... Mais cet accident, pas plus que les éditoriaux, ne pouvaient venir à bout du chef libéral. Les éditorialistes peuvent au moins se consoler à l'idée que, leur manque d'influence ayant été on ne peut plus clairement démontré, nul ne cherchera à les faire taire. Contrairement au Docteur Gallup, ils peuvent continuer, dans la plus grande paix, à n'être pas écoutés...

Que faut-il conclure de tout cela? Que la presse ne se laisse guère influencer par les sondages? Que les «sondés» ne lisent pas les éditoriaux? Que M. Trudeau doit ses succès davantage aux sondages qu'aux journaux, s'il ne les doit pas qu'à lui-même? Que les éditorialistes, en campagne électorale tout au moins, ne valent pas un sondage? Que les sondages, même quand ils se trompent, demeurent plus fiables que les éditorialistes? Ou, plus simplement, que sondage, pas sondage, éditorial, pas éditorial, chaque électeur, quand vient le moment de choisir, aime bien qu'on le laisse en paix dans l'isoloir et se fiche pas mal de ceux qui lui disent pour qui voter et des machines qui lui ont déjà dit pour qui il allait voter.

LETTRES AU DEVOIR

■ Des colloques inutiles

(Lettre adressée à M. Marc-André Bédard ministre de la Justice du Québec.)

Monsieur le ministre, pourquoi au juste, ces onze (11) colloques régionaux sur la violence? Quel est le «plan Bédard»?

On y parle des manifestations de la violence faite aux femmes, des services disponibles (c'est un bien grand mot!) dans le milieu, (et d'ailleurs, les plus «disponibles» ne sont pas ceux que vous encouragez, M. le ministre...); on y parle aussi des difficultés que rencontrent les «intervenants». Et les femmes, elles? A-t-on voulu entendre ce que les premières concernées ont à en dire, de cette violence qui leur est faite? Pourquoi a-t-on cloisonné ces Colloques aux «experts» qui, on l'a bien vu, ont peine à se débattre dans les services qu'ils doivent rendre?

Quel est d'ailleurs, votre intérêt soudain pour la violence faite aux femmes? Vous aurez tout juste permis, en deux jours, à des intervenants, de dessiner les contours de cette violence, d'en faire un beau tableau bien horrible, de s'en émouvoir, de prendre en pitié ces «pauvres femmes».

On a cherché tout au long de ces Colloques, à «intégrer» cette violence, à faire entrer les «victimes» (comme on appelle les femmes agressées) dans les structures complexes des institutions en place.

Mais qu'avez-vous pensé dans votre «plan», M. le ministre, pour contrer cette violence faite aux femmes? Les femmes connaissent depuis longtemps les manifestations de cette violence. Mais elles ont plus à dire, et vous le savez bien! Une poignée de ces femmes, seulement, ont pu participer à ces colloques, grâce à l'étiquette de «groupes organisés». Elles s'y sont d'ailleurs épuisées.

Quand parlerez-vous des causes de cette violence faite aux femmes? Là-dessus, il vous aurait été bien intéressant d'entendre les femmes. Mais comme le dit Mme Micheline Carrier dans son article du DEVOIR paru le 24 janvier dernier, «la recherche des causes conduira nécessairement à remettre en question les rapports entre hommes et femmes, les fondements de la société qui favorise de tels rapports, les lois qui les maintienent, et dans lesquelles la violence se trouve véritablement cachée.» Êtes-vous prêt à le faire, M. le ministre?

Quels résultats ces colloques auront-ils donnés? Pas grand'chose pour nous, les femmes. On a tout juste sensibilisé des «spécialistes» en y mettant, peut-être, trop d'énergie. Pour les professionnels: sûrement beaucoup d'informations de la part des femmes... que ça leur ait plu ou non. Pour vous, M. le ministre: du capital politique.

M. Pierre-Marc Johnson, ministre du Travail, est venu couronner le Colloque, en nous apprenant que la violence est inhérente à la condition humaine, qu'elle existe d'une manière naturelle dans l'individu. Avec une telle affirmation, n'est-ce pas déclarer vaines toutes les tentatives pour contrer la violence? Pourquoi donc les colloques? Pourquoi vouloir faire de la «prévention» si la violence est de toute façon, dans l'individu?

Nous voulons des résultats concrets. Pas des palabres, pas des lieux communs sur la violence. Ça n'empêche pas les femmes de se faire violer, agresser, importuner, mépriser, violenter, tant moralement, psychologiquement que physiquement!

Denise BENOIT
secrétaire pour un regroupement de participantes au colloque de Sherbrooke
Sherbrooke, 31 janvier

■ Télé-médic: chapeau!

Retenue à la maison par la maladie, je me fais un devoir de remercier télé-médic pour le secours qu'on m'a apporté le 26 janvier.

L'ordonnance «miracle» du Dr Ouk, médecin cambodgien, m'a permis de reprendre mon travail au bout d'une semaine. Je suis en pleine forme! La vie est belle!

En terminant, je tiens à souligner également la gentillesse du technicien médical, M. Comtois, de la standardiste lors de mon appel, et celle de la personne qui, une semaine après la visite du médecin, m'a téléphoné chez moi.

A chacun et chacune: une franche poignée de main et un cordial merci.

Majella QUESNEL
Montréal, 12 février

■ Remerciements

Je tiens, par cette lettre, au nom de toute ma famille, à remercier tous ceux qui, par lettre, téléphone ou visite, nous soutiennent et nous encouragent dans les moments tragiques que nous vivons depuis le Jour de l'An.

Ces gestes de charité sont pour nous un réconfort. Nous les apprécions à leur juste valeur.

Florent et nous n'oublierons jamais cette compréhension et cette sympathie, si précieuse en ces moments si difficiles.

En terminant, nous demandons que l'on prie pour toute la communauté souffrante de Chapais. Nous en avons besoin.

La mère de Florent,
Eliane CANTIN
Chapais, 15 février

■ Dissidence

(Lettre adressée à l'Association nationale des étudiants du Québec).

Veuillez prendre note de la nette désaprobation des étudiants du Collège de Joliette quant à la position que vous avez prise dans le conflit des enseignants et des employés de soutien 1979-1980.

Ce n'est pas tant votre position que la façon dont vous l'avez prise qui nous choque profondément. Nous n'avons jamais été consultés. Pourquoi? Craignez-vous une réponse négative, un appel à la neutralité qui entraînerait une réaction contraire à vos prévisions?

Jusqu'à présent nous avons toujours respecté les décisions de l'ANEQ. Mais cette fois sans la consultation de nos dirigeants de l'AECJ Inc. et par le fait même des étudiants, vous avez outrepassé vos droits. Nous nous demandons sérieusement à quel point l'ANEQ est représentatif des droits des étudiants si cette même association lorsqu'elle en a l'occasion les bafoue de façon aussi cavalière. Nous envisageons sérieusement d'entamer des procédures de désaffiliation.

Lyne LEMIEUX
Affaires externes,
Association des Étudiants du Collège de Joliette
Joliette, 7 février

■ Payés à rien faire

On pouvait lire il y a trois ou quatre semaines dans LE DEVOIR que la ville de Montréal assurait à ses déneigeurs-contracteurs des revenus équivalents au déblaiement de 65 cm de neige même s'il ne tombait pas un seul flocon.

Nous avons eu le 22 janvier 12 cm de ce regrettable produit. Sauf au centre-ville, il a été entassé contre les trottoirs, mais non enlevé, ce qui a pour effet de rendre aujourd'hui encore le stationnement malaisé.

Les déneigeurs-contracteurs, payés pour ne rien faire, n'ont même pas eu la pudeur d'accomplir leur travail. Bien entendu, personne ne proteste, ou même s'indigne. Les ethnographes enregistreront, il faut l'espérer, ce progrès à rebours de l'esprit public.

À moins, bien entendu, que nos braves nettoyeurs aient mal compris (il y a tant d'analphabétisme de nos jours!) et croient qu'ils doivent attendre le 66e cm pour intervenir?

André CORBOZ
professeur titulaire
Université de Montréal
Montréal, 20 février

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $70.00 par année; six mois: $38.00, trois mois: $27.00. À l'étranger: $75.00 par année; six mois: $41.00; trois mois: $29.00. Éditions du samedi: $19. par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

Sao Paulo

Rencontre des théologiens du tiers-monde

par
Karl Lévèques, s.j.

Permanent de l'Entraide missionnaire. M. Lévèque participe au colloque de l'Association oecuménique des théologiens du tiers-monde, qui a lieu en cette fin février à Sao Paulo, à titre d'observateur délégué par l'Office des missions de la Conférence des évêques catholiques du Canada, de la Conférence religieuse canadienne (section Québec), et de Développement et paix.

PENDANT qu'une pluie torrentielle éteignait les derniers feux du Carnaval, que les écoles de samba rivalisaient encore de talent et d'audace — les serveuses topless de la rue Saint-Denis feraient ici figures d'Enfants-de-Marie — on aura à peine remarqué l'arrivée à Sao Paulo des 120 délégués latino-américains au quatrième Colloque de l'Association oecuménique des théologiens du tiers-monde. Une dizaine d'observateurs et une vingtaine de délégués d'Asie, d'Afrique et des peuples minoritaires des États-Unis étaient déjà sur place depuis trois jours pour une propédeutique au contexte historique et politique de l'Amérique latine.

L'Association oecuménique des théologiens du tiers-monde est né à l'initiative de Sergio Torres, un prêtre chilien exilé aux États-Unis. Son intuition de base était que la théologie de la libération ne devait pas nécessairement rester confinée au contexte latino-américain, que d'autres continents, d'autres églises cheminaient vers la libération et que la foi devait appuyer et interpréter la lutte des peuples qui se libèrent. L'association a tenu son premier colloque en Tanzanie en août 1976 et le texte final de ce colloque de Dar-es-Salaam constitue une sorte de manifeste. Par la suite eurent lieu deux colloques régionaux: Accra (Ghana) en décembre 1977 sur la théologie africaine et Colombo (Sri Lanka) en janvier 1978 sur la théologie asiatique. Le colloque de Sao Paulo, basé sur la problématique latino-américaine, a pour thème l'ecclésiologie des communautés chrétiennes de base.

Le colloque se tient sous la présidence du cardinal Paulo Evaristo Arns. Au moment de l'inauguration, le discours du président de l'association, le Docteur Russel Chandran (Inde), ceux du secrétaire Sergio Torres et de Don Paulo Evaristo ont bien situé le caractère historique de l'événement.

Il a lieu un an après le conférence des évêques à Puebla et après la conférence des Églises protestantes à Oxatepec, Mexique. Un an après la production de ces beaux textes, des théologiens et des évêques se rencontrent de nouveau, mais cette fois, avec des prêtres, des pasteurs, des religieuses, des laïcs de la base, paysans, ouvriers, des Indiens, des Afro-américains. La participation des femmes, en nombre et en qualité, est particulièrement éloquente. Les invitations avaient, de toute évidence, voulu reproduire au colloque, toute la diversité, toute la multiplicité de la communauté chrétienne. Si bien qu'au cours de son allocution, Don Evaristo devait faire cette remarque: «Avec cette représentation de tous les niveaux de responsabilité ecclésiale, vous allez faire un congrès de théologie et non pas de théologiens».

La tâche du colloque est de réfléchir sur la pratique vivante des communautés de base. Dans ce sens, le congrès accorde autant d'importance à la prière, aux témoignages qu'aux conférences de théologiens.

On sent que les participants sont liés presque charnellement aux peuples et aux églises qui souffrent et luttent face aux «dictatures de sécurité nationale», face aux mécaniques de domination économique des multinationales. Deux moments forts ont marqué la soirée d'inauguration: tout d'abord la minute de silence observée pour commémorer tous les martyrs de l'Église latino-américaine et tout particulièrement les heures terribles que vivent actuellement le Salvador et le Guatemala; puis les applaudissements enthousiastes de l'assemblée pour saluer la délégation nicaraguayenne dont deux membres, une jeune femme, Monica, et le commandant de l'Armée guerillera de libération, étaient en tenue de combat. Ce «standing ovation» exprimait la fierté et l'espoir que représente pour tous les latino-américains, la dignité de ce peuple qui a renversé Somoza et défié l'impérialisme. Elle disait aussi l'admiration pour ces chrétiens qui avaient vécu l'engagement social comme une exigence de leur foi. Au Nicaragua, l'Église n'est pas «pour» le peuple, elle est le peuple des pauvres.

Dans la tradition de la théologie de la libération, la démarche du congrès sera inductive. Et les spécialistes des sciences humaines sont là, aux côtés de tous les grands théologiens latino-américains: Gustavo Gutierrez, Enrique Dussel, Jon Sobrino, Leonardo Boff, Pablo Richard, Hugo Asslan, Segundo Galilea, Joao Libanio, Frei Betto, Gilberto Gorgullo, etc.

La rencontre est oecuménique dans le sens exact où catholiques et protestants sont présents au même titre, avec le mérite égal d'être engagés, chacun sur son terrain respectif, dans une pratique de libération qui a été notée au point de faire dire que l'oecuménisme, en Amérique latine, est la marque de fabrique de cette pratique libératrice et qu'à ce titre, il est mal vu des secteurs conservateurs.

L'expression «tiers-monde» est reconnue d'emblée comme problématique et contestable. Mais provisoirement, on l'utilisera quand même pour désigner toutes les populations marginalisées, exploitées à quelque titre que ce soit. Jusqu'à présent, on avait regroupé sous ce vocable des peuples dominés — souvent des anciennes colonies — d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Le congrès entend élargir ce concept à d'autres groupes sociaux marqués au sceau de l'exploitation: les femmes, les Indiens, les noirs. La présence ici de James Cone, de Cornell West et d'autres porte-parole de la théologie noire, les revendications extrêmement virulentes des Hispano-américains et les travaux du groupe «Mujeres por Dialogo» marqueront certainement un tournant pour l'Association oecuménique des théologiens du tiers-monde. Il est d'ailleurs important de noter que les délégués d'Afrique et d'Asie ne sont pas de simples observateurs à ce congrès dont on tient à affirmer le caractère international même s'il a lieu sur le continent latino-américain avec un regard particulier sur l'Église de ce continent.

Le dernier élément qui donne à ce colloque un caractère de gravité est la conjoncture très spéciale dans laquelle il se tient: la suspicion qui plane à Rome sur les «théologiens» et sur la théologie de la libération, la polarisation croissante entre la «curie» colombienne de Mgr Lopez Trujillo et l'Église du Brésil. Il ne fait pas de doute que la direction du Celam, centraliste et conservatrice, digère mal l'autonomie de l'épiscopat brésilien et la grande audace de ses positions en faveur du peuple (cf. l'article de Charles Antoine sur le Brésil dans le *Monde Diplomatique*, fév. 80, pp. 4-5). Récemment, ce même épiscopat qui refusait de voter une résolution d'appui au pape pour la condamnation de Hans Küng, publiait un document extraordinairement courageux sur le problème des terres, dénonçant les expropriations et la spéculation. On connaît l'acharnement paranoïaque de Mgr Trujillo contre la théologie de la libération: durant la préparation du colloque, les démarches souterraines n'ont pas manqué pour en empêcher la réalisation... Sans la ferme détermination des évêques brésiliens, sans la discrétion et la sérénité des théologiens de la libération — qu'ils avaient si bien manifestées à Puebla — le congrès n'aurait pas vu le jour. Plusieurs évêques ont reçu des «lettres de Rome» leur interdisant de participer à la rencontre. Certains d'entre eux, peut-être pour ne pas mettre le feu aux poudres, ont annulé leur voyage à la dernière minute.

C'est donc avec une certaine inquiétude que les participants ont commencé leurs travaux, confiants cependant, que le caractère positif qu'ils veulent donner à leur réflexion, que la préoccupation véritablement ecclésiale de leur recherche et surtout que le lien vital de toutes leurs démarches avec tant de communautés de base pèseront plus fort que les craintes et les manigances de ceux qui, dans l'Église, ont peu à faire de l'option pour les pauvres.

La vie parisienne

La France du colin froid

par
Robert Migner

Historien. M. Migner séjourne actuellement en France d'où il expédie au DEVOIR ses impressions de «la vie parisienne».

DANS toute la faune politique française, ce champ d'observation privilégié pour le zoologue des animaux de pouvoir, il est un personnage, M. Jean-Edern Hallier, qui possède comme personne l'abécédaire de faire parler de lui, partout, tout le temps. Fils de général breton, éditeur, châtelain, homme du monde qui donne des réceptions fort courues dans son magnifique appartement de la Place des Vosges, écrivain doué d'une plume qui peut décrire une bulle d'air avec le vocabulaire le plus époustouflant, politicien en marge des courants dominants, M. Jean-Edern Hallier est quelque chose, s'il n'est quelqu'un. Ses ennemis vont vous jurer que son importance politique est inversement proportionnelle aux grands espaces que lui consacrent régulièrement les gazettes françaises, et ceux qui ne l'aiment pas ajoutent que cet homme ne cherche qu'à faire de l'esbrouffe et à plastronner sur la place publique. Les rieurs qui goûtent ses galéjades, plus indulgents, disent que sans ce gigueur politique, la vie publique française serait bien terne. Quant à M. Jean-Edern Hallier, il n'a surpris personne en annonçant le premier, il va sans dire, qu'il sera candidat aux élections présidentielles de 1981.

Si M. Jean-Edern Hallier a commencé sa carrière au lendemain de Mai 68 en lançant un périodique de contestation, *L'Idiot international*, c'est toutefois la campagne européenne de mai-juin 1979 pour l'élection des parlementaires de Strasbourg qui l'a véritablement mis sur la sellette. Il prend alors la tête de la liste Europe-Régions, sur laquelle il inscrit plusieurs dizaines de notables bretons, dont un vénérable sénateur. Son ambition lui fait même déclarer qu'il y aura des candidats de toutes les régions de France sur sa liste. Mais peu de non-Bretons répondront à son appel, et M. Jean-Edern Hallier devra avouer que sa liste se limite au Finistère. Durant la campagne, il multiplie les slogans-calembours en faveur de sa province d'origine, un Jean-Edern Hallier bretonnant n'hésitant pas à s'écrier: «Je ne suis ni à gauche ni à droite, mais à l'Ouest!», ou bien encore: «Non aux multinationales, oui aux multirégionales!»

Des militants pour l'indépendance bretonne l'ont alors qualifié d'usurpateur. Le défunt hebdomadaire *Maintenant*, l'organe du rapprochement socialiste-communiste, a dénoncé la liste Europe-Régions de M. Hallier, précisant qu'elle n'était qu'une «manoeuvre de la bourgeoisie bretonne» pour «occulter la lutte des classes» dans cette province de France. Lorsque seuls les représentants des grands partis ont été conviés à la télévision nationale pour expliquer leurs différents points de vue sur l'élection européenne, M. Jean-Edern Hallier a forcé la porte des studios, et les caméras n'ont pas raté son expulsion spectaculaire par les gendarmes de service. Pendant les derniers jours de la campagne, le leader de la liste Europe-Régions qualifiera les grands partis français (UDF, RPR, Socialistes, Communiste) de «bande des quatre». Il accusera aussi les grandes vedettes de la presse écrite d'être des valets à la solde de M. Valéry Giscard d'Estaing. Ce qui lui vaudra un procès, qui se terminera, comme c'est l'usage dans ce genre de litige, par des dommages-intérêts symboliques. M. Jean-Edern Hallier ne sable pas le champagne le soir du 12 juin 1979, sa liste, faute d'argent, n'ayant même pas été distribuée aux électeurs. M. Hallier décide alors de se faire pamphlétaire, et d'attaquer par la plume celui qu'il considère comme désormais son principal ennemi personnel, et qui n'est nul autre que le président de la République, le tout-puissant Valéry Giscard d'Estaing.

Comment lancer un livre à Paris

Samedi, le 27 octobre 1979, nous sommes à la Place des Vosges, et les journalistes se demandent bien pourquoi M. Jean-Edern Hallier leur a envoyé un bristol qui les conviait à ce rendez-vous matinal. Déjà, des amis de l'écrivain prennent des photos de l'attroupement qui se grossit par l'afflux de curieux et de touristes. "Where is Victor Hugo's house?", demande une Américaine. Et soudain, M. Jean-Edern Hallier fait irruption, serre toutes les mains, en ne manquant pas de donner un exemplaire de son dernier livre qui vient tout juste de tomber des presses d'Albin Michel. Puis les scribes s'aperçoivent que la Place des Vosges a été rebaptisée durant la nuit! On a collé, sur toutes les plaques de la place, une nouvelle inscription: Place du Colin-Ier. M. Hallier déclare alors: «Dans une société de spectacle, la seule façon de faire passer quelque chose est de heurter. Un individu musclé, ça vaut un million de voix.» Un folliculaire raconte à tout le monde que le plat du jour au bistrot d'en face, la Chope des Vosges, quartier-général de M. Jean-Edern Hallier, est le colin froid. Le titre du pamphlet antigiscardien que vient de lancer le zigoto est évidemment *Lettre ouverte au colin froid*, une publication qui identifie le président français à ce poisson osseux, voisin de la morue. Lancement réussi, se dit M. Hallier qui, avant de regagner son appartement, jurera au reporter du *Monde*, qu'il ne sortira plus de chez lui, sauf «pour aller au Cambodge ou en Bretagne».

La colonisation

Lettre ouverte au colin froid a choqué, déçu, provoqué, scandalisé. La France, pour M. Jean-Edern Hallier, s'est engagée dans un processus de colinisation, qu'il définit comme une «odeur de poisson avarié», un «inimitable parfum de misère morale, de merde sous cellophane déchirée, d'étron couvert d'écailles de «vent poissonneux par cinq échelle Beaufort», de «pouascaille fade, écoeurante». Pendant cent quatre-vingt pages, M. Jean-Edern Hallier s'efforce de décrire, avec ce vocabulaire étrange, la crise politique et culturelle que traverserait la France, et il tient le président du pays, M. Giscard d'Estaing, responsable de cette colinisation, qui menacerait même toute l'Europe, malade de trente-cinq ans de paix et d'absence de «révolution». M. Jean-Edern Hallier n'a plus confiance ni dans la gauche, ni dans les syndicats, surtout pas dans le colin au pouvoir. Comme l'a souligné M. Jean Elleinstein, «en dehors de lui, tel Narcisse, il n'a d'espoir en personne».

La critique a parlé «d'injures homériques», de «décadence d' «hallucination à prétexte politique», d' «insoutenable irrespect». Le livre a toutefois plu à des gaullistes, heureux de voir le président de la République, qu'ils jugent tiède dans sa politique nationale, pourfendu par cette plume vitriolique. Le très nationaliste Philippe de Saint-Robert écrira: «Ce qui rend le livre de Jean-Edern Hallier incompréhensible à nos contemporains, c'est qu'il est d'une objectivité absolue, c'est-à-dire douloureuse, c'est-à-dire insupportable.» L'écrivain Guy Hocquenghem, journaliste à *Libération*, concluera, pince-sans-rire: «Jean-Edern Hallier et Mesrine, c'est le même homme, sauf que Jean-Edern Hallier, on le tue avec un silencieux.»

Entretemps, M. Hallier répète à qui veut l'écouter qu'il entend, pour ces présidentielles du printemps 81, se mettre à la tête d'un vaste mouvement qui englobera les régions, les écologistes, et tous les mécontents. En cette fin de janvier 1980, ce roi de l'exagération parisienne, sur un coup de tête, quitte la Place des Vosges pour l'Irlande, «en exil», affirme-t-il, dans ce pays qui est la «seconde patrie des Bretons».

Au-delà des pirouettes

Des comparatistes auraient tort de faire le rapprochement entre le phénomène Hallier et le Parti rhinocéros au Canada, même si cette dernière formation politique a eu comme chefs de file, depuis vingt ans, des écrivains, comme M. Gaston Miron ou M. Jacques Ferron. Le Parti Rhinocéros a regroupé parfois des centaines de militants du monde artistique, culturel et musical; et derrière les aspects surréalistes de ses manifestations, on pouvait voir, en filigrane, le message indépendantiste québécois. A l'exception d'une tribu restreinte, M. Jean-Edern Hallier ne s'arc-boute que sur M. Jean-Edern Hallier; et sa vague bretonnicité culturelle, loin de s'orienter vers l'idée d'indépendance, est beaucoup plus parisienne qu'armonicaine. Le rapprochement avec les nouveaux philosophes serait aussi partiellement oiseux, même si les Hallier, Gluskcman et Lévy utilisent le même vocabulaire résiduaire des thématiques de 68. Les nouveaux philosophes se définissent volontiers comme «les enfants illégitimes de ces deux monstres que sont le nazisme et le stalinisme» et se spécialisent dans la dénonciation des Goulags qui essaient çà et là sur la planète. Ces hommes sont avant tout écrivants, et préfèrent les cosy-corner des salons littéraires à la bataille électorale dont M. Hallier se nourrit, et qui alimente son travail de pamphlétaire. Pour cet écrivain, le Goulag, c'est la France colonisée. Lorsque le journaliste Alain Rollat lui demandera si l'éventuel remplacement du chef socialiste, M. François Mitterand, par la vedette montante qu'est devenu M. Michel Rocard, pourrait être une solution pour le pays. M. Jean-Edern Hallier répondra tout de go que la France est prisonnière d'un Janus technocratique, expression de la mentalité économique ambiante, «un prêt-à-penser, un prêt-à-parler» qu'il nommera sans ambages: GISROC!

Loin de déboucher sur un programme de changement social réel, la pensée politique de M. Jean-Edern Hallier est essentiellement conservatrice, et il dit lui-même que la «nouvelle droite» lui doit quelques-unes de ses idées maîtresses. Passéiste, il s'ennuie profondément de cette époque où Paris, partant la France, appartenait encore aux producteurs culturels qui l'animaient. Sa nostalgie s'intériorise dans une action polotico-littéraire élitiste, sans base populaire. Ne comptant toujours que sur lui-même, M. Jean-Edern Hallier, pour combattre la grisaille de la colonisation, a opté pour un one-man-show sans relâche, avec mille tourbillons, les feux de la rampe, le Tout-Paris, et rideau: Voici celui qui va vous faire rire aux larmes et oublier toutes les souffrances et la crise économique, ... l'unique...

Une juste intervention de l'Église

par
Gérard Blais

M. Blais est prêtre de la paroisse Saint-Janvier, à Weedon.

LA théologie est la science de Dieu. Elle est naturelle, si elle puise sa lumière dans le raisonnement humain, capable de remonter de l'être fini à l'Être infini. Elle est une participation à la science que Dieu lui-même a de lui et qu'il communique dans l'évidence de la lumière de gloire aux bienheureux, si elle a son principe dans la foi théologale. Celle-ci la fait participer à son mystère.

Est-ce la théologie qui doit éclairer la foi? N'est-ce pas la foi qui, éclairant la théologie, permet à celle-ci de détecter ce que Dieu qui se révèle aux hommes pense de tout ce qui n'est pas lui, des événements de l'histoire et des situations humaines en constante évolution? La foi n'a pas de preuves. Elle ne s'appuie pas sur la science ni sur le bon sens. Elle est une participation à la certitude de Dieu lui-même dans l'inévidence de ce qu'il daigne nous révéler. La foi nous rend certains que Dieu parle et certains de ce qu'ils dit. Cette certitude qui fait de Dieu notre enseignant invisible ne peut pas se justifier par des preuves, bien qu'il y ait des preuves en surabondance, qu'il est raisonnable de croire; et ces preuves, cependant, ne forcent pas l'adhésion du croyant. Parmi les témoins de la résurrection de Lazare, plusieurs ont cru librement par la grâce de la foi et plusieurs, ceux que cette résurrection compromettait, librement aussi, ont fermé leur coeur à la grâce de la foi.

Ma foi est un don mystérieux que je ne peux pas comprendre plus que les autres mystères qui en font l'objet. Je crois sans comprendre ma foi, comme je vois vraiment sans voir ni mes yeux ni leur couleur. Quelle erreur fondamentale, la plupart du temps non explicite mais diffuse dans des attitudes, que de placer la foi au terme et non au principe de la recherche théologique, comme si la foi était la conquête de Dieu par l'homme plutôt que la conquête de l'homme par Dieu!

Y-a-t-il une théologie catholique? Tous ceux dont la foi leur fait accepter le magistère universel de l'Église comme révélé par Dieu sont certains de certitude divine que les vérités à croire sont proposées par ce magistère. Ce qu'ils croient, ils ne le croient point parce que l'Église l'enseigne, mais parce que Dieu l'a révélé; mais ce que Dieu révèle, ils sont certains de certitude divine qu'il confie à son Église de le proposer aux croyants. Ce n'est pas parce que le tableau est apposé au mur que je le vois, mais parce qu'il est éclairé. Mais je ne le verrais pas, s'il n'était pas placé dans la lumière. La théologie catholique est la science de Dieu à partir de sa révélation telle que proposée par le magistère.

Affranchir la theologie catholique de la lumière spécifique qui l'unifie, c'est-à-dire de la révélation telle que proposée par le magistère universel de l'Église, que ce soit au nom de la liberté de la recherche ou de la liberté académique ou de la liberté de conscience, ou d'autres libertés, c'est tout simplement la changer dans sa substance même, aussi bien dire la détruire. Que des facultés de théologie dites confessionnelles catholiques réclament cet affranchissement, tout en prétendant demeurer confessionnelles catholiques, n'est-ce pas de l'incohérence? Qu'elles s'appellent donc ce qu'elles sont ou veulent être: des facultés de sciences humaines de la religion. Elles pourront alors en toute cohérence mettre en comparaison les théologies protestantes, musulmanes, boudhistes, etc. avec la théologie catholique, en vue de minimiser la valeur de celle-ci par ce qu'il y a de bon dans les autres.

Que l'Église intervienne publiquement pour déclarer qu'une théologie n'est plus catholique, qui se présente comme telle, ne le doit-elle pas à la Vérité? La Vérité peut se défendre elle-même, dit-on; mais les hommes ne sont-ils pas les proies faciles de l'erreur? Comment la masse des non-initiés ou le grand nombre des mal initiés peuvent-ils détecter les sophismes des esprits supérieurs? L'Église peut-elle tolérer qu'on habille de théologie catholique un enseignement étranger, voire hostile à sa doctrine? Peut-elle accepter que le rôle d'un théologien mandaté par elle soit de juger l'exercice du magistère qu'elle tient du Christ lui-même?

Et quelle incohérence propose-t-on au magistère, quand on suggère qu'il se contente de désavouer la doctrine enseignée par un maitre obstiné dans ses prises de position contraires à sa doctrine, sans lui retirer sa délégation officielle par laquelle il enseigne en son nom!

Qu'on remette en question l'infaillibilité du Pape seul ou des évêques en communion avec lui, à partir de changements dans les disciplines de l'Église, n'est-ce pas un argument spécieux qui frise la mauvaise foi chez un théologien cultivé? Même la doctrine morale, dans le concret de la vie, doit s'éclairer, tout en sauvegardant ses principes, de la conduite pratique des honnêtes gens, comme il appert dans les questions de modestie. Pourrait-on concevoir actuellement comme morale-

Voir page 12: Intervention

INSTITUT DE COOPÉRATION INTERNATIONALE
INSTITUTE FOR INTERNATIONAL CO-OPERATION

PROGRAMME D'ÉTUDES EN DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL (PRODEV)

STAGE AUX ANTILLES

Organisé par l'Institut de Coopération internationale en collaboration avec le Service de l'Éducation permanente de l'Université d'Ottawa sur **la mise en valeur des ressources humaines en Haïti et en Jamaïque (10 mai au 6 juin 1980).**

Pour plus de renseignements, prière de vous adresser au:

SECRÉTAIRE
Institut de Coopération internationale
Université d'Ottawa
Ottawa, Ontario
K1N 6N5
Tél.: (613) 231-4910

LE REER SANS FRAIS

■ Un régime enregistré d'épargne-retraite n'entrainant absolument aucuns frais.

■ Renseignez-vous sur la possibilité de transférer votre présent REER à notre régime.

■ Option Épargne à 12½%, passible d'une révision trimestrielle.

12½% ANNUELLEMENT POUR 5 ANS GARANTI

■ Écrivez, téléphonez (à frais virés) ou passez à notre succursale pour obtenir une brochure de 16 pages et un nécessaire REER.

Montréal
Heures d'affaires prolongées
25-29 février — 9:00 - 8:00

■ Montréal:
612, rue Saint-Jacques
(514) 282-1880

Québec: (418) 681-0277
Ottawa: (613) 238-6084

Crédit Foncier
FIDUCIE CRÉDIT FONCIER

INSTITUTION INSCRITE: RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC

MEMBRE: SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

Cols bleus: le «conclave» de Johnson aura échoué après une seule journée

Chacune des parties en cause étant demeurée sur ses positions, les conciliateurs du ministère du Travail ont renoncé à poursuivre indéfiniment des pourparlers intensifs en vue de rapprocher la Ville de Montréal et ses employés manuels en grève.

La situation demeure donc inchangée depuis le début de la grève des 5,600 employés manuels, le 12 février.

Un porte-parole du ministère du Travail a indiqué que le mandat des conciliateurs, MM. Normand Gauthier et Marcel Boisvert, subsistait toujours bien que, à l'horizon, n'apparaisse aucun autre face-à-face. Plutôt, ils tenteront discrètement de sonder les parties en cause pour trouver une amorce de compromis.

Après quatre heures d'une rencontre que le ministre du Travail, M. Pierre-Marc Johnson, voulait ininterrompue et intensive, les négociateurs de la ville et les dirigeants de la section locale 301 du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-FTQ) se sont quittés lundi. «Nous aurions aggravé les choses plutôt que de les améliorer si nous avions poursuivi», a déclaré le porte-parole du ministère.

Selon ce porte-parole, l'employeur s'est présenté à cette séance de conciliation en affirmant qu'il n'avait aucune nouvelle offre à faire aux employés. Le syndicat, de son côté, avait des éléments d'une contre-proposition différente de celle qu'il faisait au début du mois de février et pour laquelle il attend toujours une réponse de l'employeur.

«Le syndicat a clairement laissé entendre au cours de cette rencontre, tout comme au cours des rencontres précédentes, qu'il était d'accord pour étudier des solutions de compromis à la condition que la partie patronale manifeste son intention de vraiment négocier dans le but de trouver des solutions acceptables pour les parties», affirme un communiqué du SCFP.

À la suite de cet échec, qu'il attribue à l'arrogance de l'employeur, le syndicat s'interroge sur le rôle réel du Service de conciliation du ministère du Travail. L'intervention, la semaine dernière, du ministre du Travail, M. Pierre-Marc Johnson, a suscité un certain espoir. «En regard du mandat qui a été donné par M. Johnson, le syndicat ne comprend pas comment il se fait qu'aucune autre rencontre ne soit prévue entre les parties et qu'un des deux conciliateurs est présentement dans un autre dossier sur la Côte-Nord pendant que les 5,600 cols bleus de Montréal entament leur troisième semaine de grève».

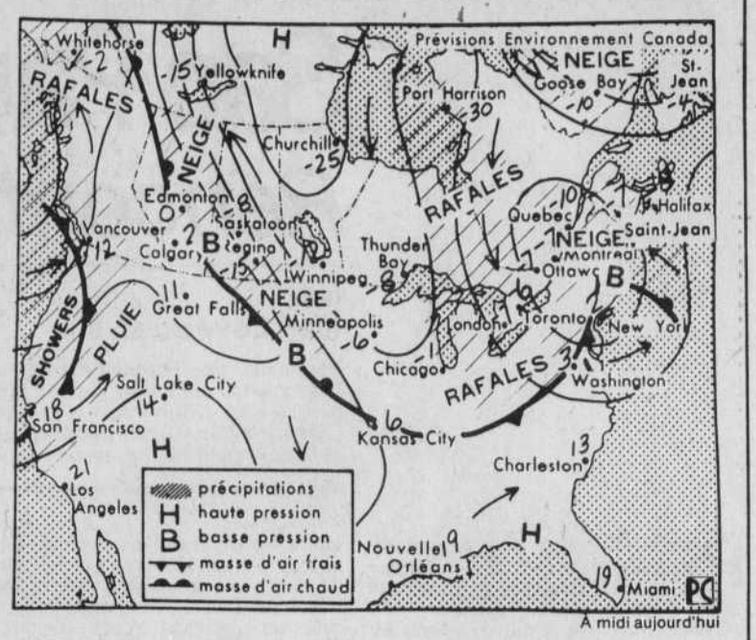
Un seul conciliateur demeure à plein temps sur le dossier bien que, a-t-on indiqué au ministère du Travail, les deux conciliateurs «sont encore et seront toujours à la disposition des parties dans le but de les aider à atteindre un règlement... Les deux conciliateurs, MM. Marcel Boisvert et Normand Gauthier, maintiendront le contact avec les représentants patronaux et syndicaux pour tenter de modifier leurs positions respectives».

Les efforts de conciliation ont commencé au mois de janvier après plusieurs mois d'infructueuses négociations. Au centre du litige, outre le relèvement des salaires, se trouvent les problèmes de la sécurité d'emploi et de fonction dans le cadre d'une politique de compression des dépenses et des effectifs de l'administration municipale.

Depuis 1978, l'administration municipale a entrepris un important programme de révision de ses procédures administratives et de la distribution de son personnel. La Ville de Montréal cherche à économiser partout et par tous les moyens. Bien qu'elle se soit engagée à ne congédier aucun employé permanent, l'administration municipale a eu recours à des mutations, au non-remplacement des employés démissionnaires ou retraités, à des contrats de service dans l'entreprise privée et à la réduction de l'embauche d'employés auxiliaires.

Le syndicat estime que ce programme compromet la sécurité d'emploi de ses membres, modifie les conditions de travail et met en péril des droits acquis.

LA MÉTÉO



À midi aujourd'hui

Abitibi, Témiscamingue: nuageux avec faible neige passagère. Maximum −14. Aperçu pour jeudi: beau et froid.

■

Réservoirs Cabonga, Gouin, Pontiac, Gatineau, Rivière-du-Lièvre, nord des Laurentides: neige légère. Maximum −12. Aperçu pour jeudi: beau et froid.

■

Outaouais: neige. Maximum −8. Aperçu pour jeudi: beau et froid.

■

Sud des Laurentides, Montréal: neige. Maximum −8. Aperçu pour jeudi: beau et froid.

■

Trois-Rivières, Drummondville, Québec: ennuagement puis faible neige passagère. Maximum −10. Aperçu pour jeudi: dégagement et froid.

■

Estrie, Beauce: ennuagement suivi de neige (5 à 10 cm min.). Maximum −10. Aperçu pour jeudi: dégagement et froid.

■

Mauricie, Lac-St-Jean, Saguenay, Parc des Laurentides: ennuagement ce matin suivi de faible neige passagère en après-midi. Maximum −14. Aperçu pour jeudi: venteux et froid.

■

Rivière-du-Loup, La Malbaie: ennuagement suivi de faible neige passagère. Maximum −12. Aperçu pour jeudi: venteux et froid.

■

Rimouski, Matapedia, Baie-Comeau: ennuagement en après-midi suivi de faible neige passagère. Maximum −12. Aperçu pour jeudi: neige.

■

Sept-Iles, Ste-Anne-des-Monts, Parc de Gaspésie: ennuagement en après-midi. Vent modéré. Maximum −10. Aperçu pour jeudi: neige.

■

Gaspé, ouest de la Basse-Côte-Nord, Anticosti: généralement clair puis ennuagement en soirée. Vent modéré. Maximum −10. Aperçu pour jeudi: neige.

■

Est de la Basse-Côte-Nord: nuageux et neige. Vent modéré. Maximum −8. Aperçu pour jeudi: peu de changement.

Les observateurs canadiens en Rhodésie imputent la violence à l'ex-gouvernement

OTTAWA (D'après CP) — La police et les forces auxiliaires de l'ancien gouvernement rhodésien sont à blâmer pour la violence qui menace de faire sombrer le récent accord intervenu pour mener à la paix en Rhodésie.

Telle est la conclusion d'un groupe d'observateurs canadiens et américains, arrivés il y a peu au Zimbabwe-Rhodésie; ce groupe a émis hier une déclaration, incluant quatre recommandations adressées à l'administrateur britannique Lord Soames, qui devrait confiner à leurs casernes les auxiliaires durant les élections qui s'amorcent aujourd'hui dans un pays où les forces de l'ancien premier ministre, Mgr Abel Muzorewa, mènent la lutte au Front Patriotique.

C'est Oxfam-Canada qui a rendu publique cette déclaration, hier. On y demande expressément à Lord Soames de promettre qu'il appellera à former le prochain gouvernement celui des chefs de parti qui aura fait élire le plus grand nombre de députés au Parlement.

Les observateurs s'attendent que Robert Mugabe et son aile du Front patriotique feront élire le plus grand nombre de députés, sans toutefois obtenir la majorité. On prête à d'autres formations politiques l'intention de former une coalition et de bloquer l'accès au pouvoir à Mugabe.

À ce jour, Lord Soames et les porte-parole de Grande-Bretagne ont attribué à des guérilleros du Front patriotique la violence qui se manifeste, surtout au groupe de Mugabe. Les observateurs, qui comptent des délégués de l'Église Anglicane du Canada et de la Ligue des droits et libertés (du Québec) disent toutefois que ces administrateurs ne rendent compte que d'une partie des intérêts en présence au Zimbabwe, longtemps identifié à un «régime rebelle» mené par Ian Smith.

Malgré les démentis officiels, précise la déclaration, nous avons nous-mêmes constaté que les forces auxiliaires intimident la population, dans plusieurs régions (ces forces ont donné leur appui à l'évêque Muzorewa, l'un des candidats en lice).

Plusieurs citoyens ordinaires ont déclaré à ces observateurs non gouvernementaux qu'ils craignaient la police et les militaires rhodésiens (forces auxiliaires), non pas les guérilleros. Le groupe s'est rendu dans cinq hôpitaux où, selon les administrateurs, se trouvaient des victimes de la guérilla ou de la violence électorale. Plus de 65% des patients interviewés par le groupe d'observateurs affirment avoir été blessés par les forces de sécurité, par la police, par les forces auxiliaires ou par des partisans de Muzorewa.

Ces faits peuvent mettre en péril l'accord intervenu à Londres le mois dernier, affirment les observateurs, qui s'inquiètent aussi de rumeurs persistantes d'un coup d'État ou d'une intervention étrangère. On invoque à ce propos des déclarations du gouvernement sud-africain, des communiqués du Rhodesian Front Party... et un appel aux réservistes.

Notons que plusieurs cadres du Front patriotique ont été arrêtés et que ces événements accroissent la possibilité d'une guerre. Tout en prouvant, selon le groupe des observateurs, que plusieurs Rhodésiens ne tiennent pas vraiment au respect des résultats qu'apporteront les élections.

AUJOURD'HUI

A 20 h, conférence de M. Eduard Goldstücker, professeur de littérature comparée à l'Université de Sussex à Brighton, sur «Les dissidents en Union soviétique et en Europe de l'Est», à l'amphithéâtre Noël Fieldhouse, 855 rue Sherbrooke ouest.

■

A 19 h, table ouverte en compagnie du docteur Jean-Louis Gascon, psychiatre de l'hôpital Notre-Dame, sur le suicide, au Centre communautaire de l'Université de Montréal, 2332 Edouard-Montpetit.

■

A 20 h, réunion des Lamplighters, l'Association contre la leucémie, à l'Hôpital de Montréal pour enfants.

■

A midi, déjeûner-causerie du Club d'électricité de Montréal, à la Maison du commerce, 1080 Côte du Beaver Hall.

■

A 20 h 30, conférence de M. Hugues Leblanc de l'Université Temple de Philadelphie, sur «La sémantique probabilitaire», au pavillon Hubert-Aquin de l'UQAM.

■

A 19 h 30, réunion du Bureau des écoles protestantes du Grand Montreal, au siège social, 6000 avenue Fielding.

■

A 12 h 30, déjeûner-causerie en compagnie de M. Marcel Dulude, maire de Saint-Bruno, lors de la rencontre hebdomadaire de la Société pour le progrès de la Rive-Sud, à la Rôtisserie Saint-Hubert, rue Saint-Charles à Longueuil.

■

A 13 h 30, cours sur le yogourt domestique au Centre d'information et de référence pour femmes, 3585 rue Saint-Urbain.

■

A 12 h 30, repas-causerie sur «les revenus de la femme» organisé par le Conseil régional de la Fédération des femmes du Québec, au 1600 rue Berri. Cette rencontre sera reprise à 18 h.

■

A 19 h 30, rencontre du comité protestant du Conseil supérieur de l'éducation avec les parents et enseignants des écoles protestantes de Ville Mont-Royal concernant le pluralisme, à l'auditorium de l'école secondaire Mont-Royal, 50 avenue Montgomery.

■

A 20 h, le Club «Mes p'tites sorties» du Service de la récréation de Montréal-Nord présente deux comédies: «Le mécano de la générale» et «Shampooing», à l'auditorium de la Polyvalente Calixa-Lavallée, 4444 boul. Henri-Bourassa est.

■

A 19 h, conférence de M. Eric Foner, professeur d'histoire à l'Université City de New York, présentée à l'Université Sir George Williams, 1455 boul. de Maisonneuve ouest.

■

A 20 h 30, «impression d'un voyage en Chine» avec Lucette et Jean-Charles Bernatchez, au Collège des Jésuites, rue Joffre à Québec.

■

A 16 h 30, conférence de M. Jacques Leenhardt de l'École pratique des hautes études en sciences sociales de Paris, intitulée «Pour une approche sociologique des mouvements d'avant-garde», au Pavillon Lionel-Groulx de l'Université de Montréal, 3200 rue Jean-Brillant.

■

A 17 h, conférence de Mme Hélène Lajambe de l'Université McGill sur «les nouvelles sources d'énergie et leurs conséquences sur le marché du travail», au pavillon principal de l'Université de Montréal.

■

A 21 h 30, «jour-session» des étudiants de l'atelier de jazz de la faculté de musique de l'Université de Montréal, au Centre communautaire de l'université.

■

Il y a collecte de sang de la Croix-Rouge au Cégep Champlain de Saint-Lambert, 900 rue Riverside, de 10 h à 16 h 30 et à la compagnie Weston, 1100 boul. Marie-Victorin à Longueuil, de 9 h 30 à 11 h 30 et de 13 h à 16 h 30.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Carter

le fait que Dixville Notch compte parmi ses électeurs 15 républicains, contre 6 démocrates et 2 indépendants.

On soulignait à Washington qu'en dépit de la taille plus que réduite de cet échantillon de l'électorat du New Hampshire, le résultat du premier scrutin des élections primaires était venu confirmer les sondages, aussi bien du côté démocrate que du côté républicain.

Dans le camp des démocrates, le président Carter devait, d'après les sondages, l'emporter avec une avance de 25 pour cent, sur M. Edward Kennedy. Le sénateur du Massachussetts, État voisin du New Hampshire, ne s'avouait toutefois pas vaincu et avait envoyé une armée de 1,600 volontaires qui ont conduit de nombreux sympathisants aux urnes.

Du côté républicain, M. Ronald Reagan, ancien gouverneur de Californie, a vu ses espoirs renforcés par une joute politique au cours de laquelle son rival, M. George Bush, n'a pas eu le beau rôle. Quatre candidats républicains ont accusé M. Bush de les avoir écartés d'un débat organisé entre lui-même et M. Reagan samedi dernier.

Des urnes sortiront 19 délégués démocrates et 22 républicains aux conventions nationales des deux partis qui auront lieu l'été prochain.

Le président sortant est déjà sorti vainqueur des premières escarmouches électorales dans l'Iowa et le Maine. Une victoire dans le New Hampshire, voisin du Massachussetts dont Ted Kennedy est l'élu, lui donnerait un net avantage psychologique. En outre, Jimmy Carter devrait remporter plusieurs élections primaires au mois de mars dans les États du sud, région dont il est originaire et qui a partiellement assuré sa victoire en 1976.

Depuis 1952, personne n'a été élu président des États-Unis sans avoir au préalable gagné dans le New Hampshire. Depuis près d'un mois, tous les candidats déploient dans cet État une activité frénétique, dépensant presque tous le maximum des dépenses autorisées, soit 294,000 dollars.

Les élections du New Hampshire ont fait passer au second plan les «mini-conventions» qui se déroulaient le même jour dans le Minnesota. Selon les plus récents sondages, le président Carter part grand favori chez les démocrates, tandis que George Bush devance Ronald Reagan chez les républicains.

◆ Normalisation

Les signataires de l'appel affirment ne pas être opposés à la paix, mais uniquement au processus actuel ou Israël «reçoit paix et reconnaissance» alors que «l'ennemi sioniste» occupe encore plus d'un tiers du Sinai, tous les autres territoires arabes conquis en 67, dont Jérusalem-Est, et continue à établir des colonies juives en Cisjordanie et Gaza.

Cet appel passionné fut lu au cours d'une conférence de presse au Caire organisée par un groupe de dirigeants de fractions parlementaires de l'opposition, sous la présidence du député Mohammed Montaz Nasser, qui s'était deux fois présenté contre Sadate lors des élections présidentielles en Égypte. Notons que les journalistes israéliens furent exclus de cette conférence de presse.

Cette ruée dans les brancards, affirment les milieux officiels égyptiens, ne ménage pas la stabilité du régime de Sadate qui «en tant que président élu a toute la confiance du peuple» et qui dispose en outre d'une écrasante majorité à l'Assemblée nationale égyptienne.

Néanmoins, ces prises de positions ouvertes inquiètent les dirigeants égyptiens dans la mesure où leur expression reflète une opposition sous-jacente et profonde au processus de paix avec Israël, opposition fortement enracinée dans diverses couches de la classe politique égyptienne.

On peut se rendre compte à quel point la paix avec Israël est encore accueillie avec une bonne dose de méfiance, même dans les milieux officiels égyptiens, quand on prend connaissance d'extraits d'une interview que Saad Mortada, diplomate de carrière et premier ambassadeur égyptien en Israël, nous avait accordé, il y a quelques semaines seulement, à Assouan, pendant le sommet Sadate-Begin, et alors qu'il venait d'être nommé à son poste actuel.

Contrairement à son homologue israélien, le Dr Eliahou Ben-Elissar, qui voit dans sa présence au Caire une «mission historique», M. Mortada affirme froidement qu'il est «un soldat, prêt à servir son pays n'importe où».

Il rappelle que la paix israélo-égyptienne n'est qu'un premier pas et ne sera jamais une affaire bilatérale. L'important, c'est la paix globale au coeur de laquelle se trouve le problème palestinien qui doit être résolu par la négociation. Et si le problème palestinien n'est pas résolu? «Alors il n'y aura pas de guerre, et pas de paix, mais un gel dans la normalisation», répond M. Mortada, précisant:

«Vous savez, un échange d'ambassadeurs et des accords culturels et commerciaux ne sont pas encore l'essentiel. La pratique internationale montre qu'il y a eu déjà beaucoup de commerce sans accords commerciaux signés et, parfois, des accords commerciaux sans commerce. «Si le sionisme signifie l'expansion territoriale, notre refus sera total, mais si le peuple d'Israël accepte de vivre en bonne entente avec tous ses voisins arabes, dans des frontières agréées, alors la paix règnera», dit encore Saad Mortada.

Bref, du point de vue égyptien l'échange des ambassadeurs et l'ouverture des consulats et des frontières ne sont qu'un commencement d'un long processus où la confiance et la vraie paix ne s'installeront que peu à peu. Et seulement à condition que le problème palestinien soit résolu de façon équitable dans le cadre d'une paix globale au Moyen-Orient.

◆ Dépenses

fédéral achète des annonces publicitaires ou distribue de l'information en faveur du maintien du régime, les sommes engagées par de tels gestes devront soit entrer dans l'enveloppe générale du $2.1 millions soit encore ne pas dépasser les $300 prévus par la loi.

Quant aux moyens qui seront mis à sa disposition pour faire respecter cette loi, M. Boucher indique qu'il n'hésitera pas à faire appel aux injonctions ou à tout autre ordre de la cour pour que les règles adoptées par l'Assemblée nationale en vue de la tenue du référendum soient scrupuleusement appliquées.

Aux journalistes qui demandent si pareilles injonctions pourraient être servies contre le premier ministre du Canada, des ministres fédéraux ou encore des représentants de gouvernements provinciaux, M. Boucher rappelle que dans la mesure où ces derniers font campagne au Québec, ils devront se soumettre au comité national de leur option ou se limiter au maximum de $300.

«Ces gens devront se conformer à la loi comme tout autre citoyen. La législation me donne des pouvoirs d'intervention et je le ferai, le cas échéant», a-t-il précisé.

M. Boucher signale en outre que la même loi prévoit diverses amendes et des peines de prison pour les contrevenants. Les amendes vont de $100 à $25,000 dépendant de la nature de l'infraction tandis que les peines de prison peuvent aller jusqu'à un an.

Quant aux sources de financement de chacun des deux comités, le directeur général du financement des partis politiques a rappelé que la loi prévoyait trois sources de financement.

D'abord une subvention de l'État à l'une et l'autre des deux options. Pour l'instant, le montant de cette subvention fait l'objet de négociations entre le gouvernement et l'opposition libérale mais on estime qu'elle pourrait atteindre environ $1 million.

En second lieu, des transferts des partis politiques au comité national de leur option. À cet égard, la loi indique que ce transfert ne pourra dépasser 0.25 cents par électeur, soit un maximum d'environ $1 million.

Enfin, les comités pourront se financer à même les souscriptions des électeurs selon des règles déjà établies dans la loi sur le financement des partis politiques, à savoir que les compagnies ou associations ne peuvent contribuer et que les dons des citoyens sont limités à $3,000 par individu.

Pour l'instant, le bureau du directeur général du financement des partis politiques a inscrit toutes ces règles dans une brochure disponible aux citoyens et M. Boucher de même que ses adjoints, MM. Michael Sheehan et Clement Vincent, partent en tournée provinciale afin de livrer un maximum d'informations sur toute cette question.

◆ Patronat

46% restant travaillent dans de petites entreprises ou sont eux-mêmes des travailleurs indépendants, libres de travailler après 65 ans s'ils le veulent.

L'étude du Conference Board démontre que même parmi les employés soumis au régime de la retraite obligatoire, et âgés aujourd'hui de plus de 55 ans, 70% d'entre eux auront quitté leur entreprise avant même d'avoir atteint l'âge de 65 ans.

Le Conference Board établit ainsi que sur 100 employés de plus de 55 ans:

- 15% mourront avant l'âge de 65 ans;
- 6% seront licenciés et ne pourront se trouver un autre emploi;
- 50% prendront leur retraite avant d'atteindre l'âge de 65 ans, certains d'ailleurs pour se prévaloir d'une clause de retraite anticipée incluse dans leur régime privé;
- 25% prendront leur retraite à l'âge de 65 ans;
- 4% continueront de travailler après leur 65e anniversaire.

Au mieux, selon l'enquête du Conference Board, 29% des employés seraient intéressés à travailler après l'âge de 65 ans. Mais c'est l'âge où ils commencent à recevoir du Régime de pensions du Canada (ou du Régime des rentes du Québec) et à percevoir leur retraite complémentaire. Il est probable qu'alors la majeure partie de ces employés préfèrent encaisser leur retraite, surtout si elle juge que de telles prestations lui suffisent à maintenir son train de vie.

Les répercussions pour les employeurs canadiens seraient marginales, prouve l'étude du Conference Board. Dans une entreprise de 100 employés, on estime qu'une personne par année seulement se retire à l'âge de 65 ans. Dans une entreprise de 5,000 employés, c'est une moyenne de 10 employés qui sont susceptibles de prendre leur retraite à 65 ans chaque année.

La plupart des 222 employeurs qui ont répondu au questionnaire du Conference Board «ne craignent pas que la suppression de la retraite obligatoire cause de sérieuses difficultés pour la gestion du personnel ou modifie beaucoup l'âge auquel la plupart des employés prennent leur retraite». Ces mêmes employeurs ont répondu au Conference Board que «les employés âgés sont considérés comme étant tout aussi fiables et efficaces que les plus jeunes». Ils précisent toutefois que si on autorisait les employés à demeurer au travail après 65 ans, ils devraient rendre leurs critères d'évaluation plus sévères, «de façon à éliminer le personnel dont le rendement est insatisfaisant».

La recherche du Conference Board établit enfin que la plupart des programmes sociaux — assurance-maladie, assurance complémentaire et assurance pour soins dentaires, même l'assurance-vie — pourraient être maintenus comme tels.

Cependant, des modifications devraient être apportées aux régimes d'invalidité, puisque de tels régimes cessent de payer des indemnisations à 65 ans, lorsque l'invalide commence à percevoir sa retraite. Par ailleurs, ceux qui décident de travailler après 65 ans, devraient continuer à cotiser à leur régime privé de retraite, leurs bénéfices étant réajustés en conséquence. Il toucheraient toutefois, comme aujourd'hui, les prestations du Régime de pensions du Canada à l'âge de 65 ans révolus.

◆ Clark

M. Clark et moi, a déclaré M. Coates, avons eu un long et amical entretien et avons analysé notre défaite et déterminé notre stratégie.

C'était la première fois que les deux hommes se réunissaient depuis la défaite du Parti conservateur porté au pouvoir le 22 mai.

Même si M. Coates a critiqué à quelques reprises les faits et gestes de M. Clark dans le passé, il n'a eu hier que des éloges pour le jeune chef conservateur lors d'une entrevue qu'il a accordée à la Canadian Press.

«Je suis de cette race d'hommes politiques, a-t-il déclaré, pour qui il faut s'agripper au pouvoir par tous les moyens possible avant de se résoudre à consulter les électeurs».

M. Coates a indiqué hier qu'il demandera maintenant aux «activistes» conservateurs des provinces s'ils préfèrent se réunir en congrès au mois de septembre ou octobre, comme le voudrait M. Clark, ou l'année prochaine seulement. Pour M. Coates, les activistes du parti sont les députés conservateurs, à Ottawa ou dans les provinces, les chefs régionaux, les candidats défaits et autres personnages.

Leurs recommandations, a expliqué M. Coates, seront étudiées par les membres de l'exécutif national, qui décideront quand se déroulera le congrès.

La constitution du parti prévoit que le leadership soit passé en révision à chaque congrès général. Les délégués au prochain congrès pourraient donc être invités à dire s'ils veulent encore de M. Clark à la tête du parti. S'ils décidaient de se trouver un nouveau chef, les conservateurs devraient alors mettre en branle le mécanisme d'organisation d'un congrès de leadership.

Il n'existe pas d'animosité à l'endroit de M. Clark pour son leadership, a déclaré hier le président du Parti conservateur. «Je pense plutôt que les membres sont extrêmement déçus d'avoir été défaits après avoir passé si peu de temps au pouvoir».

Le parti, a dit encore M. Coates, ne tient pas M. Clark responsable de la défaite. Cette défaite est survenue parce que le parti a commis l'erreur de rester sur la défensive et de ne lutter que pour une seule position: la taxe d'accise de quatre cents le litre d'essence.

Les électeurs, a fait remarquer M. Coates, savaient que le prix de l'essence augmenterait éventuellement, mais ils ne voulaient tout simplement pas prendre connaissance des mauvaises nouvelles que le parti lui apportait dans son discours du budget, quelques semaines avant Noël et toutes les dépenses qui entourent les célébrations de cette fête.

«Je suis un politicien réaliste, déclare-t-il, et je n'ai qu'admiration pour M. Clark en tant qu'individu pour la façon dont il s'est battu et a défendu le budget. C'est un homme d'une grande intégrité, c'est un chef qui ne cherche pas à cacher aux Canadiens les réalités de la vie».

«Les gens n'ont pas voulu l'écouter, personne n'était intéressé».

M. Coates, qui a été réélu personnellement dans Cumberland-Dolchester North, siège qu'il représente depuis 1957, a déclaré au cours de son entrevue qu'il aurait tout fait pour empêcher le déclenchement des élections.

Le gouvernement, affirme-t-il, aurait pu s'agripper au pouvoir après avoir perdu le vote sur le budget aux Communes, jusqu'à ce que les Libéraux tentent de le renverser par un vote de blâme. Entre ces deux mises au voix, selon M. Coates, le Parti conservateur aurait pu se ressaisir, faire rentrer les absents à Ottawa et convaincre les créditistes de voter en sa faveur.

M. Coates refuse cependant d'accuser qui que ce soit pour les erreurs de stratégie qui ont mené au déclenchement des dernières élections. Ces élections, dit-il, sont finies maintenant, et le parti doit se tourner vers l'avenir.

Maniwaki mal en point

MANIWAKI (PC) — «Si un autre incendie majeur s'était déclaré, aujourd'hui, nous aurions été vraiment mal pris car nous manquons d'équipement de rechange».

C'est l'avertissement qu'a lancé le directeur du service des incendies de la ville de Maniwaki, M. Hervé Mercier, après l'incendie qui a ravagé le complexe commercial Place Maniwaki, au cours de la nuit de dimanche à lundi.

Selon M. Mercier, les pompiers n'ont pas de vêtements de rechange et la brigade devrait, entre autres, être équipée de boyaux supplémentaires pour ne pas être prise au dépourvu entre deux incendies.

◆ Intervention

Suite de la page 11

ment acceptable, dans nos milieux, qu'une femme allaite son enfant en public? Et pourtant cela se fait ailleurs sans la moindre immoralité.

Le pape est l'évêque de l'Église catholique. Comment peut-on réclamer qu'il se contente dans l'exercice de son magistère d'appuyer les diverses initiatives doctrinales ou pastorales des églises locales, au nom d'une décentralisation qui ne peut se penser que si on considère l'Église universelle comme une fédération d'églises locales, unies seulement de l'extérieur par des liens purement juridiques? L'Église universelle est tout entière dans toutes les églises locales comme la nature humaine est tout entière essentiellement dans tous les individus humains. Seul l'évêque de l'Église universelle peut, dans l'exercice de son magistère, sauvegarder les notes essentielles de l'Église catholique qui s'incarne dans les églises particulières. Seul il peut ainsi enrichir l'unique Église des particularités variées et légitimes des églises locales qu'il unifie dans une même foi différemment exprimée.

Ce pouvoir du Souverain Pontife, loin de nier la liberté de recherche théologique, lui procure une inestimable sécurité dans un bon usage d'elle-même. Le chercheur et le penseur catholique peut se permettre toutes les audaces, s'il est sincère et humble, se réjouissant que son Église va l'avertir s'il dépasse les bornes de la prudence. Il lui suffit de cultiver une serviabilité qui est en accord avec l'essence même de sa théologie, science subordonnée à la science de Dieu et des bienheureux, révélée par Dieu et proposée par son Église.

L'intervention du Pape — qui n'arrive, il faut bien le dire, que dans des cas extrêmes où le bien commun et la gloire de Dieu l'exigent — loin d'être anachronique, est plus opportune que jamais, en ce temps où quelques théologiens prétendent à un pouvoir doctrinal parallèle au magistère universel de l'Église. Leur influence, en certaines églises locales, est sans aucun doute prépondérante par rapport au magistère universel incarné dans l'enseignement du Pape, estimé comme un théologien parmi les autres, qui a droit à son opinion.

La théologie catholique ne peut pas être une science ecclésiale, comme le rappelait Jean-Paul II dans un discours magistral prononcé à l'Université grégorienne le 15 décembre dernier, que dans la soumission empressée au magistère universel de l'Église. N'inspire-t-elle pas la réflexion, la citation que le pape fait, dans ce discours, d'un passage de Saint Thomas d'Aquin qui affirme que les orgueilleux «en se délectant de leur propre excellence, méprisent l'excellence de la vérité» (S. T. II-II, q. 162, a.3, adI)?

27 février

par la PC et l'AP

1979: le président Carter demande à la Chine d'entreprendre «un retrait rapide» du Vietnam;

1974: le gouvernement éthiopien démissionne alors que la mutinerie des unités militaires se développe à partir d'Asmara;

1968: la Chambre des communes britannique approuve une loi restreignant l'immigration des gens de couleur;

1939: la France et la Grande-Bretagne reconnaissent le gouvernement du général Franco.

1933: le parlement allemand, le Reichstag, est incendié à Berlin. Le parti nazi met en cause les communistes;

1900: les forces britanniques battent les Boers à Paardeberg, ce qui annonce la création de l'Union sud-africaine;

1889: ouverture de la voie ferrée qui relie Rangoon à Mandalay, en Birmanie;

1560: traité de Berwyck entre l'Angleterre et les lords de la Congrégation écossaise, réclamant l'expulsion des Français d'Écosse.

Ils sont nés un 27 février: Henry Wadsworth Longfellow, poète américain (1807-1882); John Steinbeck, écrivain américain (1902-1968); Elizabeth Taylor (1932).

LE DEVOIR

CAHIER 21

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

Montréal, mercredi 27 février 1980

Bell crée une filiale dans l'informatique

La compagnie Bell Canada a annoncé hier la création d'une autre filiale dans le domaine de l'informatique. Il s'agit de «Les Systèmes Intelterm Limitée», une entreprise qui assurera la vente au Canada de terminaux d'ordinateurs et de systèmes préparés et fabriqués par des manufacturiers américains. Intelterm deviendra ainsi le représentant de Vydec, une filiale de la puissante société Exxon Corp. de même que de Teletype Corp., un grand constructeur de terminaux aux États-Unis.

Le siège social de cette firme sera situé à Toronto où le groupe Bell-Northern concentre maintenant la plus grande partie de ses activités dans le domaine de l'informatique. A la fin de 1980, Intelterm comptera plus de 100 employés dont plusieurs spécialistes en communications informatiques.

Pour compléter son éventail de produits, Intelterm offrira une série de systèmes de terminaux spécialisés et compatibles conçus pour la petite entreprise.

La mise sur pied d'Intelterm consacre l'entrée du groupe Bell Canada dans le marché du logiciel et du matériel informatique. Jusqu'à maintenant, l'entreprise de communications téléphoniques s'était limitée à la vente de service de support technologique aux usagers de son réseau.

Le communiqué émis par la compagnie précise également que la dizaine de membres du Réseau téléphonique transcanadien (RTT) dont la moitié des filiales du groupe Bell-Northern, devraient éventuellement devenir actionnaires d'Intelterm. Ils assureront ainsi la vente des produits dans leur territoire respectif.

Selon le chef du secteur, presse et information, maintenant établi à Ottawa, madame Lynn Weaver, «Intelterm pourra rapidement prendre des mesures nécessaires pour modifier ses produits, ses prix et ses services conformément aux progrès de la technologie, aux besoins des usagers et à l'évolution du marché».

La présidence du conseil d'administration a été confiée à M. Andrew M. McMahon, vice-président aux communications informatiques de Bell Canada.

C'est M. Thomas L. Rogan qui agira à titre de président de la nouvelle filiale de Bell-Borthern.



Comme semble le confirmer l'exposition du ministère québécois de l'Energie et des Ressources, au complexe Desjardins, les Québécois sont surtout présents aux plus bas échelons de l'industrie minière.

(Photo Le Devoir)

Québec obtient une marge de crédit

QUÉBEC (D'après PC) — Le gouvernement du Québec vient d'obtenir, auprès d'un consortium d'une vingtaine de banques internationales, une marge de crédit de $400 millions qui lui donnera, au cours des cinq prochaines années, «une plus grande liberté d'action dans ses opérations d'emprunt».

Le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, a signé hier à Québec une entente lui assurant cette marge de crédit bancaire établie en devises canadiennes.

Ce crédit lui est consenti par un consortium que dirigent conjointement J.P. Morgan Canada Ltd et le Crédit Lyonnais Canada Ltée et qui est composé de filiales canadiennes de 19 banques internationales établies à Montréal et Toronto.

Selon M. Parizeau, il s'agit là d'une «police d'assurance». Ainsi, lorsque les conditions du marché seront peu favorables, le gouvernement pourra se maintenir hors du marché et éviter de contracter des emprunts.

L'entente de cinq ans stipule que le Québec obtiendra le taux préférentiel, c'est-à-dire le taux du marché. Un porte-parole du bureau du ministre a indiqué que ce sont les banques qui ont offert cette marge de crédit au Québec.

Les institutions financières participant au consortium sont: J.P. Morgan of Canada Limited (agent), le Crédit Lyonnais Canada Limitée (co-agent), Barclays (Canada Limited, Chase Manhattan Canada Limited, Chemical New York Canada Limited, Les Services Financiers B.A. (Bank of America) Limitée, B.N.P. (Banque Nationale de Paris) Canada Inc., Citicorp Ltée, Continental Illinois (Canada) Ltd, First Chicago Investments Canada Limited, Midland Financial Services Limited, Natwest Canada Limited, S.B.C. (Swiss Bank Corp.) Financial Limited, la Société Générale S.A. (Canada) Inc., U.C.B. (United California Bank) Financial Services Ltd., B.T. (Bankers Trust) Capital Services Ltd, A.B.N. (Algemène Bank Nederland) Canada Limitée, Security Pacific International Financial Limited et Wells Fargo and Company Canada Limited.

L'industrie minière au Complexe Desjardins

Les Québécois devront-ils rester au fond des mines?

Une exposition sur l'industrie minière du Québec se déroule jusqu'à samedi prochain au Complexe Desjardins, à Montréal. Le ministère québécois de l'Énergie et des Ressources de même que le ministère de l'Éducation présentent différents aspects de cet important secteur d'activités pour l'économie québécoise. En 1979, la valeur de la production minière a fait un bond de 23% pour dépasser les $2.2 milliards.

Quatre grandes compagnies minières participent également à cette manifestation: il s'agit du Groupe Noranda, de Sidbec-Dosco, de Québec Cartier et de l'Iron Ore. L'Association des mines de métaux a donné son appui à la tenue de cet événement.

Cette exposition reflète assez fidèlement le rôle actuel des francophones dans cette industrie: toute la présentation est concentrée sur le travail de manoeuvre et sur l'extraction physique du minerai. Nulle part on ne trouve d'explication sur l'organisation des compagnies minières, leur financement, leurs canaux de distribution, l'intégration dans la transformation manufacturière, le contrôle financier des entreprises québécoises, les centres de recherches... Dans tous ces domaines, les Québécois sont présentement totalement absents ou presque...

Le ministère de l'Éducation distribue différentes brochures sur les besoins de ce secteur dans le domaine de la main-d'oeuvre. Trois cégeps offrent présentement des cours en technologie minérale: Gaspé, Thetford et Rouyn. Une brochure fournie par le Collège du Nord-Ouest précise que 92% des finissants dans ce secteur ont trouvé un emploi approprié en 1978. Salaire moyen: $15,800. Dans le cas précis du collège de Rouyn, le taux est de 100%.

«À court terme, il y a place au Québec pour deux fois plus de finissants en technologie minérale. À court terme, les besoins des techniciens sont encore plus élevés.»

Lors de la cérémonie d'ouverture, lundi dernier, le ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin se félicitait d'une initiative récente de son ministère qui, pour attirer davantage de jeunes dans ce domaine, offre présentement des bourses de $500...

M. Morin signalait également que les entreprises devaient souvent avoir recours à du personnel qualifié des autres provinces canadiennes.

Il n'existe pas actuellement d'institution très spécialisée permettant aux jeunes Québécois d'acquérir une formation adéquate au niveau de la gestion des opérations minières, du financement des opérations et de certains aspects précis dans le secteur métallurgique. Comme il n'y a pas de programme spécifique pour inciter les Québécois à aller étudier à l'étranger afin d'«importer» cette technologie, le Québec continue «d'importer» de la main-d'oeuvre spécialisée.

Pour sa part, son collègue de l'Énergie et des ressources, M. Yves Bérubé a déploré le fait que «plus de 96% des compagnies minières opérant au Québec appartiennent à des intérêts étrangers».

Cette situation ne changera guère car les visiteurs de l'exposition n'ont accès qu'à des présentations descriptives des opérations souterraines. Aucun des kiosques ne fait mention du contrôle des entreprises du Québec. Evidemment on ne trouve pas non plus de bureau d'information pour présenter les rudiments de l'organisation d'une compagnie et de son financement. Il semble aller de soi que ces fonctions appartiennent aux hommes d'affaires de New York, Toronto ou Vancouver...

Avis Public

Ottawa, le 27 février 1980

BELL CANADA — ÉMISSION D'ACTIONS PRIVILÉGIÉES CONVERTIBLES — 1980

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes est saisi d'une requête déposée par Bell Canada en vue de l'approbation du montant et des modalités de l'émission, vente ou autre disposition d'actions privilégiées convertibles de son capital-actions.

Il est prévu que l'émission proposée d'actions privilégiées convertibles dont l'approbation est demandée élargira la base du capital-actions de la compagnie en lui procurant un montant n'excédant pas deux cent vingt-cinq millions de dollars ($225,000,000) qui s'intégrera aux fonds généraux de la société et qui servira à payer une partie des dépenses de Bell Canada relatives à l'acquisition et à la construction de nouvelles installations et à l'amélioration de son réseau de télécommunications, et aussi à accroître le fonds de roulement.

La requête et les documents y afférents peuvent être consultés par tout intéressé pendant les heures ouvrables aux bureaux d'affaires de Bell Canada situés au 1050, côte du Beaver Hall, Montréal (Québec) et au 76, rue Adelaide, Toronto (Ontario), ainsi qu'aux bureaux du CRTC, Immeuble central, Les Terrasses de la Chaudière, bureau 561, 1, Promenade du Portage, Hull (Québec), et 800, Place Victoria, bureau 2114, Montréal (Québec).

Interventions

Toute personne ou association désirant intervenir dans la présente requête peut le faire en envoyant une lettre au Conseil par courrier ou par porteur, avec copie à Bell Canada. Les lettres transmises par porteur peuvent être déposées aux endroits indiqués ci-dessus pour la consultation de la requête, tandis que les lettres envoyées par courrier doivent être adressées comme suit: M. J.G. Patenaude, Secrétaire général, CRTC, Ottawa (Ontario), K1A 0N2; et Me. E.E. Saunders, C.R., vice-président (affaires juridiques et générales), Bell Canada, 1050, côte du Beaver Hall, 16e étage, Montréal (Québec), H3C 3G4.

La lettre d'intervention doit énoncer clairement la position de l'intervenant et contenir tous les renseignements à l'appui. Elle peut en outre préciser si son auteur désire comparaître à une audience publique éventuelle. Pour qu'elle soit prise en compte, la lettre d'intervention doit parvenir à Bell Canada et au Conseil au plus tard le 17 mars 1980.

De même, Bell Canada doit faire parvenir au Conseil et à l'intervenant concerné une copie de sa réplique au plus tard le 19 mars 1980.

Procédure à suivre

Selon la nature des interventions et des répliques qu'il recevra dans les délais précités, le Conseil déterminera si une audience publique s'impose pour l'étude de la requête. Si tel n'est pas le cas, il rendra, au plus tard le 25 mars 1980, une décision approuvant la requête en principe.

Si le Conseil détermine qu'une audience publique est nécessaire, celle-ci aura lieu le 25 mars 1980; si tel est le cas, le Conseil en précisera à toutes les personnes et associations intéressées l'heure et l'endroit.

Cette audience aura pour but d'examiner les modalités de l'émission d'actions prévue, à l'exception des précisions quant au prix, à l'ampleur et aux autres conditions de l'émission, que fixera le conseil d'administration du requérant après la fermeture des marchés des actions le 31 mars 1980. Le CRTC rendra une décision provisoire dès la fin de l'audience.

Si le Conseil approuve en principe la requête, le requérant doit lui soumettre, le 31 mars 1980, l'information exacte quant au prix, à l'ampleur et aux autres conditions de l'émission. S'il n'y a pas de différence significative entre ces précisions et celles énoncées dans la requête, le Conseil donnera son approbation définitive le 31 mars 1980.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

MINES NORANDA LIMITÉE

AVIS DE DIVIDENDE

Le conseil d'administration de la société Mines Noranda Limitée a déclaré un dividende trimestriel de trente cents (30 cents) l'action en devises canadiennes dans le cas des actions ordinaires en circulation, payable le 14 mars 1980 aux actionnaires inscrits au livre des actions le 26 février 1980. Les actionnaires qui le désirent peuvent toucher un dividende en actions ordinaires au lieu d'un dividende en espèces d'une valeur de $28.30 l'action à condition de formuler ce choix avant la date d'inscription.

Par ordre du conseil,

Le secrétaire,
R. C. ASHENHURST

Toronto (Ontario)
le 19 février 1980

L'économie

Mutuelle-Vie

- AVIS D'ASSEMBLÉE -

L'assemblée générale annuelle de L'ÉCONOMIE MUTUELLE-VIE aura lieu jeudi le 20 mars 1980, à midi (12:00 hres), au siège social de la compagnie au 385 est, rue Sherbrooke à Montréal, aux fins suivantes:

1.- recevoir le rapport annuel des administrateurs et des comptables vérificateurs;
2.- élire les administrateurs et fixer globalement leur rémunération;
3.- nommer les comptables vérificateurs et fixer globalement le montant de leur rémunération pour l'année courantes;
4.- prendre connaissance du nouveau règlement No 44 tel qu'adopté le 14 mai 1979 par le Conseil d'administration, et le ratifier avec ou sans modification, ou le rejeter;
5.- prendre toute autre décision de la compétence de l'assemblée

Le texte du règlement ci-dessus peut être consulté par toute personne qui y a droit en vertu de l'article 7, S.R. 1962, ch. 91, durant les heures d'affaires, au siège social.

Montréal, le 27 février, 1980.

Par ordre du Conseil d'administration
Herta C.-Gilbert
Secrétaire

Investors
Dividend Fund Ltd.

Dividende no 9

Avis est par les présentes donné qu'un dividende de 13¢ par action a été déclaré sur le capital-actions de la Compagnie, payable le 27 février 1980, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 26 février 1980.

PAR ORDRE DU CONSEIL
B.S. Toni
Secrétaire

le 11 février 1980
Winnipeg, Manitoba

La Compagnie Seagram Ltée

AVIS DE DIVIDENDE

Avis est par la présente donné qu'un dividende de vingt-sept point cinq cents (27.5¢) l'action en monnaie des États-Unis sur les actions ordinaires en circulation de la Compagnie a été declaré, payable le 14 mars 1980 aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 29 février 1980.

Les actionnaires peuvent recevoir le paiement de ces dividendes en monnaie du Canada ou en monnaie des États-Unis, à leur gré.

Les actionnaires résidant au Canada recevront le paiement de leurs dividendes en fonds canadiens à moins d'avoir demandé de recevoir le paiement en fonds américains; les actionnaires ne résidant pas au Canada recevront le paiement de leurs dividendes en fonds américains à moins d'avoir demandé le versement en fonds canadiens. Les actionnaires qui veulent recevoir le paiement de leurs dividendes dans l'autre monnaie offerte doivent signifier leur choix par écrit à la Compagnie Trust Royal, Services aux sociétés, 630 ouest, boulevard Dorchester, Montréal, Quebec H3B 3L5 au plus tard le 29 février 1980. Dans le cas des versements en fonds canadiens, le taux de change sera celui qui est affiché par la Banque du Canada à midi le 29 février 1980.

Par ordre du Conseil d'Administration,

MICHAEL C.L. HALLOWS,
Sécrétaire.

Montréal, Québec,
le 6 février 1980.

Aide à l'exportateur éventuel qui sait se prévaloir de nos services.

Vous avez avantage à connaître cet homme.

Il donnera des conseils financiers sûrs à l'entreprise qui veut aller de l'avant...et exporter, notamment en ce qui concerne des marchés, les échéanciers et les risques à couvrir.

L'agent régional de la SEE se fera un plaisir d'aider l'exportateur éventuel. En plus de vous faire connaître nos propres services financiers et ceux de votre banque, il peut aussi vous renseigner sur les programmes d'aide fédéraux et provinciaux.

Nous essayons de vous faciliter la tâche en vous offrant notre expérience et nos services personnalisés.

Communiquez avec la SEE. Une entreprise commerciale du gouvernement du Canada.

L'EXPORTATION CRÉE DES EMPLOIS

Société pour l'expansion des exportations

800, Place Victoria
C.P. 124
Succursale postale Tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1C3
Tél.: (514) 878-1881
Télex: 05-25618

Prêts à long terme. Assurances-cautionnement et assurances-crédits. Garanties d'investissement.

Ottawa · Toronto · Montréal · Vancouver · Halifax



L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

TORONTO

Pétroles en vedette

La Bourse de Toronto, alimentée par un optimisme sans borne sur les titres liés à l'énergie, a établi un record hier alors que l'indice composé clôture en hausse de 27.04 à 2,145.99. L'indice des hydrocarbures fait un bond de 122.75 points et marque aussi un record de 5,012.88.

Dix des 13 autres secteurs du marché ont progressé. Dans les trois compartiments perdants, les communications ont subi les plus lourds revers.

À la fin de la séance on dénombre 301 titres à la hausse, 201 à la baisse et 213 stables. Le volume des transactions comprenait 13.25 millions d'actions et la valeur s'établissait à $166.96 millions. En tout 6,686 contrats d'option ont été négociés.

Parmi les industrielles échangées à la séance de mardi, Hudson's Bay Oil and Gas gagne 9 1-4 à $146 1-4, Falconbridge Nickel A 7 à $140, BP Canada 4 1-4 à $53, Gulf Canada 3 1-2 à $177 et Bow Valley Industries 3 1-8 à $61.

Molson Companies B abandonne 2 à $25 1-2, C and C Yachts 30 cents à $3.35, Daon Developments 1-8 à $6, Abitibi-Price Inc. 1-8 à $23 5-8 et Action Traders quatre cents à 34 cents.

Dans le secteur minier, Teck Corp. A prend 3 à $45, Brenda Mines 3 à $35 et Pine Point Mines 2 5-8 à $40 1-2. Mineral Resources perd cinq cents à 3.65 et Denison Mines 1-8 à $49 3-4.

Parmi les pétroles, Canadian Natural Resources prend 3 à $22, Numac Oil and Gas 2 3-4 à $50 1-2 et Total Pete NA 2 3-8 à $33 5-8.

Canada Southern Pete baisse de 7-8 à $27 1-4 et Ocelot Industries B de 1-4 $33.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
A.G.F.M	z50	340	340	340	
Aby Gin w	100	$9⅝	9⅜	9⅝	— ⅜
Ab Prc	111380	$23¾	23½	23⅝	— ⅛
Abitbi7½p	z40	$41¾	41¾	41¾	
Abitbi10	268	$51¾	51¾	51¾	— ¼
Action Trd	6000	39	33	34	— 4
AdanacM	7400	$5⅞	5½	5⅞	
Advocate	1500	235	232	232	— 8
Afton Min	600	$35	34	35	+ 2
AgnicoE	21030	$14⅝	14¼	14⅜	— ⅛
Agra Ind A	1200	$5⅝	5½	5½	— ⅛
AhedC	1500	135	125	135	
Akaitcho	6800	210	185	205	+15
Albany	92060	360	340	360	+20
Alt Energy	21341	$53½	52½	53¼	— ¼
AltaGasA	40041	$29½	29	29¼	+ ⅜
Alta G F	990	$25¼	25¼	25¼	— ⅛
AltaG9.76	1800	$25	24¾	24¾	— ½
Alta G 6⅜	11100	$41¼	40⅜	41	+ ¾
Alta Nat	100	$72	72	72	— 1
Alcan	8142	$67½	66	67½	+1⅛
AlgoCent	100	$22	22	22	
AlgomaSt	2092	$39	38⅝	39	+ ¼
ASfel p	3400	$24	23½	23½	— ½
Alumin4pr	z40	$25	25	25	
Alum3rdp	200	$24	24	24	
A Lard	196850	115	106	109	— 1
Amcan	300	470	470	470	+35
Am Eagle	25480	$6⅛	5¾	6⅛	+ ⅛
A Led	293450	131	120	131	+ 8
AndresWA	800	$12⅜	12½	12⅜	+ ⅛
Ang CT 265	350	$28	28	28	
Ang D Gld	7700	430	420	420	— 5
AngU Dev	1200	375	360	360	—20
Aquitaine	6076	$59¾	58¼	59¾	+ ⅞
Arbor C	1000	145	145	145	+ 3
Argus	z62	$17½	17½	17½	
Args 260p	z25	$29¾	29¾	29¾	
ArgusBpr	100	$27¾	27¾	27¾	— 1
ArgusCpr	z52	$7⅜	7⅜	7⅜	
Asamera	19215	$29⅛	27⅞	29	+ ¾
Asbestos	700	$35¼	35½	35¾	+ ¼
AsocPorc	9705	370	315	360	+50
AtcoA	16260	$22½	20⅞	22½	+1½
AtlCCop	1500	100	100	100	— 1
Atlas Yk	19800	105	97	100	+ 3
AtoHard A	1240	$13¼	12¾	13	+ ¼
BC Sugar A	625	$41½	41	41½	+ ½
BP Can	39679	$53	48¾	53	+4¼
Banister C	959	17	16⅝	17	
Bank BC	200	$32	32	32	— ½
Bank Mtl	24645	$25¼	24¾	24⅞	— ¼
BkMtlr	258797	33	30	31	+ 1
Bank N S	9187	$25¾	25½	25⅝	— ⅛
Bankeno	39676	$7¼	6¾	7	+ ¼
Barex	12000	28	26	28	+ 1
Bary Expl	21300	260	256	256	— 4
Basic Res	50121	$18⅜	17	18⅜	+ 1
Baton B	150	$13¾	13¾	13¾	+ ¼
Bell Canad	53398	$19⅜	19¼	19¼	— ¼
Bell2.28	1200	$29	28¾	28¾	— 1
Bell1.80	300	$21	20⅞	20⅞	+ ⅛
Bell1.96	925	$23½	23⅜	23½	+ ⅛
BethCop	400	$27	26¾	27	+ ¾
BighartOG	25825	$8¾	8⅜	8½	+ ⅛
Bl Hawk	12600	71	65	71	+ 6
Black Phot	200	$16¾	16¾	16¾	— ½
Bombr	300	$10¾	10¾	10¾	— ¼
Bonza O	27725	$11	10⅝	10¾	+ ¼
Bonanza W	14420	$5⅜	5⅜	5⅜	+ ⅛
Bow Val	102420	$63	59	61	+3⅛
Bralor Res	1100	$26½	26	26½	+ ½
Bramalea	200	$19½	19½	19½	
Brascan A	7151	$26¼	26	26¼	— ⅛
Brenda M	5600	$35½	33	35	+ 3
Bright A	100	$14⅞	14⅞	14⅞	
Brinco	15066	$9	8½	9	— ⅛
Brincop	7295	$5¾	5¾	5⅜	— ⅜
BCFP	9455	$31	30½	30¾	
BCRIC	120565	$8⅛	7⅞	8⅛	+ ⅛
BC Phone	6815	$16⅛	15⅞	16	
BCPh4½p	z95	$48¼	48¼	48¼	
BCPh1956.	z20	$49¾	49¾	49¾	
BCPh4.84	200	$13	13	13	— ⅜
BCPh5¾p	z25	$60	60	60	
BCPh6pr	z6	62	62	62	
BCPh6.80	150	$17½	17½	17½	— ½
BCP 7.04 p	200	$18½	18½	18½	— ½
BCP 10.16p	552	$26¼	26¼	26¼	— ¼
BCP 2.32p	820	$31⅞	31⅞	31⅞	+ ⅜
Broul Reef	25800	136	127	135	+ 7
Brunswk	3790	$14	13¾	13⅞	— ⅛
BuddCan	725	$7¾	7½	7¾	+ ¼
CC Yachts	1100	335	335	335	—30
CAE	565	$16¾	16½	16⅝	+ ⅛
CIL	300	$29	28½	28½	— ½
CME Res	53070	365	335	365	+20
CMS Mines	2000	99	99	99	+ 4
CadFrv	8070	$22⅛	22	22	+ ⅜
Cad Frv A	z55	$8½	8½	8½	
Cal Pow A	2581	$48⅜	48⅛	48½	— ⅛
CalP10p	40	$104	104	104	—1⅜
CalP9.75	80	$103	103	103	
CalP2.36	300	$25⅜	25	25	
CalP8¾	z20	$98	98	98	
CalvrtDle	6000	270	270	270	
Calvert	49100	340	320	340	+10
Camflo	5200	$20⅞	20¼	20½	— ¼
Camp RL	3085	38	37	38	+ ⅜
CanCem	1382	$13⅜	13⅜	13⅜	
CCeCp	z15	$14¼	14¼	14¼	
CDC	35192	$15¾	14¼	15⅜	+1⅜
CDC pr B	1747	$160	151	159½	+9¼
CanMalt	1000	$30½	30½	30⅛	
CNor West	12900	$22	21⅞	22	
CPackrs	2300	$35	34¾	35	+ ¾
CanPerm	13770	$17	16½	17	+ ¼
CPerm6¾	200	$23	23	23	
CS Pete	5600	$28	26	27¼	— ⅞
Can Trust	1225	$21	20¾	20¾	— ⅛
C Trust 7¼	4000	$17½	17⅜	17½	
CTung	1518	$32	31¾	31¾	
CdnArrow	5300	145	141	145	+ 4
CCablesyA	1570	$13⅞	13¾	13⅞	
CCablesyB	120	$12¼	12¼	12¼	+ ¼
CdnCel	8760	$11	10⅝	10½	+ ⅛
CC Man A	100	$23¼	23¼	23¼	— ¼
CFormost	300	$6¼	6¼	6¼	
CFoundpr	z15	$10½	10½	10½	
CGE	100	$32	32	32	
CG Invest	144	$22¾	22¾	22¾	
CHomestd	2400	$29½	29½	29½	— ¼
CIBkCom	23372	$24¾	24¼	24¾	— ¼
CLen	227250	95	72	95	+20
CMarconi	910	$20½	20	20¼	— ¼
CMerrill	6050	$32	31	31¾	+ 1
CNatR	166330	$22	18¼	22	+ 3
CNat8.50	13650	$45	39	45	+ 4
COcdental	28110	$16½	15⅜	15¾	— ½
COcdntl p	600	$25	25	25	— ½
CP Inve	8460	$47¼	45¼	46¾	+ 1⅛
CP Ltd	36126	$47⅞	46	47¾	+ 1¼
CReserve	1924	$21	20½	21	+ ¼
CdnTire	60528	$27⅞	27	27⅞	+ ⅜
CdnTireA	1483	$27⅞	27½	27½	— ⅜
CUilties	12116	$22¼	21¾	22¼	
CU 10¼	100	$26¼	26¼	26¼	
CUtil 9.24	200	$25	25	25	
CUtil 7.30	1000	$21¾	21¾	21¾	— ⅛
CWNG 4 pr	200	$8½	8½	8½	
Canbra	100	$5	5	5	— ¼
CandelOil	z50	$74¾	74¾	74¾	

NEW YORK

Plus quatre points

Légère hausse des cours, hier à Wall Street, où l'indice des industrielles gagne finalement 4.44 points à 864.24. L'activité a été modérée, quelque 40 millions d'actions ont changé de mains. Les investisseurs sont restés hésitants sur le marché et attendent de nouvelles mesures pour la lutte contre l'inflation.

En effet, de nombreuses réunions ont eu lieu dans les milieux économiques. La Bourse attend également les résultats des primaires du New Hampshire qui devraient peser, selon les observateurs, dans la prochaine politique gouvernementale.

En clôture, 817 titres sont en baisse contre 647 en hausse et 413 sont inchangés.

Vive hausse des pétroles avec Atlantic Richfield à 99 7-8 en hausse de 3 3-8 points, Mobil Oil à 83 1-8 en hausse de 7 7-8 points, et Marathon Oil à 69 1-2 en hausse de 3 1-2 points. Tendance irrégulière sur les chimiques, les compagnies aériennes, et les ordinateurs. Texas Instruments clôture à 100 1-2 en hausse de 2 1-2 points, et Control Data à 55 1-2 en hausse de 25-8 points.

Parmi les valeurs canadiennes, McIntyre Mines monte de 3 à $80 1-2, Hudson Bay Mining de 1 3-8 à 29 3-8 et Canadian Pacific de 1 1-8 à 4 5-8. Par contre, Seagram baisse de 5-8 à $47 7-8, Ashland de 3-8 à 38 et Bell de 1-4 à 16 3-8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
ACF In	7	183	39	38⅜	38⅜ + ⅛
AM Intl		609	17	16⅜	17 + ⅜
ASA Ltd		504	49⅜	48	48⅞ — ½
Alcan	6	332	58½	57½	58⅜ + ⅞
AllegCp	6	46	26	25¼	25½ — ¼
Allg Lud	4	93	32⅞	32⅜	32⅝ — ⅜
Allis Ch	4	139	27¾	27⅜	27¾
Alcoa	5	949	64⅜	63⅞	64½ + ¾
Amax	8	1254	52⅞	52	52½
AHess	5	724	58⅝	56¾	58⅝ + 1⅜
AmAir	3	437	9¾	9½	9⅝ — ⅛
ABrnd	5	110	61⅜	60¼	60½
Am Can	5	1898	32¼ d	31½	31½ — ⅜
ACyan	11	6256	u37¼	35¼	37⅛ + 1⅞
Am ElPw	7	652	16½	16⅛	16⅛ — ¼
Am Exp	6	765	28½	28⅛	28⅛ — ⅜
A Home	10	1921	25⅛	24¾	24⅞ — ¼
Am Mot	4	525	8	7¾	7⅞
A Stand	6	170	53⅜	52¾	53⅛
Am TT	6	3311	47½	47⅛	43
Amp Inc	11	109	38⅜	38	38⅛ — ¼
Ampex	14	1373	28¼	27¼	28 + ⅜
Armco St	6	797	30½	30⅛	30⅜ + ⅛
Armst Ck	5	882	13⅜	d13⅛	13⅜ — ¼
Asarco	6	1232	53¾	52⅛	52¾ + ½
Atl Rich	11	2156	100¼	96⅛	99⅞ + 3⅜
Avco Cp	3	200	23½	22¾	23 — ¼
Avco Pf		5	57¾	57¾	57¾ + ¾
Avnet In	8	285	31¼	30¾	31 — ⅜
Avon	8	602	34⅜	33⅝	34⅜ + ¾
Bache	5	x72	13⅛	12⅞	12⅞
Bakr Int	20	651	66	65⅝	65¾ — ½
Beckmn	15	2698	29¾	26⅝	26⅝ — 3⅛
Bel How	9	101	26⅛	25⅝	25¾
Bell Can		5	16¾	16¾	16¾ — ¼
Benfi Cp	5	x123	20¾	d20⅛	20⅜
Beth Stl	4	160	23¼	23	23¼ + ¼
Black D	9	785	21⅛	20¾	21 + ⅛
Boeing	8	1896	62⅞	61⅞	62¼ — ⅛
Bois Cas	5	209	35½	34⅝	35⅛ — ½
Borden	5	459	22¾	22⅜	22⅜ — ⅜
BorgW	5	219	39½	39	39⅜ — ⅛
BosEd	6	59	20⅜	20	20⅛
Brist M	10	718	34	33⅜	34 + ⅛
Brit Pet	7	212	35⅞	35⅝	35¾
Brnswk	6	103	13⅞	13⅝	13⅞ — ⅛
Bucy Er	7	285	20¼	20	20¼
Burl Ind	7	105	17¾	17⅜	17¾ + ⅜
Burrgh	10	434	75	74⅛	74⅜ + ⅛
CBS	7	159	49⅞	49¼	49½
CPC Int	9	583	64½	63¾	64¼ + ¼
Callahn	10	306	49½	47¾	48¾ + 1¼
Camp RL		176	33½	32⅝	32⅝ + ⅛
Cam Sp	7	69	27⅜	27¼	27½ + ⅛
Cdn Pac		673	41⅝	40¼	41⅜ + 1⅛
Cap Cit	10	344	47¼	46¼	46¼ — ¾
Carling	14	403	8½	8¼	8⅜ + ⅛
Catrp T	9	1059	54¼	53¾	54 — ⅛
Celanese	5	103	43¾	43¼	43½ — ¼
Chase M	4	524	36½	36⅛	36¼ + ⅜
Chessie	5	160	29½	29⅛	29½
ChrisCft	9	147	20½	19¾	19¾ — ½
Chrysler		1465	9	8½	8½ — ⅜
Cificrp	5	2775	20⅜	d20	20½
Cities Sv	8	230	102	98½	101⅜ + 2⅜
Clark Eq	5	359	34¼	33⅝	34⅛ + ⅜
Clark Oil	4	178	44½	43⅝	44¼ — ⅛
Clorox	6	433	9½	d 9¼	9⅜ — ⅛
Coca Col	10	629	33⅜	33	33⅛ + ⅛
Colgpal	6	1313	12¾	d12½	12¾ + ⅛
C C &		14791⅜	36½½	32¼	32½ — ⅛
Com En	10	486	62⅜	61¼	61¼ — 1½
Comsat	7	97	35⅛	d35¼	35⅞ + ⅛
Con Ed	4	194	20⅜	20¼	20¼
Cont Cp	5	101	25¼	25	25⅛ — ⅛
Con Gp	5	784	27¼	27	27 — ⅜
Con Dat	8	2794	57⅞	55½	55½ — 2⅜
Coop In	10	x162	70¼	69½	70¼ + ⅞
Copw Cp	5	16	18½	18¼	18¼ — ½
Crane	8	59	43½	42¾	43½ + 1
Crn Ck	6	243	27¾	26⅞	26⅞ — ⅜
Cr Zell	9	275	47¼	46¾	46⅞ — ⅛
CurtW	6	153	26¼	25½	26¼ + ¾
Dart In	6	334	41	40⅝	40¾ + ⅛
DataGen	13	115	64⅛	63¼	64⅛ + 1⅛
Data Ter	10	129	30⅞	30¼	30⅜ + ⅛
Deere	7	x1414	33⅜	32⅝	33⅜ + ⅜
DenMf	6	55	17¾	17	17 — 1
Dexter	9	25	24½	24⅜	24⅜ — ⅛
Digital E	16	733	77⅛	76¼	77 + ¼
Disney	12	320	44⅜	44⅛	44
DrPeppr	11	381	12¾	12⅜	12½ — ⅜
Dome		89	72⅜	70¾	71¼ + ⅞
Dorsey	5	82	16¼	15⅞	16⅛ — ¼
Dow Ch	8	1721	36¼	35⅜	35⅞
duPont	6	1911	38½	37⅞	38 — ¼
EGG	17	182	27⅜	26¾	27⅛ + ⅛
Eas Kod	8	x1308	46⅞	46½	46½ + ⅛
Eaton	4	51	24	23¾	23⅞ — ⅛
EIPNG	9	1831	27⅛	26⅝	27 + ⅛
EiMeMg	39	81	5⅛	5	5⅛ + ⅛
Esmark	7	297	32½	32	32 — ⅜
Ethyl	5	91	27½	27	27
ExCelO	8	133	42½	41½	41½ — 1¼
Exxon	7	3653	66½	64⅞	66⅜ + 1
FMC Cp	6	530	25¾	25⅜	25½ — ⅜
Fairch	8	134	50⅜	49⅝	50⅜ + ¾
Fireston	16	459	8½	8¼	8⅜ + ⅛
Fisher Sc	7	51	20½	20¼	20½ + ¼
Fluor Cp	15	361	59¼	58	59⅛ + ⅛
Ford	3	934	31⅜	31¼	31⅜ + ⅛
Foxbro	9	190	39½	39	39¼ — ¼
Fruehf	4	115	28⅜	28⅛	28½ — ⅜
Gn Dyn	11	282	74¼	73	74 + ⅝
Gen Elec	8	1355	50⅜	49⅞	50⅜ + ¾
Gn Food	5	819	26¾	d26½	26½ — ⅛
Gn Inst	9	x243	47	46½	47 + ⅛
Gen Mills	7	788	22⅝	22¼	22⅝
GnMot	5	1525	51¼	50¼	51 + ¾
GnPort	4	160	17	16	17 + ⅜
GP	4	1166	6⅛	6	6⅛ + ⅛
GTel El	6	852	26⅛	d25⅜	26 + ⅛
Gn Tire	5	129	16¾	16½	16⅜ + ⅛
GaPac	9	650	30	29¼	29½ — ½
Gillette	6	901	21⅝	21	21⅜ + ⅜
Goodrch	4	x141	20¼	19⅞	20¼ + ¼
Goodyr	6	1317	12¼	12	12 — ⅛
Gould	6	85	23¾	23	23½
GtAP		80	7⅜	7½	7½
Gulf Oil	8	7196	52⅛	49⅝	51¾ + 1⅞
Halbrtn	16	1194	105⅜	102¾	105 + 2
HartSM	5	42	11⅜	11⅛	11⅛ — ⅛
Hecla	14	365	48¾	47¼	48⅜ + 1¼
Heinz HJ	6	67	36¾	36⅛	36½ — ½
Heublin	8	1278	27⅞	27¼	27⅜ — ⅛
Hew Pck	18	394	66⅜	65½	66 + ¼
High Vlt	16	73	12⅞	12¼	12⅞ + ⅛
Hobart	6	135	16⅜	16	16 — ¼
Hldy In	8	663	17⅜	17½	17½ — ¼
Homestk	11	593	59⅜	58½	59 + ½
Honywl	9	2348	95⅜	93½	93½ — 1⅞
Househ F	5	532	16⅛	15⅞	16
Hwd Jn	16	545	24¼	23¾	24¼ + ¾
Hud Bay		35	29⅜	27¾	29⅜ + 1⅜
HuntCh	8	33	12	11¾	11¾ — ¼
IC Ind	3	239	24½	23¾	23⅞ — ⅜
INA Cp	5	142	30¼	d29¾	30 — ¼
IU Int	65	1433	14⅜	13⅞	14¼ + ⅛
INCO	19	741	29⅞	28½	29¾ + 1
Inger R	7	141	55⅜	55	55⅜ — ⅜
Intrlk In	4	92	29½	28⅞	28⅞ — ¾
IBM	13	5280	65⅜	64⅜	65 — ⅛
In FlaF	11	491	19	18⅜	18¾ + ⅛
Int Har	3	760	32⅜	d31⅞	32⅛ — ⅛
Int Pap	5	1523	40¼	39½	40⅛ + ½
Int TT	5	2241	26⅜	26	26¼
Ipco Cp	18	35	5⅛	5	5⅛
Itek C	16	82	27¾	26⅜	27⅜ + ¾
Jhn Man	5	241	21⅞	21⅜	21⅜ — ¼
JoyMfg	8	72	32¾	32	32¼ — ¼
K Mart	7	1050	19¼	19	19¼ — ⅛
Kellogg	8	70	17⅜	17¼	17¼ — ⅛
Kenecot	10	848	40⅝	40	40⅝ + ⅞
Kerr M	11	885	70¾	69¼	70¼ + ½
Kraftco	6	242	42¾	d42⅛	42½
Kroehlr		3	7½	7½	7½
Lear S	6	207	26¼	25⅜	26 + ¼
Lee Ent	8	x7	21¼	21¼	21¼ + ¼
Lifton	9	821	53¼	52⅛	52⅞ + ⅛
Lockhd	18	638	39⅜	38⅛	38½ + ⅛
Loews	4	185	66⅜	65¾	66⅜ + ⅜
Lubrizol	12	145	57⅞	57¾	57¾ — ⅛
Lucky St	7	160	14⅝	d14¼	14⅜ — ¼
MCA Inc	9	195	54	53½	54 + ¼
Mar Oil	14	869	69½	65⅞	69½ + 3½
Mrsh Mc	11	146	64½	62¾	63¼ — ⅞
Mrsh F	8	240	17	16½	16⅞
Mart M	7	463	50⅛	48½	49¼ — ¾
Masco	9	268	26½	26	26¼
Mass F	6	56	10	9¾	10 + ¼
Mas Cp		16	13⅞	13⅝	13⅝ — ¼
Maytag	7	30	24¼	23½	23¾ — ¼
McDnld	8	1579	40¼	39⅜	39⅜ — 1⅛
McDnD	9	293	43⅞	43¼	43¼ — ⅛
McGrH	9	174	28⅜	27	27 — 1⅛
McIntyr		249	80½	77	80½ + 3
Merck	13	905	64¾	63½	64⅛ — ⅞
Merr Lyn	7	805	23⅝	22⅞	23⅜ + ⅜
MGM	10	219	19	18½	18¾ — ⅛
Mid Ros	8	50	28½	28¼	28¼
MinMM	9	1131	51¾	51⅛	51⅜ — ⅜
Mobil	9	8430	u83⅜	75⅛	83⅜ + 8⅛
MobilH	15	54	23⅜	21¼	21¼ — ⅛
Mohas	8	43	9¾	9½	9⅝ + ⅛
Monsant	5	1220	49½	48⅝	49 + ½
Motrola	12	528	58⅛	57½	57⅜ — ⅜
NCR	9	736	77¾	76¼	77½ + 1
NL Ind	13	980	41¼	39⅝	41¼ + 1¼
Nat Dist	7	249	28½	27⅞	28½ + ⅛
Nat Gyp	4	241	22½	21½	21¾ — ⅜
Norfik W	5	206	30½	30	30⅛ + ⅛
Nor Tel		463	38¼	37¾	38⅛ + ⅛
Norgte		151	10⅞	10½	10⅞ + ⅛
Northrp	8	x374	50⅝	50	50⅜ + ⅛
Nor Sim	6	378	13¼	13	13¼
Nucor	7	54	45½	44½	44½ — 1
Occ Pet	4	3850	30⅜	30	30¼
OutbM	11	256	13½	12½	13½
PPG In	4	224	30¼	29⅛	29¼ — ⅞
PanAm	5	1330	5⅜	d 5⅛	5¼ — ⅛
Park Dr	16	463	44	43¼	44 + ½
Penney	6	1040	22⅜	d21⅞	22 — ⅛
Penzoil	11	1220	50⅜	49	50 — ⅜
Pepsico	8	2264	22¼	22	22 — ⅜
Perk Elm	15	379	44¼	43¼	43¾ + ½
Pfizer	11	1265	35¾	34⅝	35⅜ — ⅜
PhelpD	8	1072	42	41½	42 — ⅛
Phil Mr	8	1780	33	32½	32⅝ — ½
Pitney B	8	313	34½	33⅞	34⅛ — ¼
Pittstn	19	346	27¼	26⅝	26⅞ — ⅛
Polaroid	19	2620	21⅝	d20¾	20¾ — 1
Proct G	10	346	72	71½	71⅞
Pullmn	7	127	29½	29¼	29½ — ⅛
RCA	6	874	22⅞	22¾	22⅞ + ¼
Rals Pur	10	475	12⅛	12	12⅛ + ⅛
Raym Int	7	75	18	17⅝	17⅝ — ⅜
Rdg Bat	14	425	43¼	42¼	43 + ¼
Rel Gp	3	276	69	68½	68⅜
Repstl	3	210	23¼	d22½	22½ — ½
Revlon	9	602	39¼	d38¼	39¼ + ¾
Rich Mrl	6	438	20⅜	20½	20⅜
Riegel T	5	13	19⅝	19½	19½ — ⅛
Robins A	5	225	8⅞	8⅝	8⅞ + ¼
Rockwel	7	426	53⅞	53¾	53⅞ + ¼
Rosario	15	x77	71¼	70¾	70¾ + ½
Royl D	3	849	86¼	85⅝	86⅛ — ½
SCM Cp	5	185	24¾	23⅝	24¾ + 1⅛
Safeway	6	x178	31⅜	d30⅞	31¼ + ½
St Reg P	6	54	31⅜	30⅞	31⅜ + ⅛
Sanders	16	432	39⅜	38⅞	39⅜ + ⅞
SFe Int	74	557	44	42⅜	43⅝ + 1¼
Scher Pl	8	439	35	34½	35 + ⅜
Schlmb	22	1357	117	114¼	116½ + ½
Scott P	6	635	19½	18⅝	19½ + ⅞
Searle G	14	449	22⅝	22⅜	22½ + ⅛
Sears	6	2636	16⅜	16¼	16½ +

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Voir autres Carrières et Professions, en pages 16 et 17

CHEF DE SERVICE
Relations de travail

L'Office de la construction du Québec, organisme para-public, en plein renouveau, employant environ 800 personnes, recherche un spécialiste en relations de travail capable de seconder le directeur des ressources humaines et d'assumer la responsabilité de ce service.

Ce défi s'adresse aux diplômés universitaires de premier cycle en relations industrielles ou d'une discipline connexe, qui possèdent un minimum de 5 ans d'expérience pertinente. De plus, il devra avoir un esprit analytique, d'excellentes aptitudes en relations interpersonnelles et la capacité de travailler en équipe.

Salaire et avantages sociaux compétitifs.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 10 mars 1980 au:

OCQ

Service des ressources humaines
Office de la construction du Québec
3530 ouest, rue Jean-Talon
Montréal, P.Q. H3R 2G3

Poste de cadre en informatique

Une compagnie manufacturière avec des opérations à travers le Canada, ayant des ventes annuelles de $150 millions, cherche à combler le poste de Directeur de la programmation et des systèmes.

Ce poste offre, pour une personne dynamique, une occasion unique de diriger l'expansion du service. Il coordonne une équipe d'environ 15 professionnels par l'entremise de deux superviseurs. Il prépare les plans à court terme, fixe les «standards» et approuve les budgets de développement de nouveaux projets.

Idéalement vous êtes bilingue et possédez une formation universitaire en informatique ou en administration. Vous avez acquis de 2 à 5 ans d'expérience de supervision en programmation et en systèmes et procédures axée sur l'administration.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à L.G. Girard, Suite 2220 Place du Canada, Montréal H3B 2N2. Mentionnez le numéro 2702.

Vallée, Masson & Associés Inc.

Conseillers en administration

CORPORATION DE LA FÊTE DU 24 JUIN, MONTRÉAL

OFFRE D'EMPLOI

RESPONSABLE OU ADJOINT
services de communications. d'animations et de projets spéciaux.
QUALIFICATIONS REQUISES
expérience pertinente dans la fonction envisagée.
SECRÉTAIRE
travail général de bureau
QUALIFICATIONS REQUISES:
sténo-dactylo.
AGENTS DE PROJETS
être personnes ressources pour les projets (présentation. analyse. synthèse. etc.)
DURÉE DE L'EMPLOI:
1er avril 1980 à la fin juin 1980.
TRAITEMENTS:
environ $300.00 par semaine. selon la fonction exercée.

Curriculum vitae doit parvenir avant 17 heures. le 5 mars 1980 à:

LA CORPORATION DE LA FÊTE
DU 24 JUIN, MONTRÉAL
347 est, rue St-Paul
Montréal, H2Y 1H3
a/s Francine Lemay

Personnel

Wabush Mines, un des plus importants complexes miniers du Canada, recherche une personne d'expérience en gestion du personnel ou relations humaines pour occuper un nouveau poste au département des Relations Industrielles à sa division de Sept-Iles.

Les tâches de la personne choisie seront variées et couvriront une grande partie de la fonction Personnel d'une entreprise de taille moyenne (700 employés).

Relevant du Directeur divisionnaire des Relations Industrielles, cette personne implantera de nouvelles pratiques en matière de dotation en personnel; elle aura une grande participation au niveau du recrutement universitaire et collégial, de la dotation du personnel, de la création d'un inventaire des ressources humaines, de la recherche des meilleures sources de recrutement, de la prévision des besoins futures en personnel, etc.

Les candidats doivent démontrer une grande habilité dans leurs relations interpersonnelles et posséder quelques années d'expérience dans une fonction connexe. Un diplôme universitaire est préférable mais peut être compenser par un plus grand nombre d'années d'expérience.

Si vous croyez pouvoir relever ce défi faites nous parvenir votre curriculum vitae à l'adresse suivante.

WABUSH MINES
Pickands Mather & Co.
Managing Agent
4999 Ste. Catherine
Montréal, Québec
H3Z 1T3

WABUSH PM MINES

REPRÉSENTANTS SÉNIORS

VENTES À L'INDUSTRIE DES PÂTES ET PAPIERS

L'intérêt croissant pour les systèmes de contrôle géré par le TDC 2000 à micro-processeur dans l'industrie des pâtes et papiers a créé le besoin d'embaucher rapidement un représentant sénior pour la région de Montréal.

En plus d'être bilingue, le postulant doit être ingénieur ou avoir une formation technique équivalente. Il doit, de plus, avoir au moins trois ans d'expérience dans la vente d'instrumentation industrielle ou de produits similaires à l'industrie des pâtes et papiers.

RÉGULATION RÉSIDENTIELLE

Représentation auprès des manufacturiers et grossistes en ventilation, chauffage et climatisation résidentielle. Assistance technique auprès de nos clients et formation technique de la clientèle.

Nous aimerions vous rencontrer si vous êtes dynamique, ambitieux et diplômé en électronique d'une université. L'expérience en représentation technique est un atout.

Honeywell offre d'excellents avantages sociaux, ainsi que de nombreuses possibilités d'avancement, en plus d'un programme de rémunération des plus avantageux. Appelez, à frais virés si nécessaire, à:

Philippe R. Veillette
(514) 484-3501, poste 203

Honeywell

6277, rue Saint-Jacques
Montréal, Québec H4B 1T9

HYDRO-QUÉBEC

Bureau d'emploi
C. P. 6106
Succursale "A"
Montréal, Québec
H3C 3H6

INGÉNIEUR

CONCOURS: 80-0032-01-J-1

Fonctions:
Les fonctions associées à ce poste se situent dans le cadre général de la conception et de l'ingénierie des systèmes de procédés des projets de centrales thermiques et nucléaires.
- Participer aux stages de la conception et de l'ingénierie à l'évaluation des critères de conception, à l'étude et à l'analyse des schémas fonctionnels et aux choix des équipements pour les divers systèmes de procédés pour la production de vapeur desdites centrales.
- Participer à la révision et à l'approbation des spécifications d'équipements devant faire partie des systèmes de procédés.
- Surveiller l'exécution des travaux d'ingénierie des systèmes de procédés et y contribuer lorsque requis.
- Organiser ou participer, suivant les cas, aux activités de vérification ou de revue de l'ingénierie des systèmes de procédés.
- Assister le groupe responsable de la mise en service dans la résolution de problèmes techniques touchant les systèmes de procédés.

Exigences:
- Détenir un B.Sc.A. dans une discipline pertinente et être membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.
- Posséder une expérience **pertinente dans la conception et l'ingénierie des systèmes de procédés.**
- Accepter d'aller faire des stages de travail à l'extérieur de l'entreprise ou à la mise en service de centrales appartenant à Hydro-Québec.
- Avoir une **bonne connaissance de l'anglais** afin de pouvoir transiger avec les ingénieurs-conseils et les manufacturiers.

Lieu de travail: Place Dupuis, Montréal.

INGÉNIEUR
(Génie de l'environnement)

CONCOURS: 80-0044-02-J-1

Fonctions:
- Recommander des mesures techniques visant la protection de l'environnement au niveau conception, construction et exploitation, participer à l'élaboration et au contrôle de l'application des normes et directives.
- Participer à la rédaction de rapports, étudier les effets probables sur l'environnement des ouvrages.
- Faire certaines recherches et développer des outils de travail aux points de vue de l'hydrologie, de la limnologie, de la dispersion des polluants dans l'air et dans l'eau, des ouvrages hydrauliques.

Exigences:
- Détenir un diplôme universitaire de deuxième cycle en hydraulique et, si possible, de troisième cycle et être membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec (O.I.Q.).
- Avoir une très bonne expérience dans le domaine énergétique (hydraulique, thermique, etc.).
- Être apte à travailler dans une équipe pluridisciplinaire.
- Connaître l'anglais en vue de transiger avec des organismes extérieurs.

Lieu de travail: Place Dupuis, Montréal

ANALYSTE-SYSTÈME

CONCOURS: 80-0066-02-J-1

Fonctions:
- Concevoir, réaliser et implanter des nouveaux systèmes mécanisés d'application locale à des fins de gestion des stocks, ainsi que des rapports spéciaux divers;
- Exploiter les systèmes mécanisés actuels d'application locale;
- Déterminer les faiblesses et réaliser les actions nécessaires pour optimiser l'exploitation des systèmes locaux;
- Participer à des analyses d'orientation et de gestion scientifique des stocks;
- Participer à la réalisation des demandes de modification aux systèmes mécanisés d'entreprise.

Exigences:
- Détenir un diplôme de premier cycle en informatique ou dans une discipline connexe;
- Posséder une bonne connaissance de la gestion du matériel et des systèmes connexes de même qu'une expérience de quelques années en programmation;
- Être disposé à se déplacer à travers la province.

Lieu de travail: Siège social, Montréal.

N.B.: Les candidats(es) intéressés(es) sont priés(es) de nous faire parvenir leur curriculum vitae le plus complet possible en mentionnant leur **NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE** ainsi que le numéro du concours avant le 17 mars 1980.

loto-québec

INFORMATIQUE

loto-québec

La Société des Loteries et Courses du Québec recherche des candidats ayant une compétence exceptionnelle, pour combler les postes suivants.

SPÉCIALISTE TECHNIQUE EN ÉQUIPEMENTS ET LIENS DE COMMUNICATIONS INFORMATIQUES

NUMÉRO DE CONCOURS: 80-108-01-D1 **DATE LIMITE: Le 5 mars 1980**

Fonctions:
- Élaborer et effectuer des tests susceptibles d'accroître l'efficacité et la rapidité de détection et de correction des problèmes de réseaux.
- Conseiller un groupe de techniciens au site central.
- Recommander des solutions afin d'améliorer l'efficacité des réseaux.
- Proposer des modifications, s'il y a lieu, aux équipements des tests et mesures.

Exigences: Posséder un diplôme universitaire terminal dont l'obtention requiert un minimum de seize (16) années d'études en informatique et un minimum de neuf (9) années d'expérience en informatique dont cinq (5) années d'expérience dans un domaine relié directement aux différentes techniques et méthodes de vérification (tests et mesures) de liens et équipements de communications informatiques.
Sont également admissibles les candidats ne possédant pas de diplôme universitaire, mais ayant une expérience exceptionnelle dans le domaine des communications informatiques.

Salaire: À déterminer selon l'expérience.

ANALYSTE EN COMMUNICATIONS INFORMATIQUES

NUMÉRO DE CONCOURS: 80-108-02-D2 **DATE LIMITE: Le 5 mars 1980**

Fonctions:
- Analyser, évaluer les besoins de communications informatiques, recommander les solutions, voir à l'implantation et au bon fonctionnement des services.
- Participer au choix et à la mise en marché des matériaux devant être reliés par télécommunications.
- Recommander les ajustements requis afin de maintenir un haut degré d'efficacité du réseau en place.
- Maintenir les inventaires à jour.

Exigences: Détenir un diplôme universitaire dont l'obtention requiert un minimum de seize (16) années d'études en informatique et un minimum de trois (3) années d'expérience dans le domaine des communications informatiques. De plus, les candidats devront posséder des connaissances approfondies des divers services utilisés pour les communications informatiques.
Sont également admissibles les candidats ne possédant pas de diplôme universitaire, mais ayant une expérience exceptionnelle dans le domaine des communications informatiques.

Salaire: À déterminer selon l'expérience.

PRÉPOSÉ À L'ENTRÉE DES DONNÉES

NUMÉRO DU CONCOURS: 80-213-10-D1 **DATE LIMITE: Le 5 mars 1980**

Fonctions:
- Enregistrer des données sur des appareils de type Mohawk 2491 ou IBM 3742.
- Vérifier l'enregistrement des données en répétant l'enregistrement et en détectant les erreurs.
- Sélectionner le programme relatif au format de présentation des données.
- Exécuter des travaux connexes sur demande, selon ses fonctions.

Exigences: Avoir réussi des études de niveau secondaire équivalent à une 10ème années ou à un Secondaire V.
Savoir opérer une machine clavier utilisée en informatique.

Salaire: À déterminer selon l'expérience.

Les personnes intéressées sont invitées à poser leur condidature en envoyant leur curriculum vitae et une photocopie de leurs certificats d'études que nous traiterons confidentiellement à:

SOCIÉTÉ DES LOTERIES ET COURSES DU QUÉBEC
a/s Service du Personnel
2000, rue Berri
Montréal
H2L 4N5

DIRECTEUR DU PERSONNEL
(EXPLOITATION MINIÈRE DE GAGNON)

Sous l'autorité du directeur général du personnel et des relations du travail. et en étroite collaboration avec l'équipe locale de direction d'une division minière d'envergure comprenant près de 1.100 employés. celui-ci (ou celle-ci) guidera et stimulera un groupe de gestionnaires dans les domaines suivants: Gestion du personnel. Relations du travail. santé et sécurité du travail. formation de la main d'oeuvre. protection des installations. élaboration des politiques du personnel etc... Il (ou elle) se verra également confier l'administration du logement des employés et des affaires communautaires dans la ville de Gagnon.

L'équipe à diriger comprend une centaine d'employés.

Les candidats doivent faire preuve d'initiative. exceller dans le domaine des relations humaines et avoir un contact facile à tous les niveaux.

De préférence diplômé(e) universitaire en relations industrielles ou en administration des affaires (concentration personnel) et posséder plus de cinq (5) ans d'expérience dans le secteur industriel, y compris celle de la négociation collective de convention de travail.

En plus d'un revenu élevé, cet emploi est accompagné d'avantages sociaux tels que:

- ***Vacances:** 4 semaines après 3 ans. Boni de vacances après 2 ans.*
- ***Assurance-vie-maladie-salaire:** Payée entièrement par la Compagnie.*
- ***Régime de retraite***
- ***Soins dentaires:** payés par la Compagnie.*
- ***Régime d'épargne:** La Compagnie contribue le même pourcentage prélevé sur le salaire de l'employé.*
- ***Boni de vie chère:** $95. par mois ajustable à l'indice du coût de la vie.*
- ***Allocation nordique:** $150. par mois pour personnes mariées et $135. pour célibataires.*
- ***Maisons** ou logements de première classe à prix modique avec possibilité d'achat à Fermont.*
- ***Services** publics et éducatifs complets.*
- ***Frais** de déménagement payés.*

Les candidats intéressés peuvent faire parvenir leur curriculum vitae au:

Superviseur du Recrutement
La Compagnie Minière Québec Cartier
Port-Cartier, Québec
G5B 2H3



LA COMPAGNIE MINIÈRE QUÉBEC CARTIER

Où l'avenir c'est aujourd'hui!

Carrières et Professions
Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Voir autres Carrières et Professions, en pages 15 et 17

Ingénieur civil principal

(Poste ouvert aux hommes et aux femmes)

Poste à pourvoir immédiatement à la suite d'une promotion au sein de la Division de l'ingénierie, à Kingston, Ontario. L'ingénieur civil principal à la haute main sur les questions de génie civil et ses décisions techniques sont définitives. Il surveille un petit groupe de spécialistes qui assurent un service de consultation interne aux divers secteurs de la compagnie et se charge de la conception des usines et installations. Dans le cas des projets d'expansion de grande envergure, la compagnie a recours à des entrepreneurs-concepteurs à la sélection et à la direction subséquentes desquelles l'ingénieur civil principal doit participer. En plus de ses fonctions dans le domaine du génie civil, l'ingénieur civil principal devra également assumer la gestion de certains projets.

Les candidats doivent posséder un diplôme universitaire en génie civil et être admissibles à l'APEO. Le candidat idéal connaîtra à fond la technique et la pratique du génie civil; il aura au moins 15 ans d'expérience dans le domaine de la conception et de la construction des usines et des installations industrielles et la capacité prouvée de communiquer efficacement.

Les candidats voudront bien envoyer leur curriculum vitae (et prétentions salariales) à l'adresse ci-dessous. Discrétion assurée.

Directeur du personnel
DU PONT CANADA INC.
Case postale 2200
Succursale Streetsville
Mississauga, Ontario L5M 2H3

DU PONT CANADA

Premier ingénieur technique des instruments

Kingston, Ontario

(Poste ouvert aux hommes et aux femmes)

Notre Division de l'ingénierie doit engager immédiatement un premier ingénieur, technique des instruments, qui puisse assumer des responsabilités intéressantes dans les domaines de la technique des instruments et du contrôle des procédés.

Le candidat choisi pourra exécuter le travail de conception, suivre subséquemment la construction et surveiller des techniciens et des concepteurs expérimentés.

Il devra relever le défi constant que présentent les nécessités d'améliorer la qualité des produits, de réduire les coûts et de réaliser des économies d'énergie grâce à la mise en oeuvre de meilleurs contrôles. Son expérience et sa compétence lui permettront également de guider sans hésitation les firmes d'experts-conseils chargées du travail de conception dans certains de ses projets.

Le candidat idéal aura un diplôme en génie (de préférence en génie électrique) et sera admissible à l'APEO. Il aura de six à dix ans d'expérience des chantiers de construction et de la sélection des entrepreneurs. La connaissance pratique des systèmes de contrôle de combustion et des exploitations pétrochimiques est souhaitable, et une certaine connaissance des systèmes numériques serait des plus utiles.

La ville historique de Kingston, théâtre des régates olympiques, est située à proximité du Lac Ontario et des Milles-Îles. On y trouve d'excellentes installations pour les loisirs de toute la famille. On peut s'y loger à prix raisonnable. L'Université Queen's et le St. Lawrence Community College offrent un enseignement de première classe.

Les candidats voudront bien envoyer leur curriculum vitae (et prétentions salariales) à l'adresse ci-dessous. Discrétion assurée.

Directeur du personnel
DU PONT CANADA INC.
Case postale 2200
Succursale Streetsville
Mississauga, Ontario L5M 2H3

DU PONT CANADA

COMMISSAIRE INDUSTRIEL

concours no: 80-1008

NATURE DE L'EMPLOI:
Sous l'autorité du directeur de l'Office de l'expansion éeconomique, le titulaire de ce poste aura la responsabilité de la mise en oeuvre et de la gestion de programmes visant à promouvoir la croissance économique et industrielle sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal. Il devra, en outre, assister les hommes d'affaires dans la réalisation de leurs projets d'investissement, de façon à favoriser l'implantation de nouvelles entreprises et de nouveaux commerces dans la région montréalaise.

QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES:
Être bilingue et posséder une bonne expérience en affaires et plus particulièrement en gestion industrielle, en économie ou dans une discipline connexe. Être, de préférence titulaire d'un diplôme universitaire en économique, en sciences commerciales ou en sciences appliquées et posséder un minimum de cinq (5) années d'expérience pertinente.

DIVERS:
Facilité d'élocution et de rédaction en français et en anglais; bonne connaissance de l'allemand; qualités personnelles appropriées.

TRAITEMENT:
Le traitement initial sera déterminé en fonction de la compétence et de l'expérience du candidat choisi. Bénéfices sociaux avantageux.

Les candidats intéressés doivent transmettre leur curriculum vitae le ou avant le 17 mars 1980 à l'adresse suivante:

Bureau du personnel
Communauté urbaine de Montréal
2, Complexe Desjardins,
19ième étage
Montréal H5B 1E6
téléphone: 872-6950

COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL

1970 - 1980 dix ans au service de la population

INSTITUT DE RECHERCHE APPLIQUÉE SUR LE TRAVAIL (IRAT)

Poste de
DIRECTEUR GÉNÉRAL
(disponible immédiatement)

L'IRAT est un organisme administré conjointement par les universités et les syndicats fondateurs. L'institut est subventionné par le Ministère de l'Éducation et les syndicats. Il effectue des recherches appliquées dans les domaines du droit, de l'économie, de l'organisation du travail et de la santé au travail.

Fonctions: Le directeur général assume 4 fonctions principales:
— dirige les recherches et prépare les projets
— prépare les programmes et les budgets
— responsable de l'obtention et de la gestion du budget
— administre la convention collective
— assure les relations avec d'autres organismes.

Exigences professionnelles:
— diplôme de 3e cycle ou équivalent
— connaissance du mouvement syndical
— expérience de recherche et de direction de recherche dans les sciences humaines.

Faire parvenir curriculum vitae ou références, avant le 22 mars prochain, à:

M. Jacques Dofny, Président de l'IRAT
Université de Montréal
C.P. 6128
Succ. A
Montréal, H3C 3J7
Tél.: 739-2791 ou 343-7305

noranda

MINES NORANDA LIMITÉE
Division Matagami
(Mine Lac Matagami)

Surintendant sous-terre

Mine Lac Matagami requiert les services d'un Surintendant Sous-Terre, qui se rapportera directement au gérant de la mine. Il sera responsable de la direction et contrôle de toutes activités minières dans les chantiers souterrains de cette mine de métaux de base située à Matagami dans le Nord-Ouest Québecois.

Le postulant devra être gradué d'une Université minière, ou avoir l'équivalent en expérience pertinente du domaine minier.

Le salaire sera basé selon les qualifications et l'expérience du candidat. De plus, il aura droit à des bénéfices marginaux en plus des frais de déménagement.

Le candidat pourrait avoir à sa disposition une maison dans la ville de Matagami (population 5,000) située au nord de Val d'Or. Cette ville a toutes les facilités y compris magasins, soins médicaux, écoles, divers sports ainsi que plusieurs clubs récréatifs.

L'accès à Matagami est par route première classe ou par avion direct de Montréal.

Les candidats intéressés devront soumettre leur curriculum vitae en toute confidence au:

Chef des Services du Personnel
Mines Noranda Limitée
Division Matagami
Matagami, Québec
J0Y 2A0

GÉRANT GÉNÉRAL

AGENCE DE VOYAGES

Le candidat doit avoir de l'expérience dans une agence de voyages ou un transporteur, avoir le sens de la vente et de l'organisation, ainsi qu'être capable d'écrire et de s'exprimer en français et en anglais. Il devra assumer les responsabilités de gérance et de la promotion des ventes d'une agence solidement établie depuis des années. Envoyer curriculum vitae à:

LE DEVOIR,
Dossier 3251,
Case postale 6033,
Montréal. H3C 3C9

CENTRE DE SERVICES SOCIAUX
Saguenay•Lac-St-Jean•Chibougamau

Poste vacant:

CHEF D'UNITÉ

ENDROIT: Filiale de Chicoutimi.

RESPONSABILITÉS:
— Coordonner et contrôler les services sociaux dispensés dans son unité, particulièrement au niveau des programmes d'aide aux adultes en perte d'autonomie, d'aide aux personnes âgées ainsi qu'au niveau des services à domicile.

SOMMAIRE DES TÂCHES:
— Superviser et contrôler les activités professionnelles dans son unité.
— Participer à l'élaboration des standards de pratiques.
— Participer à l'élaboration et la révision des programmes de son unité.
— Membre du comité de gestion de la filiale.
— Accomplir toute autre tâche jugée pertinente à sa fonction et demandée par son supérieur immédiat.

EXIGENCES:
— Formation universitaire en sciences sociales ou psychologie ou compétence équivalente acquise par une expérience pertinente.
— Trois ans d'expérience jugée pertinente.
Être jugé apte par un jury à remplir ce poste.

Les candidats intéressés à ce poste devront faire parvenir leur currriculum vitae au plus tard le 6 mars 1980, au:

Directeur des ressources humaines
CENTRE DES SERVICES SOCIAUX SAGUENAY-LAC-ST-JEAN-CHIBOUGAMAU
711 est, Jacques-Cartier
Chicoutimi, Québec G7H 5B7
Tél.: (418) 549-4853

Centre d'accueil les jeunes de l'Outaouais

OFFRE D'EMPLOI

DIRECTEUR GÉNÉRAL
(Homme ou femme)

TYPE D'ÉTABLISSEMENT:
Le centre d'accueil Les Jeunes de l'Outaouais est un nouveau centre d'accueil d'environ 150 places pour les jeunes mésadaptés sociaux de l'Outaouais québécois. Il résulte de la fusion des activités en mésadaptation sociale antérieurement assumées par le Pavillon du Parc et par le Service Animation Jeunesse de l'Outaouais.

FONCTIONS:
Sous l'Autorité du conseil d'administration, le directeur général sera responsable de l'administration et du fonctionnement du nouveau centre d'accueil.
Il sera notamment chargé:
— d'assurer l'implantation et l'organisation de la nouvelle corporation en assumant les services existants;
— de voir au développement de nouvelles ressources pour les jeunes.
— de préparer le plan d'organisation de l'établissement;
— de préparer le budget de l'établissement et de voir à son exécution et son contrôle;
— de sélectionner et d'engager les membres du personnel;
— de voir à la mise en vigueur et à l'opération d'un système efficace de gestion et de contrôle des ressources de l'établissement;
— d'élaborer des moyens de communications entre la population, le conseil d'administration, le réseau des Affaires sociales et le personnel de l'établissement.

EXIGENCES:
Le titulaire de ce poste possède un diplôme universitaire de 2e cycle en sciences humaines (psychologie, criminologie, service social, administration); Toutefois, une expérience pertinente dans un domaine relié à la fonction peut compenser l'absence de diplôme universitaire. Une expérience minimum de quatre (4) ans dans un poste de cadre supérieur dans un domaine connexe est exigée. Une bonne connaissance du réseau des Affaires sociales, en particulier des centres d'accueil, serait un atout.

TRAITEMENT:
Selon les normes du ministère des Affaires sociales.

DATE LIMITE DU CONCOURS:
Faire parvenir votre candidature accompagnée de votre curriculum vitae et des pièces justificatives au plus tard le 24 mars 1980 à 17h00 à:

M. Bruno Scheire, président,
Conseil d'administration du centre d'accueil
Les Jeunes de l'Outaouais
CSSSO
4, rue Georges-Bilodeau
Hull, (QUÉBEC)
J8Z 1V2.

Centre de Services Sociaux du Centre du Québec

OFFRE D'EMPLOI
Endroit de travail: 4540 boul. Royal, Trois-Rivières-Ouest

CONSEILLER-CADRE
EN SYSTÈMES ET MÉTHODES DE GESTION

Sous l'autorité du Directeur général, fournit l'expertise professionnelle relativement à la structure organisationnelle, à son fonctionnement et aux systèmes et méthodes les mieux adaptés aux objectifs de l'établissement.

Attributions-types:
Identifie et/ou analyse les problèmes d'organisation et de fonctionnement de l'établissement et fait les recommandations appropriées.
Élabore et/ou met à jour les systèmes et méthodes de gestion appropriés, en contrôle la mise en application, le fonctionnement et l'évaluation (politiques-procédures).
Assume le développement et le contrôle d'un système intégré d'information-gestion, dont l'informatique, et en assure l'application.
Propose les techniques et instruments de gestion appropriés: Pert, C.P. M., arbre de décision, procédures, etc.

Exigences:
Formation universitaire de premier cycle en administration (développement organisationnel).
Intérêt et compétence en systèmes et méthodes de gestion.
Bonne connaissance du champ de l'informatique.
Capacité de prise en charge d'une équipe.
Minimum de 3 ans d'expérience pertinente.
Faire parvenir votre candidature avant le 10 mars 1980, au:

Directeur des Ressources humaines
C.S.S.C.Q.
Case postale 1330
Trois-Rivières-Ouest, Qué.
G9A 5L2

LA SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS

recherche un

COMPTABLE AGRÉÉ CHEVRONNÉ

Notre division du Contrôle des finances, en pleine expansion, recherche un spécialiste des finances, dynamique et innovateur, pour contribuer à l'élaboration et à la mise au point d'un système complet de contrôle et de rapports financiers à tous les paliers de gestion.

Les candidats devront être des comptables agréés oeuvrant dans le secteur privé ou dans la profession, avoir une expérience des systèmes informatisés et s'intéresser de près à l'évolution des normes relatives à la divulgation des données financières et aux rapports financiers. Excellentes perspectives professionnelles aux personnes hautement motivées.

La préférence sera donnée aux candidats bilingues.

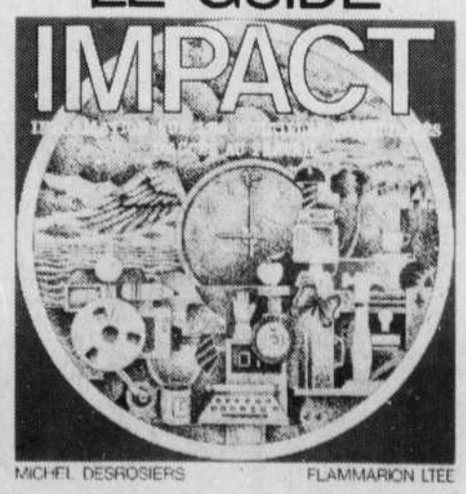
La Société pour l'expansion des exportations est une société canadienne de la Couronne qui fournit une vaste gamme de services d'assurances, de garanties et de prêts aux exportateurs canadiens et aux acheteurs étrangers afin de faciliter et d'accroître le commerce d'exportation.

Les candidat(e)s intéressé(e)s sont prié(e)s d'envoyer leur curriculum vitae à:

Mlle P.W. Starret
Division des Ressources humaines
Société pour l'expansion des exportations
B.P. 655
Ottawa (Ontario) K1P 5T9

SI VOUS CHERCHEZ PLUS QU'UN TRAVAIL

LE GUIDE IMPACT



MICHEL DESROSIERS — FLAMMARION LTEE

- Un aperçu des besoins actuels et futurs du marché du travail.
- Des informations pratiques sur les salaires et les structures des entreprises.
- Une orientation à la mesure de chacun.

Les éditions Flammarion ltée
163 est, rue St-Paul
Montréal, Qué. H2Y 1G6

Veuillez me faire parvenir un exemplaire du GUIDE IMPACT au prix de $14.95, plus $0.75 pour frais de poste et d'emballage, que je vous envoie sous forme de mandat postal ☐ ou de chèque ☐.

NOM _____

ADRESSE _____

L'économie du Québec montre des signes de ralentissement

La création moyenne totale d'emplois au Québec, sur une base annuelle, s'établirait à 69,000 pour les six premiers mois de 1980. Tout en compensant une hausse de 0.8% du taux d'activité, cette situation maintiendrait le taux de chômage au Québec à un niveau moyen de 10.6% au cours des six premiers mois de 1980, comparativement à 10.7% au cours de la même période en 1979.

Le groupe des femmes âgées de 15 ans et plus montrerait un gain de 40,000 emplois. Le taux d'activité de ce groupe connaîtrait d'ailleurs une hausse, passant de 43.6% pour les six premiers mois de 1979 à 45.0% pour la même période en 1980.

Par ailleurs, certains signes de relentissement commencent cependsnt à se manifester dans l'économie québécoise au chapitre de la demande et la production de biens et services en début d'année 1980.

Voilà les principaux éléments qui ressortent de l'analyse des projections effectuées sur un horizon de six mois par le Bureau de la statistique du Québec (BSQ) et publiées dans le dernier numéro des «Éléments de prévisions, Série A» qui vient de paraître.

Les variables considérées dans cette analyse manifestent une croissance inférieure à celle du début de 1979 aux chapitres de la demande et de la production de biens et services, de même qu'une augmentation des prix.

Au chapitre de la demande, la valeur totale des ventes au détail projetée devrait résulter en une augmentation de 9.1% pour les cinq premiers mois de 1980 par rapport à la même période en 1979, ce qui correspondrait à une baisse de 0.9% en dollars constants. Les ventes des magasins indépendants connaîtraient une hausse de 9.4% et celles des concessionnaires d'autos de 16.0%.

Le taux de croissance de la valeur des expéditions québécoises en dollars courants qui était de 20.8% au premier trimestre de 1979 par rapport à la même période en 1978 passerait à 16.0% entre la période correspondante de 1980 par rapport à celle de 1979, la valeur des expéditions de biens durables augmentant de 17.4% et celle de biens non durables de 15.2%. Le nombre de logements mis en chantier connaîtrait une hausse moyenne de 6.1% au cours des six premiers mois de 1980 après avoir connu une baisse moyenne de 14.1% pour la même période en 1979. Il est bien connu cependant, dit le BSQ, qu'il est difficile de faire des projections fiables à partir du nombre de logements mis en chantier, ce nombre évoluant fort irrégulièrement.

Enfin, malgré une baisse du taux de croissance des prix des aliments (10.7% en moyenne pour les six premiers mois de 1980 par rapport à la même période en 1979 dans le cas de l'indice des prix à l'alimentation à Montréal en comparaison de 14.5% pour des périodes correspondantes entre 1979 et 1978), l'indice global des prix augmenterait. L'augmentation moyenne de cet indice pour le Canada serait de 9.3% pour la période précitée, celui de Montréal croissant de 10.2%. La chute de l'influence des prix des aliments dans la hausse générale des prix se reflèterait dans le fait que l'indice global des prix excluant l'alimentation augmenterait de 9.7%. D'autre part, la hausse du traitement hebdomadaire moyen demeurerait stable. De janvier à avril 1980, la hausse moyenne de cette dernière variable serait de 8.1% par rapport à la période correspondante en 1979.

Le BSQ précise enfin que les données ainsi que les projections présentées ici ne sont pas désaisonnalisées dans le sens traditionnel du terme. La désaisonnalisation vise à éliminer le mouvement saisonnier supposé invariant ou du moins stable. L'approche adoptée n'élimine pas le mouvement saisonnier, mais tient à la foi compte du mouvement saisonnier et de son évolution.

Abitibi-Price investira $300 millions en Ontario

La compagnie Abitibi-Price a indiqué hier qu'elle investira quelque $300 millions en Ontario au cours des cinq prochaines années afin de moderniser ses usines dans cette province.

le gouvernement central et celui de l'Ontario verseront une aide financière de $22.5 millions à la firme papetière dans le cadre d'une entente fédérale-provinciale pour moderniser cette industrie au Canada.

Assez curieusement, le déroulement de ces investissements ne pourra empêcher la perte de 240 emplois au cours de cette période.

Lors d'une conférence de presse à l'usine d'Iroquois Falls, le président, M. Robert C. Gimlin, a dévoilé les projets ontariens de la compagnie qui, l'an dernier seulement, a réalisé des bénéfices records de $115 millions après impôts. Le chiffre d'affaire de cette compagnie torontoise, qui possède plusieurs usines au Québec — notamment au Saguenay et en Gaspésie — atteint maintenant $1.5 milliard.

Un montant de $152 millions sera consacré à la modernisation des usines de la compagnie dont $111 millions serviront à l'acquisition d'une nouvelle machine à papier pour l'usine d'Iroquois Falls. À cet endroit, on mettra en place, avec l'appui technique de Shell Canada, un dispositif pour récupérer les déchets de papier en vue d'une utilisation à des fins énergétiques.

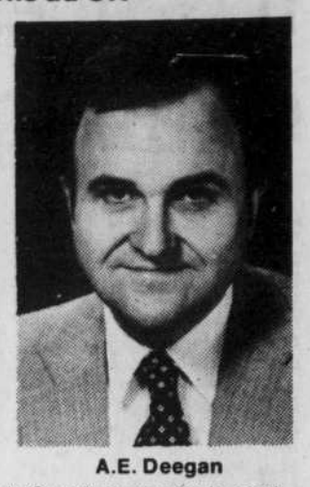
Une somme de $44 millions ira à l'installation d'appareils pour lutter contre la pollution. Le reste sera injecté dans divers programmes d'entretien des réserves forestières de la compagnie, première firme mondiale dans le domaine du papier journal.

Ces investissements permettront de conserver 5,150 emplois en Ontario mais ne pourront empêcher la mise à pied d'au moins 240 travailleurs. M. Gimlin a déclaré que des efforts seront déployés pour réduire le nombre de licenciements.

Nominations au CN



S.T. Cooke



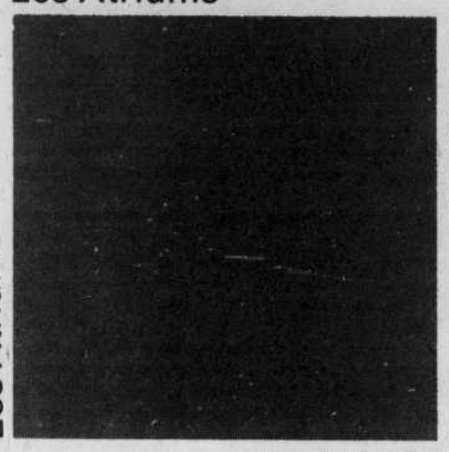
A.E. Deegan

Les Chemins de fer Nationaux du Canada annoncent la nomination de M. Stewart T. Cooke au poste de vice-président, relations syndicales, à Montréal. M. Cooke est entré au service du Canadien National en 1945 et a occupé divers postes administratifs au sein de l'exploitation, du transport et du marketing. Avant sa présente nomination, il était vice-président adjoint, relations syndicales.

M. Al E. Deegan est promu vice-président, personnel, à Montréal. Expert comptable de profession, M. Deegan est entré au CN en 1963 en qualité de vérificateur interne. Il a occupé par la suite divers postes administratifs dans la région des prairies avant d'être promu, en 1974, chef adjoint du transport — systèmes traffic, au siège social de la compagnie. En 1977, il était nommé vice-président adjoint, personnel et organisation.

Coeur de Montréal c'est le Carrefour du métro

Les Atriums



Édifices à bureaux
870 de Maisonneuve Est
32,000 p.c. par étage
Disponible: Mai 1980
Carrefour du Métro
Thérèse de Rouen
845-6590
842-3838

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Voir autres Carrières et Professions, en pages 15 et 16

RÉDACTRICE

pour la

Revue Décoration chez Soi

Expérience préférable. dactylographie indispensable.

Faire parvenir curriculum vitae et quelques textes publiés ou personnels au soin d'André Vilder.

Décoration chez Soi
100 avenue Dresden
Ville Mont-Royal, H3P 2B6

AVOCAT

Petite étude en expansion recherche un jeune avocat (1 à 3 ans au barreau) qui est bilingue (ou multilingue) avec expérience de litige dans le domaine de droit administratif de préférence.

Le candidat élu travaillera principalement dans le domaine de commerce international et matières d'importations connexes. Répondre en confidence à:

Le Devoir
Dossier 3250
C.P. 6033
Montréal, H3C 3C9

ADJOINT AUX COMMUNICATIONS

Responsabilités générales:
— Voit à la conception et à la coordination des programmes de communication de la fédération.
— Il travaille à la recherche, au traitement, à la rédaction et à la diffusion de l'information.

Pré-requis:
— Niveau universitaire ou expérience pertinente.
— Expérience pédagogique.
— Expérience en réalisation de documents audio-visuels.
— Connaissance de l'athlétisme.

Salaire-
— Selon les normes administratives de l'organisme.

Faire parvenir curriculum vitae avant le 6 mars 1980 au:

Directeur général
Fédération d'Athlétisme du Québec
1415 est, rue Jarry
Montréal, Québec
H2E 2Z7

ENSEIGNANTS(ES)

AFRIQUE

Postes ouverts immédiatement au Togo pour des professeurs de sciences, mathématiques, chimie et physique. Salaire minimum mais expérience enrichissante dans le Tiers Monde.

DURÉE DU CONTRAT: 2 ans.

QUALIFICATIONS:
Diplôme universitaire et au moins 1 année d'expérience dans l'enseignement ou l'équivalent.

Téléphoner à frais virés:

Entraide universitaire mondiale du Canada (E.U.M.C.)
99 City Center,
880, rue Wellington
Ottawa, Ontario,
K1R 6K7
Tél.: (613) 237-7422

LES COMMISSIONS SCOLAIRES DE VAUDREUIL ET DE L'ÎLE-PERROT
COORDONNATEUR(TRICE)

DE L'ENSEIGNEMENT EN ADAPTATION SCOLAIRE

2e Concours

Sous l'autorité du Directeur des Services de l'Enseignement, le coordonnateur de l'enseignement en adaptation scolaire anime, planifie, organise, coordonne et évalue l'enseignement dispensé dans son secteur et les services qui y sont rattachés.
— il assiste et anime les personnels des écoles au sujet des services personnels à offrir aux élèves et quant au contenu des programmes, quant aux méthodes et aux techniques d'enseignement, à l'aménagement des locaux, au matériel didactique et à l'évaluation de l'apprentissage dans son secteur;
— il voit à l'implantation des programmes et à la supervision des services offerts par la commission et ce conformément à la politique provinciale de l'adaptation scolaire du Ministère de l'Éducation;
— il avise le directeur des services de l'enseignement sur les besoins et services personnels à offrir aux élèves et sur les exigences des programmes dont il est responsable;
— il élabore des politiques et voit à la programmation des activités du service et veille à la coordination de ces activités avec celles des autres services;
— il participe au classement des élèves et établit, au besoin, des ententes protocolaires avec d'autres commissions scolaires ou d'autres organismes spécialisés;
— il accomplit toute autre tâche que lui confie son supérieur immédiat.
— **Salaire:** selon la politique administrative et salariale du Ministère de l'Éducation.
— **Date d'entrée en fonction:** le 1er mai 1980.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ:
— autorisation personnelle permanente d'enseigner;
— diplôme universitaire terminal de premier cycle en enfance inadaptée;
— cinq (5) années d'expérience dans l'enseignement dont au moins trois (3) auprès d'enfants inadaptés.
— une préférence sera accordée au candidat ayant une formation en psychologie.

N.B. *Toute personne intéressée doit envoyer son curriculum vitae avant le 15 mars 1980 au:*

Directeur des Services du Personnel
COMMISSION SCOLAIRE DE VAUDREUIL
10, boulevard Jeannotte
Vaudreuil, (Québec)
J7V 1E4

AGRICULTURE

POSTES À LA PRODUCTION ET AUX VENTES

Un important fabricant de provendes commerciales a deux ouvertures immédiates pour UN DIRECTEUR DE LA PRODUCTION ET UN DIRECTEUR DES VENTES DANS UNE USINE DE PROVENDES À L'ÉTRANGER.

Comme il s'agit d'une opération internationale en milieu francophone, les candidats doivent parler français et anglais couramment et être prêts à vivre à l'extérieur du Canada.

DIRECTEUR DE LA PRODUCTION

Relevant du directeur général, le candidat choisi devra posséder une expérience dans la fabrication de provendes pour bétail et volaille. Les responsabilités comprendront la commande initiale et la réception des ingrédients et matières premières en vrac et additifs, les processus de mélange et de fabrication et l'entreposage et l'expédition.

DIRECTEUR DES VENTES

Relevant du directeur général, le candidat aura la responsabilité de la vente et de la distribution des provendes pour le bétail et la volaille et des autres fournitures agricoles. Le candidat fournira en outre des renseignements techniques au commerce agricole dans les domaines de la gestion du bétail et de la volaille, de la nutrition et du contrôle de la maladie. Ce poste est orienté vers le service et le candidat choisi devra posséder un diplôme reconnu en agriculture ainsi qu'une solide expérience dans le service et la vente de provendes pour le bétail et la volaille.

Les deux postes offrent une compensation et des avantages intéressants, le règlement des frais de déménagement ainsi que d'excellentes possibilités d'avancement.

Répondre en toute confiance à:

DOSSIER 3222
Le Devoir
C.P. 6033,
Montréal, H3C 3C9

PanCanadian Petroleum Limited

DIVIDENDE

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ qu'un dividende de soixante cinq cents (65¢) par action sur les actions, en circulation, de la valeur au pair d'un dollar chacune du capital-actions de PanCanadian Petroleum Limited a été déclaré payable le 31e jour de mars 1980 aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 7e jour de mars 1980.
C'est le premier dividende trimestrielle, de la compagnie auparavant les dividendes étaient déclarés à tous les 6 mois seulement.
Par ordre du
Conseil d'Administration
George E. Little
Secrétaire

Calgary, Alberta
le 20 février 1980

Une épargne-impôt à rendement supérieur

12 3/4% Placements à capital garanti

Heures d'ouverture prolongées, du 14 au 29 février: jeudi et vendredi, de 9h à 21h, samedi, de 9h à 17h.

Taux sujet à changement.

Communiquez avec les conseillers en services financiers et fiduciaires du Trust Général avant le 29 février.
Ils vous diront comment vous pouvez tirer le meilleur profit de vos épargnes en les investissant dans l'un des 6 types de placements que nous offrons:
les fonds d'actions, d'hypothèques,
d'obligations et d'hypothèques;
les placements à capital garanti,
à capital et intérêts garantis
(intérêts crédités ou composés annuellement).

Demandez le poste 2000
(nous acceptons les frais d'appel)

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA

Sept-Iles, 968-1830—Chicoutimi, 549-6490—Rimouski, 724-4106
Québec, 688-0630—Lévis, 833-4450—Trois-Rivières, 379-7230
Montréal, 866-9641—Outremont, 739-3265
Hull, 771-3227—Ottawa, 238-4900
Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec.
Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Cette annonce paraît à titre d'information seulement

Facilité de crédit par acceptation renouvable de $350,000,000 US. pour

GENSTAR LIMITEE

fournie par
La Banque Royale du Canada
La Banque de Montréal
La Banque de Commerce Canadienne Impériale
et

BANQUE ROYALE

à titre d'agent

Le panier à provisions

Il peut être plus avantageux de manger des fruits en conserve

La variété des fruits frais à prix abordables est particulièrement limitée à cette période-ci de l'année, sauf pour ce qui est des agrumes qui sont de qualité supérieure et en abondance sur nos marchés depuis le mois de décembre.

Pour compenser, il y a les fruits en conserve qui coûtent généralement moins cher que les fruits frais ou congelés. Mais attention: ces conserves baignent souvent dans un sirop plus ou moins épais, selon la qualité de sucre ajoutée. Prendre le temps de lire les étiquettes est révélateur: on découvre ainsi des fruits mis en conserve dans leur propre jus ou encore dans un jus de raisin non sucré, dans de l'eau ou dans un sirop léger.

En 1979, plus de 22,000 tonnes — ou 44 millions de livres — de pêches, poires, prunes et cerises récoltées en Ontario ont été mises en conserve pour rencontrer les demandes du marché canadien.

Dans la dernière livraison du magazine de l'Office de la protection du consommateur, *Protégez-vous* (février 1980) consacré à l'alimentation, Denise Montpas, souligne que du point de vue nutritif, les fruits et légumes frais n'arrivent pas toujours premiers. «Si, durant l'hiver, vous achetez des fruits mal conservés, trop mûrs et que vous devez deux jours plus tard en jeter quelques-uns, vous avez fait une mauvaise affaire: d'une part, vos fruits avaient au moment de l'achat déjà perdu une partie de leur valeur nutritive; d'autre part, vous avez payé pour ce qui a dû être jeté. Il eut été préférable dans ce cas-là de vous procurer des fruits congelés que vous auriez pu consommer en entier ou même des fruits en conserve si vous trouviez le prix des fruits congelés trop élevé.»

Le pourcentage de sirop et la catégorie des fruits influencent le prix. La catégorie de fantaisie coûte plus cher que la catégorie de choix: seule l'apparence du fruit est affectée. La valeur nutritive est la même.

Pour nous aider à établir des comparaisons quant à la valeur nutritive entre fruits frais et fruits en conserve, l'Ontario Tender Fruit Institute, a préparé le tableau suivant ci-contre.

Les fruits sont une source d'hydrates de carbone; ils sont aussi riches en vitamines A, C, en fer, minéraux et vitamines B. Les fibres des fruits en conserve sont facilement digestibles.

Les fruits en conserve perdent environ un tiers de leurs vitamines dans l'eau. Il est donc important d'utiliser le liquide de la boîte. Comme la plupart des fruits sont mis en conserve dans des sirops dont la teneur en sucre varie, il est indiqué de choisir des fruits empaquetés dans leur propre jus, dans un jus de fruit comme du jus de raison, dans de l'eau ou dans un sirop léger.

Les poires Bartlett en moitiés, un produit de l'Australie, préparées pour Steinberg, sont mises en boîte dans leur propre jus, non sucré. Les pêches tranchées, à noyau adhérent, de Californie sont mises en boîte, pour la même chaîne, dans un jus de raisin fait de concentré. Il y a aussi de la salade de fruits mise en conserve dans du jus de raisin non sucré et de l'ananas mis en boîte dans son propre jus. Non seulement les personnes à la diète ou qui surveillent leur poids peuvent en profiter, mais toutes celles que la question du sucre préoccupe.

■

Que mangerons-nous en l'an 2000? À l'occasion de son 75e anniversaire, la faculté d'Agriculture de McGill organise trois colloques d'une journée chacun sur l'avenir de la production, de la commercialisation et de la transformation des aliments.

Le premier, consacré à la production alimentaire aura lieu le vendredi 7 mars au Centre du centenaire du campus Macdonald, à Sainte-Anne de Bellevue. M. W.D. Hopper, vice-président de la Banque mondiale de New York, parlera de l'évolution agricole et de ses implications pour le Canada.

M. Hopper, canadien d'origine, est diplômé du Collège Macdonald et de l'université Cornell. En raison de sa compétence exceptionnelle en matière d'économie agricole et rurale, de nombreux organismes, dont les fondations Ford et Rockefeller, font souvent appel à ses services. Avant d'entrer à la Banque mondiale, M. Hopper a été président du Service international de développement agricole.

Au cours de cette même journée, M. H.G. Dion, de l'Agence canadienne de développement international à Ottawa, parlera des ressources physiques (sol, climat et eau). Toutes les séances sont publiques et gratuites.

■

L'oeuf et Les pâtes alimentaires — Ces deux nouveaux titres viennent s'ajouter à la collection des Petits-pratiques consacrés à l'alimentation aux éditions Héritage. Le premier de ces guides de moins de cent pages nous présente l'oeuf sous toutes ces formes: le petit-déjeuner dans un verre, les omelettes, les salades, les plats de résistance, les sauces, les chinoiseries aux oeufs, les sandwiches, les desserts, etc. Quant au deuxième, c'est un recueil de 60 recettes de pâtes alimentaires, précédé de quelques conseil pratiques pour la cuisson des pâtes.

Fruits et Description	Quantité	Calories	Hydrates de Carbone	Fer gr	Vit. A RE *	Vit. C mg
CERISES:						
Sucrées fraîches	250 ml	96	24	0.5	15	14
En conserve, rouges sûres (empaquetées dans l'eau) .dénoyautées	250 ml	111	27	0.7	175	13
. sirop épais	250 ml	178	45.4	0.6	197	10
Marasquin	12 grosses	116	29.4			
COCKTAIL DE FRUITS:						
. empaquetées dans l'eau	250 ml	74	19.4	0.8	40	4
. sirop épais	250 ml	206	53	1.0	38	5
PÊCHES:						
Fraîches (5 cm.dia.)	1	35	10	0.5	132	7
En tranches	250 ml	68	17	0.8	235	13
En Conserve						
. empaquetées dans l'eau	250 ml	79	21	0.7	116	7
. sirop léger	250 ml	90	23.2	1.0	116	8
. sirop épais	250 ml	211	55	0.8	116	7
POIRES:						
Fraîches (8x6 cm dia.)	1	100	25	0.5	3	7
En Conserve						
. empaquetées dans l'eau	250 ml	64	16.6	0.4	-	2
. sirop épais	250 ml	206	53	0.5	-	4
PRUNES:						
Fraîches (4 cm dia.)	2	50	14	0.6	28	6
En Conserve						
. empaquetées dans l'eau	2	46	11.9	1.0	26	4
. sirop épais	250 ml	216	56	2.3	26	4
PRUNES, cuites						
. non sucrées	250 ml	311	86	4.7	196	2
. sirop épais	250 ml	344	90	3.0	196	2

* 1 RE = 3.3 unités internationales (UI) de retinol et 10 unités internationales (UI) de béta-carotène (Ministère de la Santé et du Bien Être du Canada)



Macédoine de fruits en conserve

Les ingrédients: 1 boîte de poires en moitiés; une boîte de pêches en tranches; des cerises au marasquin (pour donner de la couleur) ou des raisins rouges frais ou des fraises entières congelées au naturel; 1 c. à table de jus de lime; un verre de champagne ou de vin blanc (6 onces), facultatif.

Dans un bol, mélanger tous les fruits, leur jus ainsi que le jus de lime. Couvrir et réfrigérer pendant plusieurs heures. Pour une occasion spéciale, on peut, au moment de servir, ajouter un verre de champagne, de vin blanc mousseux ou de vin blanc sec. Servir.

L'ICRAF obtient gain de cause

QUÉBEC (PC) — La Presse canadienne a inadéquatement traité en mai dernier un communiqué émis par l'Institut canadien de recherche pour l'avancement de la femme — ICRAF, a statué le Conseil de presse du Québec.

Dans une décision qu'il vient de rendre, le Conseil estime que la Presse canadienne «a mis l'accent sur un aspect accessoire du communiqué» et a négligé de souligner le caractère non-partisan de l'ICRAF, «omission qui a eu pour effet de priver la population d'une information d'intérêt public qu'elle aurait dû connaître».

Une plainte avait été portée devant le Conseil par Mme Micheline Goulet, au sujet du communiqué traitant de sa nomination comme coordonnatrice à l'ICRAF.

Selon Mme Goulet, la Presse canadienne avait déformé l'essence du communiqué en mentionnant qu'elle avait été candidate à un congrès péquiste en février 1979 sans préciser que l'ICRAF était un organisme apolitique.

Les bons achats

(À moins d'indication contraire, les prix mentionnés sont à la livre.)

A & P: côtelettes de porc, mélange de 8 côt. — 2 du bout des côtes, 2 du bout de la longe, 4 coupe du milieu, $1.29; rôti d'épaule de porc frais sans jarret, 89 cents; rôti de soc de porc désossé, $1.29; longe de porc, bout des côtes, désossé, $1.99; rôti de boeuf, cinq premières côtes, $2.49; bifteck de premières côtes, $2.99; côte entière de boeuf, environ 35 lb, $1.89; côtes levées fraîches de flanc de porc, $1.39; foies de poulet surgelés, 59 cents; hauts de cuisses de poulet surgelés, 89 cents. Poisson: filets de morue surgelés, $1.49. Fruits et légumes: céleri, prod. des É.-U., gros. 24, 48 cents; pommes de terre du N.-B., sac de 20 lb, $1.29; choux verts du Qué., 13 cents; raisins sans pépin du Chili, $1.69; champignons frais du Qué., $1.79; pommes Granny Smith de France, 59 cents.

■

Cooprix: porc haché frais, $1.27; côtes levées de porc frais, $1.29; jambon dans la fesse avec os, demi, prêt-à-manger, 98 cents; gigot d'agneau de la N.-Z., surgelé, demi ou entier, $1.58. Poisson: filets de goberge surgelés, La Marinière, 99 cents. Fromage, Fontina, du Canada, $2.69; Émental, d'Autriche, $2.37. Fruits et légumes: oignons du Qué., sac de 5 lb, 77 cents; pamplemousses blancs de la Flor., gros. 48, 16 cents ch.; champignons frais du Qué. ou de l'Ont., cont. d'une chop., 98 cents; oranges de la Flor., sac de 5 lb, $1.49.

■

Dominion: bifteck de ronde désossé, $2.24; rôti de croupe, $2.24; bifteck ou rôti de pointe de surlonge, $2.84; bifteck de ronde, coupe intérieure, $2.54; bacon Swift Lazy Maple, 500 gr, $1.58; foie de boeuf tranché, surgelé, $1.29. Poisson: filets de morue surgelés, $2.98. Fruits et légumes: pommes de terre lavées du Qué., sac de 10 lb, 58 cents; ananas du Mex., variété Cayenne, gros. 10, 99 cents ch.; gros poivrons verts du Mex., 58 cents; petits oignons jaunes du Qué., sac de 5 lb, 78 cents; choux verts du Qué., gros. 14 ou 16, 38 cents ch.; oranges Sunkist Navel de Cal., gros. 72, $1.99 la douz.; carottes importées de Flor., sac de 12 on, deux pqts pour 88 cents.

■

Econoprix: poulets surg., cat. A, 5 à 7 lb, 78 cents; jambon désossé Sugar Plum de Swift, $1.98; oeufs, cat. A, gros, 88 cents. Fruits et légumes: bananes importées, 29 cents; pamplemousses blancs ou roses de Flor., gros. 48, 6 pour 89 cents; piments verts du Mex., gros. medium, 39 cents; champignons frais, couleur café, culture can., $1.59; pommes Granny Smith, 49 cents; petits oignons du Qué., sac de 10 lb, 89 cents; rutabagas frais du Qué., 09 cents; sac de carottes du Qué., 5 lb, 69 cents; concombres frais du Mex., 19 cents ch.

■

Hypermarché: épaule de porc fumé, genre picnic, Du Brisson, 77 cents; quart de longe de porc frais - 3 côtelettes du bout du filet, 3 du bout des côtes, 3 coupe du centre, $1.49; hauts de pattes de porc, produit décongelé, 35 cents; côtes levées de porc frais, $1.29; hauts de cuisses de dindes, prod. décong., 69 cents; porc haché, prod. décong., $1.29; foie de porc en morceau, prod. décong., 43 cents. Poisson: éperlans de mer frais, $1.15; saumons roses du Pacifique, surgelés, complets ou en morceaux, $2.19. Fruits et légumes: grosses tomates du Mex., gros. 5 x 6, 49 cents; pommes de terre de table du Qué., sac de 20 lb, 99 cents; mandarines de la Cal., variété Minéola, gros. 135, 39 cents; pommes jaunes "Délicieuse" de la C.-B., gros. 125, 39 cents; concombres du Mex., gros. super choix, 19 cents ch.

■

IGA/Boniprix: jeunes dindes surgelées, cat. utilité, Chanteclerc, 5 à 16 lb, 87 cents; longes de porc frais, portion des côtes, env. 3 lb, 88 cents; longes de porc frais, portion du filet, env. 3 lb, $1.08; côtelettes de porc frais, coupe du milieu, $1.58; jambon dans la fesse, prêt-à-manger, portion de la croupe, $1.08; quarts de jambon prêt-à-manger, portion de la cuisse. $1.18. Poisson: truites arc-en-ciel surgelées, $2.58; éperlans de mer surgelés, pqt de 16 on, $1.18; filets de morue fraîche, $1.88. Fruits et légumes: tomates importées, 39 cents; mandarines Minéola de Cal., 39 cents; concombres super sélect du Mex., 2 pour 35 cents; poires Anjou des E.-U., 49 cents; carottes du Qué., sac de 5 lb, 69 cents.

■

L'équipe: rôti de palette, coupe régulière, $1.38; rôti de côtes croisées, cat. A, $1.88; bifteck de palette, $1.48. Poisson: Filets de morue fraîche, $1.88. Fruits et légumes: oranges Sunkist "Navel" de Cal., gros. 113, $1.39; oignons jaunes du Qué., sac de 5 lb, 6[illegible] cents; pommes jaunes "Délicieuse" de la C.-B., 49 cents; choux verts du Qué., 12 cents.

■

Métro: cuisses de poulet, sans dos, surgelées, bte env. 5 lb, 88 cents; poitrines de poulet, sans dos, surgelées, bte env., 5 lb, $1.08; gigot d'agneau de la N.-Z., surgelé, 4 à 6 lb, $1.48; jambonneau ou croupe de porc frais, 98 cents; jambon désossé, prêt-à-manger, style québécois, demi, $1.78; foie de porc tranché, produit décongelé, 48 cents. Fruits et légumes: raisins verts, sans pépin, du Chili, $1.29; pommes de terre, cult. du Qué., sac de 10 lb, 59 cents; céleri Pascal, gros. 24, 49 cents ch.; cantaloup, gros. 45, prod. du Mex., 79 cents ch.; carottes, prod. du Qué., sac de 5 lb, 69 cents ch.; piments verts, gros, prod. du Mex., 45 cents; chou vert, moyen, prod. du Qué., 10 cents.

■

Provibec: cuisses de poulet frais, 93 cents; poitrines de poulet frais, $1.13; saucisses porc et boeuf, 88 cents. Fruits et légumes: pommes McIntosh, atmosphère contrôlée, sac de 5 lb, $1.38; piments verts du Mex., 48 cents; oranges Murcut de Flor., gros. 1.50, 99 cents la douz.; concombres super sélect du Mex., 2 pour 45 cents; épinards lavés des E.-U., sac de 10 on, 68 cents; oignons jaunes du Canada, sac de 5 lb, 69 cents.

■

Provigain: rôti de palette, $1.28; rôti de côtes croisées, $1.78; boeuf à ragoût désossé, $2.08; bifteck de côtes, $3.88; boeuf haché mi-maigre, $2.08; jambon désossé, prêt-à-manger, $1.58. Fruits et légumes: oranges Sunkist Navel de Cal., $1.39 la douz.; pommes de terre du N.-B. ou du Qué., sac de 10 lb, 67 cents; épinards lavés des E.-U., sac de 10 on, 68 cents; pommes Granny Smith de France, 49 cents; laitue Boston ou Romaine de Flor., gros. 24, 48 cents ch.

■

Richelieu: longe de porc frais, bout des côtes, env., 3 lb, 86 cents; longe de porc frais, bout du filet, env. 3 lb, 96 cents; milieu de longe de porc frais, morceaux, $1.46; jambon mignon désossé, prêt-à-servir, $1.98; Fruits et légumes: concombres super sélect, prod. du Mex., 2 pour 39 cents; raisins verts, sans pépin, du Chili, $1.29; navets, prod. du Qué., 10 cents; carottes miniatures, prod. des E.-U., cello 12 on, 2 pour 69 cents; oignons jaunes, prod. du Qué., sac de 5 lb, 69 cents.

■

Steinberg: dindes Butterball Swift, 8 à 16 lb, $1.18; jambon prêt-à-manger dans la fesse, avec os, en quarts, 98 cents; bacon en tranches, sans couenne, Maple Leaf, 500 gr, $1.69; foie de porc en tranches, prod. décongelé, 48 cents; mini-jambon mignon désossé Maple Leaf, $2.19. Poisson: filets de morue surgelés, Hyliner, 10 on, $1.38. Fruits et légumes: oranges Sunkist de Cal., gros. 88, 14 cents ch. ou $1.68 la douz.: ananas du Mex., gros. 10, 89 cents ch.; conconbres super sélect du Mex., 23 cents ch.; laitue Romaine de la Flor., gros. 24, 48 cents ch.; pommes de terre lavées Russett du N.-B., sac avec fenêtre, 10 lb, 69 cents; courgettes zuccini du Mex., 59 cents; citrons Sunkist de la Cal., gros. 95, 15 cents ch.

À **Magog,** une bonne adresse

l'Auberge de L'Étoile
Près du Mont Orford, face au lac Memphremagog
Tous les sports de saison
Réservations: (819) 843-6521

pour Fins Gourmets seulement

un petit restaurant français qu'il faut découvrir ...

AUX DEUX CHAÎNES
1218 EST, STE-CATHERINE (métro Beaudry)
522-4882 Fermé le dimanche


LA PAMPA
Gastronomie Argentine authentique du quartier latin
—Ouvert tous les jours
RÉSERVATIONS: 282-9177
2051, RUE ST-DENIS MONTRÉAL (ENTRE SHERBROOKE ET ONTARIO)

GEORGE'S STEAK HOUSE
la maison du bifteck
située au Café du Nord
Fruits de mer • Diners d'affaires • Stationnement gratuit
en spécial tous les jours **$8.95** LA CÔTE DE RÔTI DE BOEUF AU JUS
Servie avec consommé, pommes de terre au four ou frites, salade verte et café
10,715 boul. Pie-IX (Montréal-Nord) 322-2020

Au Vieux Montréal
de la vraie cuisine française à un prix abordable dans une cave typique du Vieux-Montréal,
Déjeuners d'affaires à partir de $3.50
361 est, rue St-Paul - 861-5337


café-galerie
la cuisse de velours
présente une
SOIRÉE DE POÉSIE DES FEMMES
le 27 février à 21h30
et LA NUIT DE LA POÉSIE DES FEMMES
le samedi, 8 mars
1277 rue Panet, Montréal, rés: 525-2521

STATIONNEMENT GRATUIT intérieur dès 17 heures pour nos clients

Le Diner-Théâtre
offrez-vous une table d'hôte dans nos restaurants situés au Complexe Desjardins avec la possibilité de déguster vos dessert et café après le théâtre. En sortant du théâtre, quelques pas dans le passage souterrain vous amèneront à notre **TERRASSE L'AFFICHE** où vos dessert et café vous attendent, **sans supplément à payer.**

Un coin de soleil: La Médina
Téléphonez pour réserver
Beaucoup de gens connaissent le **COUSCOUS...** Très peu en connaissent la vraie saveur..
En exclusivité... Vins marocains dont le très fameux gris de Boulaouane
la Medina
Spécialités marocaines
3464 rue St-Denis
ouvert de 17h30 à 24h tous les jours Tél.: 282-0359

une véritable aventure gastronomique
GRILLADIN
GRILLADES ET FRUITS DE MER
Table d'hôte à partir de 9.75

Gibby's
GRILLADES ET FRUITS DE MER
298 Place d'Youville, Montréal
Tél.: 282-1837
St-Sauveur des Monts, P.Q.
Tél.: 277-5275
Fort Lauderdale

Le Piccolo
Table d'hôte à partir de 5.75
CUISINE ITALIENNE TRADITIONNELLE

COTÉ: EXCELLENT DANS MONTREAL STAR - 25 AVRIL 1979 - CHINESE DINNER'S CLUB
7.95 KI-SAN-FU
• Licence complète • Principales cartes de crédit acceptées
RESERVATIONS: 284-1104
COMPLEXE DESJARDINS

compétence robert campeau 844-3361

heures d'ouverture: du lun. au sam. de 17 h 30 à minuit
Fermé le dimanche
n'oubliez pas de réserver!
la sila
gastronomie italienne
2040, St-Denis, Montréal
844-5083


Ristorante IL GIARDINO
présente sa cuisine maison
BUFFET régional d'Italie
Chaud et froid $3.95
Pour les dames, une surprise les attend de 11h 30 à 14h 30 du lundi au vendredi
DÉJEUNERS D'AFFAIRES
À partir de $2.95
475 ouest, rue Sherbrooke pour réservations: 842-0420

ARTS ET SPECTACLES

TÉLÉVISION

2 CBFT

8.55 Ouverture et horaire
9.00 En mouvement
9.15 L'évangile en papier
9.30 Animagerie
9.45 Tam-Tam
10.00 Passe-partout
10.30 Magazine Express:
À votre santé. Inv.: Louise Lambert-Lagacé. Trucs à faire chez soi avec Jacques Elliott.
11.00 Au fil de la semaine
11.30 Madame et son fantôme
12.00 Erreurs judiciaires
Drame avec Mireille Audibert et Cadine Constan. "Le manteau de panthère".
12.30 Les coqueluches:
Michel Lavoie, Pauline Lapointe, le groupe Toulouse et Yvon Deschamps.
13.30 Le téléjournal
13.35 Femme d'aujourd'hui
14.30 Le temps de vivre:
Inv.: groupe de Howick. Information: renouvellement du supplément au revenu et allocation au conjoint.
16.00 Bobino
16.30 Place du fondateur
Texte: Pierre Guénette.
17.00 Cosmos 1999
18.00 Ce soir
19.00 Quelle famille
Téléroman écrit et interprété par Janette Bertrand et Jean Lajeunesse.
19.30 Winston McQuade reçoit:
Variétés sur les événements du calendrier artistique.
20.30 Caroline
Téléroman de Marcelle Racine
21.00 Les best-sellers:
"L'aigle et le vautour" Adaptation française de "Once an Eagle" d'Anton Myer.
22.00 Science-réalité:
"La science et le crime". Dans le domaine des sciences judiciaires, la preuve absolue est rare tout comme le crime parfait.
22.30 Le téléjournal
23.10 Nouvelles du sport
23.20 Reflets d'un pays:
De Toronto. Pourquoi certains francophones se sont installés dans la région de Toronto. Comment s'y sont-ils adaptés.
24.20 Cinéma:
"Les fleurs du miel" (Français 1976). Crame réalisé et interprété par Claude Faraldo, avec Brigitte Fossey et Gilles Segal.
2.05 Le Téléjournal

10 CFTM

6.55 Horaire
7.00 Les p'tits bonshommes
7.30 Fanfan Dédé
8.00 Gronico et Cie
8.30 Le 10 vous informe
8.35 Bonjour le monde
10.00 Votre amie Suzanne:
"Notre langue", "Comprendre l'actualité", "Mode-beauté".
11.15 Saturnin, le petit canard
11.30 Les p'tits bonshommes
12.15 Le 10 vous informe
12.30 Ciné-Quiz:
"Baisers volés" (Français 1968). Comédie réalisée par François Truffaut, avec Jean-Pierre Léaud, Claude Jade et Delphine Seyrig.
14.30 Janette veut savoir:
"Comment se traiter sans le médecin".
15.30 Les services à la communauté
16.00 Les Satellipopettes
16.30 Ma sorcière bien-aimée
17.00 Les Monroes
18.00 Le dix vous informe
18.30 Les Tannants
19.30 Les Brillants:
Texte de Marcel Gamache.
20.00 La petite maison dans la prairie
21.00 Mini-série:
"Les hommes d'argent"
22.00 Casino musical
22.30 Les nouvelles TVA
23.00 Sports au 10
23.10 La couleur du temps
23.25 Film-O-Dix:
"La griffe et la dent" (Français 1976). Documentaire conçu et réalisé par Gérard Vienne.
1.00 Dernière édition

17 RADIO-QUÉBEC

10.00 Le marché aux images
Films documentaires
11.00 Readalong, Think About, Write on
Emission du ministère de l'éducation destinée à favoriser l'apprentissage de la langue anglaise chez les jeunes.
11.30 Parlez-moi
Avec l'ami Sol, les jeunes anglophones apprennent le Français.
13.30 Mon ami Pierrot
13.45 Les 100 tours de Centour
14.00 Passe-Partout
Une émission divertissante pour les petits de trois à six ans.
14.30 Le marché aux images
Films documentaires
15.30 Justice pour tous
"Droits de la personne"
16.00 Les jeunes s'toutes des tous:
"Le passé dépassé". Les deux pôles autour desquels gravite la dramaturgie québécoise des années soixante: la table de cuisine et le confessionnal.
16.30 L'envers du décor
"Co Hoedeman". Réalisateur de films d'animation, il nous parle de son métier.
17.00 Les livres et nous
17.30 Recours
"Les médecins". Une rencontre avec des victimes de fautes professionnelles médicales.
18.00 La petite Lulu
18.30 Le petit monde d'André Tahon
19.00 Opéra sauvage
"L'oeil du condor". Célébrée dans un endroit perdu de la Cordillère des Andes, la fête d'Atahualpa nous fait partager les rites et les traditions précolombiennes.
20.00 Droit de Parole
21.00 Prise I
Une émission qui nous fait connaître de jeunes cinéastes québécois et leurs oeuvres. Inv.: Luce Guilbeault. Celle-ci nous présente son long-métrage "D'abord ménagères".

99 TVFQ (Câble)

9.30 Pour les jeunes:
"Sibor et Bora"; "Tableau bleu".
10.15 Société d'aujourd'hui:
Inv.: Alain Vanzo, ténor; Henri Tachan; Germaine Lubin, cantatrice et Gabriel Tacchino, pianiste.
11.30 Midi première (variété)
12.00 Télé Foot.
13.00 Télé-Film:
"L'éblouissement" de Jean-Paul Carrère avec Anna Karina, Jean-Pierre Bacri, Pascale Roberts et Nicole Séguin.
14.30 Fenêtre sur:
"Parlons de médecine". Les secrets de la grande forme
15.00 Des chiffres et des lettres
15.20 Passez donc me voir
15.40 Actualités régionales:
"Le Sud-Ouest de la France"
17.00 Pour les jeunes:
"Sibor et Bora", "Je veux être toi: boucher"; "Poi Poi"
17.45 Société d'aujourd'hui:
Trois générations de baryton se rencontrent: José Beckmans, Gabriel Bacquier et Mario Hacquard.
19.00 Midi première (variété)
19.30 Télé-Foot
20.30 Télé-Film:
"Vaincre à Olympie" de Maurice Genevoix, avec Jean Maris, Georges Marchal et Panos Micalopoulos.
22.00 Fenêtre sur:
Les métiers d'art: la décoration.
22.30 Des chiffres et des lettres
22.50 Passez donc me voir
23.10 Actualités régionales:
"Le Sud-Ouest de la France".

6 CBMT

9.00 A Thought for Today
9.05 CBC 6 Good Morning
9.15 The Friendly Giant
10.00 Quebec School Telecast
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
11.58 Weather Report
12.00 From Now On
12.28 Senior Citizens Billboard
12.30 Wicks
13.00 Today From Ontario
14.00 The Edge of Night
14.30 Take Thirty
15.00 The Bob McLean Show
16.00 Beyond Reason
16.30 All in the Family
17.00 The Beachcombers
17.30 The Mary Tyler Moore Show
18.00 The City at Six
19.00 Happy Days
19.30 In the Public Eye:
John Grant interviews Antonine Maillet, winner of le Prix Goncourt for her book Pélagie-la-Charette.
20.00 The Nature of Things
Margaret Lawrence
21.00 Spectrum:
22.00 Made in Quebec
23.00 The National
23.27 The City Tonight
23.45 The onedin Line
24.45 Station closing

12 CFCF

5.59 Sign On
6.00 University of the Air
6.30 Morning Exercices
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 What's cooking
10.00 Ed Allan
10.30 Definition
11.00 The community
11.30 Rocket Robin Hood
12.00 The Flinstones
12.30 Street Talk
13.00 McGowan and Co.
13.30 The Alan Hamel Show
14.30 Another World
16.00 The Mad Dash
16.30 The Family Feud
17.00 The Price is Right
18.00 Pulse
19.00 Eight is enough
20.00 Charlie's Angels
21.00 CTV special:
The Grammy Awards
23.00 CTV National News
23.21 Pulse
24.00 The Twelve Midnight Movie:
"Hallelujah trail" (Western 1965) avec Burt Lancaster, Lee Remick et Jim Hutton.
3.00 Sign Off

Succès des «Bons Débarras» à Berlin

par Francine Laurendeau
collaboration spéciale

BERLIN-OUEST — «Les films québécois ont généralement de bonnes critiques à Berlin. Ce qu'on appelle un succès d'estime. Mais c'est la première fois, avec *Les Bons Débarras*, que vous avez réussi à toucher le grand public.» Le distributeur allemand qui me parlait ainsi (il disait en réalité «films canadiens», mais j'ai traduit) est un habitué du festival de Berlin. Présenté mercredi dernier c'est-à-dire vers le début de la manifestation, le film de Francis Mankiewicz a déjà été projeté cinq fois dans le cadre de la compétition. Mais ce n'est qu'après une sixième projection, au Marché du film, que nous recevrons des propositions concrètes de distributeurs étrangers, dit Marcia Couelle, directrice avec Claude Godbout de la maison Prisma qui a produit le film.

On sait tout de même que la conférence de presse a attiré un bon nombre de journalistes, que les premières critiques ont été bonnes et que la demande de photos et renseignements continue à être forte. Pendant leur séjour à Berlin, Francis Mankiewicz et Charlotte Laurier, très en demande, n'ont pas cessé d'être la proie de journalistes et des photographes. Il faut dire que l'idée de faire venir, avec le réalisateur, sa jeune interprète de 13 ans, était fort astucieuse. Charlotte Laurier a conquis les Berlinois: ce n'est pas seulement le lendemain de la projection officielle mais pendant les trois ou quatre jours suivants qu'elle a eu sa photo en bonne place dans les journaux comme le Berliner Morgenpost qui l'a tout de suite baptisée la «Liebling» du festival, la mettant du coup sur le même pied que Romy Schneider et Géraldine Chaplin... On s'enflerait la tête à moins et j'espère que Charlotte Laurier ne perdra pas, dans cette aventure, sa simplicité.

Ne sautons pas trop vite aux conclusions. Ce premier succès ne signifie pas nécessairement que le film va décrocher tous les prix ni qu'il va battre des records de recettes et on comprend la prudence de Marcia Couelle qui préfère, à ce stade, réserver ses prédictions. Mais je veux croire que le phénomène berlinois, plus qu'un engouement passager, est lié aux qualités intrinsèques du film, à l'originalité de son thème, à la force du scénario et des dialogues de Réjean Ducharme, à la sincérité du jeu de Marie Tifo et de Charlotte Laurier.

Les sources d'information manquent pour nous renseigner sur l'accueil réservé aux autres films québécois fort nombreux à Berlin cette année. Outre *Les Bons Débarras*, en compétition, *Mourir à tue-tête* (Anne-Claire Poirier) et *Pakuanipanan* (Arthur Lamothe) au Forum du jeune cinéma, et *Vie d'Ange* (Pierre Harel) à la Section information, j'ai relevé en effet parmi les films projetés au Marché les titres suivants: *L'Arrache-coeur*, de Mireille Dansereau, *Comme les six doigts de la main*, d'André Melançon, *Les enfants du Québec* et *Une Naissance apprivoisée*, de Michel Moreau, *Salut J.W.*, d'Ian Ireland, *Les Servantes du bon Dieu*, De Diane Létourneau, *Pièces interrompue pour piano sauvage*, de Christian Duguay. La projection du *Grand Remue ménage* n'a pu avoir lieu, la copie sous-titrée en allemand n'étant pas disponible à temps. Côté Canada anglais, il n'y a que *Fish Hawk*, de Don Shebib, dans la section Enfants, et au Marché du film, *Letter to Vietnam*, d'Eugène Buia, et *Riel*, de George Bloomfield.

ÉCHOS

Mercredi à 21 h à la Place aux poètes, Janou Saint-Denis consacre une soirée à «Claude Gauvreau le cygne contre les vautours». Des interventions de France Théorêt, François Charron, Patrick Straram et Gilbert Langevin sont prévues ainsi que tous autres témoignages des poètes présents. Comme à chaque mercredi, la Place aux poètes débute à 21 h à la Galerie Gueul'Art, 1671 rue Saint-Hubert.

AIDES BÉNÉVOLES DEMANDÉS

Le Théâtre International de Montréal, situé à La Poudrière de l'Ile Ste-Hélène - est à la recherche de deux aides bénévoles (bilingues) pour le mois de mars.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec

Gisèle Perrault à 526-0821

CINÉMA

ATWATER I, Plaza Alexis Nihon (935-4246) — "The fog" 17 h 35, 19 h 35, 21 h 35.
ATWATER II, Plaza Alexis Nihon (931-3313) — "Last married couple in America" 17 h 00, 19 h 10, 21 h 20.
ATWATER III, "The jerk" 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
AVENUE, 1224 Avenue Greene, Westmount (937-2747) — "Scavenger hunt" 18 h 55, 21 h 00.
BEAVER, 5117 Avenue du Parc (844-1932) — "Love lust and violence" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30, "Dr. and his women" 13 h 40, 16 h 30, 18 h 20, 22 h 10.
BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) — "L'amour sur béquilles" 13 h 00, 16 h 25, 20 h 00, "Un petit mélo dans la tête" 14 h 50, 18 h 20, 21 h 55.
BIJOU, 5030 Papineau (526-9131) — "Les jeunes québécoises" 12 h 00, 15 h 20, 18 h 45, 22 h 05, "Sexe à la barre" 13 h 45, 17 h 10, 20 h 30.
BONAVENTURE I, Place Bonaventure (861-2725) — "Kramer vs Kramer" 17 h 10, 19 h 15, 21 h 20.
BONAVENTURE II, "The electric horseman" 17 h 00, 19 h 10, 21 h 20.
BROSSARD I, Mail Champlain 6600 boul. Taschereau (465-5906) — "Un petit mélo dans la tête" 18 h 10, 21 h 50, "L'amour sur béquilles" 19 h 55.
BROSSARD II, "Rome violente" 19 h 10, 21 h 20, "La novice se dévoile" 21 h 15.
BROSSARD III, "Rocky 2, la revanche" 19 h 10, 21 h 20.
CHAMPLAIN I, 1815 est, Ste-Catherine (524-1685) — "Rocky 2, la revanche" 19 h 05, 21 h 20.
CHAMPLAIN II, "Le mariage de Maria Braun" 19 h 10, 21 h 20.
CHÂTEAU I, 6956 St-Denis (271-1103) — "Emmanuelle prisonnière de Canibal" 12 h 40, 15 h 40, 18 h 40, 21 h 45, "Evelyne" 14 h 15, 17 h 20, 20 h 20.
CHÂTEAU II, "Obsessions charnelles" 12 h 45, 16 h 10, 19 h 35, "La dernière maison sur la gauche" 14 h 35, 18 h 00, 21 h 25.
CINÉMA MASCOUCHE I, 3131 boul. de Mascouche, Place G.P.A. Mascouche (474-4141) — "Un risque à courir" 19 h 20, "Les Charlots en délire" 21 h 00.
CINÉMA MASCOUCHE II, "Quand la panthère rose s'en mêle" 19 h 30, "Rocky 2, la revanche" 21 h 20.
CINÉMA DE MONTRÉAL, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — "Catastrophe" 12 h 30, 18 h 05, "Super express 109" 14 h 10, 19 h 45, "Le roman d'Elvis" 16 h 00, 21 h 30.
CINÉMA 7e ART, 3180 Bélanger (722-0302) — "Furie" 19 h 15, "Alien, le huitième passager" 21 h 30.
CINÉMATHÈQUE QUÉBÉCOISE, 1700 St-Denis (844-8734) — "Le bandit de la lumière rouge" (de Rogério Sganzeria, Brésil 1968) 19 h 30, "Panorama du cinéma brésilien" (de Jurandyr Passos Noronha, Brésil 1968) 21 h 30.
CLAREMONT, 5038 ouest, Sherbrooke (486-7395) "Cruising" 19 h 20, 21 h 20.
COMMODORE, 5780 ouest, boul. Gouin (334-8560) "Les jeunes québécoises" 18 h 40, 21 h 35, "Les travaux pratiques de l'amour" 20 h 20.
COMPLEXE DESJARDINS I, Complexe Desjardins (288-3141) — "Mesdames, messieurs, bonsoir" 12 h 40, 14 h 50, 16 h 55, 19 h 05, 21 h 10.
COMPLEXE DESJARDINS II, "La débrouillarde" 12 h 30, 14 h 40, 16 h 45, 18 h 55, 21 h 05.
COMPLEXE DESJARDINS III, "Les jeunes Québécoises" 12 h 05, 15 h 15, 18 h 25, 21 h 35, "Votre plaisir mesdames" 13 h 45, 16 h 55, 20 h 05.
COMPLEXE DESJARDINS IV, "Mourir à tue-tête" 13 h 15, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE, 1455 boul. de Maisonneuve (879-4349) — "Once upon a time in the West" (de Sergio Leone, 1969) 20 h 30.
CÔTE-DES-NEIGES I, 6809 Côte-des-Neiges (735-5528) — "Last married couple in America" 19 h 05, 21 h 00.
CÔTE-DES-NEIGES II, "The rose" 19 h 00, 21 h 15.
CRÉMAZIE, 8610 St-Denis (388-4210) — "Manhattan" 19 h 20, 21 h 20.
DAUPHIN I, 2896 Beaubien (721-6060) — "Cordelia" 19 h 20, 21 h 30.
DAUPHIN II, "Clair de femme" 19 h 30, 21 h 30.
DORVAL I, 260 Dorval, Dorval (631-8586) — "American gigolo" 19 h 10, 21 h 20.
DORVAL II, "10" 18 h 50, 21 h 15.
DORVAL III, "Going in style" 19 h 00, 21 h 00.
DÉCARIE SQUARE I, Centre Décarie Square, 6855 Clanranald (341-3190) — "The fog" 19 h 30, 21 h 30.
DÉCARIE SQUARE II, "Kramer vs Kramer" 19 h 00, 21 h 00.
ÉLYSÉE I, 35 Milton (842-6053) — "Ligabue" 19 h 15, 21 h 30.
ÉLYSÉE II, "Keiko" 19 h 00, 21 h 30.
GREENFIELD I, 519 Taschereau Greenfield Park (671-6129) — "Les bronzés font du ski" 18 h 10, "Trois hommes d'Istanbul" 19 h 45.
GREENFIELD II, "Emmanuelle prisonnière de Canibal" 18 h 45, "La partouze de minuit" 20 h 15.
GREENFIELD III, "10" 19 h 00, 21 h 10.
GUY, 1535 Guy (931-2912) — "Violation of Claudia" 12 h 00, 14 h 10, 16 h 20, 18 h 30, 20 h 40, "High school fantasies" 12 h 50, 15 h 00, 17 h 10, 19 h 20, 21 h 30.
JEAN-TALON, 4255 Jean-Talon (725-7000) — "L'amour sur béquilles" 19 h 30, "Un petit mélo dans la tête" 21 h 30.
KENT, 6100 ouest, Sherbrooke (489-9707) — "Bugs Bunny road runner movie" 19 h 00, 21 h 00.
LA CITÉ I, 3575 Avenue du Parc (844-2829) — "Scavenger hunt" 18 h 55, 21 h 00.
LA CITÉ II, "Canard à l'orange" 19 h 10, 21 h 10.
LA CITÉ III, "10" 18 h 50, 21 h 00.
LA SCALA, 6430 Papineau (721-5107) — "Le rabin au Far West" 19 h 20, "Tendre combat" 21 h 30.
LAVAL I, 1600 Le Corbusier, Chomedey (688-7776) — "Liés par le sang" 18 h 50, 21 h 00.
LAVAL II, — "Les bronzés font du ski" 18 h 05. "Trois hommes d'Istanbul" 19 h 45.
LAVAL III, — "L'associé" 19 h 00, 21 h 00.
LAVAL IV, — "Emmanuelle prisonnière de Canibal" 18 h 20, "Amants ardents" 20 h 00.
LAVAL V, — "Virginia ouverte aux passions" 18 h 50. "La rage du sexe" 20 h 15.
LAVAL-ODÉON I, Centre 2000, 3195 ouest boul. St-Martin, Chomedey (687-5207) — "Rocky 2, la revanche" 19 h 00, 21 h 15.
LAVAL-ODÉON II, — "L'amour sur béquilles" 19 h 40. "Un petit mélo dans la tête" 21 h 40.
L'IMPRÉVU, 446 Place Jacques-Cartier (878-9397) — En haut: "Passion secrète de Sigmund Freud" (de John Huston) 18 h 00. En bas: "Jimmy Hendrix at Berkeley" dès 20 h 30. Entrée libre.
LOEW'S I, 954 ouest Ste-Catherine (861-7437) — "American Gigolo" 12 h 45, 14 h 55, 17 h 05, 19 h 15, 21 h 25.
LOEW'S II, — "Hero at large" 13 h 20, 15 h 25, 17 h 30, 19 h 35, 21 h 40.
LOEW'S III — "Slap shot" 12 h 05, 14 h 20, 16 h 35, 18 h 50, 21 h 05.
LOEW'S IV — "Midnight madness" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
LOEW'S V, — "Star trek" 12 h 10, 14 h 25, 16 h 40, 18 h 55, 21 h 10.
MERCIER, 4260 est, Ste-Catherine (255-6224) — "Rome violente" 19 h 30. "La novice se dévoile" 21 h 10.
MONKLAND 5504 Monkland (484-3579) — "Guyana cult of the damned" 19 h 00, 21 h 00.
MONTENACH I, 522 boul. Sir Wilfrid Laurier, Beloeil (464-1541) — "La bande des quatre" 19 h 10. "Avalanche express" 21 h 00.
MONTENACH II, — "L'exécuteur" 19 h 00. "Le grand embouteillage" 20 h 45.
OUIMETOSCOPE I, 1204 Ste-Catherine (525-8600) — "Persona" (d'Ingmar Bergman, Suède 1966) 19 h 30, 21 h 30.
OUIMETOSCOPE II, — "Vie d'ange" (de Pierre Harel) 19 h 00, 21 h 00.
OUTREMONT, 1248 ouest Bernard (277-4145) — "Films publicitaires 79" 19 h 00. "Un mariage" 21 h 30.
PALACE, 698 ouest, Ste-Catherine (866-6991) — Guyana cult of the damned" 13 h 10, 14 h 50, 16 h 30, 18 h 10, 19 h 50, 21 h 30.
PARADIS I, 8215 Hochelaga (354-3110) — "Les Charlots en délire" 18 h 30, 21 h 40. "Les réformés se portent bien" 20 h 05.
PARADIS II — "L'exorciste I" 19 h 15. "L'exorciste 2, l'hérétique" 21 h 20.
PARADIS III — "La dérobade" 20 h 50. "Un blond dans les pattes" 19 h 15.
PARALLÈLE, 3682 St-Laurent (843-4725) — "La loi de la ville" (de Michel Bouchard, Québec 1979) 19 h 30. "Fuir" (de Hélène Girard, Québec 1979) 21 h 09.
PARISIEN I, 480 Ste-Catherine (866-3856) — "Liés par le sang" 12 h 45, 14 h 55, 17 h 05, 19 h 15, 21 h 25.
PARISIEN II — "La cage aux folles" 13 h 10, 14 h 55, 16 h 40, 18 h 25, 20 h 10, 21 h 50.
PARISIEN III — "L'associé" 12 h 10, 14 h 00, 15 h 55, 17 h 50, 19 h 45, 21 h 40.
PARISIEN IV — "Les bronzés font du ski" 13 h 00, 14 h 40, 16 h 20, 18 h 00, 19 h 40, 21 h 20.
PARISIEN V — "Le grand embouteillage" 13 h 00, 15 h 05, 16 h 50, 19 h 10, 21 h 35.
PLACE DU CANADA, Place du Canada, (861-4595) — "All that jazz" 19 h 00, 21 h 10.
PLACE VILLE-MARIE I, 1 Place Ville-Marie, (866-2644) — "Being there" 12 h 10, 14 h 30, 16 h 50, 19 h 10, 21 h 35.
PLACE VILLE-MARIE II — "Starting over" 13 h 20, 15 h 10, 17 h 00, 18 h 55, 20 h 40.
PUSSYCAT, 4015 St-Laurent (845-5215) — "Violation of Claudia" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30. "From Holly with love" 13 h 20, 16 h 10, 19 h 00, 21 h 50.
RIVOLI I, 6906 St-Denis (277-3125) — "Moonraker" (fr.) 13 h 10, 17 h 15, 21 h 20. "Morts suspectes" 15 h 25, 19 h 30.
RIVOLI II, — "Le dernier des géants" 12 h 15, 16 h 00, 19 h 45. "L'évadé d'Alcatraz" 14 h 00, 17 h 45, 21 h 30.
SAINT-DENIS I, 1594 St-Denis (849-4211) — "L'étranger, le huitième passager" 12 h 30, 16 h 45, 21 h 00. "Butch Cassidy et le Kid, premier exploit" 14 h 40, 18 h 55.
SAINT-DENIS II, 1590 St-Denis (845-3222) — "Flic voit rouge" 12 h 10, 15 h 50, 19 h 40. "Les Charlots en délire" 14 h 00, 17 h 40, 21 h 30.
SAINT-DENIS III — "Faut trouver le joint" 13 h 00, 14 h 40, 16 h 20, 17 h 55, 19 h 30, 21 h 30.
SÉVILLE, 2155 ouest, Ste-Catherine (932-1139) — "Key Largo" 19 h 30. "Seven beauties" 21 h 30.
SNOWDON, 5225 Décarie (482-1322) — "Hero at large" 19 h 10, 21 h 10.
VAN HORNE, 6150 Côte-des-Neiges (731-8243) — "Norma Rae" 19 h 00, 21 h 10.
VERDUN, 3841 Wellington, Verdun (768-2092) — "Quand la panthère rose s'en mêle" 19 h 30. "Rocky 2, la revanche" 21 h 20.
VERSAILLES I, 7265 est, Sherbrooke (353-7880) — "Les bronzés font du ski" 18 h 15. "Trois hommes d'Istanbul" 19 h 50.
VERSAILLES II — "Liés par le sang" 18 h 35, 20 h 45.
VERSAILLES III — "Graffiti américain" 18 h 50. "Lancer... frappe" 21 h 00.
VIAU, 226 des Laurentides, Pont-Viau (669-3866) — "Deluge sur la ville" 19 h 30, "Les Charlots en délire" 22 h 20.
VILLERAY, 8042 St-Denis, (388-5577) — "Rome violente" 19 h 30. "La novice se dévoile" 21 h 10.
WESTMOUNT SQUARE I, Westmount Square, Westmount (931-2477) — "American gigolo" 12 h 40, 14 h 40, 16 h 40, 18 h 50, 21 h 00.
YORK, 1487 Ste-Catherine (937-8978) — "Apocalypse now" 13 h 00, 15 h 45, 18 h 30, 21 h 30.

SUR SCÈNE

ARLEQUIN, 1004 est, Ste-Catherine (288-2943) — "La complainte des hivers rouges" de Roland Lepage. Mise en scène: Michelle Rossignol. 20 h 30.
AUDITORIUM MAXWELL CUMMINGS, Musée des Beaux-Arts, 1379 ouest Sherbrooke (285-1600) — "The works", pour voix, piano, synthétiseur, bande magnétique et vaches-jouets; concert de Alvin Curran, 20 h 00.
CAFÉ DE LA PLACE, Place des Arts — "Les Valises" de Yves Navarre avec Catherine Bégin et Aubert Pallascio. Mise en scène: Daniel Roussel. Lun. à jeu.: 20 h 30. Ven. sam.: 19 h 30, 22 h 00. Relâche dim.
CAFÉ MOLIÈRE, 1200 St-Hubert (844-7000) — "Entre nos mots, d'autres paroles", création du Théâtre de la Nouvelle Lune avec Sylvie Beauregard, Josée Cusson, Odette Guimond et Anne-Marie Rocher. 20 h 30.
CAFÉ NELLIGAN, 550 est, Dorchester (288-9535) — "Panique à Longueuil", une production de La gougone de Fantex, mer. à dim.: 20 h 30. Sam.: 20 h 00, 22 h 30.
CAFÉ NOOSPHÈRE, 816 est, Ontario (524-4911) — Poésie avec Richard Plourde, Sylvain Campeau, Efabo, 21 h 00.
CENTAUR, 453 St-François-Xavier (288-1229) — "Waiting for the parade" de John Murrell avec Helen Hughes, Sheila Junor-Moore, Jacqueline McLeod, Judith Orban, Kate Trotter. Mise en scène: Elsa Bolam. Mar. à sam.: 20 h 00. Dim.: 19 h 00. Sam.: matinée 14 h 00.
CHEZ DUMAS, Bar Emery, 331 rue Emery (849-9007) — Maury Kaye, Jean Cyr et Lou Williamson, trio jazz. Spectacles à partir de 21 h 30.
CHEZ DUMAS, En haut, 286 est, Ste-Catherine (845-5723) — Christ Adam's and the Bionic Beatnicks (rock). Spectacles à partir de 21 h 30. Entrée libre.
CHAPELLE LOYOLA, 7141 ouest Sherbrooke — Récital d'orgue et de clavecin de Bernard Lagacé, 20 h 30. Oeuvres de W. Byrd, J. Bull, O. Gibbons, J.S. Bach. Entrée libre. Inf.: 482-0320 poste 614.
CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN, 4303 St-Denis (843-4384) — Carlos Valladares, guitariste chilien, 21 h 00.
L'IMPRÉVU, Hôtel Iroquois, 446 Pl. Jacques-Cartier (878-9397) — Alain Crevier, sem. dim.: 22 h 00, 24 h 00. Ven. sam.: 22 h 30, 1 h 15. Entrée libre.
LE SOLEIL LEVANT, 286 ouest, Ste-Catherine (861-0657) — Shirley Scott, organiste. Sem.: 21 h 30, 23 h 30. Ven. sam.: 21 h 30, 1 h 00. Relâche lundi.
PIANO NOBILE, Place des Arts — Concerts-midi: La variation aux XVIII et XIX siècles, midi. Oeuvres de Beethoven, Doppler, Mozart.
SALLE POLLACK, 555 ouest, Sherbrooke (392-8224) — David Nelson, violon, Bo Alphonce, piano (musique de chambre), 20 h 30. Oeuvres de Roman, Stenhammar, Sjögren. Entrée libre.
SALLE WILFRID-PELLETIER, Place des Arts 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — L'OSM, Radu Lupu, pianiste, 20 h 30. Oeuvres de Mather, Prokofiev, Beethoven.
THÉÂTRE DENISE PELLETIER, Salle Fred Barry — "Le jardin de la maison Blanche" de Jean Barbeau avec Sébastien Dhavernas, Johanne Fontaine, Nathalie Gascon, André Gosselin, Charles Vinson. Mise en scène: Pierre St-Amand. 20 h 30.
THÉÂTRE PORT-ROYAL, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — "Pauvre Assassin" de Pavel Kohout avec Marc Favreau, Kim Yaroshevskaya, Albert Millaire. Mise en scène: Hélène Loiselle. 20 h 30.
THÉÂTRE DE QUAT'SOUS, 100 Avenue des Pins (845-7277) — Aux 4 Saoûls Bar — "La Duchesse de Langeais" de Michel Tremblay avec Claude Gai. Mise en scène: André Brassard. 20 h 30.
THÉÂTRE DU RIDEAU VERT, 4664 St-Denis (844-1793) — "Butley" de Simon Gray avec Raymond Cloutier, Gilbert Sicotte, Jacqueline Laurent, Lise Thouin, Donald Pilon, Sophie Faucher, François Trottier. Mise en scène: Yvette Brind'amour. Oar. à sam.: 20 h 00. Dim.: 19 h 00.

LOUISE PORTAL dans CORDÉLIA
un film de JEAN BEAUDIN
Une production de l'Office National du Film du Canada
POUR TOUS
le DAUPHIN 1
BEAUBIEN PRES D'IBERVILLE 721-6060
Sem.: 7.20 - 9.30
Sam.-Dim.: 1.00 - 3.10 - 5.15 - 7.20 - 9.30

UNE COMÉDIE MORDANTE LE MONDE DE LA FINANCE!
MICHEL SERRAULT
L'ASSOCIÉ
Un film de RENÉ GAINVILLE
POUR TOUS
PARISIEN: 12.10, 2.00, 3.55, 5.50, 7.45, 9.40.
LAVAL: 7.00, 9.00.
Le PARISIEN 3
486 STE CATHERINE O 866 3856
LAVAL 3
CENTRE LAVAL 688 7776

On rit comme dans les meilleures comédies. – FRANCE SOIR
14 ANS
UGO TOGNAZZI MARCELLO MASTROIANNI
ANNIE GIRARDOT PATRICK DEWAERE
ALBERTO SORDI
LE GRAND EMBOUTEILLAGE
MIOU MIOU
1.00, 3.05, 5.10, 7.15, 9.20
Le PARISIEN 5
486 STE CATHERINE O 866-3856

Venez déguisés : j'adore ça
12 REPRÉSENTATIONS SEULEMENT
SOCIÉTÉ
LA DUCHESSE DE LANGEAIS
avec Claude Gai, de Michel Tremblay
mise en scène André Brassard
Jusqu'au 9 mars à 20h30
le samedi à 19 h & 21h
4 SOUS
Théâtre de Quat'sous
100 e Avenue des Pins
845 7277

les ballets jazz de montréal
28·29 février
1er·2 mars
20h30
Billets: $12. $10. $7. $5. $4.
Membres de l'Âge d'Or et étudiants/réduction de 50% sur les billets de $12. et $10.
SALLE WILFRID-PELLETIER PLACE DES ARTS Montréal (Québec) H2X 1Z9
Guichets: du lundi au samedi inclusivement, de midi à 21 heures.
Pas de réservations téléphoniques.
Renseignements: 842-2112

MAURIZIO POLLINI
et l'Orchestre symphonique de Montréal sous la direction de Charles Dutoit
le 9 mars, 20:30
Salle Wilfrid-Pelletier
SOIRÉE BEETHOVEN
—Ouverture Leonore III
—Concerto pour piano no 2 en si bémol majeur
—Concerto pour piano no 3 en do mineur
billets en vente aux guichets de la PdA. $5, $10, $15, $20
Concert au bénéfice du fonds de pension des musiciens de l'OSM.

ÉLYSÉE 1. MILTON/842-6053
Gagnant meilleur film-GRAND PRIX festival des films de Montréal. Meilleur acteur-Flavio Bucci
POUR TOUS
7:15 9:30
LIGABUE
Flavio Bucci · Andrea Ferreol · Alessandro Haber
ÉLYSÉE 2 35 MILTON/842-6053
PRIX SPÉCIAL DU JURY - HOCHI SHIMBUN
18 ANS Adultes
V.O avec S-t français
7:00 9:30
Keiko
un film de Claude Gagnon
$2.50 ÉTUDIANTS avec carte
L'ÉTRANGER LE 8e PASSAGER
14 ANS
2e FILM
ALIEN
= FURIE =
Cinéma 7e art 722-0302 3180 rue BÉLANGER
FURIE 7:15 PASSAGER 9:30

NOTRE PROCHAIN SPECTACLE
Dès vendredi
Victor ou les enfants au pouvoir
UNE COMÉDIE À TOUT CASSER
de Roger Vitrac
Mise en scène de Jean-Luc Bastien
Décors de Guy Neveu
Costumes de François Barbeau
Éclairages de Claude-André Roy
Avec
Marc Béland · Michel Dumont
Josée LaBossière · Louisette Dussault
Anne Caron · Raymond Bouchard
Sophie Clément · Paule Baillargeon
et Jean-Louis Millette
tnm RÉSERVATIONS: 861-0563
84 ouest, rue Sainte-Catherine Place des Arts St-Laurent

2e SEMAINE
CINÉMA LIBRE PRÉSENTE
Vie d'Ange
UN FILM DE PIERRE HAREL AVEC PAULE BAILLARGEON PIERRE HAREL ET JEAN-GUY MOREAU
Extraits de critiques
«Pour ceux qui cherchent un cinéma différent, un cinéma autre, fait autrement, un cinéma qui n'endort pas mais qui secoue le coeur, l'intelligence, l'être tout entier(...)»
Richard Gay, Le Devoir
«Un cinéma qui vient des tripes. Une espèce en voie de disparition».
Luc Perreault, La Presse
DISTRIBUTION CINÉMA LIBRE
18 ANS
Sur Semaine 19 et 21 heure.
SAM. DIM. 13h - 15 h - 17h - 19h - 21 h.
au Ouimetoscope
1204, est rue Ste-Catherine
525-8600

VITTORIO GASSMAN
ANDRÉE LACHAPELLE
un film de DINO RISI
POUR TOUS
SÉLECTION CANNES 1979
ET GAGNANT LE PRIX DU MEILLEUR RÔLE DE COMPOSITION MASCULIN
STEFANO MADIA
CHER PAPA
avec AURORE CLÉMENT · JULIEN GUIOMAR · MARIO VERDON · JOANNE COTE
une co-production canado-italo-française Prospec Films (Montréal) Dean Film (Rome) A.M.F.I. (Paris) en association avec la S.D.I.G.C. et l'O.R.T.Q. distribué par UNIPRO FILMS INC.
COMMENÇANT VENDREDI
ÉLYSÉE 1 35 MILT

SPORTS

Pendant que les Flames courtisent Jim Craig

Daniel Bouchard limite le Canadien à un match nul 3 à 3

Alors que le bureau de direction des Flames d'Atlanta a entrepris depuis une semaine une campagne publicitaire sans précédent afin de souligner la signature prochaine du jeune gardien de buts américain Jim Craig, le hasard a voulu hier soir que Daniel Bouchard, le gardien régulier de cette équipe, offre une performance impeccable pour permettre aux Flames de s'en tirer avec un match nul de 3-3 devant le Canadien de Montréal.

Il est question de nouveau cette année chez les Flames de déménager la concession dans une ville plus propice au hockey que la capitale de la Georgie. Les Flames ont toujours présenté des bilans financiers déficitaires et la situation serait encore pire cette saison.

Aussi ne faut-il pas être surpris si les propriétaires des Flames tentent de profiter du nouvel engouement des Américains pour le hockey provoqué par la médaille d'or remportée par les États-Unis lors des Jeux olympiques de Lake Placid, et dont Craig fut l'un des héros les plus remarqués.

On compte donc sur Craig pour sauver la barque du Atlanta. Le phénomène est si bien ressenti aux États-Unis que le réseau américain ABC s'est approprié les droits de télédiffusion du prochain match des Flames à l'Omni d'Atlanta, soit contre les Rockies du Colorado, samedi, à la condition par contre que Craig ait signé son contrat d'ici-là.

À ce chapitre, l'avocat de Craig, Me Bob Murray, a déclaré hier que des «progrès significatifs» avaient été réalisés mais qu'il y avait encore loin de la coupe aux lèvres.

Murray a cependant précisé que les négociations allaient bon train et qu'elles pourraient même être conclues demain (aujourd'hui).

Les Flames ont commencé à s'intéresser à Craig, sur qui ils détiennent les droits professionnels depuis deux ans, quand il a mené par ses exploits personnels l'équipe américaine à la poule finale du tournoi olympique. Leur intérêt n'a cessé de croitre depuis surtout après la victoire finale des États-Unis, qui aurait, dit-on, fait connaître le hockey à tous les Américains.

Il y avait seulement 10,210 spectateurs hier soir à l'Omni, dont Bernard Geoffrion. l'ex-instructeur du Canadien ayant établi domicile à Atlanta. Et c'était l'une des bonnes foules de la saison, alors qu'il devrait y en avoir en moyenne 14,000 pour que les Flames rentrent dans leurs frais. On parle de les déménager à Houston, à Dallas, ou même au New Jersey, mais la venue probable sur les rangs de Craig changera tous ces plans.

Quoi qu'il en soit, les Flames espèrent en venir à une entente le plus tôt possible. David Poile, le gérant-général adjoint, a même indiqué hier soir que Craig «sera dans les buts samedi soir s'il a signé son contrat.»

Le principal intéressé, lui, avait toutefois l'esprit occupé à autre chose que des clauses contractuelles de non-renvoi ou un salaire dans les six chiffres. Il était fêté dans le gymnase de son école secondaire par 2,000 concitoyens de North Easton, au Massachussets.

Bouchard, donc, a été la vedette de la soirée hier soir contre le Canadien. Et il avait des choses à dire concernant l'affaire Craig, puisqu'il sera l'un des premiers concernés quand Craig fera son entrée dans la Ligue nationale.

«Ça ne me gêne pas du tout cette opération de marketing, dit-il. Je n'ai absolument rien à me reprocher et j'ai fais mes preuves, moi, après tout. J'en suis à ma huitième saison chez les professionnels et ce n'est pas une recrue qui va m'énerver. Craig devra faire ses preuves comme j'ai dû les faire au début de ma carrière. Si sa venue avec les Flames peut cependant signifier une hausse des assistances, il n'y a personne chez les joueurs qui va s'en plaindre. On joue habituellement devant des foules de 7,000 personnes et c'est quelque peu décourageant malgré tout», a conclu Bouchard.

Le Canadien est parvenu plusieurs fois cette saison à arracher une victoire ou un verdict nul à ses adversaires dans les dernières minutes d'une rencontre.

Juste retour des choses ou mauvais coup du sort, toujours est-il qu'il s'est fait jouer le tour hier soir à Atlanta alors que les Flames ont réussi à soutirer un match nul de 3-3 en comptant leur dernier but à 41 secondes de la fin.

Bouchard avait été retiré de ses buts en faveur d'un sixième attaquant quand Willi Plett, davantage reconnu pour ses talents pugilistiques que pour ses talents de marqueur, a déjoué Michel Larocque.

Les Flames avaient plus tôt au cours de cette dernière période marqué deux buts pour égaliser le pointage mais Pierre Mondou avait replacé le Canadien en avant grâce à son 27e but de la saison moins de quatre minutes avant la fin du match.

ÉCHOS — Doug Jarvis et Mark Napier ont compté les deux autres buts du Canadien tandis que Guy Chouinard a réussi les deux premiers des Flames... Le Canadien s'est somme toute fort bien défendu compte tenu de l'absence de Serge Savard, Guy Lapointe, Réjean Houle, Guy Lafleur et Bob Gainey... Ce dernier demeure un cas douteux pour demain soir alors que le Canadien recevra la visite des North Stars du Minnesota... Chouinard, Rod Langway et Bouchard ont mérité dans cet ordre les trois étoiles de la rencontre... Le Canadien a dû rappeler des Voyageurs de la Nouvelle-Écosse le joueur d'avant Chris Nilan pour présenter un alignement complet. Nilan a joué à quelques reprises quand les Flames ont voulu bousculer ses coéquipiers. Nilan a passé plus de 300 minutes au banc des pénalités dans la Ligue américaine.

Canadien 3, Flames 3

Première période

1—MONTRÉAL: Jarvis (9)
Chartraw, Risebrough 11:37
Pénalités—Lever, Atl, 7:50; Reinhart, Atl, 14:34.

Deuxième période

2—MONTRÉAL: Napier (8)
Gingras 7:56
Pénalités—Engblom, Mon, 2:22; Houston, Atl, 17:37.

Troisième période

3—ATLANTA: Chouinard (24)
Rautakallio, Vail 2:05
4—ATLANTA: Chouinard (25)
MacMillan, Vail 15:14
5—MONTRÉAL, Mondou (27)
Lambert, Lupien 16:32
6—ATLANTA: Plett (9)
Chouinard, Lever 19:19
Pénalité—Jarvis, Mon, 9:37.

Tirs au but

Montréal	22	7	10	—39
Atlanta	7	10	11	—28

Gardiens—Montréal, Larocque; Atlanta, Bouchard.
A—10,210.

Aux Championnats sportifs

Les nageurs à Pointe-Claire

Victimes de la grève des cols bleus de la Ville de Montréal, les Championnats provinciaux de natation groupes d'âges qui devaient avoir lieu au Centre Claude-Robillard seront plutôt présentés à la piscine de Pointe-Claire les 29 février, 1er et 2 mars.

Environ 500 nageurs, âgés de 11 à 17 ans, prendront part à la compétition rendue possible par George Gate, l'entraîneur-chef du Club de Pointe-Claire qui a accepté de bouleverser son programme d'activités aquatiques pour permettre la tenue des Championnats provinciaux dans le cadre des Championnats sportifs québécois.

Les athlètes seront répartis en trois catégories, les 11-12 ans, 13-14 ans et 15-17 ans. Une dizaine d'entre eux devraient profiter des championnats pour réaliser les standards de qualification pour les championnats d'hiver, à Toronto, du 13 au 16 mars. Déjà 65 nageurs, représentants huit équipes, se sont qualifiés pour cette importante compétition qui se déroulera en bassin de 25 mètres.

Parmi les nageurs à surveiller, mentionnons Louise Dufour, de Richelieu-Yamaska, Josée Labrie, de Camo, Jacques Jodoin, de Boucherville, Jamie Guilboard, de Camo, et Patrice Lepage, de Valleyfield, chez les 11-12 ans: Michèle Coulombe, des Sélects de Québec, Danielle Clément, de Laval, Jenny Montgomery et Julie Daigneault, de Pointe-Claire, Glen Luxemberg, François Danis et Marco Cavazzoni, de Pointe-Claire, François Dionne, de Rimouski et Frédéric Chalut, de Camo, chez les 13-14 ans; Jennifer Boulianne, de Pointe-Claire, Johanne Bédard et Nathalie Deschamps, des Sélects, Janice Clarke, de Pointe-Claire, André Théorêt, de Pointe-Claire, Denis Lamothe, de Camo, Benoit Clément, de Laval, Jacques Plouffe, de Pointe-Claire, Jocelyn Tremblay, des Sélects, Anain Tremblay et François D'Amours, de Camo, Brian Hasagawa, de Beaconsfield et Marco Veilleux, de Camo, chez les 15-17 ans.

Organisés par la Fédération de natation du Québec, les Championnats provinciaux groupes d'âges réunissent l'élite des nageurs de la province. Les compétitions commenceront vendredi le 29 février, à 18 h. Les finales auront lieu samedi le 1er mars, à 17 h, et dimanche le 2 mars, à 18 h. La piscine est située au 482 rue Saint-Louis, à Pointe-Claire.

L'utilisation de la piscine de Pointe-Claire a été rendue obligatoire par la grève des cols bleus de la Ville de Montréal, qui a provoqué la fermeture du Centre Claude-Robillard et de sa piscine olympique. La décision a été prise quelques jours après le déclenchement de la grève, et avec l'accord de la Confédération des sports du Québec qui organise les Championnats sportifs québécois. La natation est l'une des 19 disciplines au programme des CSQ qui auront lieu pendant deux week-end, les 29 février, 1er et 2 mars, et les 7, 8 et 9 mars. La Confédération des sports du Québec fera connaître au cours des prochains jours les nouveaux sites de compétitions maintenant que les centres Claude-Robillard, Étienne-Desmarteau et Pierre-Charbonneau ne sont plus disponibles.



Le baseball revit en Floride à l'occasion de l'ouverture des camps d'entraînement. Plusieurs joueurs étaient déjà sur place hier, dont Bob Bailor des Blue Jays de Toronto. (Photolaser AP)

Hans Enn met fin à la domination de Stenmark en «géant»

WATERVILLE VALLEY, New Hampshire (AFP) — Hans Enn, un jeune Autrichien de 21 ans, a causé une énorme surprise en remportant le slalom géant de Waterville Valley, comptant pour la Coupe du monde. En effet, médaillé de bronze à Lake Placid, il a mis fin à une série impressionnante de 15 victoires consécutives dans cette spécialité du Suédois Ingemark Stenmark.

Une semaine, jour pour jour, après sa victoire olympique, le Suédois a dû se contenter d'une modeste 21e place. Un rang auquel il n'était plus habitué depuis bien longtemps. Stenmak était invaincu en slalom géant depuis le 7 mars 1977. Le Liechtensteinois Andreas Wenzel, médaillé d'argent aux Jeux olympiques, deuxième encore hier, avait été le dernier vainqueur de Stenmark, sur cette même piste de Waterville Valley...

Depuis ce revers mémorable, le Suédois avait disputé 14 «géants» de Coupe du monde et un «géant» olympique, demeurant 821 jours le «roi» incontesté de cette spécialité technique.

La première défaite de Stenmark a donc coïncidé avec la première victoire de l'Autrichien Hans Enn. Remarqué par l'entraîneur de l'équipe d'Autriche, Karl Kakr, alors qu'il n'avait que 16 ans, il s'était d'abord spécialisé dans la descente, en raison de son agressivité.

Mais après deux saisons seulement moyennes — il ne participa à aucune course de coupe d'Europe —, l'Autrichien, originaire de Salbach-Hinterglemm (où aura lieu dans moins d'un mois la dernière course de la Coupe du monde 1980), se hissa, peu à peu, à un bon niveau dans les disciplines techniques.

Cette année, avant de monter sur le podium de Lake Placid, il avait réussi deux fois, à Madona et à Val d'Isère, les meilleurs temps des premières manches, prouvant qu'il arrivait à maturité.

«Je suis ravi de ma victoire, disait-il à l'arrivée. Mais j'aurais préféré le battre sans profiter d'une faute incroyable de sa part...»

HOCKEY

Ligue Nationale

Hier
Montréal 3, Atlanta 3
Québec 9, Hartford 5
Washington 5, Los Angeles 3
Minnesota 5, Vancouver 4
St-Louis 5, Toronto 2

Ce soir
Los Angeles à Rangers NY
Islanders NY à Québec
Philadelphie à Buffalo
Boston à Hartford
Winnipeg à Pittsburgh
Edmonton à Chicago
Toronto à Chicago

Jeudi
Rangers NY à Boston
Washington à Detroit
Minnesota à Montréal

Les meneurs
(Parties d'hier non comprises)

	b	p	pts
Dionne, LA	44	71	115
Lafleur, Mtl	44	62	106
Gretzky, Edm	35	65	100
Trottier, Is	32	50	82
Taylor, LA	33	48	81
Simmer, LA	42	36	78
Perreault, Buf	31	46	77
MacAdam, Min	36	39	75
MacDonald, Edm	36	37	73
Federko, S-L	27	46	73

Ligue Majeure du Québec

Lundi
Chicoutimi 15, Laval 3

Hier
Shawinigan 2, Hull 1
Trois-Rivières 9, Sherbrooke 3
Québec 4, Sorel 3

Ce soir
Montréal à Laval

Jeudi
Hull à Chicoutimi
Sherbrooke à Cornwall
Sorel à Québec

Les meneurs
(Parties d'hier non comprises)

	b	p	pts
Carbonneau, Chi	69	102	171
Sauve, TR	57	107	164
Aubin, Sher	84	74	158
Savard, Mtl	51	102	153
Hamel, Chi	81	64	145
Bouchard, Mtl	46	85	131
Aubry, TR	73	54	127
Lemieux, Chi	41	86	127
Cyr, Mtl	60	64	124
Begin, Sher	57	67	124

Ligue Intercollégiale AAA

Demi-finales
Vendredi
Limoilou à St-Georges
Saint-Jérôme à Thetford Mines

LIGUE NATIONALE

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
1—PHILADELPHIE	59	41	5	13	257	177	95
2—BUFFALO	62	38	16	8	239	161	84
3—BOSTON	60	35	16	9	234	178	79
4—MONTRÉAL	62	74	20	8	236	190	76
5—MINNESOTA	60	29	19	12	248	191	70
6—CHICAGO	61	27	20	14	174	180	68
7—ISLANDERS NY	61	28	25	8	205	199	64
8—ST-LOUIS	61	27	24	10	198	198	64
9—RANGERS NY	61	27	25	9	234	221	63
10—ATLANTA	61	26	24	11	207	202	63
11—LOS ANGELES	63	25	29	9	243	259	59
12—TORONTO	61	26	31	4	234	253	56
13—PITTSBURGH	61	22	28	11	197	230	55
14—HARTFORD	59	21	26	12	222	226	54
15—DETROIT	60	21	30	9	204	213	51
16—QUÉBEC	60	21	31	8	183	218	50
17—EDMONTON	62	19	31	12	224	253	50
18—VANCOUVER	61	19	32	10	193	220	48
19—WASHINGTON	61	19	32	10	194	224	48
20—COLORADO	60	16	34	10	189	231	42
21—WINNIPEG	63	15	39	9	168	259	39

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section Lebel

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
CORNWALL	65	38	23	4	350	304	80
MONTRÉAL	63	33	27	3	340	343	69
HULL	63	21	32	10	290	341	52
SOREL	62	19	38	5	296	355	43
LAVAL	64	13	45	6	241	432	32

Section Dilio

SHERBROOKE	64	40	20	4	387	286	84
CHICOUTIMI	65	39	23	3	408	314	81
TROIS-RIVIÈRES	65	32	24	9	382	289	73
QUÉBEC	64	33	26	5	308	302	71
SHAWINIGAN	65	23	33	9	279	315	55

Les Padres accusent Williams d'avoir «courtisé» Dave Winfield

SAN DIEGO (D'après AP) — Les Padres de San Diego ont accusé hier les Expos et les Yankees de New York d'avoir courtisé sans autorisation le voltigeur Dave Winfield.

Selon le président du club, Ballard Smith, le gérant Dick Williams, des Expos, et un employé des Yankees de New York auraient fait certaines avances à Winfield au cours des dernières semaines.

«Williams, a dit Smith, a rencontré Winfield à Las Vegas, et il lui a proposé de se joindre aux Expos. Je sais que Williams a l'oeil sur Winfield».

Winfield, qui exige un salaire de $20 millions pour les 10 prochaines saisons, aimerait bien quitter San Diego. Smith lui aurait offert un salaire annuel d'au moins $500,000, sans compter les bonis, offre qu'a déclinée Winfield.

«Je ne comprends pas, a dit Smith. Avec les bonis, Winfield toucherait autant que Dave Parker, des Pirates, qui gagne $900,000 par saison».

Winfield, 27 ans, a cogné 34 circuits l'an dernier, tout en conservant une excellente moyenne au bâton de .308 pour la deuxième saison d'affilée. Il a dominé au chapitre des points produits dans la Ligue nationale, poussant 118 coureurs au marbre en saison.

Entretemps, à Daytona Beach, Dick Williams a accueilli hier lanceurs et receveurs au camp d'entraînement des Expos. Les autres joueurs seront à Daytona le 1er mars.

A Saint-Louis, l'inter Garry Templeton a signé un nouveau contrat de $3 millions pour les six prochaines années, avec droit de veto sur un échange qui pourrait l'obliger à jouer dans les six villes qu'il n'aime pas.

Il s'agit du troisième joueur des Cards à signer un contrat de plusieurs millions avec l'équipe. Les Cards ont en effet consenti un contrat de $3.8 millions pour cinq ans à Keith Hernandez, le mois dernier, après avoir offert $3 millions pour cinq ans à Ted Simmons, il y a quelques mois.

Enfin, à Houton, Joe Sambito a fêté sa victoire en arbitrage en se versant une cannette de bière sur la tête. Auteur de 22 parties protégées l'an dernier, Sambito a obtenu gain de cause contre les Astros.

Sambito recevra $250,000 pour la saison 1980.

«Joe était à la pêche avec Doug Flynn, (des Mets de New York) en Floride, quand je l'ai finalement rejoint au téléphone», a révélé Randy Hendricks, son agent-négociateur, en compagnie de son frère Alan Hendricks.

Sambito a touché un salaire de $90,000 l'an dernier. Les Astros lui avaient offert une augmentation de $35,000, mais il avait refusé ce montant, préférant porter sa cause en arbitrage.

Avec cette augmentation, Sambito est maintenant l'un des joueurs les mieux payés des Astros. Les joueurs les plus riches des Astros sont Nolan Ryan, $1,125 million par an, J.R. Richard, $850,000, Jose Cruz, $360,000, et Cesar Cedeno, $350,000 par an.

SOMMAIRES

Nordiques 9, Whalers 5

Première période

1—QUÉBEC: Plante (4)
Côté, Fitchner 1:01
2—QUÉBEC: Hislop (13)
Richard, Goulet 2:45
3—QUÉBEC: Tardif (13)
Hoganson 5:35
4—QUÉBEC: Cloutier (34)
Hoganson 12:48
Pénalité: Baxter Que 13:07.

Deuxième période

5—HARTFORD: Douglas (27)
Keon, M. Howe 2: 18
6—QUÉBEC: Roland Cloutier (2)
Tardif 3:22
7—QUÉBEC: Côté (3)
Larivière, Fitchner 9:25
8—HARTFORD: Johnston (7)
Sims, Debol 10:47
9—HARTFORD: Rogers (30)
Boutette, Stoughton 14:26
Pénalité: Boutette Hart 16:08

Troisième période

10—HARTFORD: Rogers (31) 6:24
11—QUÉBEC: Goulet (15)
Richard, Hislop 8:24
12—QUÉBEC: Leduc (17)
D. Stewart 17:15
13—HARTFORD: Sweeny (2)
G. Howe 18:49
14—QUÉBEC: Weir (2)
Côté, Fitchner 19:36
Pénalité: Fotiu Hart 14:16.

Tirs au but

Hartford	10	13	11	—34
Québec	8	6	15	—29

Gardiens: Garrett, Hartford; Dion, Québec.
A: 10,899.

North Stars 5, Canucks 4

Première période

1—MINNESOTA, B. Smith (19)
MacAdam, Maxwell 8:53
2—VANCOUVER, Rota (12)
Brasar, Butler 10:15
3—MINNESOTA, Young (22)
Flockhard, Maxwell 11:05
4—VANCOUVER, Smyl (24)
Gradin, Snepsts 10:43
Pénalités Hartsburg Min; Snapsts Vcr majeures, Williams Vcr 7:27, White Min, Hughes Vcr 14:36, Hughes Vcr, Chicoine Min. majeures 17:59, Rota, Vcr 20:00.

Deuxième période

5—MINNESOTA, Payne (35) 4:49
6—MINNESOTA, B. Smith (20)
MacAdam, Sargent 5:26
7—VANCOUVER, Boldirev (20)
Williams, Askton 7:41
Pénalités: Aucune.

Troisième période

3—MINNESOTA, Flockhart (1)
Maxwell, Young 9:05
9—VANCOUVER, Fraser (15) 17:03
Pénalités: Hartsburg Min 3:27; Gillis Vcr, G. Smith Minc majeures inconduites 10:03.

Tirs au but:

VANCOUVER	8	12	9	—29
MINNESOTA	11	9	14	—34

Gardiens: Hanlon, Vancouver. Meloche, Minnesota.
A—10,915.

Blues 5, Leafs 2

Première période

1—ST-LOUIS: Sutter (19)
Babych, Federko 12:52
2—ST-LOUIS, Currie (15)
Zuke, Babych 13:48
Pénalités—Lapointe StL 6:33, Paiement Tor 6:51, Paiement Tor, Maxwell StL majeures 10:30, Kea StL 15:59, Sittler Tor, Monahan Stl 17:04.

Deuxième période

3—ST-LOUIS: Turnbull (5)
Patey, Crombeen 0:49
4—ST-LOUIS: Federko (28)
Chapman, Sutter 1:56
5—TORONTO: Valve (16)
Hickey, Derlago 4:53
Pénalités—Monahan StL 14:09, Parrish Tor 18:52.

Troisième période

6—ST-LOUIS: Babych (16)
Currie, Bronnschidle 2:36
7—TORONTO: Saganiuk (18)
Turnbull 18:11
Pénalités—Turnbull Tor 1:13, Patey StL 4:52, Salming Tor 6:06, Valve Tor 18:54.

Tirs au but

Toronto	21	10	8	—39
St-Louis	8	15	7	—30

Gardiens—Chra Toronto; Liut, St-Louis.
A—12,573.

Les Diplomats aligneront Cruyff

NEW YORK (AFP) — L'international de football néerlandais, Johan Cruyff âgé de 32 ans, a été transféré des Aztecs de Los Angeles aux Diplomats de Washington, a révélé hier à New York David Werblin, président de ce dernier club.

Werblin, qui est aussi président du Madison Square Garden de New York, a refusé de divulguer la durée et le montant du transfert de Cruyff. Il s'est borné à indiquer que le contrat du joueur néerlandais était de longue durée et qu'il toucherait «une très grosse somme».

Les Diplomats de Washington avaient annoncé lundi qu'ils avaient acheté le milieu de terrain espagnol, Juan Jose Lozano, ancien joueur du Beerschot d'Anvers.

Johan Cruyff a affirmé qu'il avait quitté les Aztecs pour rejoindre les Diplomats de Washington parce que le club californien était «vendu aux intérêts mexicains».

Au cours d'une conférence de presse, l'international de football a accusé le club de Los Angeles d'avoir acheté des joueurs mexicains «au rabais» pour attirer les supporters natifs de ce pays. Cruyff a indiqué d'autre part qu'il aurait plus de facilités à Washington pour se consacrer à une cause qui lui est chère: faire pratiquer le sport aux handicapés physiques.

L'international a révélé également que quatre clubs américains et dix clubs européens l'avaient contacté pour un éventuel transfert. Cruyff s'est montré discret sur les conditions financières de son transfert, mais selon certaines informations recueillies à Washington, le contrat serait d'une durée de trois ans, pour un montant global de 1,5 million de dollars.

■

Le conseil des Six-Jours annonce la participation des pistards Herman Ponsteen et Gustave van Roosbroeck au prochain Six-Jours de Montréal, du 5 au 11 mars, au Vélodrome du parc olympique.

Le Hollandais Herman Ponsteen a été chez les amateurs l'un des champions les plus titrés des dernières années, avec seize championnats nationaux en poursuite individuelle et par équipe, km, omnium et tandem. Médaillé d'argent en poursuite individuelle au championnat mondial de 1973, il se classait 3e au km et en poursuite par équipe. A Montréal, aux Jeux olympiques de 1976, il obtenait la médaille d'argent en poursuite.

Pétition égarée

WASHINGTON (AFP) — Les athlètes olympiques américains, selon leur porte drapeau Éric Heiden, ont signé une pétition contre le boycottage des Jeux olympiques de Moscou, mais personne ne semble savoir à la Maison Blanche où se trouve ce texte.

Lundi, entre une accolade présidentielle et un déjeuner en l'honneur des «héros de Lake Pacid, Heiden affirmait calmement que ce texte devait être remis au président le jour même. Lundi soir, après de longues recherches, M. Jody Powell, porte-parole présidentiel, déclarait: «Pendant la visite de l'équipe olympique, le président a reçu des rondelles de hockey, des casquettes, des maillots, des badges, des cendriers et autres babioles. Ces dernières, ajoutait M. Powell, ne comprenaient ni papiers ni pétition d'aucune sorte».

Prudemment, M. Powell ajoutait cependant qu'il était «possible» que quelqu'un, à la Maison Blanche, ait pu recevoir une telle pétition, mais qu'il n'avait pas encore réussi à trouver ce récipiendaire.

La Maison-Blanche est visiblement embarrassée par les déclarations de sportifs, qui ont profité de leur présence devant les micros et caméras pour se déclarer opposés au boycottage prôné par M. Carter.



EN VEDETTE
la presse
présente en première nord-américaine
CAP HORN

90 minutes époustouflantes de cinéma épique
15 puissants voiliers dans la
COURSE AUTOUR DU MONDE 1977-78
tous les jours à 13h30, 15h30, 19h00 et 20h30

• voyez plus de 500 nouveaux voiliers, bateaux-moteurs, planches à voile, canoës, bateaux-pontons, quais flottants.
• Visitez LES BOUTIQUES DE LA MER, où vous pourrez vous procurer sur place une myriade d'accessoires nautiques.

OUVERT: Tous les jours de 12h00 à 22h30
ENTRÉE: Adultes $3.50, Étudiants/Âge d'Or $2.50
Enfants moins de 12 ans $1.00

Restructuration dans le monde du livre

Le Conseil supérieur du livre (CSL), qui regroupe trois associations d'éditeurs et l'association des libraires, a décidé de changer de structure, de rôle et d'objectifs.

Le CSL veut désormais se définir comme un regroupement de toutes les associations du monde du livre, pour la promotion et la recherche du livre et du périodique.

C'est ce qu'on a annoncé hier en conférence de presse: le CSL devient donc la «Société de développement du livre et du périodique» (SDLP).

La SDLP est née à la suite d'une étude commandée par le CSL à M. Thomas Déry, qui devient par ailleurs le premier directeur général du nouvel organisme. En pratique, la SDLP laisse aux différentes associations professionnelles leur autonomie sur le plan professionnel. En revanche, la SDLP veut regrouper toutes les associations, y compris celles des écrivains, L'UNEQ, la SEC et les autres, sous un même chapeau en vue de la défense et de la promotion du livre et du périodique.

Le nouvel organisme vient aussi de lancer un «centre de documentation» qui est censé renseigner les professionnels du livre et qui doit s'occuper d'une étude de marché du livre de langue française au Canada (avec d'éventuelles subventions gouvernementales). Ce «centre de documentation» vient d'être inauguré avec l'aide du Secrétariat d'État canadien.

La SDLP a engagé M. Henri Tranquille comme documentaliste et M. Thomas Déry comme directeur général. Quant au bureau de direction du CSL devenu SDLP, il se compose de représentants d'éditeurs et de libraires: MM. Yves Dubé, président, Pierre Tisseyre, vice-président, Cartier Mignault, secrétaire, Pierre Renaud, trésorier, René Bonenfant et Claude Frémont, conseillers, ainsi que Mmes Lucille Pépin et Janine Gérard, conseillères.

Notons que le rapport Déry, qui est à l'origine de la mutation du CSL en SDLP, recommande que la SDLP prenne en charge le Salon du Livre de Montréal et qu'un Conseil supérieur du livre et de la Lecture (CSLL) remplace le Comité consultatif du livre. Le rapport Déry recommande, à toutes fins utiles, la disparition de Edi-Québec, qui publiait de temps en temps la revue *Vient de paraître*.

AQTE
Moi un pollueur?
JAMAIS!

L'Union des écrivains «se cherche un patron»

L'Union des écrivains québécois (UNEQ) «se cherche un patron», c'est-à-dire «un interlocuteur valable», a déclaré hier le président de l'UNEQ, M. Louis Caron.

Faisant le point sur le différend qui oppose les éditeurs et les écrivains quant à la négociation d'un contrat-type, le président de l'UNEQ a invité les éditeurs à négocier individuellement un contra-type avec l'UNEQ. M. Caron a confirmé d'ailleurs que quatre éditeurs avaient signé un protocole d'entente avec l'UNEQ, sur la base du contrat-type proposé par les écrivains. Les éditeurs Le Biocreux, La Courte Échelle, Albert Saint-Martin et Alain Stanké auraient approuvé certaines clauses proposées par l'UNEQ à l'Association des éditeurs. Ces clauses concerneraient la licence d'édition, l'échelle des royautés et le paiement des droits d'auteurs. Mais chaque éditeur a signé une entente de principe avec l'UNEQ.

Quant à savoir si l'UNEQ pourrait faire front commun avec la Société des auteurs et compositeurs (SARDEC) et la Société des écrivains canadiens (SEC), entre autres, et si l'UNEQ travaillait à la mise sur pied d'une Société de perception du droit d'auteur, les réponses aux questions du DEVOIR ont été évasives, hier, de la part de l'Union des écrivains.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
286-1201
844-3361 (pour tout autre service)
• Chaque parution coûte $4.50, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte $0.15 chacun
• Minimum: 2 parutions

Nous acceptons master charge
Par téléphone

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Les offres d'emplois sont ouvertes également aux hommes et aux femmes.
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 286-1201

Nous acceptons VISA
Pat téléphone

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
286-1201
844-3361 (pour tout autre service)
• Chaque parution coûte $8.80 le pouce
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 est Beaubien. Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10,192 St-Michel 387-2841. J.N.O.

Meubles de salle à manger (Gibbard - Noyer), table, un bahut, 1 vaisselier, 6 chaises. Meubles de chambre (acajou), un bureau homme 6 tiroirs, une commode madame 8 tiroirs, une table de chevet, toute offre raisonnable acceptée. Jour: 849-1161. 1-3-80

ANIMAUX

LABRADOR, beige, mâle de 2 mois. Vacciné, enregistré, après 6 heures: 465-3592. 28-2-80

ANTIQUITÉS

LA BELLE ÉPOQUE de Rigaud. Importante vente à rabais, de toutes nos antiquités. 23 février au 2 mars. Transcanadienne Montréal/Ottawa, sortie 12. Ouvert tous les jours, excepté le mercredi, de 10 à 17 heures. 1-451-4101. 3-3-80

ACHETONS antiquités de toutes sortes (argent comptant) — bibelots — bronze — tableaux — petits meubles — gravures par Louis Icart — bijoux — cuivres — lampes — tapis — etc. Claude Morrier 668-3879. 29-2-80

MAISON CANADIENNE, carré de pièces sur pièces, d'une maison ancestrale de 25' x 30', prête à être démontée pour rebâtir ailleurs. Québec: 643-7018. Domicile: 523-8143. Demandez François Pelletier. 28-2-80

APPARTEMENTS À LOUER

Beau 5 appartements, chauffé, cuisinière, réfrigérateur fournis, libre pour le 1er mai, 488-4347. 3-3-80

C.D.N. (secteur), 1er mai, grand 3½, 4½ propres, 3ème étage, balcons, $255. $275. Boul. St-Joseph près Papineau, 3 pièces, 2ème étage, $200., 3 pièces sous-sol $190. Tous chauffés, équipés, eau chaude. 739-2913 3-3-80

OUTREMONT, Willowdale grand 5½, tous services, libre 1er mai. 738-2028. 3-3-80

Disponibles petits appartements entièrement rénovés — luxueux — pour logements ou bureaux — rue St-Denis à côté Université du Québec. Appelez jour: 288-5227, soir: 477-0733 12-3-80

APPARTEMENTS À VENDRE

APPARTEMENT / CO-PROPRIÉTÉ dans triplex rénové. Secteur St-Joseph, côté Outremont. Libre 1er juillet. Prix intéressant. 274-3954. 28-2-80

ARTICLES À VENDRE

SYSTÈME DE SON, peu utilisé, comprenant: enceintes BW, modèle BM4, $300.. Amplificateur Yamaha, CA 800 et tuner CT800 avec meuble de rangement au design exlusif, $650.. Le tout pour $850. Michel: 322-1781. 28-2-80

COUTELLERIE François Frionnet, orfèvre à Paris. Modèle Élysée. 12 couverts, 75 morceaux. Estimation de chez Ohman's: $11,000. Meilleure offre. Écrire à: dossier C-323, Brossard, Québec, J4Z 3J1. 28-2-80

AUTOS À VENDRE

CADILLAC, 1979. ELEGANCE, 4 portes, grise. 43,000 kilomètres $12,500. 286-1204. J.N.O.

PEUGEOT 604, 1979, automatique, air climatisé, cuir, "sun-roof". Immaculée. Non utilisée l'hiver. Prix à discuter. 937-7751, 934-0043, 933-2958, particulier. 1-3-80

PEUGEOT 1979, 504, 5,000 km, manuel, toit ouvrant, très propre, balance de garantie. Au Pavillon de l'Auto, 7665, Lacordaire. 259-6981. 1-3-80

RENAULT 30, 1977, très propre, mécanique A-1. Au Pavillon de l'Auto, 7665, Lacordaire. 259-6981. 1-3-80

CHEVROLET CAPRICE CLASSIC, 1978, 24,000 milles, très propre, intérieur de luxe, 2 portes, radio AM-FM stéréo, très bien équipée. 659-5883. 28-2-80

BUREAUX À LOUER

BUREAUX PROFESSIONNELS, coin Rachel et Papineau. 286-1203. 1-3-80

BOULEVARD ST-JOSEPH, près du métro, rez-de-chaussée, 9½ pièces, chauffé. Idéal pour clinique ou bureau. $500/mois. Succession M.A. Vermette: 341-7106, 342-3273. 28-2-80

CLINIQUE MÉDICALE serait intéressée à louer bureau pour radiologistes ou dentistes ou autres professionnels 457-9689. 28-2-80

BUREAUX À LOUER

St-Hubert
BUREAUX À LOUER
222, boul. des Laurentides
LAVAL
SUPERFICIE DE 5,500 PIEDS CARRÉS
Inclus:
• Éclairage
• Chauffage
• Climatisation
• 20 bureaux fermés
• Tapis, ascenseurs
Disponible immédiatement
Prix de location: $7 du pied carré
Pour informations:
Fernand Blanchard
668-4500
ou 382-1182
28-2-80

BUREAUX À LOUER

Espaces disponibles pour MÉDECINS & DENTISTES
Au nord de Joliette, centre touristique de la région, immeuble récent, possibilité d'expansion. Excellentes conditions.
Appelez à frais virés
Marthe Richard
1-514-886-3879
J.N.O.

STE-CATHERINE, 1er étage, 1,300 p.c. Nouvelle rénovation. Occupation immédiate. 845-1207 de 9 à 4 heures p.m. Privé. 1-3-80

CHALETS À LOUER

DOMAINE STE-AGATHE, vacances repos. Luxueux Bavarois, cheminée pierre, meubles Thibault. Saison, semaine de ski (7 jours, 5 jours, week-end). Dépliants: 256-6825, (819) 326-5836. 28-2-80

CHALETS DEMANDÉS

JEUNE COUPLE avec bébé désire louer maison de campagne ou chalet pour la saison d'été. Maximum: 100 milles de Montréal. 849-6472, Michel ou Carole. 1-3-80

CHAMBRES À LOUER

AHUNTSIC, chambre meublée dans cottage. Propre, confortable; possède légère cuisine. Près autobus; secteur paisible. Pour non-fumeur, travaillant. Références. Libre 1er mars. 336-0799. 28-2-80

COMMERCES À VENDRE

Librairie, dans Ahuntsic, excellent potentiel, possibilité de logis. Mme Denise Trahan 735-6381 / 334-6588 28-2-80

MOTEL 17 unités, 3 avec cuisine, air climatisé, T.V. couleur, piscine chauffée, 2 acres de terrain, 10 milles de Niagara Falls, très bon chiffre d'affaires. Écrire à: D. Labbé, R.R.#2, Welland, Ontario, L3B 5N5 3-3-80

CONDOMINIUM

VIEUX LONGUEUIL, Le Square, luxueux 3½ — 4½, à vendre. Côté du soleil, rue Châteauguay. Hypothèque de $27,000. à 9½%, dûe en 1983. Pas d'agents. 674-7687 ou 465-3040. 27-2-80

COURS PRIVÉS

POUR apprendre l'art du vitrail, s'inscrire à: "L'Atelier de verre Grassroots", 406 rue Notre-Dame, Vieux Montréal. 489-9547, 842-6957. 3-3-80

CONVERSATION. Dame de langue anglaise aimerait converser avec dame de langue française. 489-2117. 28-2-80

DEMANDES D'EMPLOI

DACTYLO-PIGISTE. Rapidité, précision, efficacité. Tarifs raisonnables. 273-0594. 28-2-80

DÉMÉNAGEMENTS

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurances complètes. 327-6026. 18-3-80

À BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout temps, estimation gratuite, 937-9491. J.N.O.

VOTRE conseiller en petits et gros déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul 670-7729. J.N.O.

Disponible en tout temps pour petits et gros déménagements, spécialité cuisinière, réfrigérateur, laveuse, sécheuse, assurances complètes. 725-1372. J.N.O.

FERMES À VENDRE

St-BERNARD DE LACOLLE, petite ferme. Grande maison, bâtiments neufs. 32 milles de Montréal. Tél.: 1-246-2439, M. Nicolas. 29-2-80

GARDERIE

CHERCHE PERSONNE responsable et affectueuse pour prendre soin chez moi, durant la semaine (8h.-17:30h.), d'une fillette de 17 mois. Références. Quartier N.D.G. 481-4436, après 18h. 3-3-80

LOCAL À LOUER

Local commercial rue St-Denis près carré St-Louis. Spécialités: fleuriste, tailleur, nettoyeur, 522-1149 3-3-80

LOGEMENTS À LOUER

GRANDE pièces meublée avec goût, située dans quartier résidentiel sélect, à dix minutes du centre-ville. Cuisine légère, refrigérateur, salle de bain, entrée, thermostat et téléphone privés. Idéal pour personne résidant occasionnellement à Montréal. Bureau: 722-4655, local 65. Privé: 738-9020. 3-3-80

Côte-des-Neiges, haut de duplex 4½, spacieux face parc, ensoleillé, chauffé, tapis mur à mur, $300./mois, libre 1er mai, 733-8723. 28-2-80

FACE PARC LAFONTAINE, 2½ chauffé, tranquille, très propre, $175/mois. Idéal pour pied à terre. Libre 1er mars. 525-6125 entre 5 et 9 heures. 28-2-80

Grand logis à louer rue Cherrier. 522-1149 3-3-80

LOGEMENT DEMANDÉ

JEUNE MÉDECIN marié, sans enfant, cherche logement ou appartement, calme. Grand 5½, 6½ ou + avec stationnement à Outremont ou proximité. Pour mai, juin ou juillet. Après 6 heures, appelez Madeleine Rhéaume à Ottawa, 1-613-235-0415. 29-2-80

MAISONS À LOUER

COUPLE CHERCHE maison à louer sur la Rive Sud. Près transports. Après 3 heures: 651-3795. 28-2-80

OCCASIONS D'AFFAIRES

À louer, salon de coiffure pour Dame, proximité tour Radio-Canada, libre à partir du 1er mai '80. Appelez après 17:00, 522-5477 1-3-80

OFFRES D'EMPLOIS

Programmeur
Système Cobol
Programmeur en COBOL recherché avec expérience en OS. 3 ans ou plus. Nous payons les taux les plus élevés. Intéressé(e)! Appelez Randy Silkey à 282-9334, ou présentez-vous 2075 Université. Bureau 1212. Montréal.
Gestion Informatique OKA Ltée
28-2-80

OFFRES D'EMPLOIS

SECRÉTAIRE JURIDIQUE, sténodactylo bilingue, avec expérience/-bureau d'avocats. Madame Martin: 866-8674. 3-3-80

CHERCHONS mari et femme ne vivant plus ensemble, qui accepteraient de participer au tournage d'un film documentaire, portant sur le mariage et le divorce. Du lundi au vendredi, de 9 à 17 heures: 866-3568. 28-2-80

Recherchons jeune secrétaire dynamique avec excellent français, très bonne dactylo, initiative et sens des responsabilités. Expérience légale serait un atout. Salaire à discuter. Poste disponible à compter du 1er avril 1980. S'adresser à Huguette Lebrun, 861-4776. 5-3-80

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

ABAISSEMENT 13¼%, 1ère, 2ième hypothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir, 729-4332. J.N.O.

A-1 absolument confidentiel $1,200 à $600,000, 1ère, 13¼%, 2ième. Mlle Léona Laberge, courtier, 486-1106 jour ou soir. J.N.O.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-HUBERT: Cottage canadien, 5 lucarnes 28'x160', terrain paysagé, 11,600 pi. car., piscine intérieure 25'x45! $145,000. R. Langlaois 653-4277 679-1110. Fiducie du Québec, courtier 28-2-80

ST-BRUNO, triplex en brique, 2 x 5½ et 1 x 4½. Secteur résidentiel. Grand terrain. 1er hypothèque fixe 1989, à 6¼%. Demande: $68,900. Téléphonez entre 18 et 20 heures à 653-3847. 29-2-80

STE-THÉRÈSE EN HAUT, cottage 4 chambres, 2 salles de bain, bonne situation, $75,000. 435-8693. 28-2-80

PROPRIÉTÉ À VENDRE



BOUCHERVILLE, magnifique propriété adossée au golf. 10 appartements, salle familiale toit cathédrale en cèdre, superbe foyer en pierre naturelle. Balance d'hypothèque à 11½%. pas d'agent.
655-0188
28-1-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

LONGUEUIL, Domaine de Normandie, duplex décoré professionnellement. Cuisine ultra-moderne, arbres matures. Garage attenant. Parc et fontaine. Particulier, 679-9893. 10-03-80

BOUCHERVILLE, cottage 7 pièces, garage chauffé, air climatisé filtre électronique, entrée 200 ampères, génératrice d'urgence, 2 salles de bains, broyeur, lave-vaisselle, foyer. Clôture "Frost" recouverte de vignes, piscine creusée chauffée 15 x 34, grand patio, arbres et arbustres matures. $84,000. Pas d'agent 655-1218. 3-3-80

AHUNTSIC: Triplex/pierre, détaché, propre, grande cour, sous-sol fini, stationnement, rue tranquille. $110,000. Balance de vente avec vendeur. Vente privée. 10 800 Durham, 388-0764. 28-2-80

BROSSARD: Cottage "Québécoise", pièces vastes, salle à manger, surabondance de rangements, foyer, terrain 6348 pieds carrés. J. C. Dufort 671-6548, 672-6450 MONTRÉAL TRUST COURTIERS 28-3-80

Candiac. Bungalow 5 chambres, sous-sol fini. Très propre. Un vrai bijou pour moins de $50,000.00. EXCL Jocelyne Côté 656-7770 670-0321 TRUST NATIONAL COURTIER 28-2-80

LAVAL: Maison attachée (town house), 3 chambres. Construction 2 ans. Taux hypothécaire: 10%. Tél.: 625-4965 28-2-80

Longueuil. Maison de style 18e siècle, entièrement rénovée. Zonage commercial, grand terrain. Faut voir! MLS Jocelyne Côté 656-7770 670-0321 TRUST NATIONAL COURTIER 28-2-80

OTTERBURN: Superbe propriété — 8 pièces — 4 chambres — salle familiale — foyer — grand terrain — beaux arbres — excellente condition — $56,500. ALBERT SIMON 467-2156 658-8216 MLS IMM. SÉLECT COURTIERS 1-3-80

OUTREMONT — Avenue Pratt — Magnifique Cottage — 4 chambres — sous-sol fini — garage — Exclusif. PIERRE PETRUCCI 342-1039 — 739-3265 TRUST GÉNÉRAL COURTIER. 28-2-80

PRÈS MONT ST-HILAIRE, maison 100 ans, bois, retirée, terrain 50,000 p.c., intérieur et haut de propriété restaurés. Chauffage: électricité/-gaz. $29,000. Particulier. Yvan Lafrenière, 389-5921 poste 231, 9h à 17h., 729-8143. 28-2-80

ST-BRUNO: Cottage canadien, construit 1975, grand souci style d'autrefois, 40x32, trois chambres, salle familiale. Situé face lac, vieux presbytère. Site enchanteur. Placement sûr. Idéal professionnel. Possibilité bureau. À voir. Claude Vallerand 653-2496 653-9997. MONTRÉAL TRUST, COURTIERS 28-2-80

ST-HILAIRE: Jolie canadienne — 8 pièces — foyer — chauffage électrique — magnifique terrain boisé — 1 acre avec ruisseau — prix / occupation discutable. ALBERT SIMON 467-2156 658-8216 MLS IMM. SÉLECT COURTIERS 28-2-80

ST-LAMBERT: 2 étages tout brique, salle familiale avec foyer, 2 salles de bain, près transports. Exclusif. C. Comeau 679-1110 679-0614. Fiducie du Québec, courtier 28-2-80

2 autres acheteurs demandés pour triplex, 6 et 7 pièces, St-Hubert / Sherbrooke. 522-1149 3-3-80

OUTREMONT, cottage de style georgien. Superbes moulures et boiseries conservées intactes. Cuisine rénovée. 5 chambres à coucher, 2 salles de bain. Le tout sur environ 11,000 p.c. de terrain pouvant être subdivisé. Exclusivité. Madame Louise Longtin, 342-9393 ou Frank A. Norman & Cie Limitée, courtier licencié, 731-6817. 28-2-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

C.D.N.
EDOUARD-MONTPETIT
Duplex 2 x 6½, rénové. HENRI-BOURASSA, triplex. Revenus: $7,200. Impeccable. PIEIX et HOCHELAGA, 7 logements rénovés: Revenus: $20,000.
LE PERMANENT
Annette Lanoue 744-1453
28-2-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE À L'ÉTRANGER

Freeport (Bahamas) Grand 5½ en copropriété. 2 salles de bain, piscine, jardins intérieurs. Proche toutes commodités. Meublé. EXCL Dominique Dubois FRI 656-7770 632-4255 - Trust National Courtier. 28-2-80

SERVICES/DIVERS

INSTALLATION DE CHAUFFAGES ÉLECTRIQUES. 110 - 220 volts. Commercial et résidentiel. Bons prix. 622-4555. 1-3-80

REMBOURRAGE



CHAISE LOUIS XIII
LUTÈCE REMBOURREUR, spécialité dans la réparation de meubles antiques, aussi le moderne, travail d'artisan, ouvrage garanti. **Paul Chotard, propriétaire. Tél.: le jour 843-5409, le soir 325-2633.** 1-3-80

SOCIÉTÉ-LOISIRS

NOS AMIS SONT VOS AMIS LE CLUB
Façon propice pour connaître les autres. C'est une façon sans gêne de rencontrer des gens sympathiques, des gens comme vous. Appelez-nous dès maintenant.
849-4496 — 849-2627
2015 Drummond, suite 820
H3G 1W7
861-8101 — (24 hres)
J.N.O.

AMASO: Service de rencontres, sérieux. Dépliants sur demande et entrevues gratuites sur rendez-vous. Marthe Gaudette, 822 est, Sherbrooke, suite 5, Montréal H2L 1K4. 2h à 7h. 524-3852. J.N.O.

TERRAINS À VENDRE

LOTS BOISÉS et NON-BOISÉS. Services installés. Les Cèdres, 30 milles de Montréal. $0.25 p.c. 384-9768. J.N.O.

VOYAGES

SPÉCIAUX 15 jours avion-hôtel-breakfast: Mexique $449., St-Nomininque $460. CCF Paris $436., Bruxelles $432., Miami $169., Madrid, Lisbonne $483. Trans-Atlantique hebdomadaire: Londres $189. US, Bruxelles, Francfort $207. US. Euro-Américain 878-1085, 147688400435. J.N.O.

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LE BRIDGE

Qui donc était Deschapelles?

par Charles-A. Durand

♠ ♥ ♦ ♣

Donneur: Sud
Vulnérables: Nord-Sud.

	Nord ♠ A V ♥ A V 10 4 ♦ V 8 5 ♣ 7 5 4 2	
Ouest ♠ D 7 5 ♥ 6 5 ♦ 7 4 2 ♣ 10 9 8 6 3		Est ♠ R 8 6 2 ♥ 9 8 7 3 2 ♦ A 3 ♣ A R
	Sud ♠ 10 9 4 3 ♥ R D ♦ R D 10 9 6 ♣ D V	

Les enchères:

Sud	Ouest	Nord	Est
1 ♦	passe	1 ♥	passe
1 SA	passe	3 SA	passe
passe	passe		

Entame: le 10 de trèfle par Ouest.

Ce coup est une tactique qui consiste à sacrifier un honneur non protégé dans le but de trouver dans la main de son partenaire l'honneur en dessous de la carte sacrifiée. Il a pour but de créer ou de trouver une entrée chez le partenaire, seul moyen de correspondre avec sa suite établie et d'obtenir les levées qui contribueront à faire chuter le déclarant. Pour ce faire un gros honneur est joué en pure perte. L'entame du 10 de trèfle est positivement la carte de tête d'une séquence. Est joue son As et son Roi sur lesquels Sud laisse aller la Dame et le Valet. Est constate que son partenaire a ouvert dans une séquence de 5 trèfles; comment pourrait-il donc procéder pour lui donner la main et lui faire réaliser ses trois levées affranchies en trèfle?

La défense triomphe souvent, non par la force de ses cartes mais par des déductions expertes lui faisant déceler la faille ou le point faible du déclarant, stratagème apte à faire chuter le contrat.

La faiblesse du mort est bien le carreau, mais c'est aussi la couleur de Sud et si Ouest possédait un honneur, le déclarant sera forcé de lui concéder dans l'établissement de cette suite. Est ne veut pas non plus se départir de son As de carreau, car c'est une entrée qui peut lui être utile. Alors son imagination féconde en arrive à conclure que si Ouest possède la Dame de pique en troisième carte, il pourra s'en servir comme entrée et réaliser les trois levées de trèfle qui sont dans sa main. Il joue donc son Roi de pique. Quel beau subterfuge; Sud ne place pas son As immédiatement. Est joue un autre pique et l'As tombe par force majeure et la Dame du joueur en Ouest est affranchie. Quel beau jeu! répétons-le.

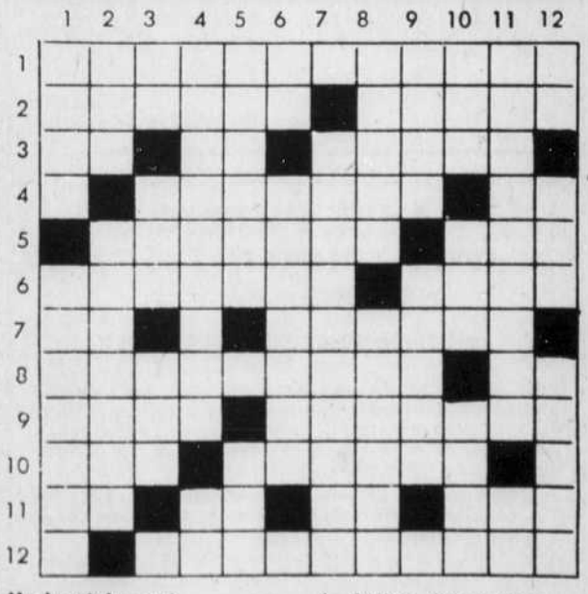
Le déclarant a absolument besoin de la suite de carreau pour l'accomplissement de son contrat; à la première carte jouée, dans cette couleur, l'As de carreau du joueur Est s'empare de la levée et celui-ci retourne un pique. Ouest le prend de sa Dame et encaisse ses 3 trèfles pour faire chuter le contrat de 3 levées, grâce au coup de Deschapelles.

Deschapelles fut un des grands joueurs de Whist de France. Ses études et ses observations sur les différents jeux de cartes firent progresser le bridge énormément.

DEMANDES D'EMPLOI

Couple français, dix ans d'expérience prouvée de responsabilité à l'étranger
Lui: Ingénieur civil, spécialiste de direction et de gestion de grands projets complexes.
Elle: Docteur en sciences économiques, spécialiste de planification sociale, nutrition et santé.
Désirant travailler au Québec ou dans un projet québécois, étudierait toute proposition de travail conjoint ou séparé.
Adresse: **G.R. Volpatti**
c/o SHAIMA
B.P. 6892 JEDDAH
ARABIE SAOUDITE
28-2-80

LES MOTS CROISÉS



Horizontalement
1—Métier du maréchal-ferrant.
2—À la tête d'un diocèse. — Précède Noël.
3—Venu au monde. — Note de la gamme. — Nom de deux muscles pairs.
4—Rend réel et effectif. — Charpente du corps humain.
5—Fabrication et vente du sel. — Ride.
6—Sévère. — Beaucoup.
7—Strontium. — Nom donné au varech, en Bretagne et en Normandie.
8—Souillée de sang. — Cobalt
9—Charge d'un âne. — Reconnaissance d'un objet par l'intermédiaire de l'un des sens (plur.).
10—Fille de Cadmus. — Chagriner.
11—Venu au monde. — Fleuve de France. — Dans. — Poisson d'eau douce.
12—Avoir de l'importance pour.

Verticalement
1—Ne dit pas la vérité. — Rendu sain.
2—Grain du chapelet. — Qui n'est plus d'usage.
3—Île de l'Atlantique. — Coupé court. — Nouveau.
4—Action d'équeuter. — Quatre saisons.
5—Qui a rapport à la peau. — Terme du jeu d'échecs.
6—Hélium. — Action de larguer.
7—Habitation préparée pour les pigeons domestiques.
8—Fatiguée. — Surprend.
9—Cri des bacchantes. — Séparation de deux éléments d'un mot par l'intercalation d'un ou de plusieurs autres mots.
10—Roue à gorge d'une poulie. — Préfixe signifiant favorable à. — Nom poétique de l'arc-en-ciel.
11—Effronterie. — Petit cube.
12—Sert à lier. — Situé. — Espèce de saule.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	S	A	H	A	R	I	E	N	N	E	■	E
2	A	V	A	L	A	N	C	H	E	■	U	N
3	M	E	R	I	T	E	R	■	G	E	N	E
4	E	C	O	T	■	N	O	I	R	C	I	R
5	D	■	■	E	P	A	U	L	E	R	■	G
6	I	S	O	M	E	R	I	E	■	I	C	I
7	■	P	L	E	U	R	S	■	P	L	I	E
8	T	I	E	N	■	A	S	A	■	L	E	■
9	I	C	■	T	A	B	A	G	I	E	■	G
10	B	A	R	■	E	L	G	I	N	■	O	U
11	I	■	I	R	R	E	E	L	■	I	D	E
12	A	N	A	N	A	S	■	E	F	F	E	T

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 23

Ventes en justice

Conditions et Renseignements

1 Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.

2 L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant.

3 Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.

La Chambre des huissiers du Québec

Province de Québec, District de Montréal, No 500-02-019187-793, COUR PROVINCIALE, COMMUNICATIONS ROBERT GOULET INC. demanderesse -vs- 85111 CANADA LTÉE défenderesse. Le 8 mars 1980, à 10 heures de l'avant-midi au lieu d'entreposage du gardien au No 9366 2e Avenue, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: Equipements variés de bureaux - etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRÉ PELLETIER huissier, 879-1006. Montréal, 27 février 1980.

Avis est donné que: Adrien Benard, 1065, St-Alexandre, Longueuil, P.Q., détenteur du permis M500486-001, région 06, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: Jean-Claude Guilbault, 415, Brais, Longueuil, P.Q., conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.
1ère parution le 27 février 1980
2ème parution le 28 février 1980
3ème parution le 29 février 1980
SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE

KAPCAP CORPORATION
AVIS
AVIS est par les présentes donné que KAPCAP CORPORATION fera une demande pour obtenir l'abandon de sa charte selon les dispositions de la Loi des Compagnies du Québec.
MONTRÉAL, ce 21 février 1980
JACK B. BOBROVE, c.r.
Procureur pour la Corporation

PERSTA CANADA INC.
AVIS public est donné que PERSTA CANADA INC. s'adressera à l'Assemblée Nationale du Québec à présente session pour demander l'adoption d'un projet de loi privé.
PERSTA CANADA INC. entend faire régulariser les titres de propriétés du lot 328-148 aux plans et livre de renvoi officiels de la Paroisse Sainte-Anne, division d'enregistrement de Montréal et notamment faire déclarer qu'EASTERN INVESTORS LIMITED est devenu propriétaire inconditionnel d'une partie du lot originaire 328 dudit cadastre aux termes d'un avis de vente en date du 29 août 1968 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Montréal, le 10 septembre 1968, sous le numéro 53750 et de l'acte de vente consenti par le shérif adjoint sous seing privé le 6 février 1969 et enregistré au bureau d'enregistrement de la vidision de Montréal le 14 février 1969, sous le numéro 2118360.
Et pour toutes autres fins.
Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce projet de loi en s'adressant au bureau des procureurs soussignés, 1200 McGill College, suite 1510, Montréal, H3B 4G7. MONET, HART, SAINT-PIERRE & DES MARAIS.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des divorces)

GREFFE DES DIVORCES
DU DISTRICT DE MONTRÉAL
NO.: 500-12-092 790-801
DENIS BÉGIN,
Requérant
-vs-
GHISLAINE BILODEAU,
Intimée
AVIS
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée est par les présentes requise de comparaître, dans un délai de soixante (60) jours à compter de la présente publication. Une copie de la requête en divorce ayant été laissée au Greffe des divorces.
Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de produire votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procèdera à obtenir contre vous, par défaut, jugement de divorce.
Montréal, ce 30 janvier 1980
RONALD CHASSÉ
Registraire des divorces
Division de Montréal
SYLVESTRE, COHEN, BRISSON,
DUPIN & CHARBONNEAU,
2383, rue Grand-Trunk,
Montréal, Qué.
H3K 1M8 (933-8432)
Procureurs du requérant

PRENEZ AVIS que la requérante 91,953 CANADA LTÉE/LTD s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin que celle-ci statue sur le maintien de son permis no. M201632, suite à un changement de contrôle intervenu au sein de ladite compagnie, le tout conformément à l'article 44 de la loi des Transports et à l'article 2.59.1 du règlement 2 (1976). Toute personne intéressée peut s'opposer à la présente dans les cinq (5) jours suivant la dernière publication en s'adressant à la Commission des Transports du Québec.
MARCEL DRAPEAU, procureur
1ière parution: 26 février 1980
2ième parution: 27 février 1980
3ième parution: 28 février 1980

CANADA
DISTRICT DE MONTRÉAL
PROVINCE DE QUÉBEC
NO: 500-02-054471-797

COUR PROVINCIALE

ROBERT McCALL
Demandeur
VS
DAME JANET RUTH HOOD
Demanderesse
PAR ORDRE DE LA COUR
La Défenderesse, JANET-RUTH HOOD, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours suivant la dernière publication. Une copie a été laissée à son intention au Greffe de la Cour.
MONTRÉAL, le 12 février 1980
(sgd.) ARMAND BEAULIEU, P.A.
REGISTRAIRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

C.T.Q.

TRANSFERT
PRENEZ AVIS QUE GILLES ROBERT INC., ainsi que ses actionnaires, détenteur du permis 17404-V s'adresseront à la Commission des Transports du Québec, pour obtenir le droit de transférer cette partie de son système de transport consistant dans les clauses d) e) f) h) i) n) o) p) q(r(s(, à TRANSPORT GILLES-ROBERT LTÉE, les deux entreprises étant situées à St-Luc, Qué.
La requérante demande que la décision soit rendue "instanter" selon les règles de pratique et que les dites clauses du dit permis soient renouvelées à l'occasion du transfert entre les mains de l'acquéreur.
Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports - 505 est rue Sherbrooke, Montréal.
1ère publication: 26 février 1980
2e publication: 27 février 1980
3e publication: 28 février 1980
PAQUETTE, PERREAULT & ASSOCIÉS
Par: Me Adrien R. Paquette, C.R.

BARUCHSON HOLDING CORPORATION
AVIS
AVIS est par les présentes donné que BARUCHSON HOLDING CORPORATION fera une demande pour obtenir l'abandon de sa charte selon les dispositions de la Loi des Compagnies du Québec.
MONTRÉAL, ce 21 février 1980
JACK B. BOBROVE, c.r.
Procureur pour la Corporation

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:
Noël Hubert Paradis, distributeur
-et-
Berthe (Duchaussoy) Paradis, ménagère
Ayant fait affaires sous les nom et raison sociale de: "Les Distributeurs Parmil Limitée"
AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS
AVIS est par les présentes donné que NOËL HUBERT PARADIS & BERTHE (DUCHAUSSOY) PARADIS ont fait cession de leurs biens le 20ième jour de février 1980 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 10ième jour de mars 1980, à dix heures (10:00) de l'avant-midi au bureau du syndic C.A. Michaud, 2 Place Laval, suite 460, Laval, P.Q.
Le 21 février 1980
C.A. MICHAUD — SYNDIC
Bureau de C.A. Michaud
2 Place Laval, suite 460
Laval, P.Q.
H7N 5N6

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No: 500-12-093930-802
DAME ALINE LAVALLÉE-SAUVÉ
requérante
-VS-
M. JEAN-PIERRE SAUVÉ
intimé
PAR ORDRE DE LA COUR:
L'intimé, JEAN-PIERRE SAUVÉ, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de un mois de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce & une requête pour mesures provisoires ont été laissées à son intention au bureau de la direction des greffes au palais de Justice, au no. 10 St-Antoine à Montréal dit district.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires, qu'elle sollicite contre vous, ce 25 février 1980.
Mes Cimoné & Poupart, avocats
365, St-Jean
Suite 220
Longueuil, Québec
670-7900-1

AVIS est donné qu'en vertu des dispositions de la Loi des compagnies RAMEZAY HOUSE LTD. MAISON RAMEZAY LTÉE s'adressera au Ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, que son annulation soit dirigée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.
DATÉ à Montréal, P.Q., le 31ième jour d'octobre, 1979.
Les procureurs de la compagnie,
PHILLIPS & VINEBERG

AVIS
Prenez avis que 93430 Canada Ltée, voiturier-remorqueur s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisée par voie de permis spécial à tirer avec ses tracteurs, les remorques et semi-remorques de Asbestos Eastern Transport Inc., ainsi que les remorques et semi-remorques que ce voiturier-routier peut légalement utiliser dans l'exploitation de son permis suivant toutes les clauses du permis portant numéro 92-V de Asbestos Eastern Transport Inc.,
Durée du permis 364 jours
Les requérantes demandent également à la Commission des Transports du Québec de décréter suivant l'article 2.58.1 que la décision devienne exécutoire à la date où elle sera rendue.
Tout intéressé peut faire opposition à la présente dans les cinq jours qui suivent la troisième publication du présent avis.
1ière publication 27 février 1980
2ième publication 28 février 1980
3ième publication 29 février 1980
Corbeil, Groleau & Dufresne,
31, St-Jacques, suite 100
Montréal, Québec H2Y 1K9

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-04-000675-802
Le 18e jour du mois de février 1980
PRÉSENT:
PROTONOTAIRE ADJOINT
DAME DIANE MARTIN
Demanderesse
-vs-
MANUEL DE JESUS HERNANDEZ CRUCETA
Défendeur
ORDONNANCE DE LA COUR
Il est ordonné à l'intimé MANUEL DE JESUS HERNANDEZ CRUCETA de comparaître d'ici 30 jours, copie de la déclaration sur action en annulation de mariage, lui ayant été laissé au Greffe à son intention.
MONTRÉAL, le 18 février 1980
ARMAND BEAULIEU
PROTONOTAIRE ADJOINT
Mes Bolduc, Lavigne & Ass.,
avocats
6625 Sherbrooke, ste 200,
Montréal, P.Q.
dossier: 4-763

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un acte sous seing privé daté du 18 décembre 1979, selon lequel 84055 Canada Ltd, faisant-affaires sous la raison sociale d'Imprimerie Cascade Enrg., a transféré et cédé toutes ses créances, présentes et futures, à Mactac Canada Ltd. en garantie, a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division de Montréal le 23 janvier 1980, sous le numéro 3044594.
STEWART, McKENNA, GAUTHIER,
Procureurs de Mactac Canada Ltd.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

TRIBUNAL DE LA JEUNESSE

NO: 500-43-000294-79
ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION PAR AVIS PUBLIC
(art. 139 C.p.c.)
A Monsieur Jacques Fong.
Considérant la demande formulée par requête en date du 6 février 1980, la Cour ordonne à l'intimé de comparaître au greffe du Tribunal de la Jeunesse, 410 est, rue Bellechasse, Montréal dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informer, sous réserve des restrictions légales prescrites, de la demande dont le Tribunal de la Jeunesse est saisie concernant l'adoption de Mélanie Suzy Fong, née le 27 janvier 1972 et pour y donner ou refuser son consentement. A défaut par lui de ce faire le Tribunal pourra procéder dans l'instance sans autre avis.
Le greffier adjoint
Lucille Bourdeau

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO.: 500-12-092098-791

COUR SUPÉRIEURE

Chambre de la Famille
(Divorces)
DAME EDITH WISHART,
Requérante
c.
WILFRED HUNTER
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, WILFRED HUNTER est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la publication. Une copie de la Requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, la Requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTRÉAL, le 19 février 1980.
(s) B.J. GREENBERG, J.C.S.

JACAR INC.
Avis vous est par les présentes donné que la compagnie Jacar Inc., constituée en vertu de la Loi des Compagnies du Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal demandera au ministre des Consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des Compagnies.
Daté à Montréal, ce 17e jour de décembre 1979.
GERTRUD ZOLLER
SECRÉTAIRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

Tribunal de la Jeunesse

NO: 500-43-0001317-79
ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION PAR AVIS PUBLIC
(art. 139 C.p.c.)
A Monsieur Hormoz Bakhtiar
Considérant la demande formulée par requête en date du 1er février 1980, la Cour ordonne à l'intimé de comparaître au greffe du Tribunal de la Jeunesse, 410 est, rue Bellechasse, Montréal dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informer, sous réserve des restrictions légales prescrites, de la demande dont le Tribunal de la Jeunesse est saisie concernant l'adoption de Shahgol Bakhtiar, née le 3 septembre 1975 et pour y donner ou refuser son consentement. A défaut par lui de ce faire le Tribunal pourra procéder dans l'instance sans autre avis.
Le greffier adjoint
Lucille Bourdeau

AVIS
Prenez avis que M. Rémi Boyer, voiturier-remorqueur, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisé par voie de permis spécial à tirer avec son tracteur dûment enregistré les remorques et semi-remorques utilisées légalement par Kingsway Transports Limited, voiturier-routier, dans l'exploitation de son permis suivant toutes les clauses du permis de Kingsway Transports Limited portant numéro M-304623, laquelle compagnie demande un permis de voiturier-routier correspondant.
Durée du permis 364 jours
Les requérants demandent également à la Commission des Transports du Québec de décréter suivant l'article 2.58.1 que la décision devienne exécutoire à la date où elle sera rendue.
Tout intéressé peut faire opposition à la présente requête dans les cinq jours qui suivent la troisième publication du présent avis.
1ière publication 27 février 1980
2ième publication 28 février 1980
3ième publication 29 février 1980
Corbeil, Groleau & Dufresne,
31 St-Jacques, suite 100
Montréal, Québec
H2Y 1K9

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 6 février, 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Lingerie Rachelle Ltée — Rachelle Lingerie Ltd. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, Québec le septième jour de février 1980, sous le numéro 3048026. Ce 26ième jour de février, 1980. LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

Tribunal de la jeunesse

NO.: 500-43-000091-80
ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION PAR AVIS PUBLIC
(art. 139 C.p.c.)
A Thomas Mark Robinson
Considérant la demande formulée par requête en date du 4 février 1980, la Cour ordonne à l'intimé de comparaître au greffe du Tribunal de la Jeunesse, 410 est, rue Bellechasse, Montréal dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informer, sous réserve des restrictions légales prescrites, de la demande dont le Tribunal de la Jeunesse est saisie concernant l'adoption de Susan Dayle Robinson, né le 12 janvier 1961 et pour y donner ou refuser son consentement. A défaut par lui de ce faire le Tribunal pourra procéder dans l'instance sans autre avis.
Le greffier adjoint
Lucille Bourdeau

CANADA
PROVINCD DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
C.T.Q.
PERMIS SPÉCIAL
ART 2.74 — REG 2(1976)
PRENEZ AVIS QUE, AURÈLE FORGET du 69, rue Van Vliet, Lacolle, PQ, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées en possession légale de la compagnie, GILLES ROBERT INC., titulaire du permis 17404-V, sur chacune des clauses du permis; ladite compagnie, Gilles Robert Inc., fait une demande de permis de courtier réciproque.
Durée: 364 jours.
Tout intéressé peut contester cette demane de permis spécial déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505, rue Sherbrooke, est, Montréal, PQ.
PAR: LOUISE LAVOIE / PROCUREUR
SIGNE: PAQUETTE, PERREAULT, RIVET ET ASSOCIES
200, St-Jacques, ouest, #900
Montréal, PQ, H2Y 1M1
1ère publication: 25 février 1980
2e publication: 26 février 1980
3e publication: 27 février 1980

VILLE DE BEDFORD
AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que la VILLE DE BEDFORD s'adressera à l'Assemblée Nationale du Québec, à sa prochaine session, pour l'adoption d'une loi modifiant sa charte, pour les motifs suivants:
1.- pour dispenser la ville de la publication de ses règlements adoptés avant le 1er janvier 1979;
2.- pour ratifier et déclarer valides et légaux les actes suivants:
a) vente de Monsieur Albert Nadeau à la Ville de Bedford, passée le 14 octobre 1966 devant Me Yves Fortin, notaire, sous le no. 14676 de son répertoire et enregistrée sous le no. 118856 au bureau d'enregistrement de Missisquoi;
b) vente de la Ville de Bedford à M. Lionel Bourgea, passée le 23 juillet 1973 devant Me Roger Fortin, notaire, sous le no. 7043 de son répertoire et enregistrée sous le no. 136676 au bureau d'enregistrement de Missisquoi;
c) vente de Township Land Development Company à la Ville de Bedford, passée le 16 mai 1960 devant Me Roger Fortin, notaire, sous le no. 1847 de son répertoire et enregistrée sous le no. 103362 au bureau d'enregistrement de Missisquoi;
d) vente de Ville de Bedford à Les Aménagements Industriels de Bedford Ltée, passée le 5 janvier 1976 devant Me Marcel Courville, notaire à Bedford, sous le no. 1256 de son répertoire et enregistré sous le no. 145378 au bureau d'enregistrement de Missisquoi.

Et pour toutes autres fins.
Montréal, ce 29 janvier 1980.
VIAU, BÉLANGER & ASSOCIÉS
Procureurs de la Ville de Bedford.

COMMISSION DE TRANSPORT DE LA RIVE SUD DE MONTRÉAL
AVIS PUBLIC
AUGMENTATION DE TARIFS

En vertu de l'article 48 de sa loi, la Commission de transport de la Rive Sud de Montréal publie sa résolution numéro 80-36 adoptée à l'unanimité lors de sa séance tenue le 14 février 1980:
"Que les tarifs en usage pour les usagers de la Commission, qui seront en vigueur le 3 mars 1980, soient les suivants: du lundi au vendredi inclusivement aux heures de pointe, soit de 7h00 à 9h00 et de 16h00 à 18h00, sauf les jours fériés — $0.60 du passage au lieu de $0.55; les tarifs en usage les samedis et dimanches ainsi que les jours fériés et en dehors des heures de pointe — $0.50 du passage au lieu de $0.45; les tarifs pour les étudiants et personnes âgées de 65 ans et plus demeurent inchangés à $0.25".
ADOPTÉE
Longueuil, le 18 février 1980.
Lucie Dion
Secrétaire et conseiller juridique

AVIS PUBLIC
RÉGIE DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ
GAZ MÉTROPOLITAIN, INC.,
Augmentation des taux

AVIS est, par la présente, donné que GAZ MÉTROPOLITAIN, INC., distributeur aux termes de la Loi sur la Régie de l'électricité et du gaz (Lois refondues du Québec, chap. R-6) a, par sa requête 2776-80 en date du 28 janvier 1980, demandé à la Régie de l'électricité et du gaz:

"D'APPROUVER une augmentation de $13,655,802 pour lui permettre de récupérer les augmentations de son coût du gaz."

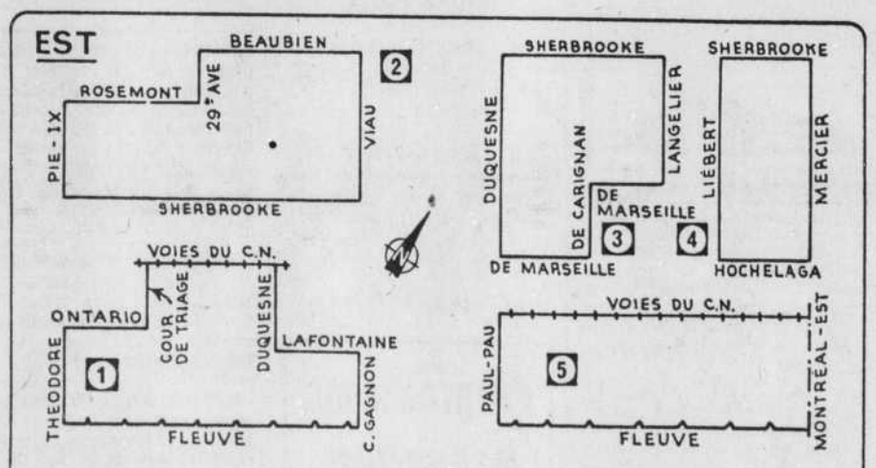
AVIS est de plus donné qu'une ordonnance provisoire portant le numéro G-228 a été émise par la Régie le 18 février 1980 ordonne entre autres ce qui suit:
"1.Une majoration provisoire de 0,15$ le mpc est ajoutée aux prix actuellement en vigueur de la requérante, en sus des ajustements subséquents de l'ordonnance G-166 du 25 mai 1977.
2.La majoration provisoire ci-dessus autorisée entre en vigueur, pour les volumes de gaz consommés à partir des dates suivantes:
du 13 février 1980 pour les tarifs 1, 2 et 3 de la requérante.
du 7 février 1980 pour les tarifs 4, 6 et 7 de la requérante.
du 1er mars 1980 pour les tarifs 8 et 9 de la requérante.

Toute personne désirant faire des représentations au sujet de la présente requête peut les faire parvenir par écrit au soussigné dans un délai de dix (10) jours de la publication du présent avis.
Toute personne désirant intervenir dans la présente requête doit le faire par écrit en déclarant son intérêt et en exposant sommairement les motifs de son intervention qui doit être signifiée à la requérante dans le même délai de dix (10) jours de la publication du présent avis, et déposée à la Régie avec preuve de signification.
Copie de la présente requête peut être obtenue en s'adressant au soussigné.
Montréal, le 22 février 1980.
RÉGIE DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ
Gilles Bonneau, c.g.a.
Secrétaire par interim
2100 rue Drummond
Montréal (Québec)
H3G 1X1
R-2776-80

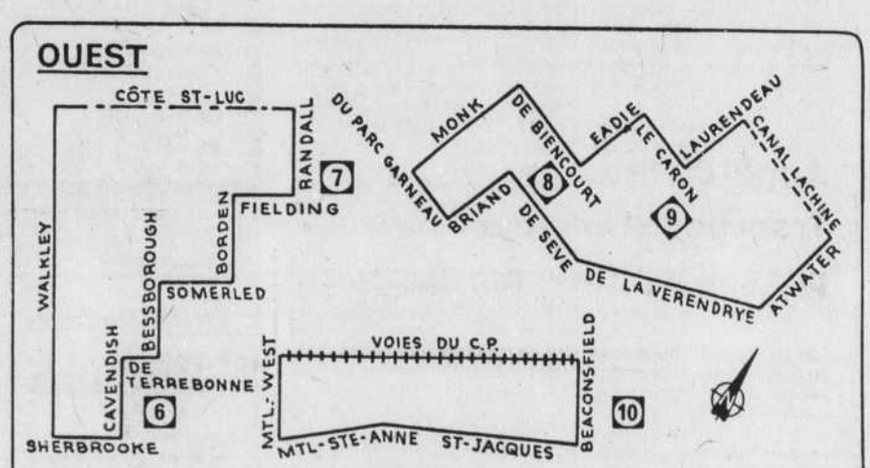
AVIS PUBLIC

Ville de Montréal
Service des Travaux publics
Enlèvement des ordures ménagères

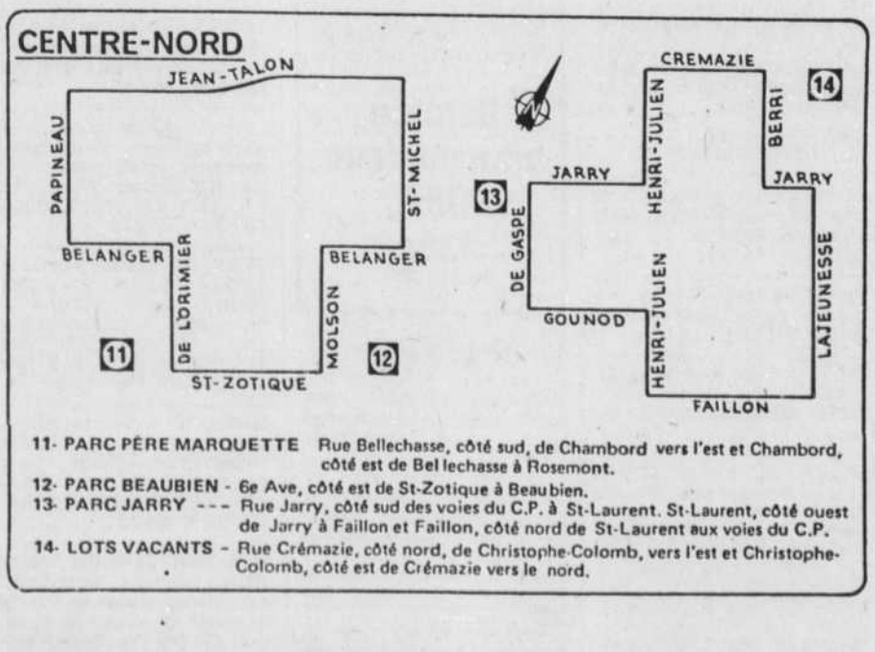
DÛ à l'arrêt de travail des employés manuels de la Ville de Montréal, les ordures ménagères ne seront pas ramassées sur les rues ou ruelles comprises dans les territoires décrits ci-bas;



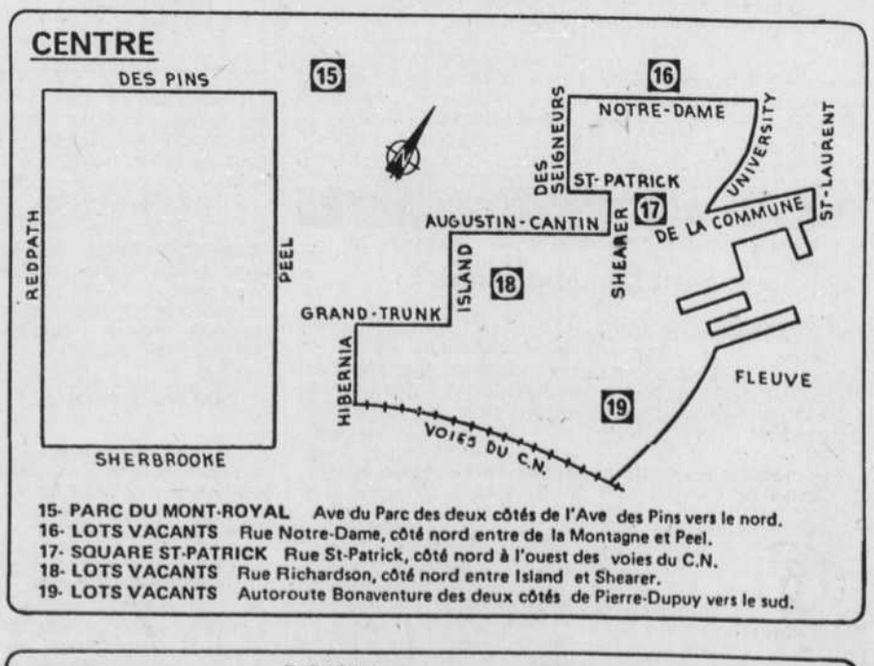
1- LOTS VACANTS Rue Notre-Dame, côté nord, entre Vimont et Sicard.
2- LOTS VACANTS Rue Beaubien côté nord, entre Cabrini et De Carignan.
3- PARC ST-DONAT Rue Parkville, de Marseille, Arcand et Pierre de Coubertin.
4- PARC LIEBERT Rue Cirier, de Marseille, Liebert et Pierre de Coubertin.
5- PARC TAILLON Rue Taillon, Notre-Dame, Meese et Bellerive.



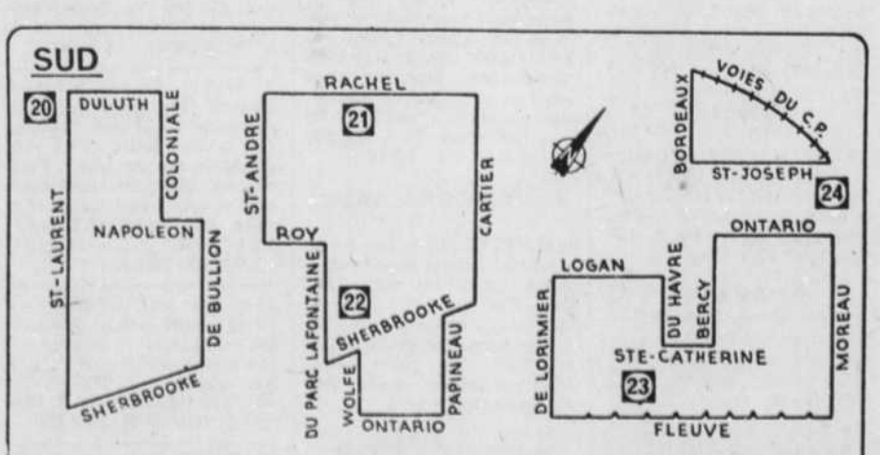
6- PARC BENNY Rue Monkland, côté nord de Cavendish vers l'est et Cavendish, côté est de Monkland a Duncan.
7- PARC DE LA CONFÉDÉRATION Rue Fielding, côté nord entre West-Hill et Kensington.
8- PARC CAMPBELL Rue Eadie, côté ouest entre Jolicoeur et de Maricourt.
9- PARC BRISSET – Rue de Villier, Brisset, le Caron et Marc Sauvale.
10- PARC OXFORD – Rue St-Jacques, côté sud de Oxford vers l'est et Oxford de St-Jacques vers le sud.



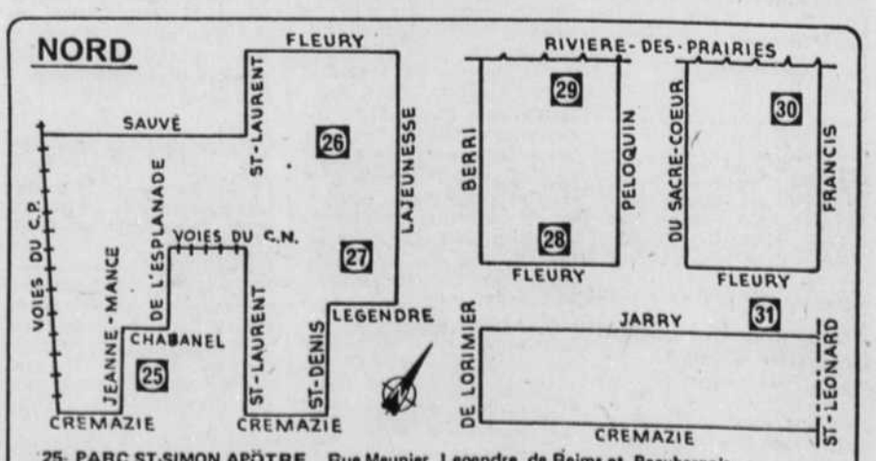
11- PARC PÈRE MARQUETTE Rue Bellechasse, côté sud, de Chambord vers l'est et Chambord, côté est de Bellechasse à Rosemont.
12- PARC BEAUBIEN - 6e Ave, côté est de St-Zotique à Beaubien.
13- PARC JARRY --- Rue Jarry, côté sud des voies du C.P. à St-Laurent. St-Laurent, côté ouest de Jarry à Faillon et Faillon, côté nord de St-Laurent aux voies du C.P.
14- LOTS VACANTS - Rue Crémazie, côté nord, de Christophe-Colomb, vers l'est et Christophe-Colomb, côté est de Crémazie vers le nord.



15- PARC DU MONT-ROYAL Ave du Parc des deux côtés de l'Ave des Pins vers le nord.
16- LOTS VACANTS Rue Notre-Dame, côté nord entre de la Montagne et Peel.
17- SQUARE ST-PATRICK Rue St-Patrick, côté nord à l'ouest des voies du C.N.
18- LOTS VACANTS Rue Richardson, côté nord entre Island et Shearer.
19- LOTS VACANTS Autoroute Bonaventure des deux côtés de Pierre-Dupuy vers le sud.



20- PARC DU MONT-ROYAL Rue Duluth, côté nord de l'Ave du Parc à de l'Esplanade.
21- PARC LAFONTAINE Rue Rachel, côté sud entre de la Roche et Calixa-Lavallée.
22- PARC LAFONTAINE Rue Cherrier, côté nord entre la rue du Parc Lafontaine et Beaudry.
23- LOTS VACANTS Rue Notre-Dame, côté nord entre Dufresne et du Havre.
24- PARC ST-PIERRE CLAVER Rue Cullum, côté est, St-Joseph, côté sud et Gilford, côté nord.



25- PARC ST-SIMON APÔTRE Rue Meunier, Legendre, de Reims et Beauharnois.
26- PARC D'AUTEUIL Rue Laverdure, Sauvé, St-Denis et Port-Royal.
27- PARC HENRI-JULIEN Rue St-Denis, côté ouest entre Legendre et de Louvain.
28- PARC AHUNTSIC Rue Fleury, Lajeunesse et St-Hubert.
29- LOTS VACANTS Rue Basile-Routhier, Gouin et rue du Parc Stanley.
30- PARC LOUIS-HÉBERT Boul. Gouin, côté nord entre Olympia et Curotte.
31- LOTS VACANTS Rue Jarry, côté nord de Pie IX à la 21e ave et Pie IX, côté ouest de Jarry au sud de d'Herelle.

Les citoyens habitant ces territoires devront déposer leurs déchets en bordure des rues aux endroits décrits comme terrains vacants ou parcs sous les divers croquis les jours où se fait ordinairement la collecte sur leurs rues ou ruelles.
Les citoyens sont priés de n'utiliser que des sacs de plastique afin d'éviter que les odeurs et la vermine se répandent.
Afin d'assurer la santé publique et d'éviter les amoncellements de déchets sur les rues ou ruelles, nous prions et remercions la population concernée de se conformer à cet avis.

LE GREFFIER

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 22

AVIS DE DEMANDE
D'ABANDON DE CHARTE

PRENEZ AVIS que la compagnie SERVICES GRAPHIQUES OFFSET CONTINENTAL INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives & Institutions Financières, la permission d'abandonner sa charte.
MONTRÉAL, ce 20ième jour de février 1980.
Luc Martel, avocat.
Procureur de la compagnie.

Prenez avis que Michel Rodney, pour Les Déménagements Rodney inc., s'adresse à la Commission de Transport du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son système de transport y compris tous les droits, titres et intérêts dans le permis no M303253-1-A en faveur de: Les Transports Claude Mongeau Inc. 990 Quatre Saisons, Sherbrooke, Qué., J1E 3E7.
Le tout conformément aux dispositions de la Loi du transport. Tout intéressé peut faire opposition à cette demande dans les cinq jours suivant la parution de cet avis. L'actionnaire principal de la compagnie acheteuse est Claude Mongeau.
Premier avis: 25 février 1980
Deuxième avis: 26 février 1980
Troisième avis: 27 février 1980.

Prenez avis que Paul-Normand Duguay, Ste-Thérèse (Gaspé) s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir l'autorisation de tranférer son permis de camionnage en vrac Q-506, 777-001 région 1, à M. Gaëtan Couture, New-Richmond (Bonaventure).
Tout intéressé à ladite requête peut porter opposition dans les cinq (5) jours de la troisième publication dans ce journal à: Commission des Transports du Québec, 585 est, boul. Charest, Qué. G1K 7W5.
1ère publication: 27 février 1980
2ème publication: 28 février 1980
3ème publication: 29 février 1980

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'Acte des Pouvoirs Spéciaux des Corporations, que les garanties créées par l'acte de Fidéicommis comportant hypothèque, cession et transport, exécuté par MANUFACTURE CELTON CIE LTEE-CELTON MANUFACTURING CO. LTD. ("COMPAGNIE") et CANADA PERMANENT TRUST COMPANY comme fidéicommissaire devant le notaire GERALD SHEINER le 26 avril 1979 et enregistré au Bureau du Registraire de la Division d'Enregistrement de Montréal le 15 mai 1979 sous le numéro 2973799 est devenue exécutoire, lesquels garanties grèvent, entre autres, les comptes à recevoir et les dettes actifs de la COMPAGNIE.
MONTRÉAL, le 21 février 1980.
(SGD) LEON FRIEDMAN, C.A.
AGENT POUR FIDÉICOMMISSAIRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL.

COUR PROVINCIALE

NO.: 500-02-057081-791

LA CIE D'ASSURANCE NORTHUMBERLAND & ELLIE ROCCO D'APRILE,
demandeurs,
-vs-
LEVINSON TAXIS LTD. & JAMES DILLON,
défendeurs

ORDONNANCE DE LA COUR

Les défendeurs Levinson Taxis Ltd. et James Dillon, sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication.
Une copie du bref a été laissée au greffe de la Cour de Montréal à leurs intentions.
Prenez avis, qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, les demandeurs procéderont contre vous jugement par défaut.
Montréal, ce 16 février 1980
ARMAND BEAULIEU P.A.
REGISTRE — ADJOINT

"Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 22ième jour de novembre 1973 par lequel Les Industries B & R Ltée a transporté et cédé toutes ses dettes comptables présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Chambly le 26ième jour de novembre 1973 sous le No. 393030.
Banque de Montréal, le 19ième jour de février 1980."

AVIS
PRENEZ AVIS que M. NASSEF HASSAN ALI connu depuis son arrivée au Canada sous le nom de ROGER NASSEF, professeur, domicilié et résidant au 5835 Clanranald dans les villes et district de Montréal, présentera une requête au Ministre de la Justice pour faire changer son nom en celui de ROGER NASSEF.
Mes MONETTE CLERK BARAKETT LÉVESQUE

BOURQUE ET PEDNEAULT,
Place du Canada,
Suite 1850,
MONTRÉAL, Québec. H3B 2R6

Le requérant-cédant, M. Grégoire Marcotte domicilié au 15, St-Eugène, St-Alban, Cté Portneuf, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Fernand Rousseau, domicilié au 99, des Érables, Ste-Catherine, Cté Portneuf le permis portant le numéro: Q-506341-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 03, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.
Première parution: 26 février 1980
Deuxième parution: 27 février 1980
Troisième parution: 28 février 1980.

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'Acte des Pouvoirs Spéciaux des Corporations, que les garanties créée par l'acte de Fidéicommis comportant hypothèque, cession et transport, exécuté par LARIVIÈRE INCORPOREE ("COMPAGNIE") et CANADA PERMANENT TRUST COMPANY comme fidéicommissaire devant le notaire ARNOLD ISAACSON le 30 mai 1978 et enregistré aux Bureaux des Registraires des Divisions d'Enregistrement de Montréal et La Prairie le 1 juin 1978 et le 2 juin 1978 sous les numéros 2879447 et 155440 respectivement est devenue exécutoire, lesquels garanties grevent, entre autres, les comptes à recevoir et les dettes actifs de la COMPAGNIE.
MONTRÉAL, le 20 février 1980. (SGD) LÉON FRIEDMAN, C.A.
AGENT POUR FIDÉICOMMISSAIRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

C.T.Q.

TRANSFERT

PRENEZ AVIS QUE WILLIAM HERSKOVITCH détenteur du permis 13700-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec, pour obtenir le droit de transférer son entreprise de transport à TRANSPORT J. VENNE INC., 11640 Brunet, Montréal-Nord, et à l'occasion de ce transfert, demande que le permis soit renouvelé entre les mains de l'acquéreur.
La requérante demande que la décision soit rendue "instanter", selon les règles de pratique. Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est rue Sherbrooke, Montréal.
1ère publication: 26 février 1980.
2ième publication: 27 février 1980.
3ième publication: 28 février 1980.
Signé: Paquette, Perreault & Associés
Par: Me ADRIEN R. PAQUETTE, C.R.

Avis est donné que Samuel Joseph Fryszman, domicilié au 2255 rue Modugno, Montréal, Québec s'adressera au Ministère de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Samuel Joseph Frishman.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 10 janvier à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MONTPAK LTÉE — MONTPAK LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 4e jour de février 1980, sous le numéro 3047030.
Ce 18e jour de février, 1980.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS DE DEMANDE D'ABANDON DE CHARTE
Avis est par les présentes donné que la compagnie M.I.G. SALES LTD. — LES VENTES M.I.G. LTÉE. constituée en vertu de la Loi des compagnies du Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.
Daté à Montréal, ce 21ième jour de février, 1980.
(S) LORNA GITTLESON
Secrétaire

AVIS
AVIS est par les présentes donné que Madame TU TOAN NGUYEN THI, étudiante, épouse commune en biens de QUANG VINH LA, étudiant, domiciliée au 3325 Place Docelles, appartement 304, en les cité et district de Montréal, Province de Québec, s'adressera au Ministre de la Justice pour obtenir un décret changeant le nom de ses deux enfants mineurs soit TU MAI TRAM LA en celui de CAROLINE LAQUANG et TU TUAN KHANH LA et celui de NICOLAS LAQUANG.
AUCUNE autre personne ne sera affectée par ce changement de nom.
MONTRÉAL, le 22 février 1980.
JEAN FILIATREAULT, avocat
Procureur de la requérante.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-05-016612-796

COUR SUPÉRIEURE

ROBERT McCALL
DEMANDEUR
VS
DAME JANET RUTH HOOD
DEMANDERESSE
ET
LA BANQUE ROYALE DU CANADA
TIERSCE SAISIE

PAR ORDRE DE LA COUR

La Défenderesse JANET RUTH HOOD, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente jours suivant la dernière publication. Une copie du bref de saisie avant jugement en mains-tierces et de la déclaration a été laissée à son intention au Greffe de la Cour.
MONTRÉAL, le 12 février 1980
(sgd.) ARMAND BEAULIEU P.A.
REGISTRAIRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-083814-792

PAULETTE LAFRENIÈRE,
Requérante.
-vs-
JEAN-PAUL LEVEILLE,
Intimé.

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, JEAN-PAUL LEVEILLE, est, par les présentes, avisé qu'un jugement conditionnel de divorce a été rendu le 18 janvier 1980 et qu'une copie dudit jugement a été laissée à la Division des Divorces à son intention.
MONTRÉAL, le 18 janvier 1980.
(SIGNÉ) PIERRE BOURDEAULT
JUGE DE LA COUR SUPÉRIEURE
DE MONTRÉAL.
Bureau: BERNARD LAPIERRE LAMARRE & ALIE
1336, rue Ste-Hélène,
Longueuil, Qué.
(Me Richard Lapierre 8-LV-9096)

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 29 janvier 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à ADAM EXPORT/IMPORT LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 4e jour de février 1980, sous le numéro 3047031.
Ce 18 février, 1980.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est donné qu'en vertu des dispositions de la Loi des compagnies LES PLACEMENTS BREG INC. s'adressera au Ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, que son annulation soit dirigée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.
DATÉ à Montréal, P.Q., le 2ième jour de janvier, 1980.
LES PLACEMENTS BREG INC.
Par: BRUCE FLEXMAN — SECRÉTAIRE

La présente est pour aviser que, en vertu d'un acte au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal sous le no. 3037596, la Banque Royale du Canada (ci-après appelée "la Banque") a rétrocédé et transféré de nouveau à H.I.M. Fashions Ltd. (ci-après appelé "le client") tout droit, titre et intérêt de la Banque en vertu d'un transport général de créances fait par le client en faveur de la Banque en date du 20 août, 1976 et enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal sous le no 2721682.
Fait ce 13ième jour de février 1980.
La Banque Royale du Canada.

Avis est par les présentes donné que le contrat daté du 8 octobre 1968, par lequel V-Mark Automation Ltd. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque Royale à titre de garantie et qui a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 8 octobre 1968 sous le numéro 2097324, n'est plus en vigueur et a été maintenant retrocédé par la Banque Royale en vertu d'un contrat daté le 24 août 1979 et enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 24 novembre 1979 sous le numéro 3028248.

Prenez avis que la requérante Les Entreprises Goulet Ltée, 519 rue St-Michel, La Tuque, PQ., s'adressera à la commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial pour le transport de déchets solides dans la région 04, le tout pour une durée de 364 jours.
Vu l'urgence, votre requérante demande de plus l'application de l'article 2.58.1 du règlement 2.
Vu les faits nouveaux, votre requérante demande de plus d'être relevée de son défaut en vertu de l'article 2.9 du règlement 2.
Toute personne désirant porter opposition à la présente demande doit le faire dans les cinq (5) jours de la troisième publication de cet avis à la Commission des Transports du Québec au 585 boul. Charest est, Québec.
Première parution: 27 février 1980
Deuxième parution: 28 février 1980
Troisième parution: 29 février 1980
Me Marc M. Delage, Procureur
St-Hilaire De Blois et Associés
220 Grande Allée est, suite 850
Québec, PQ.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HAUTERIVE
Dossier: 655-43-57-79

TRIBUNAL DE LA JEUNESSE

PRÉSENT: JEAN-PAUL BOUTET, juge
BAIE COMEAU, le vendredi 25 janvier 1980
ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION PAR AVIS PUBLIC (ART. 139 C.p.c.)
A dame Suzanne Lalonde, intimée:
Considérant la demande formulée par requête en date du 24 janvier 1980, la Cour ordonne à l'intimée de comparaître au greffe du Tribunal de la jeunesse, situé au Palais de justice de Baie Comeau, dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication à être faite de la présente ordonnance en français dans le journal Le Devoir de Montréal P.Q. pour être informée, sous réserve de restrictions légales prescrites, de la demande dont la Cour est saisie concernant l'adoption de son fils Joseph Mario Jean-François Lalonde et pour donner ou refuser son consentement. A défaut par elle de ce faire, la Cour pourra procéder dans l'instance sans autre avis.
JEAN-PAUL BOUTET, juge

C.T.Q.
PERMIS SPÉCIAL
ART. 2.74 — RÈG. 2(1976)

La requérante, 93592 CANADA LTÉE, détentrice du permis portant le numéro Q-507087, s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir le service suivant:
La requérante, 93592 CANADA LTÉE, est autorisée à tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées en possession légale de la compagnie M. ROBERT EXPRESS INC., détentrice du permis M-300650 (11171-V) et ce, sur toutes et chacune des clauses dudit permis M-300650 (11171-V); ladite compagnie M. ROBERT EXPRESS INC. fait une demande de permis de courtier réciproque.
Durée: 364 jours.
La requérante demande également à la Commission des Transports du Québec de décréter suivant l'article 2.58.1 que la décision devienne exécutoire à la date où elle sera rendue.
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.
1ère publication: 27 février 1980
2ème publication: 28 février 1980
3ème publication: 29 février 1980
CORBEIL, GIROLEAU & DUFRESNE
31 St-Jacques, Suite 100
MONTRÉAL, P. Québec

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-062674-796

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCES,
Demanderesse
-vs-
LES ENTREPRISES J.V.R. INC.
Défenderesse

ORDONNANCE
PAR ORDRE DE LA COUR:

La défenderesse, Les Entreprises J.V.R. Inc., est par les présentes requises de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication.
Une copie du bref d'assignation a été laissée à son intention au bureau de la direction générale des Greffes, au Palais de Justice de Montréal, au no 1, rue Notre-Dame est, à Montréal.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits la demanderesse procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTRÉAL, le 22 février 1980
(S) ARMAND BEAULIEU
Protonotaire adjoint

Me Jean Doyle
507, Place d'Armes
Suite 1900
Montréal

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des divorces)

NO.: 500-12-083900-799

DAME NICOLE FILION, secrétaire légale, épouse séparée de biens de Michel Gagnon, domiciliée et résidant au numéro 7150 Boulevard Viau, appartement 401 à St-Léonard, P.Q.
Requérante
-vs-
MICHEL GAGNON, vendeur publiciste, domicilié et résidant au numéro 3550 Jeanne-Mance, appartement 2903, Montréal, P.Q., district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus,
Intimé

AVIS

A: MICHEL GAGNON
Maintenant de lieux inconnus.
Monsieur:
Soyez avisé qu'un jugement conditionnel de divorce a été rendu contre vous le 3 octobre 1979 et qu'une copie certifiée dudit jugement conditionnel de divorce est produit au Greffe de la Cour Supérieure du District de Montréal à votre intention.
Soyez aussi avisé qu'une requête pour jugement irrévocable de divorce sera présentée dans les 15 jours de la publication du présent avis.
MONTRÉAL, le 19 février 1980.
G. Georges Sand,
Procureur de la requérante,
Suite 802,
1010 Ste. Catherine ouest,
Montréal, P.Q.

CARTAX INC.
Avis vous est par les présentes donné que la compagnie Cartax Inc., constituée en vertu de la Loi des Compagnies du Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal demandera au ministre des Consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des Compagnies.
Daté à Montréal, ce 17e jour de décembre 1979.
(S) GERTRUD ZOLLER
Secrétaire

CHACAR INC.
Avis vous est par les présentes donné que la compagnie Chacar Inc., constituée en vertu de la Loi des Compagnies du Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des Compagnies.
Daté à Montréal, ce 17e jour de décembre 1979.
(S) GERTRUD ZOLLER
Secrétaire

Prenez avis que le requérant, St-Jacques Express Enr'g (Jean-Jacques Forest opérant sous le nom de:), s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir le permis spécial suivant: Transport restreint-longue-distance - rayon - contrat: De St-Jacques de Montcalm à tout point situé dans un rayon de 700 milles pour le transport de nourriture congelée pour visons destinée aux éleveurs de visons et retour avec palettes vides et/ou marchandises refusées ou avariées, ainsi que des déchets de poissons congelés. Droits additionnels: 1— En donnant le service autorisé, le détenteur aura le droit d'utiliser des véhicules isothermes; 2— En donnant le service autorisé, le détenteur aura le droit d'utiliser des remorques et/ou semi-remorques appartenant à ou en possession légale de l'expéditeur. Toute personne intéressée peut s'opposer à la présente dans les cinq jours suivant la dernière publication en s'adressant à la Commission des Transports du Québec.
Guy Parenteau
1ère publication: lundi, le 25 février 1980;
2e publication: mardi, le 26 février 1980;
3e publication: mercredi, le 27 février 1980;

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: Maurice Moreau, presseur -et- Lisette (Langlois) Moreau, ménagère, 1878 rue Poupart, Montréal, P.Q. H2K 3H2.

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLÉE
DES CRÉANCIERS

AVIS est par les présentes donné que MAURICE & LISETTE (LANGLOIS) MOREAU ont fait cession de leurs biens le 20ième jour de février 1980 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 10ième jour de mars 1980, à neuf heures quarante-cinq (9:45) de l'avant-midi, au bureau du syndic C.A. Michaud, 2 Place Laval, suite 460, Laval, P.Q.
Le 21 février 1980
C.A. Michaud — Syndic
Bureau de C.A. Michaud
2 Place Laval
Suite 460
Laval, P.Q.
H7N 5N6

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-045653-784

PAUL GAGNON, gentilhomme, domicilié et résidant au 1434, de la rue Viau, district de Montréal;
demandeur
-vs-
PAUL RIOUX, gentilhomme, autrefois du 6427, Ave Laurendeau, district de Montréal et maintenant de lieux inconnus;
défendeur

ORDONNANCE

ORDRE est donné au défendeur PAUL RIOUX de comparaître dans la présente cause au Greffe de la Cour Provinciale, district de Montréal, dans un délai de trente (30) jours de la parution du présent avis, faute de quoi, jugement par défaut pourra être rendu contre vous.
Copie du Bref et de la Déclaration et Avis article 119A C.P.C. ont été déposés au Greffe de Montréal.
MONTRÉAL, le 20 février 1980.
Me Ronald Chassé
Prot. Adj. C.P.
Me Léo C. Marcotte, c.r.
615 ouest, Dorchester
Suite 1010, Montréal
H3B 1P9

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12-093847-808

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

DAME HELEN DIMITROPOULOS,
Partie requérante
-c-
CONSTANTINOS SPIROULIAS,
Partie intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

La partie intimée CONSTANTINOS SPIROULIAS est par les présentes requise de comparaître dans un déali de 60 jours de la présente publication. Copie de la requête en divorce a été laissée à la division des divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution dans les délais susdits, la partie requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires que la partie requérante sollicite contre vous.
MONTRÉAL, le 20 février 1980
(s) RONALD CHASSÉ
Registraire
BORENSTEIN DUQUETTE & BROTT
5311, ave. du Parc
Montréal H2V 4G9

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des divorces)

DIVISION DES DIVORCES
NO.: 500-12-093177-800

DAME CHRISTINE HOPE DUNGAN,
Requérante
-vs-
ARTHUR WICKMAN,
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, ARTHUR WICKMAN, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à son intention au bureau du Greffe des Divorces de la Division de Montréal.
Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
(S) RONALD CHASSÉ, P.A.
MONTRÉAL, le 19 février 1980
SEAL & ASSOCIÉs
2015 rue Drummond,
Suite 1010,
Montréal, Qué.
H3G 1W7
PROCUREURS DE LA REQUÉRANTE

AVIS

PRENEZ AVIS que TRANSPORT GABRIEL INC. du 3234 rue Soisson à Longueuil, Québec, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir le permis suivant en vertu de l'article 2.74 du règlement numéro 2 (1976) soit:
TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — CONTRAT
De Montréal à Sherbrooke par l'Autoroute des Cantons de l'Est (Autoroute 15) et les points intermédiaires et retour par la route 112 et les points intermédiaires pour le transport de journaux, revues, circulaires et matériel d'imprimerie pour le bénéfice de THE GAZETTE, PRINTING CO. LTD, IMPRIMERIE TRANSCONTINENTALE INC., IMPRIMERIE CHARTIER INC. et retour des copies non vendues et du matériel retourné avec cueillette de journaux, revues et circulaires et matériel d'imprimerie à toutes les succursales ou filiales des compagnies plus haut mentionnées.
Tout intéressé peut contester cette demande de permis déposée à ladite Commission dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Qué.
LAMARCHE & GODIN, Avocats
Procureurs de la requérante
237A, boul. des Prairies
Laval-des-Rapides, Qué
H7N 2T8
Première publication: 25 février 1980
Deuxième publication: 26 février 1980
Troisième publication: 27 février 1980

Avis est donné que: Louis Marie Aubé, région 10, demande à la Commission des Transports du Québec, de transférer son permis à: LES TRANSPORTS EN VRAC MARIO INC. région 10, conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.
1ère parution le 27 février 1980
2ème parution le 28 février 1980
3ème parution le 29 février 1980
SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE.

PRENEZ AVIS QUE: M. Côté & St-Pierre Enr. résidant et domicilié à Acton Vale, comté de Bagot demande à la Commission des Transports du Québec, de transférer à M. Yves St-Pierre résidant et domicilié à Acton Vale, comté de Bagot, le permis M-504-802-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.
POSTE D'AFFECTATION DE LA RÉGION 06 INC.,
1000, De Sérigny, suite 530,
Longueuil, P.Q.
J4K 5B1
1ère publication: 27 février 1980
2ème publication: 28 février 1980
3ème publication: 29 février 1980

PRENEZ AVIS QUE: M. Laurence Prévost résidant et domicilié à Huntington, comté Huntington demande à la Commission des Transports du Québec, de transférer à M. Arthur Viau résidant et domicilié à St-Agnès de Dundee, comté de Huntington le permis M-508571 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.
POSTE D'AFFECTATION DE LA RÉGION 06 INC.,
1000, De Sérigny, suite 530,
Longueuil, P.Q.
J4K 5B1
1ère publication: 27 février 1980
2ème publication: 28 février 1980
3ème publication: 29 février 1980

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

C.T.Q.

TRANSFERT

PRENEZ AVIS que CHOQUETTE TRANSPORT LIMITÉE, ainsi que ses actionnaires détentrice du permis No 12218-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec, pour faire transférer tout le système de transport exploité, en vertu de son permis, à: 96450 CANADA LIMITÉE, 880 Montée de Liesse, Ville St-Laurent.
La requérante demande que la décision soit rendue "instanter", selon les règles de pratique. Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.
1ère publication: 25 février 1980
2e publication: 26 février 1980
3e publication: 27 février 1980
Me Adrien R. Paquette, C.R.
PAQUETTE, PERREAULT & ASSOCIÉS
200 St-Jacques, ouest, No 900
Montréal, Québec, H2Y 1M1

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

TRIBUNAL DE LA JEUNESSE

NO: 500-43-000804-79

ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET
DE SIGNIFICATION
PAR AVIS PUBLIC
(art. 139 C.p.c.)

A Monsieur Noël Robinson
Considérant la demande formulée par requête en date du 4 février 1980, la Cour ordonne à l'intimé de comparaître au greffe du Tribunal de la Jeunesse, 410 est, rue Bellechasse, Montréal dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informer, sous réserve des restrictions légales prescrites, de la demande dont le Tribunal de la Jeunesse est saisie concernant l'adoption de Marie Noelle Robinson, née le 29 août 1975 et pour y donner ou refuser son consentement. À défaut par lui de ce faire le Tribunal pourra procéder dans l'instance sans autre avis.
Le greffier adjoint
Lucille Bourdeau
Bureau: BENARD LAPIERRE LAMARRE & ALIE
1336, rue Ste-Hélène,
Longueuil, Qué.
(Me Richard Lapierre 9-LV-10136)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO.: 500-05-001160-801

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC, corporation légalement constituée et ayant son siège social au 3530 ouest, rue Jean-Talon en les cité et district de Montréal.
partie défenderesse
-vs-
GASTON RENAUD, faisant affaires seul sous les nom et raison sociale de CONSTRUCTION G.R. ENRG. et ayant eu une principale place d'affaires au 11966 Monty, apt. 1, Montréal-Nord, district de Montréal et maintenant de lieux inconnus;
partie demanderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

IL EST ENJOINT à MONSIEUR GASTON RENAUD, à l'intention duquel des copies du bref et de la déclaration ont été laissés au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.
MONTRÉAL, le 19 février 1980
(S) ARMAND BEAULIEU
Protonotaire adjoint
MES FAUCHER BELLEAU TURCOTTE
LALIBERTÉ DUBUC & CORBEIL
6767 Côte-des-Neiges
Suite 600
Montréal, P. Qué. H3S 2T6
Procureurs de la partie demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO.: 500-05-001793-809

DAME MADELEINE NANTEL-LEBLANC
-et-
DAME JACQUELINE NANTEL-BRAULT,
Demanderesse,
-vs-
ANTONIO CRUZ,
-et-
GÉRARD DES BIENS,
-et-
CONSTRUCTION INVASION LTÉE,
Défendeurs,
-et-
LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL,
Mis-en-cause, es-qualité

Le défendeur, Gérard Des Biens, est requis de comparaître au Palais de Justice de Montréal, dans un délai de trente (30) jours de la présente publication. Une copie de la déclaration, du bref d'assignation et de l'avis a été laissée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.
Montréal, le 21 février 1980
LEMAY, WEINSTEIN & CARON,
666 ouest, rue Sherbrooke,
Suite 1501
Montréal, Québec
H3A 1E7
Procureurs des demanderesses

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO.: 500-04-000667-809

NICOLE ROY,
Demanderesse,
-vs-
JEANNOT DION,
Défendeur,

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur JEANNOT DION, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la présente publication;
Une copie de l'action en séparation de corps a été laissée au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal, à son intention;
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la demanderesse procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement en séparation de corps, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, ce 18 février 1980
(S) ARMAND BEAULIEU
PROTONOTAIRE, C.S.M.
MES LORD, LEFEBVRE & GOULET, avocats
PAR: ME JANINE KEAN,
JK/21692
1010 est, rue Ste-Catherine, suite 530
Montréal, P. Qué.
Procureurs de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12-093724-809

COUR SUPÉRIEURE

HAFDI ABDERRAZAK AZZAM.,
Requérant;
-vs-
BIKIRI ZOUBIDA BENT MOHAMED,
Intimée;

AVIS

Par ordre de la Cour, l'intimée, BIKIRI ZOUBIDA BENT MOHAMED, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication des présentes. Une copie de la requête en divorce a été laissée au Greffe de la Cour Supérieure à son intention. Prenez avis qu'à défaut par vous de déposer votre comparution, le requérant procédera à obtenir jugement accompagné de toute ordonnance.
MONTRÉAL, le 18 février 1980
FINKELSTEIN FOURNELLE
BERKU & PAQUIN
Procureurs du requérant

AVIS

Location Rivière Thomson Ltée s'adresse à la Commission des Transports du Québec, afin d'obtenir le transfert d'une partie du système de transport opéré par Location Abitibi Inc., comprenant entre autre tous les droits, titres, intérêts et privilèges attachés au permis Q-600271(1149-DYV) et portant sur la location court et long terme des véhicules, tracteurs, remorques et semi-remorques.
Elle demande qu'à l'occasion de ce transfert, toutes et chacune des clauses des services ci-haut décrits, soient maintenues, tel qu'elles se lisent actuellement.
Le seul actionnaire de Location Rivière Thomson Ltée est Jean-Charles Lejeune, actionnaire détenant déjà le contrôle de Location Abitibi Inc.
Elle demande au surplus de se prévaloir de l'article 2.58.1 du règlement 2(1976) des règles de pratique de la Commission des Transports du Québec.
Tout intéressé peut dans les cinq jours de la troisième parution de cet avis, contester cette demande, en s'adressant à la C.T.Q. au 585 boul. Charest, est, Québec.
1ère publication: 25 février 1980.
2ème publication: 26 février 1980
3ème publication: 27 février 1980.
PAQUETTE & ASSOCIÉS
Me François Perreault
200 St-Jacques, ouest, suite 900
Montréal, Qué. H2Y 1M1

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO.: 500-02-004436-809

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC, corporation légalement constituée et ayant son siège social au 3530 ouest, rue Jean-Talon en les cité et district de Montréal
partie demanderesse
-vs-
GASTON RENAUD, faisant affaires seul sous les nom et raison sociale de CONSTRUCTION R.G. ENRG et ayant eu une principale place d'affaires au 11966 Monty, apt 1, Montréal-Nord, district de Montréal et maintenant de lieux inconnus;
partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

IL EST ENJOINT à MONSIEUR GASTON RENAUD, à l'intention duquel des copies du bref et de la déclaration ont été laissées au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.
MONTRÉAL, le 19 février 1980
(S) ARMAND BEAULIEU
Protonotaire adjoint
MES FAUCHER BELLEAU TURCOTTE
LALIBERTÉ DUBUC & CORBEIL
6767 Côte-des-Neiges
Suite 600
Montréal, P. Qué. H3S 2T6
Procureurs de la partie demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12-084470-792

COUR SUPÉRIEURE

Chambre de la Famille
Divorce

Président: L'Honorable Juge Jean-Claude Nolin.
MURIELLE HUOT,
Requérante
-vs-
GILLES RAYMOND,
Intimé

JUGEMENT CONDITIONNEL
DE DIVORCE

ATTENDU que la partie requérante a formé une demande en divorce contre la partie intimée;
ATTENDU que la parti intimée n'a pas comparu dans les délais prévus et que défaut a été enregistré contre elle;

FESTIVAL DE GRANDE MUSIQUE

Deutsche Grammophon

Deutsche Grammophon


Mozart/PNO CTOS No. 23
2535204


Chopin/17 Waltzes/VA
2535267


Berlioz/Sym Fantasti
2535256

SPÉCIAL

$4.99 ch.

RÉGULIER ~~$6.98~~


Mozart/Festhits/Boeh
2545040


Bett/Festhits/Kempff
2545039


Bach/Festhits/Richte
2545038


Handel/Water Music/K
2535137


Stravinsky/Rite of S
2535222

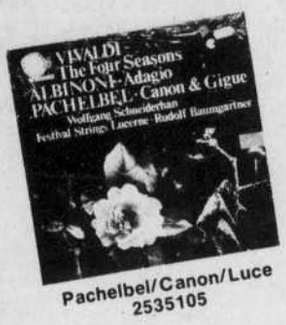

Grieg/Peer Gynt Suit
2535177


Tchaik/Sym. No. 5/Mravin
2535236


Chopin/24 Préludes O
2535154


Chopin/Pno CTO No. 1/SE
2535206


Chopin/Festhits/Vasa
2545041


Pachelbel/Canon/Luce
2535105

* AUSSI DISPONIBLE *

1. BETT/SYM NO. 9 / FRICSAY	2535203 ☐	16. BETT/OVERTURES EGMON	2535135 ☐
2. J. STRAUSS/ T EMPEROR	2535134 ☐	17. CHOPIN/ PNO SONS NO. 2 & 3	2535230 ☐
3. BACH/ORGAN MUSIC/WAL	2535126 ☐	18. TCHAIK/SYM NO. 4/MRAVIN	2535235 ☐
4. RODRIGO/CTO DE ARANJ	2535170 ☐	19. TCHAIK/ PNO CTO NO. 1/DU	2535295 ☐
5. BACH/SUITES FOR ORCH.	2535138 ☐	20. SCHUBERT/SYM NO. 9 /KARA	2535290 ☐
6. BACH/BRANDENBURG CTO	2535143 ☐	21. STRAUSS PROGRAM/BOEH	2535208 ☐
7. LISZT/LES PRÉLUDES/K	2535110 ☐	22. CHOPIN/ LES SYLPHIDES	2535189 ☐
8.R. STRAUSS/ALSO SPRAC	2535209 ☐	23. DEBUSSY/ PNO MUSIC/VA	2535158 ☐
9. BETT/PNO CTO NO. 5 / BOEH	2535296 ☐	24. ORFF/CARMINA BURANA	2535275 ☐
10. MOZART/OVERTURES — TM	2535229 ☐	25. CHOPIN/24 ÉTUDES/VAS	2535266 ☐
11. BETT/PNO CTO NO. 1 / KARA	2535273 ☐	26. CHOPIN/POLONAISES NO. 1	2535258 ☐
12. BETT/SYM NO. 3/BOEHM	2535101 ☐	27. PACHELBEL/CANON/LUCE	2545048 ☐
13. DVORAK/SYM NO. 9 / FRICSA	2535141 ☐	28. KARAJAN/KARAJAN	2545049 ☐
14. CHOPIN/ PNO CTO NO. 2 /KU	2535221 ☐	29. THE WALTZ/KARAJAN	2545045 ☐
15. TCHAIK/SYM NO. 6/MRAVIN	2535237 ☐	30. LISZT FIREWORKS/KARAJAN	2545043 ☐


Tchaikovsky/Festhits
254042


Beet/9 Syms/Karajan
2740172

COFFRET 8 DISQUES
BEETHOVEN

LES 9 SYMPHONIES
PAR
HERBERT VON KARAJAN

RÉG.: ~~65.98~~

SPÉCIAL
$45.99

SPÉCIAL

$7.99 chacun

RÉGULIER ~~10.98~~


Rodrigo/CTO de Aranj
139440


J.Strauss/Blue Danube
139014


Vivaldi/4 Seasons/KA
2530296


Chopin/T Polonaises
2530659


Tchaik/PNO CTO No. 1/KA
138822


Boieldieu/Harp CTO
138118


Chopin/Nocturnes No. 1
136486

AUSSI DISPONIBLE:

1. BEET/3 POPULAR PNO S	139300 ☐
2. MOZART/EINE KLEINE N	139004 ☐
3. MOZART/SYMS NO. 40 & 41/B	2530780 ☐
4. ROSSINI/OVERTURES/KA	2530144 ☐
5. BEET/SYM NO. 5/KLEIBER	2530516 ☐
6. ORFF/CARMINA BURANA	139362 ☐
7. TCHAIK/SWAN LAKE & SLE	2530195 ☐
8. BACH/TOCCATA & FUGUE I	138907 ☐
9. R. STRAUSS/ALSO SPRAC	2530402 ☐
10. CHOPIN/14 WALTZES/Z1	2530965 ☐
11. TCHAIK/PNO CTO NO. 1/KA	2530677 ☐
12. KORSAKOV/SCHEHERAZAD	139022 ☐
13. CHOPIN/24 ÉTUDES OP.	2530291 ☐
14. CHOPIN/24 PRÉLUDES O	2530550 ☐
15. GRIEG/PEER GYNT SUIT	2530243 ☐


J. Strauss/Famous Wal
2530977


Bach/Brandenburg CTO
139006

AUSSI DISPONIBLE:

16. BERLIOZ/SYM FANTASTI	2530597 ☐
17. CHOPIN/PNO CTO NO. 1/G1	2531125 ☐
18. HOLST/PLANETS/STEINB	2530102 ☐
19. BEET/PNO CTO NO. 5/LEIT	138777 ☐
20. DEBUSSY/LA MER/KARAJAN	138923 ☐
21. BACH/BRANDENBURG CTO	139005 ☐
22. HANDEL/ROYAL FIREWOR	138864 ☐
23. J. STRAUSS/TALES FROM	2530027 ☐
24. SCHUBERT/SYMS NO. 5 & 8/B	139162 ☐
25. LISZT/6 HUNGARIAN RH	2530441 ☐
26. MOZART/MAGIC FLUTE	136440 ☐
27. MOZART/PNOT SONS K280	2531052 ☐
28. BEET/SYM NO. 5/BOEHM	2530062 ☐
29. J. STRAUSS/EMPEROR WA	2530316 ☐
30. LISZT/HUNGIAN RHAP	139037 ☐

MONTRÉAL	REPENTIGNY	SHERBROOKE
BEAULIEU DISQUES 766 Beaubien Est, Montréal, P.Q.	**BÉLAIR MUSIQUE** 100 Brian Galerie Rive-Nord Repentigny, P.Q.	**LIBRAIRIE PAYETTE** 30 Wellington Nord Sherbrooke, P.Q.
VALLEYFIELD	**ST-JEAN**	**JOLIETTE**
LIBRAIRIE BOYER 10 Nicholson Valleyfield, P.Q.	**LE CARROUSEL ST-JEAN** 33 Saint-Jacques Saint-Jean, P.Q.	**LIBRAIRIE RENÉ MARTIN** 598 St-Viateur Joliette, P.Q.
MONTRÉAL	**LONGUEUIL**	**LAVAL**
MELOMANIA INC. 3188 Masson Montréal, P.Q.	**MUSIQUE MÉLO** 2877 Chemin Chambly Place Des Ormeaux Longueuil, P.Q.	**MUSISON INC.** 963 Curé Labelle Chomedey, Laval